



HAL
open science

Etude évaluative du dispositif DYNAMIC BOIS

Benoît de Guerry, Arnaud Sergent, Vincent Banos, Jonathan Lenglet, Jeremy Gloaguen, Lucie Tallier

► **To cite this version:**

Benoît de Guerry, Arnaud Sergent, Vincent Banos, Jonathan Lenglet, Jeremy Gloaguen, et al.. Etude évaluative du dispositif DYNAMIC BOIS : Rapport final évaluation. INRAE; ADEME. 2021. hal-04487753

HAL Id: hal-04487753

<https://hal.science/hal-04487753>

Submitted on 18 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

EVALUATION

ETUDE EVALUATIVE DU DISPOSITIF DYNAMIC BOIS

RAPPORT FINAL

**Nov.
2021**



EXPERTISES

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui nous ont aidées à mener à bien le travail présenté dans ce rapport. Nous remercions plus particulièrement :

- Le GIP ATGeRi et notamment Guillaume Lequeux pour la transmission des données relatives au suivi des projets DYNAMIC BOIS et les explications apportées quant au fonctionnement de l'interface
- L'IFN et notamment Antoine Colin pour l'extraction des données issues des campagnes d'inventaire en forêt de production et l'appariement aux territoires des projets DYNAMIC BOIS
- Tous les acteurs mobilisés sur le programme DYNAMIC BOIS et les porteurs de projets ayant répondu à nos sollicitations pour répondre à l'enquête ou à des entretiens personnalisés. Nous leur sommes reconnaissants de la patience dont ils ont fait preuve pour nous relater une fois de plus leur expérience de ce programme
- Sandrine Lyser et David Carayon pour leur travail d'assistance au recueil et traitement des données mobilisés dans les différentes phases de travail
- Les membres du comité de pilotage de cette étude pour leurs suggestions, remarques pertinentes et encouragements
- Et enfin le service Forêt, Alimentation et Bioéconomie de l'ADEME pour les nombreux échanges et leur accompagnement ayant permis de mener à bien cette étude

Membres du comité de suivi du dispositif Dynamic Bois

Jean-Marc AUBAN (CNPF)
Miriam BUITRAGO (ADEME)
Loïc COTTEN (Alliance Forêt Bois)
Gilles CROIZE-POURCELET (Ministère de la Transition Ecologique)
Pierrick DANIEL (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
Louis-Marie DENOYEL (Ministère de la Transition Ecologique)
Alba DEPARTE (ADEME)
Aldric DE SAINT PALAIS (FNEDT)
Alexandre DOZIERES (Ministère de la Transition Ecologique)
Dominique EVRARD (DRAAF Hauts-de-France)
Adeline FAVREL (FNE)
Laure FERRIER (FNCOFOR)
Vincent FIDON (International Paper)
Pilar FUENTE (ONF)
Jérémy GLOAGUEN (ADEME)
Jonathan GRENIER (GCF)
Henri HUSSON (CRPF Nouvelle Aquitaine)
Sarah KHATIB (FNE)
Cédric LUNEAU (FIBOIS Grand Est)
Jérôme MOUSSET (ADEME)
François PASQUIER (FNEDT)
Xavier PESME (CNPF)
Sophie PITOCCHI (GCF)
Jean-François RAVISE (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
Emmanuel RIPOUT (International Paper)
Isabelle SANNIE (ADEME)
Margarita TODOROVA (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
Veronique VELA RODRIGUEZ (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)
Stéphane VIADER (DRAAF Grand Est)

CITATION DE CE RAPPORT

DE GUERRY Benoît, SERGENT Arnaud, BANOS Vincent, LENGLET Jonathan, GLOAGUEN Jeremy, TALLIER Lucie, 2021. Etude évaluative du programme DYNAMIC BOIS.

Le présent document constitue le rapport d'une étude financée par l'ADEME. Ce rapport ne reflète que les positions de ses auteurs et ne saurait en aucun cas constituer le point de vue de l'ADEME.

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01
Numéro de contrat : 2003C0014

Étude réalisée par DE GUERRY Benoît, SERGENT Arnaud, BANOS Vincent, LENGLET Jonathan, GLOAGUEN Jeremy et TALLIER Lucie pour ce projet cofinancé par l'ADEME

Coordination technique - ADEME : DEPARTE Alba / GLOAGUEN Jérémy
Direction/Service : Direction Bioéconomie et Energies renouvelables / Service Forêt, Alimentation et Bioéconomie

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. INTRODUCTION..... | 8 |
| 2. CONTEXTE ET OBJECTIFS..... | 9 |
| 2.1. Origine du dispositif..... | 9 |
| 2.2. Objectifs de l'étude | 12 |
| 2.2.1. Efficacité | 12 |
| 2.2.2. Efficience | 13 |
| 2.2.3. Cohérence..... | 13 |
| 2.2.4. Pertinence..... | 13 |
| 3. APPROCHE METHODOLOGIQUE | 15 |
| 3.1. Stratégie générale de la méthode et de l'acquisition de données | 15 |
| 3.2. Présentation des quatre blocs de travail et de leurs objectifs..... | 15 |
| 3.2.1. Analyse descriptive des projets..... | 17 |
| 3.2.2. Enquête auprès des acteurs des projets..... | 24 |
| 3.2.3. Analyse thématique..... | 25 |
| 3.2.4. Etudes de cas | 27 |
| 4. RESULTATS | 29 |
| 4.1. Présentation générale des projets | 29 |
| 4.1.1. Répartition géographique des projets | 29 |
| 4.1.2. Identité des projets | 31 |
| 4.2. Les contextes de déploiement des projets..... | 35 |
| 4.2.1. Le contexte forestier | 35 |
| 4.2.2. Le contexte économique | 37 |
| 4.2.3. Le contexte organisationnel | 39 |
| 4.2.4. Le contexte institutionnel | 40 |
| 4.2.5. Les enjeux de terrain perçus par les acteurs..... | 46 |
| 4.3. Objectifs quantifiés des projets..... | 49 |
| 4.3.1. Objectifs en amélioration des peuplements | 49 |
| 4.3.2. Objectifs en investissement matériel et immatériel | 51 |
| 4.3.3. Objectifs en animation de la filière et des propriétaires | 52 |
| 4.3.4. Les objectifs complémentaires du programme..... | 54 |
| 4.3.5. Estimation du budget nécessaire par les acteurs | 54 |
| 4.4. Moyens mis en œuvre par les projets..... | 56 |
| 4.4.1. Qualité de la gouvernance des projets | 57 |
| 4.4.2. Les études techniques d'appréciation des projets | 60 |
| 4.4.3. Effort d'animation déployé..... | 64 |
| 4.4.4. Effort de communication déployé..... | 68 |
| 4.4.5. Moyens financiers engagés..... | 72 |
| 4.5. Résultats des projets..... | 76 |
| 4.5.1. Amélioration des peuplements avec DYNAMELIO | 77 |
| 4.5.2. Amélioration des peuplements hors DYNAMELIO..... | 84 |
| 4.5.3. Investissement matériel et immatériel | 89 |
| 4.5.4. Actions d'animation des propriétaires et de la filière | 96 |
| 4.6. Atteinte des objectifs | 106 |
| 4.6.1. Animation des propriétaires..... | 106 |
| 4.6.2. Investissement matériel et immatériel | 108 |
| 4.6.3. Amélioration des peuplements..... | 111 |
| 4.7. Analyse approfondie de deux cas d'étude | 113 |

| | | |
|--|---|------------|
| 4.7.1. | Synthèse de l'étude de cas réalisée sur le projet FibAlsace | 114 |
| 4.7.2. | Synthèse de l'étude de cas réalisée sur le projet FOREDAVENIR | 119 |
| 5. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES..... | | 126 |
| 5.1. | Efficacité globale du dispositif..... | 126 |
| 5.1.1. | Un effet satisfaisant du dispositif sur l'animation des propriétaires forestiers et le développement forestier | 126 |
| 5.1.2. | Une très bonne efficacité du soutien à l'investissement matériel | 127 |
| 5.1.3. | Des ambitions en matière d'amélioration des peuplements loin d'être atteintes..... | 128 |
| 5.1.4. | Un effet du dispositif sur l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur difficile à mesurer | 129 |
| 5.1.5. | Des dynamiques partenariales hétérogènes et quelques fois fragiles Un effet positif sur la dynamique partenariale et le lancement d'initiatives collectives | 130 |
| 5.2. | Efficacité du volet Dynamelio | 130 |
| 5.3. | Cohérence du volet Dynamelio | 133 |
| 5.3.1. | Les effets dommageables du retard au démarrage du dispositif..... | 133 |
| 5.3.2. | Des critiques importantes sur la rigidité administrative et technique de Dynamelio | 134 |
| 5.3.3. | Une bonne coordination administrative en phase d'instruction | 135 |
| 5.3.4. | Une redondance des dispositifs d'aide à l'amélioration qui a quelquefois contribué à éclipser Dynamelio | 135 |
| 5.4. | Pertinence du volet Dynamelio..... | 136 |
| 5.4.1. | Pertinence sociale : un dispositif proposant les moyens de répondre aux attentes des propriétaires forestiers sous contraintes..... | 136 |
| 5.4.2. | Pertinence sylvicole : un dispositif plus adapté aux travaux de transformation qu'à ceux de conversion ou de balivage | 137 |
| 5.4.3. | Pertinence environnementale : une prise en compte limitée des enjeux environnementaux et une faible intégration des acteurs compétents en la matière | 138 |
| 5.4.4. | Pertinence économique : un objectif ambitieux victime de la conjoncture du marché de l'énergie..... | 139 |
| 6. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS..... | | 142 |
| INDEX DES FIGURES ET TABLEAUX..... | | 147 |
| ANNEXES 1 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PROJETS DYNAMIC BOIS SELECTIONNEES EN 2015 | | 151 |
| ANNEXE 2 : FORMAT WEB DE L'ENQUETE NATIONALE ADRESSEE AUX PARTENAIRES DES PROJETS DYNAMIC BOIS..... | | 152 |
| ANNEXE 3 : CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DU VOLET D'AMELIORATION DES PEUPELEMENTS PAR LES PROJETS DYNAMIC BOIS | | 163 |
| ANNEXE 4 : DIAGRAMME DE LA TYPOLOGIE DES INVESTISSEMENTS REALISES PAR LES PROJETS DYNAMIC BOIS, PRESENTE EN NOMBRE D'EQUIPEMENTS ET AGREGES PAR REGION ADMINISTRATIVE | | 164 |
| ANNEXE V : METHODOLOGIE DE CLASSIFICATION DE L'EFFICIENCE DES PROJETS | | 165 |

RÉSUMÉ

En 2015 et 2016, deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Ecologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont sélectionné 43 projets destinés à mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes d'amélioration forestière et de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices.

L'enjeu du travail d'évaluation proposé ici était non seulement de mesurer et d'analyser, à l'échelle de chacun des projets, l'efficacité et l'efficience opérationnelle des actions et des investissements réalisés, mais aussi d'apporter des éléments de diagnostic stratégique sur le dispositif en matière de pertinence et de cohérence à l'aune des contextes et enjeux nationaux et territoriaux.

Par rapport aux objectifs ambitieux définis au lancement du programme, l'efficacité est très satisfaisante pour les volets « Animation » et « Investissement matériels et immatériels » qui ont contribué à redynamiser la gestion forestière et la filière de mobilisation du bois dans des territoires marginalisés. En revanche l'efficacité du volet « Amélioration sylvicole » est beaucoup moins bonne dans la mesure où la réalisation des chantiers en surface et en volume de bois mobilisé ne dépasse pas 20% des objectifs initiaux.

L'analyse de l'efficience du volet « Amélioration sylvicole » montre une grande hétérogénéité entre les projets qui relève autant des stratégies mise en œuvre par les partenaires (notamment en matière d'animation et de coordination) que de facteurs contextuels liés à la pertinence des modalités administratives et financières du dispositif par rapport aux enjeux forestiers territoriaux (conditions sylvicoles, morcellement foncier, marché du bois énergie) ou encore à la cohérence du dispositif par rapport aux autres dynamiques régionales (aides complémentaires).

A l'issue de cette évaluation qualitative et quantitative du dispositif DYNAMIC BOIS les recommandations formulées consistent (i) à encourager les initiatives partenariales et territorialisées d'appui au développement forestier, (ii) à préconiser un ajustement des conditions administratives et financières des dispositifs de soutien à l'investissement forestier afin d'en simplifier l'accès et de promouvoir des itinéraires sylvicoles plus diversifiés, et (iii) à soutenir l'ensemble des dynamiques de projet qui peuvent contribuer non seulement à l'émergence mais surtout à la diffusion de pratiques innovantes dans le domaine de la gestion forestière et de la mobilisation des bois.

ABSTRACT

In 2015 and 2016, two Calls for Expressions of Interest (AMI) launched by ADEME, in partnership with the Ministry of Ecological Transition and the Ministry of Agriculture and Food, selected 43 projects intended to implement innovative and structuring actions for forest improvement and wood mobilization for the heating plants funded by the Heat Fund and for other user sectors.

The aim of the evaluation proposed here was not only to measure and analyze, at the level of each project, the effectiveness and operational efficiency of the actions and investments carried out, but also to provide elements for a strategic diagnosis of the program in terms of relevance and coherence in the light of national and territorial contexts and issues.

Compared to the ambitious objectives defined at the launch of the program, the effectiveness is very satisfactory for the "Animation" and "Tangible and intangible investments" components, which have contributed to revitalizing forest management and the wood mobilization sector in marginalized territories. On the other hand, the effectiveness of the "Silvicultural Improvement" component is much less good insofar as the results in surface and volume of wood does not exceed 20% of the initial objectives.

The analysis of the efficiency of the "Silvicultural Improvement" component shows a great heterogeneity between the projects, which is as much a result of the strategies implemented by the partners (particularly in terms of coordination and facilitation) as of contextual factors related to the relevance of the administrative and financial terms of the system in relation to the local forestry issues (silvicultural conditions, land fragmentation, wood energy market) or to the coherence of the system in relation to the other regional dynamics (additional funds for forest investment).

To conclude this qualitative and quantitative evaluation of the DYNAMIC BOIS program we provide the following recommendations : (i) encouraging partnerships and territorial initiatives to support forestry development, (ii) recommending an adjustment of the administrative and financial conditions of the forestry investment support systems in order to simplify access and promote more diversified silvicultural itineraries and (iii) to support all project dynamics that can contribute not only to the emergence but also to the dissemination of innovative practices in the field of forest management and wood mobilization.

Introduction

En 2015 et en 2016, l'ADEME, en partenariat avec les ministères en charge de la forêt et de l'énergie et du climat, a publié successivement deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS. Ils visent à « faire émerger du terrain des projets collaboratifs permettant la mise en œuvre d'actions innovantes, opérationnelles et structurantes à l'échelle des territoires, afin de favoriser la mobilisation de bois additionnel pour les chaufferies biomasse du Fonds Chaleur tout en améliorant les peuplements ». La ressource principale visée est la récolte de bois en forêt dans les taillis dits dépérissants, les taillis sous futaie et les accrus forestiers où la qualité des peuplements ne permet pas ou peu de meilleure valorisation des bois.

L'INRAE a été missionné pour réaliser l'évaluation de ces cinq années de programme. L'enjeu du travail d'évaluation est non seulement de mesurer et d'analyser, à l'échelle de chacun des projets, l'efficacité opérationnelle des actions et des investissements réalisés, mais aussi d'apporter des éléments de diagnostic stratégique sur le dispositif dans son ensemble à l'aune des enjeux actuels et futurs de renouvellement forestier et de mobilisation des bois. Le processus d'évaluation de la politique publique de l'ADEME sera cadré par une grille de lecture composée de quatre critères d'analyse que sont l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence, déclinés en questions évaluatives.

Ce rapport rappelle d'abord (Partie 1) le contexte dans lequel la politique étudiée a été mise en place et les objectifs de notre étude, en s'attachant à définir les quatre critères proposés ci-dessus. Nous détaillerons ensuite l'approche méthodologique qui a cherché à multiplier les sources d'informations et dont l'analyse sera centrée autour de nos compétences en géographie, sociologie, science politique, sciences forestières et statistiques (Partie 2). Les indicateurs de monitoring des projets mis à notre disposition ont été complétés d'une enquête nationale en ligne et d'entretiens téléphoniques ciblés. Ainsi, cette évaluation bénéficie d'un nombre considérable de données de nature et d'enseignements variés qui permettent une lecture fine du déploiement des projets et une vue systémique de l'intégration territoriale du dispositif d'aide. Ces données ont été compilées et formatées en différentes bases qui seront jointes aux rendus de la mission.

La partie 3 du document s'applique ensuite à analyser et croiser l'ensemble de ces données pour caractériser le fonctionnement des projets autour de variables de contexte, d'objectifs, de moyens et de résultats. L'exploration des données quantitatives aussi bien que qualitatives permet de livrer un bilan chiffré et contextualisé des 43 projets de DYNAMIC BOIS. La Partie 4 dresse un bilan du déploiement du dispositif au regard des 4 critères d'évaluation (efficacité, efficience, cohérence, pertinence) en s'intéressant tout particulièrement à l'analyse du volet « Amélioration des peuplements (Dynamelio) » du dispositif.

Contexte et objectifs

Origine du dispositif

❖ Depuis 2009 : Fonds Chaleur

Le Fonds chaleur est un dispositif national de soutien à la production de chaleur renouvelable et de récupération et au développement des réseaux de chaleur. Depuis 2009 il est géré par l'ADEME qui assure le conseil aux porteurs de projets, l'accompagnement à la conception et au suivi des projets et le soutien à l'investissement (subventions, aides remboursables ...).

Durant la période 2009-2020, le Fonds Chaleur a été doté de 2,6 milliards € pour soutenir plus de 6 000 réalisations représentant 9,4 milliards € de travaux et une production totale de chaleur EnR&R de 35,5 TWh/an (soit plus de 3 millions tep/an)¹. Sur la période 2009-2015 le Fonds chaleur avait contribué à la production de 1,8 millions tep/an dont plus de 75 % provenait du bois. Ce développement des installations de chaleur renouvelable nécessite ainsi la mobilisation de plus de 6 M m³ de bois et les objectifs de la politique énergétique (PPE 2016-2023) envisageaient d'augmenter de 50 % le rythme de développement de la production de chaleur renouvelable, en s'appuyant notamment sur le déploiement des chaufferies biomasse.

Dans ce contexte de soutien appuyé au développement de la demande en biomasse forestière l'action du Fonds chaleur s'est élargie dans le cadre de l'AMI DYNAMIC BOIS au soutien à l'organisation de l'offre. Cette orientation vise à répondre aux inquiétudes relatives à la capacité de la filière bois à répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs. Elle s'appuie sur le constat de l'existence d'une disponibilité potentielle de biomasse importante mais de difficultés à promouvoir et structurer des filières de mobilisation et de valorisation². Elle se déploie aussi dans un contexte d'interrogation sur les conséquences du développement de la demande en bois énergie sur la concurrence avec les autres usages³ du bois et sur la durabilité de la gestion forestière⁴.

❖ 2011-2015 : Projet Pilote de Mobilisation des Bois en Auvergne (PPMBA)

En 2010, l'ADEME et le ministère en charge de l'agriculture et de la forêt ont conduit une opération pilote de mobilisation des bois sur la région Auvergne. L'objectif était de définir un projet exemplaire et reproductible de mobilisation de bois dans des zones peu ou pas exploitées, pour l'ensemble des usages (sciages, panneaux, papier, énergie) et dans le respect de la gestion durable. Ce projet intitulé Projet pilote de mobilisation des bois en Auvergne (PPMBA) a été mis en œuvre de 2011 à 2015 par le CRPF, l'interprofession Auvergne Promobois et l'union régionale des forêts d'Auvergne avec l'appui du FCBA. Il a consisté à produire des méthodes et des outils innovants (opérations de massification de l'offre, regroupement de chantiers/de foncier, création de la plateforme d'échange de données économiques et cartographiques « Bois d'Auvergne ») destinés à améliorer la performance de l'animation auprès des propriétaires forestiers privés pour une mise en gestion – mobilisation des bois.

Cette initiative a inauguré la participation de l'ADEME aux actions de développement forestier en lien notamment avec les Plans de Développement de Massif portés par les CRPF. Elle a contribué à mettre en évidence les enjeux de la collaboration avec le ministère de l'agriculture et posé les bases du volet animation de l'AMI DYNAMIC BOIS.

❖ 2015-2020 : AMI DYNAMIC BOIS

Le dispositif DYNAMIC BOIS a émergé dans un contexte de tension sur la mobilisation de la ressource forestière et dans une volonté de relance de l'industrie du bois. Dans le cadre des échanges interministériels qui se sont déroulés à la signature du Contrat Stratégique de la filière bois en 2014, il a

¹ Source : <https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>

² Ginisty C., Chevalier H., Vallet P., Colin A. 2009. Évaluation des volumes de bois mobilisables à partir des données de l'IFN « nouvelle méthode » - Actualisation 2009 de l'étude « biomasse disponible » de 2007 - Rapport final de convention Cemagref / IFN / DGFAR n° E 10/08 du 19 juin 2008. 60 p.

³ Alexandre, S. (2014). Le bois, un matériau rare? Vers une hiérarchie des usages du bois. Revue forestière française.

⁴ Bio2, Biomasse et biodiversité forestières. Augmentation de l'utilisation de la biomasse forestière : implications pour la biodiversité et les ressources naturelles. Paris, Ministère en charge de l'environnement et Ecofor, pp 125-131.

ainsi été décidé d'allouer une partie des ressources du Fonds chaleur à une action de mobilisation du bois dans la perspective de renforcer le couplage entre la politique de promotion des énergies renouvelables et la politique de soutien à la filière forêt-bois.

En application de cette décision interministérielle, les services de l'ADEME et du ministère de l'agriculture se sont entendus sur l'opportunité de mettre en œuvre deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) successifs lancés en 2015 et 2016, pour identifier une série de projets territoriaux de développement forestier. Le recours à un AMI se justifiait par la volonté d'inciter à l'émergence de dynamiques collectives territoriales associant une grande diversité d'acteurs forestiers et territoriaux. Ces projets territoriaux devaient ainsi démontrer leur capacité à organiser une animation collective autour des enjeux et des outils de mobilisation de la ressource forestière, et à déployer des dispositifs d'aides individuelles à l'investissement pour l'amélioration des peuplements forestiers (DYNAMELIO) et à l'investissement matériel et immatériel dans la chaîne de collecte de la biomasse. Les projets devaient aussi démontrer leur capacité à articuler les actions de mobilisation de la biomasse forestière avec l'approvisionnement des chaufferies présentes à l'échelle du bassin d'approvisionnement. Les dispositifs d'animation et d'investissement matériel/immatériel ont été financés par le Fonds chaleur (35 M€ programmés), le dispositif DYNAMELIO a été financé à 50% par le Fonds Chaleur (10,7 M€ programmés) et à 50 % par le FFTE (10 M€ programmés).

Pour les services administratifs, le principal défi a consisté à organiser le dispositif DYNAMELIO et à définir les modalités juridiques, administratives et techniques d'aide au financement des actions d'investissement forestier. En effet, il a été nécessaire de faire valider par la Commission européenne un régime d'aide d'Etat spécifique au soutien à l'investissement productif forestier. Cette procédure s'est déroulée au moment où les Etats et la Commission préparaient la nouvelle programmation du Programme de Développement rural (2014-2020). Ainsi compte tenu du manque de prise en compte de la spécificité des aides forestières dans les lignes directrices définies par la Commission et de la période d'intense activité autour de la négociation du PDR, l'autorisation d'un régime cadre notifié permettant le déploiement de DYNAMELIO a nécessité 18 mois (Août 2016) entre le lancement du dispositif et son opérationnalisation effective. En outre, à l'époque les négociations avec la Commission n'ont pas permis d'obtenir un taux d'aide supérieur à 40 %.

Sur la base de ce régime juridique, l'organisation administrative de DYNAMELIO s'est appuyée sur le GIP ATEGeRi pour déployer la télé service dédié à la saisie en ligne des demandes d'aide, sur les DDT (M) ou DRAAF pour l'instruction des dossiers et sur l'Agence de Service des Paiements (ASP) pour la gestion financière des versements des aides.

Les modalités de traitement et les critères d'éligibilité des dossiers ont été définis dans une première instruction technique établie par le ministère de l'agriculture le 29/04/2016. Le financement relatif aux dépenses faisant l'objet d'une facturation devait être réalisé sur la base de 2 devis descriptifs et estimatifs, avec possibilités dérogatoires de ne présenter qu'un seul devis. Le montant minimal des dossiers était de 1 000 €. Les surfaces des dossiers devaient s'étendre sur 4 hectares au minimum, qui pouvaient éventuellement être répartis en un ou plusieurs îlots d'une surface minimale de 1 hectare. Les peuplements forestiers initiaux devaient être des taillis, des taillis sous futaie, des accrus forestiers de faible valeur économique ou pour les dossiers de 2016 des futaies dépérissantes. Les dépenses éligibles concernaient les opérations de conversion (par régénération naturelle), de transformation (par plantation) et d'amélioration. L'introduction d'essences en diversification sous forme de bouquets ou de rideaux était possible à condition que leur surface ne dépasse pas 25 % de la surface faisant l'objet de plantations. En complément de ce cadrage national, des dispositions régionales spécifiques s'appliquaient à la densité minimale des tiges d'essences objectifs, à la définition de la « faible valeur économique », à l'analyse du devis au regard de référentiels régionaux des coûts et à la distance maximale entre les îlots.

| Régions | Valeur économique maximale du peuplement | Distance maximale entre les îlots |
|-------------------------|---|-------------------------------------|
| Grand Est | < 3 x dépenses éligibles (HT) pour transformation < 5 x dépenses éligibles (HT) pour conversion < 5 x dépenses éligibles (HT) ou < 6 000 €/ha pour amélioration | < 10 km |
| Auvergne Rhône Alpes | < 5 000 €/ha | Communes limitrophes |
| Nouvelle-Aquitaine | Valeur marchande < 7 500 €/ha pour les reboisements et améliorations feuillus Valeur marchande < 4 500 €/ha pour les reboisements et amélioration résineux | < 5 km |
| Bourgogne Franche Comte | < 2 x devis d'amélioration (HT) | < 10 km (< 1 km piste débardage) |
| Centre Val de Loire | Eclaircies : < 7 m ² /ha de surface terrière pour bois de diamètre > 27.5 cm Conversion et transformation : < 3 x dépenses éligibles (HT) | < 1 km |
| Bretagne | Appréciation service instructeur | Appréciation service instructeur |
| Hauts de France | Peupleraies : recette coupe rase nette propriétaire : 4 000 € TTC/ha pour un renouvellement en peuplier Peupleraies : recette coupe rase nette propriétaire : 6 000 € TTC/ha pour un renouvellement en feuillus Peuplement en impasse sylvicole : recette coupe rase nette propriétaire : 6 000 € TTC /ha pour un renouvellement feuillu Frênaies charalorsées : recette coupe rase nette propriétaire : 6 000 € TTC/ha pour un renouvellement en feuillus | néant |
| Occitanie | Valeur des bois sur pied à exploiter cumulée à la valeur des bois sur pied vendus les 5 dernières années < 2 x montant devis plafonné des opérations d'amélioration pour Reboisement et < 5 x pour régénération naturelle | < 10 km |
| Ille de France | Valeur marchande < 7 500 € TTC/ha si exploitation précède reboisement ou amélioration feuillue Valeur marchande < 4 500 € TTC/ha si l'exploitation précède un reboisement ou une amélioration en essence résineuse | Même propriété ou même massif |
| Haute Normandie | < 3 x dépenses éligibles (HT) pour transformation < 5 x dépenses éligibles (HT) pour conversion | Néant |
| Pays de la Loire | Valeur des bois sur pied < 4 000 €/ha Coupe fournissant au moins 50% de volume de bois énergie | 500 m |

Tableau 1 : Critères régionaux d'éligibilité des dossiers DYNAMELIO (à partir des notes de cadrage de juillet 2017)

Objectifs de l'étude

Deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS ont donc été successivement lancés en 2015 et 2016 par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les deux appels visaient à faire émerger des projets territoriaux et collaboratifs qui permettent de mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices, tout en améliorant la qualité des peuplements forestiers. L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique et permettre l'émergence de projets exemplaires transférables dans d'autres territoires.

Au total les 43 projets lauréats de cet AMI DYNAMIC BOIS couvrent l'ensemble des régions métropolitaines et se déploient pour une durée de 3 ans (extension pour certains jusqu'à mi-2020). Les conditions de leur mise en œuvre varient selon les projets et les enjeux territoriaux identifiés. Toutefois ils ont en commun de proposer une dynamique d'expérimentation innovante de gestion et de valorisation de la ressource forestière sur la base d'un programme d'investissement ciblé (récolte et sylviculture) et d'une démarche partenariale territoriale.

L'enjeu du travail d'évaluation proposé ici est non seulement de mesurer et d'analyser, à l'échelle de chacun des projets, l'efficacité opérationnelle des actions et des investissements réalisés, mais aussi d'apporter des éléments de diagnostic stratégique sur le dispositif dans son ensemble à l'aune des enjeux actuels et futurs de renouvellement forestier et de mobilisation des bois.

Le champ de l'évaluation couvre les 43 projets lauréats des AMI DYNAMIC BOIS 2015 et 2016.

Les objectifs de l'évaluation sont :

- D'analyser l'efficacité du dispositif sur les plans quantitatif et qualitatif, via différentes entrées :
 - Selon les 3 axes (investissements matériels, animation, amélioration des peuplements) ;
 - A différents horizons temporels : à court terme (à l'issue des projets) et sur le long terme (impacts post DYNAMIC BOIS) ;
 - A différentes échelles géographiques : nationale, régionale et locale.
- D'apprécier la pertinence du processus de fonctionnement des AMI DYNAMIC BOIS (projets multi-acteurs et multi-actions, gouvernance multi-entités et à plusieurs échelles géographiques) par rapport à d'autres dispositifs antérieurs ou existants (cadrage, instruction et sélection des projets, suivi et monitoring ...) et par rapport à leur contexte de déploiement (actions des collectivités territoriales, organisation de l'ingénierie forestière, dynamique d'investissement forestier ...)

Ainsi, la finalité de l'évaluation sera de porter un jugement sur le programme DYNAMIC BOIS. Ce jugement sera articulé autour de 4 critères élaborés par le CAD (Comité d'Aide au Développement de l'OCDE) et couramment utilisés dans l'évaluation des politiques publiques. Ces critères s'appliquent notamment dans les domaines de l'environnement et de la forêt (Amsallem et Tonneau, 2018 sur l'évaluation de la Trame Verte et Bleue⁵; Parcs Naturels Régionaux de France, 1999 sur les chartes de territoires⁶; Sergent et Chabe-Ferret, 2012 sur l'évaluation des Plans de Développement de Massifs Forestiers⁷). On étudiera donc les critères d'évaluation que sont l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence. Dans les paragraphes suivants, nous définissons ces critères en les accompagnant de questions évaluatives auxquels notre étude cherchera à apporter des réponses.

Efficacité

L'efficacité compare les résultats atteints avec les objectifs fixés au départ. L'intérêt est de mesurer les écarts de réalisation et de pouvoir les analyser.

Question efficience 1 : Les objectifs formalisés initialement par les projets ont-ils été atteints ?

Il s'agit d'évaluer l'efficacité des projets à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Les résultats quantitatifs produits concernent les 3 volets d'action du programme et pourront être comparés à des actions hors dispositifs d'aide pour en mesurer la portée.

⁵ Amsallem, Jennifer, et Jean-Philippe Tonneau. 2018. « Méthode d'élaboration d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la politique Trame verte et bleue: application aux Schémas régionaux de cohérence écologique ». Sciences, Eaux & Territoires n°25, p. 20-25.

⁶ Parcs Naturels Régionaux de France. 1999. « L'évaluation, un enjeu pour les territoires de projet ». 20 p.

⁷ Sergent, Arnaud, et Sylvain Chabe-Ferret. 2012. « Évaluation de la contribution des Plans de Développement de Massifs Forestiers aux objectifs et enjeux de la politique forestière nationale. Rapport d'évaluation pour le Ministère de l'Agriculture ». IRSTEA. 179 p.

Question efficacité 2 : Le dispositif a-t-il eu des effets élargis sur les territoires des projets ?

Il s'agira de se détacher des objectifs quantitatifs des projets pour évaluer leur capacité à répondre aux objectifs plus globaux de l'ADEME concernant le développement d'une filière. Nous essaierons notamment de qualifier les effets du dispositif et leurs durabilités sur la structuration et le développement de la filière bois énergie.

Efficience

L'efficience analyse les résultats obtenus en fonction des moyens investis. La question centrale que pose le critère d'efficience est de savoir si les projets ont été mis en œuvre de manière optimale.

Question efficacité : Quels sont les moyens nécessaires pour obtenir des résultats significatifs en matière de mobilisation des propriétaires et d'amélioration des peuplements ?

L'analyse cherchera à retirer de la diversité des projets et de la grande variabilité des résultats, des enseignements sur les bonnes conduites garantissant la meilleure utilisation des moyens mis à disposition.

Cohérence

La cohérence évalue si les moyens mis en œuvre sont adaptés pour atteindre la stratégie et les objectifs définis. L'étude des contextes régionaux et infra-régionaux nous permettra de prendre en compte la cohérence externe du programme face aux autres politiques forestières.

Question cohérence : Dans quelle mesure les stratégies et les logiques d'action des structures de portage administratif étaient-elles cohérentes avec le dispositif DYNAMIC BOIS ?

Il s'agira d'interroger l'insertion du dispositif DYNAMIC BOIS dans le quotidien des acteurs chargés de sa mise en œuvre. Des zones de friction et de synergie ont pu apparaître dans le déploiement du dispositif qui peuvent expliquer les différences d'efficience entre les projets.

Pertinence

La pertinence permet d'évaluer l'adaptation des objectifs de la politique par rapport aux problématiques et aux enjeux identifiés du territoire, de la filière économique, etc. On intégrera autant que possible, le critère du phénomène de non recours proposé par Warin et Milet, 2013⁸. Il s'agit d'analyser la pertinence de la politique par le nombre de bénéficiaires potentiels qui ne recourent pas à des dispositifs pourtant créés pour eux. Ces non recours peuvent s'expliquer par une non connaissance de l'offre, une non demande lorsque l'offre est connue, une non réception de l'offre lorsque celle-ci a été demandée ou une non proposition de l'offre par un agent.

Question pertinence 1 : La construction du programme DYNAMIC BOIS était-elle adaptée aux enjeux sociaux, sylvicoles, environnementaux et économiques des territoires ?

Cette question interroge les grands objectifs du programme et leur concrétisation stratégique au regard des enjeux rencontrés par les acteurs de terrain.

Question pertinence 2 : Dans quelle mesure les 3 volets du dispositif d'aide (amélioration, animation, investissement) étaient-ils complémentaires dans l'atteinte des objectifs du programme ?

Le programme et son dispositif d'aide a été pensé comme une boîte à outil à disposition des projets et il nous paraissait intéressant de questionner les potentielles synergies entre ces volets d'action.

Le schéma ci-dessous illustre ces différents concepts clés de la méthode d'évaluation (Figure 1):

⁸ Warin, Philippe et Milet, Hélène. 2013. « La prise en compte des publics dans l'évaluation des politiques publiques ». Revue française d'administration publique, ENA. 2013/4 n°148. p. 991-1002.

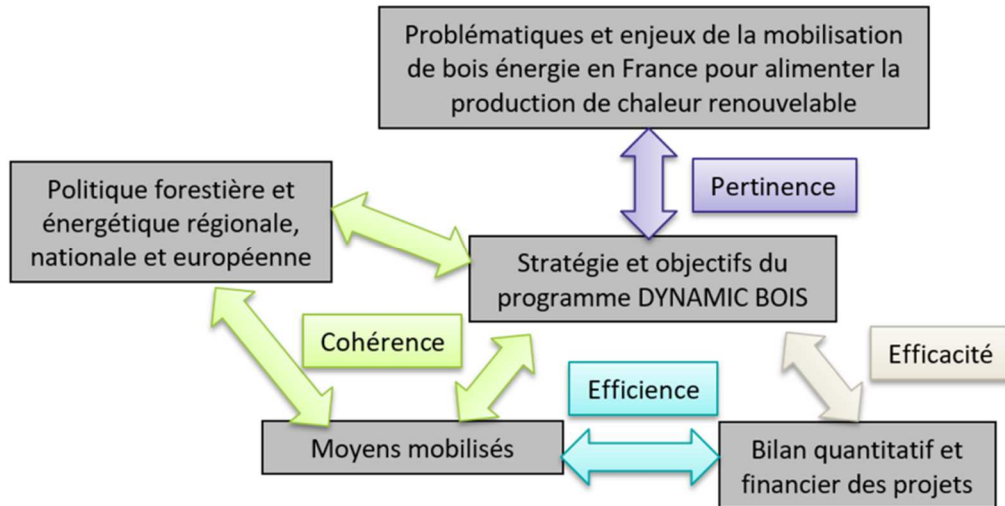


Figure 1 La démarche évaluative adaptée à DYNAMIC BOIS

Approche méthodologique

Cette partie présente l'approche méthodologique adoptée pour répondre aux questions évaluatives. Nous présentons tout d'abord la démarche générale puis nous détaillerons le contenu des quatre blocs de travail retenus qui structurent la présentation des sources de données et seront autant d'entrées pour alimenter notre évaluation.

Stratégie générale de la méthode et de l'acquisition de données

L'intérêt premier de l'acquisition de données est de répondre à la tâche de dresser le bilan quantitatif des projets DYNAMIC BOIS. Les indicateurs étudiés dans cette étape sont stabilisés et très bien renseignés. Néanmoins, la suite de l'évaluation nécessite de multiplier les angles d'analyse pour obtenir une compréhension systémique de la mise en œuvre des projets et de leurs résultats. Cela doit passer par la recherche de données allant de la description fine des actions de terrain jusqu'aux conditions structurelles induites par les échelles locale, régionale ou nationale.

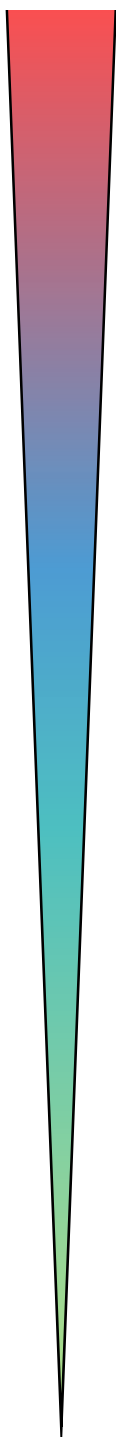
Plus ces données seront nombreuses et précises, plus la tâche d'analyse exploratoire pourra être efficace pour établir des corrélations entre variables. Cette recherche de l'exhaustivité des contextes et des conditions dans lesquels ont été menés les projets nous permettra également d'être en capacité de les comparer les uns avec les autres.

Ainsi, toutes les sources d'information qui seront présentées ci-dessous apportent un lot considérable de données qu'il est rarement l'occasion de manipuler dans des études sur la mise en œuvre de la politique forestière. Les données issues de ces différentes sources sont aussi bien complémentaires que redondantes, et permettront de consolider nos connaissances en croisant les informations.

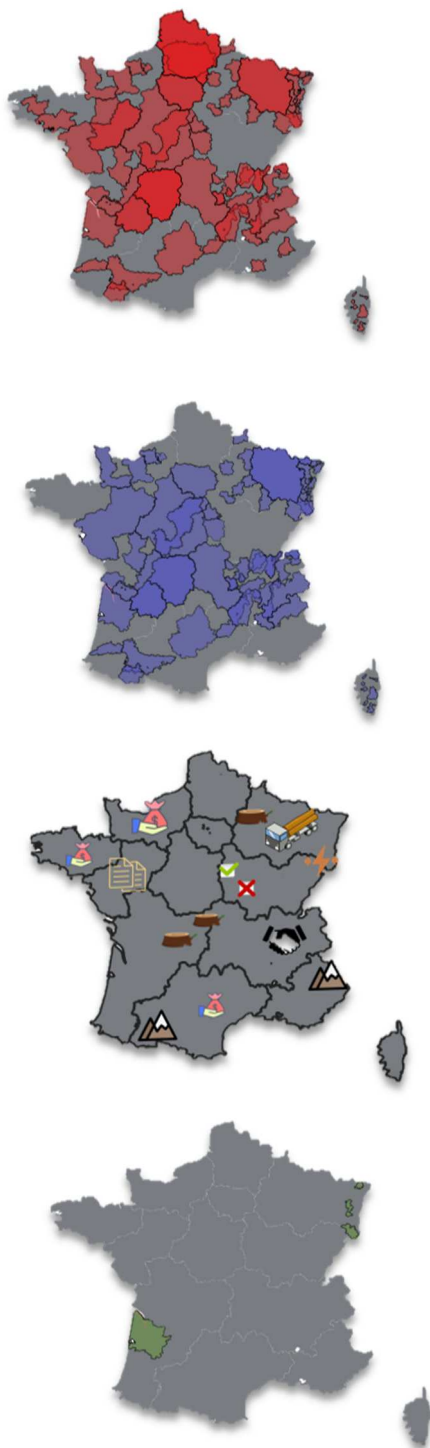
Présentation des quatre blocs de travail et de leurs objectifs

Les sources d'informations utilisées sont réparties en quatre blocs de travail ayant chacun leurs objectifs et leurs méthodes d'acquisition. Les deux premiers volets permettront d'alimenter les bases de données quantitatives et qualitatives qui se veulent exhaustive pour l'ensemble des projets. Les deux derniers volets auront un rôle d'approfondissement sur quelques exemples sélectionnés au cas par cas. Le schéma ci-dessous présente les quatre blocs de travail qui seront détaillés un par un par la suite. Pour chacun des blocs nous précisons, la source d'extraction ou la méthode d'acquisition, la nature de la donnée obtenue, la fiabilité et les traitements réalisés.

Quantitatif
Exhaustivité



Qualitatif
Ciblage



1. Analyse descriptive des projets

Base de données quantitative à partir des indicateurs renseignés par les acteurs

2. Enquête auprès des acteurs des projets

Questionnaire en ligne pour l'acquisition de données manquantes

123 réponses

76 % des projets représentés

3. Analyse thématique

Exploration d'une dizaine de sujets transversaux aux bilans des projets

Bilans d'avancement, entretiens ciblés et données complémentaires

4. Etude de cas sur deux territoires

Approfondissement des conditions de déroulement de 2 projets

Travail bibliographique et entretiens semi-directifs avec les acteurs

Figure 2 : Présentation des quatre échelles de travail pour l'acquisition de données

Analyse descriptive des projets

Cette partie ne traite que de données préexistantes, déjà formatées et archivées par l'ADEME ou dans des bases de données dont l'accès nous a été autorisé. Il s'agira donc de récupérer ces différents documents et d'en extraire les variables utiles pour créer notre propre base de données des projets DYNAMIC BOIS.

Sources des données utilisées

1.1.1.1. Origine et temporalité des différentes sources de données

Pour commencer, il nous paraît important de retracer la temporalité des différentes sources de données utilisées qui sont apparues à des stades variables de la vie des projets. Ainsi, l'antériorité de certains documents est une information en soit sur les conditions dans lesquelles ils ont été produits et pourra être un facteur explicatif des complications qu'on pu connaître les projets et des difficultés de traitement de ces données.

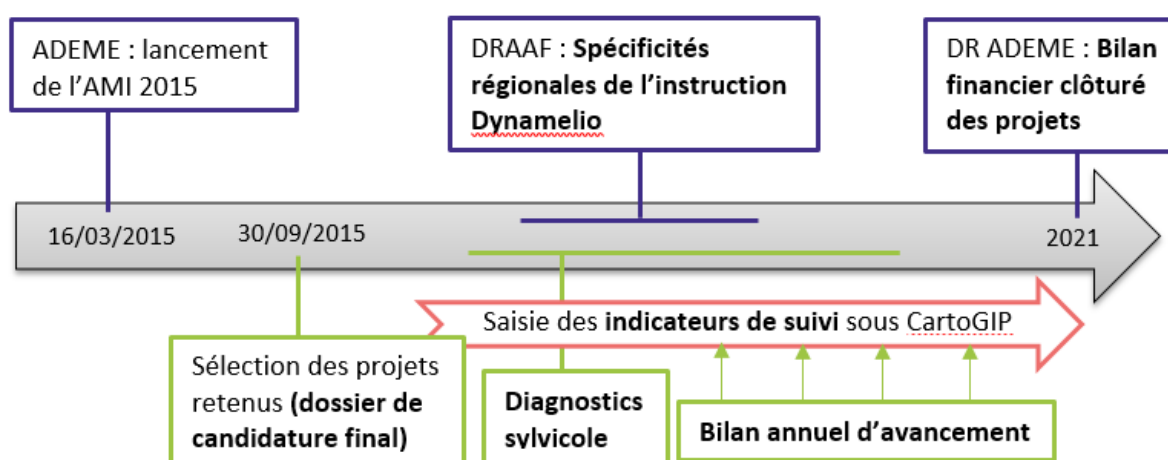


Figure 3 : Frise chronologique des différentes sources de données utilisées dans le bilan quantitatif

❖ Dossier de candidature des projets

La première source de donnée essentielle dans la construction de la base de données des projets est le dossier de candidature des projets à l'AMI de 2015 ou de 2016. C'est en effet sur la base de ces documents que les différents collectifs ont été sélectionnés par l'ADEME. Les comités de sélection de l'ADEME ont pu préconiser aux pré-projets de redéfinir leurs stratégies et ambitions pour coller avec les attendus du programme ou pour intégrer d'autres initiatives qui n'auraient pas été sélectionnées. Par exemple, un projet initialement prévu pour intervenir en forêt privée a ainsi pu être enjoint de récupérer les actions en forêt publique d'une candidature voisine qui n'aurait pas été retenue.

Il s'agit donc d'un document qui cadre la ligne de conduite et les objectifs de chacun des projets, mais dont l'élaboration est antérieure à l'instruction technique ministérielle décrivant la gestion des dossiers d'aide à l'amélioration des peuplements forestiers.

❖ Historique de la participation du GIP ATGeRi

Le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi), experts de la cartographie au service de la décision, était initialement partenaires de 4 projets lauréats de l'AMI 2015 : FOREDAVENIR, FORET AGIR, PRIM@BOIS, DYNAMIC NESLE. Formalisé dans les dossiers de candidature des projets, le GIP ATGeRi devait apporter un accompagnement au pilotage du projet (partage des objectifs et de l'état d'avancement) par la mise en œuvre de tableaux de bord et de synthèses alimentés par une plateforme d'échange et de remontée d'informations partagée par l'ensemble des partenaires du projet.

Le module informatique fut tout d'abord construit pour l'Aquitaine mais déjà en intégrant la possibilité d'être adapté à d'autres régions dans un souci de mutualisation d'éléments communs. D'autres acteurs forestiers se sont montrés intéressés pour s'associer à la mise en œuvre de l'outil et les CRPF Nord-Picardie, Normandie, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes ont finalement intégrés la démarche. L'ADEME a finalement mandaté le GIP ATGeRi pour étendre la plateforme à l'ensemble du programme et en faire un support pour le suivi de l'avancement des projets et un premier maillon pour la procédure d'administration des dossiers d'aide.

Ainsi, bien que les acteurs s'étaient engagés à faire remonter à l'ADEME les indicateurs de suivi de réalisation de leur projet, le format n'était pas déterminé au lancement du programme. Le GIP ATGeRi a eu peu de temps pour intégrer le cahier des charges de la Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises (DGPE, l'une des direction d'administration centrale du MAA) et proposer un outil opérationnel avant de former les acteurs de terrain à son utilisation. Cette plateforme en ligne permettait de saisir une liste d'indicateurs de suivi pour les 3 volets des actions DYNAMIC BOIS : Amélioration, Animation et Investissement. En renseignant les dossiers d'aide à l'amélioration des peuplements nécessaires à l'instruction, l'utilisation des investissements forestiers, la portée des actions d'animation, etc. la plateforme générait des indicateurs consolidés, accessibles aux partenaires des projets et aux institutions les supervisant. Elle offrait également différents services comme la possibilité de suivre l'état d'avancement des dossiers d'aide, un suivi cartographique de ces chantiers, un annuaire des professionnels et chaufferies du territoire etc.

C'est également sur cette plateforme qu'on put être déposés et archivés, les documents produits par les projets et attendus par l'ADEME tel que le diagnostic sylvicole et les bilans annuels d'avancement. D'autres documents complémentaires ont pu y être ajoutés mais n'ont pas fait l'objet d'une lecture systématique.

❖ Mise à contribution des DRAAF

Les DRAAF ont d'abord été associées en lien avec les DR de l'ADEME à la sélection des dossiers. Après la définition des modalités de gestion des dossiers d'aide par le MAA dans ses instructions techniques pour les AMI 2015 et 2016 datant respectivement du 04/10/2016 et du 05/04/2017, les DRAAF furent ensuite sollicitées dans le cadre du déploiement opérationnel du volet Dynamelio du dispositif DYNAMIC BOIS. Il leur a été demandé de produire une note de cadrage pour fixer un nombre limité d'indicateurs permettant de convenir des conditions techniques et financières d'attribution des aides publiques pour les dossiers d'investissement en amélioration des peuplements.

Bien que l'ADEME proposait déjà des indicateurs chiffrés à titre de recommandation, la précision de ces indicateurs à l'échelle régionale permettait d'affiner l'application du dispositif d'aide suivant les contextes socio-économiques forestiers rencontrés en région. Il s'agit notamment d'évaluer les indicateurs pertinents aux vues de la structure de la propriété forestière ou de la valeur économique des peuplements pauvres. Cela permettait également d'harmoniser autant que possible ce nouveau dispositif avec les éventuelles autres sources d'aides publiques existantes sur le territoire.

La connaissance de ces notes de cadrage par les services forestiers des DRAAF était donc un préalable important au dépôt de dossiers de demande d'aide par les acteurs des projets (même si les dossiers pouvaient être déposés avant leur sortie officielle). La plupart de ces notes de cadrage n'ont néanmoins été transmises qu'autour de juillet 2017, sans compter les quelques modifications qui ont pu retarder la date de validation définitive des critères de certaines régions à 2018 voire 2019. Ainsi, la majorité des diagnostics sylvicoles des projets ont été réalisés et validés avant d'avoir eu connaissance des spécificités régionales de l'instruction.

1.1.1.2. Nature de la donnée

Les documents présentés en Figure 3 permettent d'alimenter des variables d'objectifs, de contexte, de moyens et de résultats qui constitueront notre base de données des projets. Cette partie présente les informations extraites de ces différentes sources.

Les dossiers de candidature sont composés de deux documents :

- **Le document technique** de présentation du projet ou l'on retrouve les informations concernant le contexte du projet, les membres du partenariat et leurs rôles, une description des objectifs globaux et de la stratégie pour les atteindre ;
- **Le document financier** qui liste les coûts prévisionnels pour chacune des actions et le montant d'aide publique qui sera nécessaire. En lien avec ces montants financiers, un tableau d'indicateurs sur les 3 volets du programme DYNAMIC BOIS a été rempli. Il s'agit néanmoins des moyens financiers et humains prévus avant le début du projet, et ces éléments devront être actualisés avec les dépenses et aides réellement engagées.

La saisie en continue des indicateurs de suivi est réalisé sur la plateforme du GIP ATGeRi, le plus souvent par le porteur du projet. On y trouve :

- **Les dossiers de demande d'aide** à l'amélioration des peuplements avec les informations nécessaires pour leur instruction, à savoir, l'identité du bénéficiaire, la surface du dossier, le type de travaux, le coût prévisionnel du chantier, le volume de bois estimé. La réalisation du chantier doit donner lieu à une saisie des volumes réellement exploités sur cette même interface pour déclencher le versement de l'aide ;
- Les **indicateurs de suivi des actions d'animation**, ou l'on décrit le type d'action menée (communication, presse écrite, rencontre des propriétaires, ...) avec le nombre de propriétaire visé et ayant donné suite. On y trouve aussi des indicateurs des retombées de l'animation comme les documents de gestion durable rédigés ou les structures de regroupement des propriétaires créées avec pour chacun, la surface forestière concernée. Ces informations pouvaient être saisies par chacun des acteurs en charge de l'animation ;
- Les **indicateurs de suivi des investissements matériels** qui doivent être complétés chaque année par les entreprises bénéficiaires. Pour chaque investissement, il est demandé d'enregistrer le volume de bois objectif de la machine et le volume réalisé annuellement, selon les 3 classes de qualité. Il est également possible d'indiquer la part de ce bois qui est certifié.

Le logiciel d'instruction des aides aux dossiers de demande d'aide DYNAMELIO de l'ASP n'a pu être opérationnel qu'à partir d'Avril 2017, soit plus d'un an après le début des projets de 2015. Ce retard s'est répercuté sur l'avancement de l'action pour l'amélioration des peuplements et a justifié une prolongation des projets qui le souhaitaient d'une année supplémentaire. Ainsi, les dépôts de dossiers étaient encore permis jusqu'au 31 décembre 2020. D'autre part, les dossiers ont un délai maximal de 8 mois pour être instruits à partir de leur date de dépôt. Les chantiers forestiers peuvent ensuite être réalisés dans un délai de 5 ans après la validation du dossier, ce qui conditionne la saisie des volumes de bois réellement mobilisés. Ainsi, les données quantitatives disponibles ne sont pas définitives et pourront encore évoluer dans les années à suivre.

L'extraction des données de la plateforme du GIP ATGeRi a été réalisée par leur soin et suivant nos indications à la date du 4 janvier 2021. Le choix de cette date permet d'avoir une information définitive sur le nombre de dossiers d'amélioration des peuplements déposés et les surfaces et volumes de bois qu'il est prévu d'exploiter. En effet, les derniers dossiers déposés ont pu être traité administrativement et l'information concernant la décision de l'ADEME d'attribution d'une subvention est presque toujours connue.

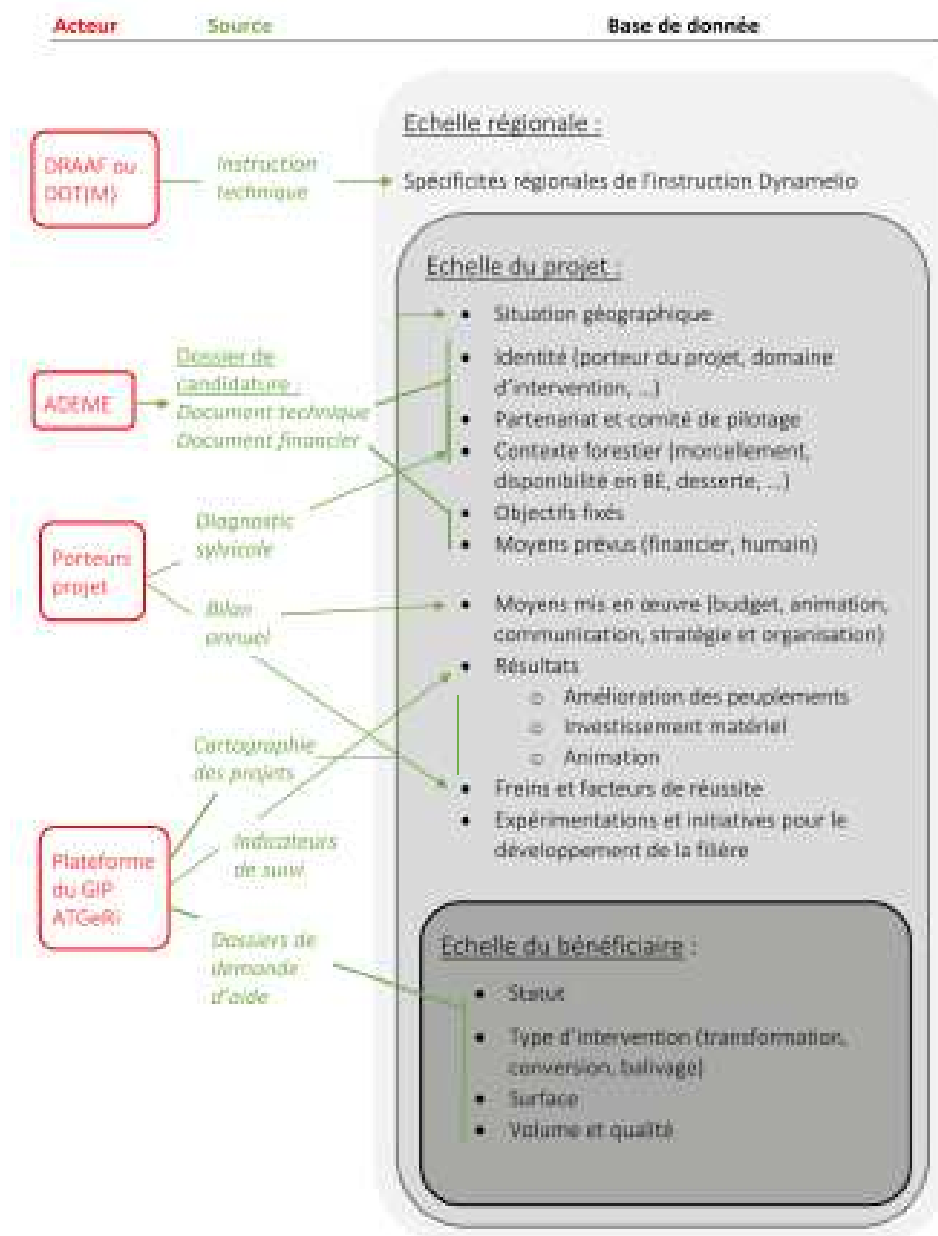


Figure 4 : Construction de la base de données quantitative des projets

1.1.1.1.3. Fiabilité de la donnée

L'examen des différentes bases de données a révélé des coquilles qui nuancent légèrement la qualité de l'information. On se propose, pour chaque source d'information, de lister les catégories d'erreurs rencontrées et auxquelles il faudra apporter une correction ou à défaut rester vigilant.

❖ Dossier de candidature

Concernant les dossiers de candidature, la manipulation des données a pu mettre en évidence un certain nombre d'erreurs ou d'incohérences touchant à tous les indicateurs de suivi :

- Des incohérences dans les **objectifs fixés en termes de mobilisation de bois** pour quelques projets entre le document technique de présentation et le tableau financier des indicateurs de suivi du dossier de candidature ;
- Des erreurs ou confusions sur les **hypothèses de conversion** entre les unités Kg et tonnes ;
- Une confusion probable pour quelques projets entre **l'autofinancement et les financements extérieurs privés** sur l'amélioration des peuplements ou sur l'investissement matériel ;

- Des appréciations différentes pour la **classification des investissements matériels** entre équipements d'exploitation forestière et de préparation de combustible.

❖ Plateforme du GIP ATGeRi

L'ensemble des dossiers de demande d'aide déposés par les acteurs des projets ainsi que les indicateurs de suivi des actions d'investissement et d'animation **sont de l'ordre du déclaratif** et constituent le matériel de base de notre bilan quantitatif. C'est le cas des variables de surface, de volume de bois ou de dépenses prévisionnelles **dont la saisie sur la plateforme du GIP ATGeRi peut être source d'erreurs.**

- Concernant la saisie des actions d'animation :
 - Certains projets ont laissé vide la case du **nombre de propriétaires visés** par les différentes actions d'animation. On se retrouve avec un nombre de propriétaires ayant donné suite supérieur au nombre visé, ce qui empêche le calcul du taux de réussite des actions ;
 - A l'inverse, on trouve des projets où le nombre de propriétaires visés par les réunions d'information est indiqué alors que le **nombre de personnes ayant donné suite** est laissé nul. Il est possible que cette information n'ait pas été recueillie par les animateurs mais aucune correction ne peut ici être apportée ;
 - Il arrive que la **somme des surfaces forestières concernées** ne soit pas renseignée malgré l'existence de propriétaires ayant donné suite aux actions d'animation. Cette absence de donnée concerne 9,5% des propriétaires ayant donné suite à un démarchage individuel, 19,3% pour les réunions d'information, 33% pour les formations collectives et enfin 8,4% des visites de terrain alors même qu'il s'agit d'une action censée approfondir les connaissances des parcelles ;
 - Malgré une sensibilisation des acteurs par l'ADEME sur le sujet, on remarque encore des **doublons entre plusieurs partenaires** d'un même projet dans la saisie d'une action d'animation ayant été réalisée en commun. On se retrouve donc par exemple avec le double de propriétaires rencontrés par rapport à la réalité.
- Concernant la saisie des actions de communication :
 - Le nombre de personnes visées n'a jamais été rempli lors des enregistrements pour des publications d'articles ou des actions de communication numérique ou physique. On suppose que cette information était en effet difficile à connaître avec précision a posteriori mais il aurait été assez pertinent que les projets puissent évaluer la portée de chaque action de communication potentielle avant de la mettre en place pour en justifier l'intérêt ;
 - Le nombre de personnes visées pour les chantiers vitrine et les événements de communication sont globalement très bien renseignés mais on dénombre quelques manques de données. 9 enregistrements ont omis de remplir cet indicateur pour les événements de communication et cela représente 20 événements sur un total de 464 soit une incertitude relative de 4,3 %. Parmi celle-ci, un enregistrement n'a pas non plus indiqué le public visé par l'action. Même remarque pour les chantiers vitrine mais avec des conséquences bien moindre puisque seulement 2 enregistrements ont omis cette information, impactant 2% des actions.
- Concernant la saisie des investissements matériels :
 - Un projet n'a pas saisi les volumes de BO réalisés par les investissements car la plateforme demandait à ce que cette valeur soit convertie des m3 en tonnes, ce qui, d'après son coordinateur, « n'est pas judicieux » ;
 - Un autre projet n'a saisi dans l'indicateur de suivi des investissements, que les volumes qui ont été livrés dans des chaufferies du Fonds chaleur. Pourtant, la plateforme demandait bien à ce que soit saisi l'ensemble des volumes traités par la machine pour pouvoir en calculer l'atteinte des objectifs en tonnage et en temps d'utilisation ;
 - Pour un nombre important de projets, des investissements n'avaient tout simplement pas été déclarés sur la plateforme du GIP. Il s'agit souvent de petites aires de dépôt mais qui ont leur importance dans le calcul de l'atteinte des objectifs initiaux des projets.

❖ Bilans financiers des DR ADEME

Sur les 43 documents de bilan financier fournis par les DR de l'ADEME, les données ne sont pas homogènes suivant les régions :

- Certains bilans et contrats de demande d'aide **ne sont pas clôturés** et peuvent encore être amenés à évoluer. A priori, ces évolutions ne pourront aller que vers une baisse des crédits de

subventions prévus dans les situations où un bénéficiaire viendrait à renoncer à l'aide ou à ne pas répondre aux sollicitations de l'ADEME demandant des justificatifs pour clôturer un dossier ;

- Certaines directions n'ont pas su détailler **la nature des dossiers subventionnés**. Le minimum requis était de ventiler ces crédits en fonction des volets du programme qu'étaient l'animation, les études et les investissements et quelques bilans ne sont pas allés au-delà en terme de précision ;
- Enfin, le croisement des deux sources de données que sont les bilans financiers des DR de l'ADEME et la plateforme de suivi du GIP ATGeRi n'offre pas une superposition parfaite des réalisations du volet des investissements matériels (*Tableau 2*).

| Catégorie d'investissement | Nombre de lignes budgétaires (bilan financier DR ADEME) | Nombre d'enregistrements (GIP ATGeRi) | Taux de variation |
|--|---|---------------------------------------|-------------------|
| Place de dépôt | 126 | 121 | 4,13% |
| Plateforme | 48 | 35 | 37,14% |
| Matériel d'exploitation forestière | 73 | 77 | -5,19% |
| Équipement de préparation de combustible | 39 | 39 | 0,00% |
| Équipement de logiciel intégré | 24 | 17 | 41,18% |

Tableau 2 : Ecart dans les informations disponibles sur les investissements matériels entre deux sources de données

Pour la catégorie des équipements de préparation de combustible, l'ensemble des investissements réalisés et subventionnés ont été saisis dans la plateforme de suivi du GIP. Le taux de variation négatif pour la catégorie des matériels d'exploitation forestière peut s'expliquer si les 4 investissements manquants dans les bilans financiers ont été réalisés sans aide de l'ADEME. Les investisseurs auraient alors tout de même renseigné le matériel dans la plateforme du GIP pour attester de la bonne poursuite des objectifs de leur projet sur ce volet des investissements. À l'inverse, on observe des lacunes parfois importantes de saisie du matériel sur les autres catégories d'investissement ;

- Enfin, les bilans financiers des DR de l'ADEME ne peuvent garantir que les coûts renseignés en animation des projets reflètent le coût total du programme en animation par les acteurs. Les actions d'animation menées par les partenaires n'ont pas nécessairement toutes été portées auprès de l'ADEME pour bénéficier de subvention même si le processus n'apparaissait pas comme contraignant. Nous nous baserons néanmoins sur ces valeurs pour juger de l'efficacité du programme.

Il est important de noter qu'il ne s'agit là que **des erreurs et manques de données visibles** ou qu'il est possible de mettre en évidence par différents tests. Il n'est pas impossible que d'autres erreurs de saisies soient réparties dans la base de données sans pouvoir être détectable par nos moyens. L'analyse devra donc rester prudente sur certains points.

1.1.1.4. Harmonisation de la donnée et corrections apportées

Les données saisies ont pu être modifiées pour harmoniser les indicateurs entre l'ensemble des projets. Les calculs et arbitrages sont présentés ci-dessous.

Calcul de l'intensité d'animation :

L'importance des moyens humains qu'il était prévu d'allouer aux actions d'animation et de coordination a pu être donnée soit en Equivalent Temps Plein (ETP), soit en nombre de jours dans les dossiers de candidature. Nous avons considéré que **1 ETP = 1 519 heures** de travail sur une année civile, soit **228 jours de travail effectif**. Les ETP recensés concernent à la fois la coordination du projet et les actions d'animation/étude permettant la prospection auprès des propriétaires, les visites de terrains des surfaces à améliorer et toute autre action conventionnée comme tel avec l'ADEME.

Harmonisation des données de volumes de bois :

Le formatage des annexes financières à joindre lors du dépôt de dossier de candidature était différent entre les AMI de 2015 et de 2016. Les projets de 2015 ont dû indiquer leurs estimations de volumes en tonnes pour chacune des qualités de bois tandis que les projets de 2016 devaient remplir le tableau avec

des m3. Le taux de conversion utilisé leur était demandé mais il n'a pas été saisi systématiquement. Il a donc fallu harmoniser les unités de volume de bois utilisées à la fois entre les deux vagues de projets mais aussi avec les résultats tels qu'ils sont saisis sous CartoGIP. Il s'agira donc de **m3 pour le BO** et de **tonnes pour le BI et BE**, mais le volume total toute qualité confondue restera en m3. Les conversions entre ces deux unités ont pu être réalisées soit en appliquant les hypothèses utilisées par chacun des projets quand l'information était donnée, soit en appliquant par défaut le taux de conversion de **0,9 T = 1 m3** quand l'information manquait. Il s'agit du même taux de conversion utilisé par le GIP ATGeRi pour évaluer l'atteinte des objectifs de chaque projet sur sa plateforme, à la différence que ce taux pouvait également apparaître à la lecture des documents techniques, ce qui nous a parfois permis de préciser les intentions de chacun. Le pourcentage d'atteinte des objectifs sera donc recalculé dans cette évaluation pour tenir compte au mieux des engagements de chaque projet.

Pour les indicateurs de suivi ou une fourchette aurait été donnée dans les objectifs du projet (que ce soit les volumes réalisés, engagement de certification ou autre), c'est la valeur minimale qui a systématiquement été retenue comme engagement minimal de réalisation du projet.

Harmonisation de la classification des investissements :

Le choix de la catégorie d'investissement lors de l'enregistrement d'une machine par les projets a pu être revu quand il ne correspondait ni à nos définitions, ni à leurs déclarations lors de leur candidature. Il était en effet possible de retrouver des broyeurs, cribles ou déchiqueteurs dans les catégories du matériel d'exploitation forestière et des équipements de préparation de combustible.

Si ces différences de classement peuvent s'expliquer localement par la manière d'utiliser ces machines, il est important d'avoir une classification unique car ces deux catégories ne concernent pas la même qualité de bois valorisé. Ainsi, si un effet de la valorisation du BE devait être mis en évidence sur la capacité des équipements à atteindre les rendements prévus, il est important que soient harmonisées les machines qui composent cette catégorie.

Nous avons donc choisi de placer toutes les machines de type **broyeur, crible, déchiqueteur forestier et chargeuse** dans la **catégorie des équipements de préparation de combustible**.

D'autre part, la lecture des bilans d'avancement annuel des projets, dont l'analyse permettra d'alimenter un autre bloc de résultat, ont été d'une grande aide pour améliorer la qualité de cette base de données quantitative. Le retour écrit sur les actions menées permettait en effet de mieux comprendre le sens donné aux indicateurs par les acteurs et de vérifier la bonne complétude de la base de données.

Le point majeur concerne des différences perçues entre les projets dans la manière de remplir les différents formulaires sur le volet de l'animation, ce qui rend la comparaison des variables délicates en l'état. La différence entre le nombre de propriétaire visés par action et le nombre de propriétaire ayant donné suite à cette action n'a pas toujours été interprété de la même manière selon les projets. **La lecture des bilans a permis de reprendre la base de données** et de corriger, autant que faire se peut, ces indicateurs selon une définition unique. La lecture des bilans aura également permis de compléter, à la main, la liste des investissements quand leur ajout à la base de donnée avait été oublié.

Pertinence des objectifs évalués

Comme mentionné plus tôt, des incohérences ont été observées dans les objectifs de réalisation des projets entre le dossier de candidature et les bilans d'avancement annuel. On trouve par exemple le projet URBOFOR qui a revu à la baisse ses objectifs en surface et volume d'amélioration en cours de programme, ainsi que l'ensemble du budget des 3 volets.

Certains projets, dans leurs bilans d'avancement, ne font pas référence aux mêmes objectifs quantitatifs que ceux annoncés dans le dossier de candidature. Ces indicateurs semblent systématiquement avoir été revus à la baisse dans le bilan, sans savoir quelle est la part d'erreur dans cette différence (division par 3 d'un objectif déjà établi par année, confusion entre les objectifs de propriétaires à contacter et à rencontrer, etc.).

❖ Dénomination du bois additionnel

L'un des objectifs de cette évaluation est d'estimer le résultat obtenu en mobilisation de bois additionnel pour calculer l'efficacité et l'efficacité du dispositif. Or certaines actions menées par les projets amènent à une mobilisation indirecte de bois additionnel ou à une mobilisation non plus ponctuelle mais continue, potentiellement après la clôture du programme et de la saisie des indicateurs. Ainsi, les documents de gestion durable établis seront une source de travaux réguliers et additionnels par rapport à l'existant. De même, les efforts en forêt des collectivités pour l'application du régime forestier permettent de réintégrer sous la gestion de l'ONF une source de bois supplémentaire et durable.

Enquête auprès des acteurs des projets

La base de données quantitative élaborée sur la base des déclarations faites sur la plateforme du GIP et des documents de l'ADEME présente certaines limites. Son exploration a révélé une donnée incomplète et potentiellement erronée sur certains indicateurs. Mais surtout, cette base de données et la lecture des bilans d'avancement ne permettent pas d'alimenter certains indicateurs plus descriptifs du contexte des projets ou de leur mise en œuvre qui nous paraîtraient pertinents.

Pour recueillir ces informations, nous avons eu recours à une enquête nationale pour faire remonter des réponses aux formats homogènes et donc comparables. Cette enquête était adressée à l'ensemble des acteurs ayant participé au programme à l'exception des services instructeurs (DDT, DRAAF et ADEME). Ainsi l'obtention de plusieurs réponses pour chaque projet permet de confirmer des tendances générales mais aussi de mettre en évidence une variabilité des perceptions selon les profils d'acteurs.

Rédaction et diffusion du questionnaire

Un questionnaire en ligne a ainsi été élaboré et structuré autour de 7 grands thèmes sur lesquels nous manquions d'information. Il s'agissait d'étudier le contexte forestier des différents territoires, la mobilisation des propriétaires forestiers, les investissements, l'ingénierie forestière, le marché des bois, la gouvernance du projet et enfin un retour d'expérience afin d'améliorer les dispositifs futurs.

Pour alléger le questionnaire qui compte une cinquantaine de questions et pour en faciliter l'analyse par la suite, nous avons privilégié au maximum l'utilisation de questions fermées. Les modalités des réponses se sont voulues diverses entre des réponses à choix unique, multiples, avec hiérarchisation, des échelles d'évaluation ou sous forme de tableau. Des questions ouvertes clôturaient chaque grande partie pour recueillir les remarques des répondants sur chacun des thèmes abordés.

Des questions plus descriptives ont uniquement été adressées aux porteurs de projet pour obtenir une information facilement interprétable et pour ne pas alourdir inutilement le questionnaire pour les autres enquêtés. Le reste des questions est plus évaluatif pour comprendre les choix d'animation et d'investissements des acteurs et recueillir leurs ressentis concernant les freins à la bonne réalisation du dispositif. On essaiera notamment de mettre en évidence l'effet propre du programme sur chacun des territoires. Les acteurs ciblés étaient les suivants : représentants des propriétaires privés et/ou publics (syndicats de propriétaires, représentants de groupements forestiers ou d'associations syndicales, COFOR, communes, ...), du CRPF, de gestionnaires forestiers (ETF, experts, techniciens indépendants, coopératives, ONF, ...), d'entreprises de récolte ou de fourniture de bois énergie, d'organismes d'appui (FCBA, ALEC, bureaux d'étude, ...), d'interprofessions, d'associations environnementales (FNE, PEFC, FSC, Conservatoire d'espaces naturels, ...) et enfin de collectivités locales (EPCI, PNR, ...).

Le questionnaire fut soumis pour avis au comité de suivi de l'étude évaluative. Les remarques de l'ADEME, des institutions et d'un porteur de projet ont été prises en compte pour ajuster la précision des questions et des modalités de réponses. Le GIP ATGeRi a également été mis à contribution lors de la rédaction des questions concernant la perception de la plateforme de suivi des projets par les acteurs de terrain.

Représentativité et qualité des données obtenues

L'enquête aura permis de faire remonter **un total de 123 réponses à l'échelle nationale**. Ces réponses auront été émises par les partenaires de 33 projets DYNAMIC BOIS différents soit une moyenne de 3,7

réponses par projet. Les 10 projets restés muets peuvent s'expliquer par une absence d'interlocuteur (notamment les projets clôturés il y a longtemps dont DYNAMIC ARRAS abandonné en 2017) ou par le manque de temps des acteurs.

Le nombre de réponse est donc faible par rapport à ce qui était souhaité et **les résultats obtenus par projet seront très imprécis**. Seuls 5 projets ont plus de 50% de leurs partenaires qui ont répondu et sur lesquels il sera possible d'approcher une forme de représentativité dans l'analyse. De même des catégories d'acteurs sont sous-représentées dans les réponses obtenues au questionnaire. Le graphique ci-dessous est déduit par comparaison au nombre d'acteurs supposément partenaires des projets DYNAMIC BOIS tels qu'ils ont été annoncé dans les dossiers de candidature. Les effectifs ont évidemment pu évoluer au cours de la vie des projets mais la comparaison donne à voir une idée de l'implication des différentes catégories d'acteurs à la fois dans les projets et dans ce retour d'expérience.

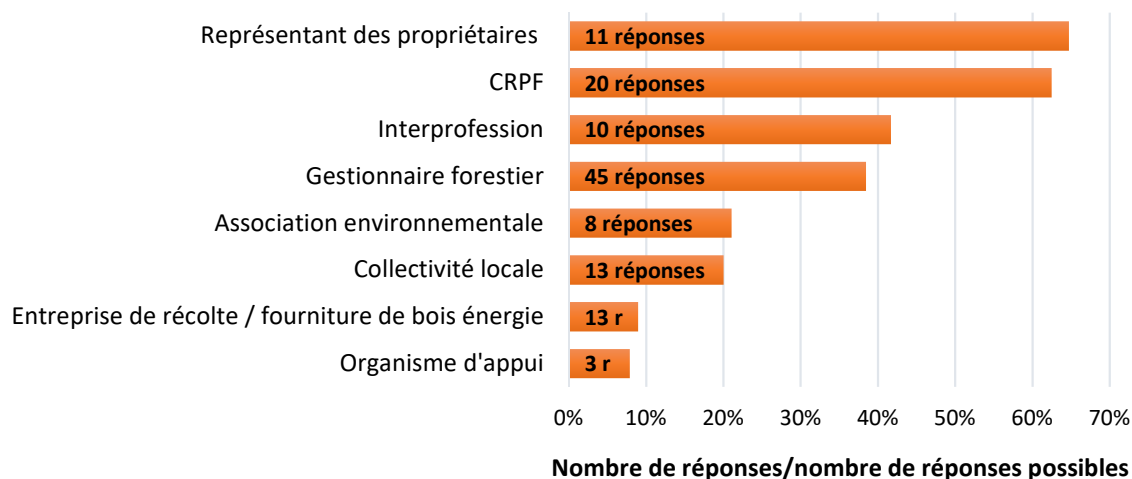


Figure 5 : Représentativité de l'enquête par rapport au nombre de participants de DYNAMIC BOIS

Ainsi, très peu de réponses ont pu être obtenues des acteurs les plus en aval de la filière par rapport à notre étude. Les entreprises de récolte et/ou de fourniture de bois énergie, pourtant nombreuses à avoir intégré des projets territoriaux, n'ont pas répondu favorablement aux sollicitations de leur coordinateur. A l'inverse, les représentants des propriétaires et les CRPF ont été très mobilisés pour répondre à l'étude.

Le questionnaire ne pouvant être adapté aux profils très variés des répondants, il a été fait le choix de ne pas rendre obligatoire les questions du formulaire. Il faut également préciser que le questionnaire fut administré aux partenaires par projet. Pour les répondants impliqués dans plusieurs projets, il fut demandé de répondre autant de fois que de projet le même document, ce qui peut expliquer une certaine abstention. Ainsi on trouve régulièrement un certain nombre de non-réponses qui réduisent la quantité d'information obtenue au regard du nombre de répondants. **Le taux de remplissage global de la table de données est de 80%** mais varie en fonction des parties du questionnaire.

Analyse thématique

Les méthodes de récolte de données standardisées par saisie d'indicateurs sous CartoGIP ou enquête nationale trouvent néanmoins leur limite et laissent échapper à notre analyse quelques sujets pouvant pourtant être considérés comme essentiels. La diversité des profils et des contextes des projets entraîne une multiplicité de sujets à explorer pour décrire plus finement la réalité de la mise en œuvre du dispositif DYNAMIC BOIS. Il était donc important de se prêter également à une analyse plus qualitative et selon des thèmes non plus transversaux à l'ensemble des projets mais non moins porteurs d'enseignements et d'explications pour l'étude évaluative.

Pour cela, les bilans d'avancement produits et transmis annuellement par les projets se sont révélés être une manne d'information très importante. Ces documents permettaient de s'assurer d'un retour régulier de la part des projets sur leur avancement dans la mise en œuvre du dispositif et étaient l'occasion de développer qualitativement les indicateurs saisis dans la base de données. Au-delà d'une explicitation des actions menées au cours de l'année parfois riche en information sur la stratégie d'animation employée

ou les initiatives menées en faveur du développement de la filière ne pouvant être pris en compte par les indicateurs de suivi, certains coordinateurs prenaient le temps de décrire les freins rencontrés par les acteurs dans l'application du dispositif. Ainsi une première grille de lecture appliquée à l'ensemble des bilans a permis de faire ressortir, pour chaque projet, des éléments sur l'ambiance du partenariat, la cohérence du contentement de ce qui a été fait comparé aux objectifs initiaux, les initiatives, les facteurs d'échecs et de réussites, les perspectives à suivre, et d'autres encore. Par la suite, l'étude transversale de cette grille permet de mettre en évidence un certain nombre de thèmes évoqués par plusieurs projets et qui semblent être autant de facteurs explicatifs du succès ou de l'échec du dispositif.

Nous avons décidé de retenir une dizaine de sujets suffisamment alimentés en éléments par les bilans d'avancement et permettant de traiter de situations communément rencontrées (concurrence entre dispositifs d'aide) aussi bien que de contextes très spécifiques (zones de montagne). A chaque sujet est associé un certain nombre d'acteurs ou de projets emblématiques du thème étudié. Des entretiens téléphoniques ont alors été menés avec ces contacts pour creuser ensemble les sujets évoqués dans leurs bilans d'avancement bien que toutes les personnes identifiées et sollicitées n'ont pas donné suite à notre demande. Des données tirées de l'analyse descriptive des projets ou glanées spécifiquement pour l'analyse thématique permettent d'alimenter et d'illustrer les différents sujets.

| Nom | Structure et fonction | Projet(s) concerné(s) | Sujet(s) abordé(s) | Date |
|--------------------|---|---|--|------------|
| François Pasquier | Directeur de l'entreprise Sund Pasquier | Coordinateur de ERFCAL | Concurrence interprojets | 19/03/2021 |
| Hugues Michaut | Chargé de mission forêt-récolte FIBOIS Grand Est | Coordinateur de ACCROIMOB | Fiche chantier simplifiée | 25/03/2021 |
| Cédric Luneau | Chargé de mission forêt, transformation FIBOIS Grand Est | Coordinateur de FIBALSACE | Fiche volume Outil éMOBOIS Concurrence PDR | 28/04/2021 |
| Philippe Besseau | Animateur ressource/ BE chez Atlanbois | Coordinateur de ACPDL et URBOFOR | Diag sylvicole individuel Facteurs réussite | 30/04/2021 |
| BEMA | Société productrice de BE pour chaufferies industrielles et collective | Pays de la Loire, Bretagne, Normandie et Centre | GREENWEST Implication des acteurs selon les régions | 03/05/2021 |
| Olivier Silberberg | Chargé de mission BE FIBOIS Centre Val-de-Loire | Coordinateur de PLURISYLVA | Relation avec les DDT | 11/05/2021 |
| Julia Ouallet | Gestionnaire des aides FEADER DRAAF Normandie | Normandie | Concurrence PDR Normandie | 11/05/2021 |
| Morgan Vuillermoz | Coordinatrice de projets institut technologique FCBA | France | Accompagnement technique des projets | 21/05/2021 |
| Pascal Auffray | Technicien Forêt-Bois Département des Hautes-Alpes | Coordinateur de BOIS + 05 | Inadaptation en montagne ASLG AFAB | 28/05/2021 |
| Stéphane Viader | Chef du pôle animation et soutien à la filière forêt Bois DRAAF Grand Est | Grand Est | Rôle de soutien des DRAAF Note de cadrage | 02/06/2021 |
| Serge Dolik | Technicien forestier DDT 68 (Haut-Rhin) | ERFCAL, FIBALSACE et REMOBIO | Procédure administrative Efficience | 03/06/2021 |

Tableau 3 : Liste des personnes contactées dans le cadre de l'analyse thématique

Etudes de cas

Cette partie a consisté en une analyse approfondie de deux cas d'études sélectionnés parmi la liste des 43 projets. Il s'agit d'acquérir une connaissance plus fine des conditions de déroulement des projets, des logiques d'acteurs impliqués et des enjeux d'interdépendance territoriale avec les autres dynamiques locales. Pour des raisons pratiques et de contraste des contextes forestiers, les deux projets sélectionnés pour ce travail sont FIBALSACE en région Grand Est et FOREDAVENIR en Nouvelle-Aquitaine.

Ces deux études ont été réalisées par deux stagiaires dans le cadre de leur stage de fin d'étude d'une durée de 6 mois. La première, Lucie Tallier a été accueillie par AgroParisTech, au centre de Nancy et le second, Jérémy Gloaguen au sein de l'unité ETBX de l'INRAE de Bordeaux. Tous deux ont adopté une même méthode constituée de deux étapes : une étude bibliographique du contexte territorial et des conditions d'émergence et de déploiement du projet étudié, puis la réalisation d'entretiens semi-directifs avec une série d'acteurs clés. Plus adaptée que les questionnaires à l'étude de groupes réduits, la méthode des entretiens semi-directifs permet surtout une approche compréhensive des logiques d'actions et d'interactions entre acteurs. Elle met l'accent sur la pluralité des visions et motivations ainsi que sur les processus et les « comment ». Les grilles d'entretiens furent ainsi structurées autour de la compréhension de la mise en œuvre des projets et de l'identification par les enquêtés des facteurs explicatifs (échecs, tensions et réussites) et des effets induits au niveau de la filière et des territoires.

En préalable à la réalisation des entretiens, une cartographie d'acteurs a été réalisée pour identifier et catégoriser les acteurs en présence. Reflétant la structure contrastée des deux projets, ces productions ont servi de support pour :

- Déterminer le choix des enquêtés, avec l'objectif de rencontrer plusieurs personnes pour chaque catégorie ;
- Adapter les grilles d'entretien à la configuration particulière des projets et au rôle différencié des personnes impliquées.

Tout en conservant la même trame, la grille d'entretien insistait ainsi sur certaines thématiques et enjeux en fonction de l'identité de l'interlocuteur, de son degré d'implication et de son domaine d'expertise. Dans les deux études de cas, la phase d'enquête a commencé par des entretiens exploratoires (5-6) auprès de personnes ressources qui nous ont permis de compléter et d'élargir la liste des acteurs à rencontrer. Puis ces derniers indiquaient à leur tour d'autres personnes à interviewer. En cohérence avec cette méthode d'échantillonnage en « boule de neige », les entretiens se sont arrêtés lorsqu'on a observé des redondances dans les noms et les points de vue donnés. Il est à noter que les entretiens se sont concentrés sur des organismes impliqués dans le projet et n'ont pas ou peu abordés la question des acteurs et entreprises restés à l'écart. La pandémie du Covid-19 a compliqué la réalisation des enquêtes de terrain et conduit à privilégier les entretiens par téléphone ou visioconférence. Ces contraintes ont particulièrement affecté l'étude réalisée sur FIBALSACE puisque le stage de Lucie Tallier a démarré juste avant le début du premier confinement. Dans la plupart des cas, ces entretiens étaient enregistrés puis retranscrits partiellement ou intégralement en fonction de la longueur de l'échange et de la richesse des informations. La méthode d'analyse utilisée combine approche longitudinale et transversale. Après avoir identifié les enjeux structurants et les argumentaires associés pour chaque enquêté (analyse longitudinale), on croise les résultats obtenus à l'échelle de l'ensemble des enquêtés (analyse transversale). L'objectif est notamment de mettre en évidence la manière dont les projets ont été perçus par les parties prenantes, les relations entre les acteurs, le ressenti vis-à-vis des actions menées et de la mise en œuvre du dispositif.

Au final, 20 entretiens ont été menés sur le projet FIBALSACE entre mai et juillet 2020 et 30 entretiens sur le projet FOREDAVENIR entre juillet et octobre 2020 (cf. Tableau 4). Ces entretiens ont été complétés par des séances d'observation (participation à des comités de pilotage, sorties sur le terrain avec des partenaires du projet...) et, dans le cas de FOREDAVENIR, ont pu bénéficier d'une enquête quantitative réalisée en 2018 auprès de 600 propriétaires de la zone dans le cadre d'un projet de recherche PSDR financé par la Région Aquitaine et l'INRAE⁹.

⁹ Cette enquête a été réalisée par E. Brahic, V. Banos et P. Deuffic (INRAE, UR ETBX) dans le cadre du projet « Transition énergétique et mutations de la filière forêt-bois en région Aquitaine » (TREFFOR) coordonné par A. Sergent : <https://www.psdraquitaine.org/Les-projets-en-Aquitaine/TREFFOR>

| Catégorie d'acteurs | FIBALSACE | FOREDAVENIR |
|--------------------------------|-----------|-------------|
| Groupement de propriétaires | 2 | 3 |
| ETF & gestionnaires forestiers | 8 | 12 |
| Organismes d'appui | 3 | 2 |
| Collectivités locales | 3 | 4 |
| Energéticiens | / | 3 |
| Services de l'Etat | 4 | 6 |

Tableau 4 : Nombre d'enquêtés par catégorie d'acteurs pour les deux cas d'étude

Résultats

La partie résultats va tacher d'organiser le nombre considérable de données propres au programme DYNAMIC BOIS, plusieurs sources de données pouvant alimenter une même variable d'intérêt. **L'analyse descriptive** qui suit utilise des méthodes d'agrégation et d'exploration pour synthétiser les données historiques et retracer au mieux la vie des projets dans leur diversité.

Présentation générale des projets

Sur les 129 projets déposés pour répondre à l'AMI DYNAMIC BOIS, **43 ont été retenus par l'ADEME** en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour bénéficier de financements à la mobilisation de bois et à l'amélioration des peuplements. Ils sont 24 à avoir été sélectionnés lors de l'AMI de 2015, puis 19 lors de la seconde session de 2016, différant donc de 1 an les avancements de ces deux vagues de projets. L'ensemble des projets ont été dimensionnés pour une période de 3 ans, limite maximale autorisée initialement par l'ADEME.

Répartition géographique des projets

Ces projets se répartissent de manière assez homogène sur tout le territoire métropolitain. Chaque grande région administrative bénéficie d'au moins 2 projets sur son territoire (à l'exception de la Corse qui se limite à un projet). Les régions Nouvelle-Aquitaine et Grand Est sont les plus fournies avec respectivement 8 et 5 projets sur leur territoire. Les projets se répartissent comme suit entre chaque région :

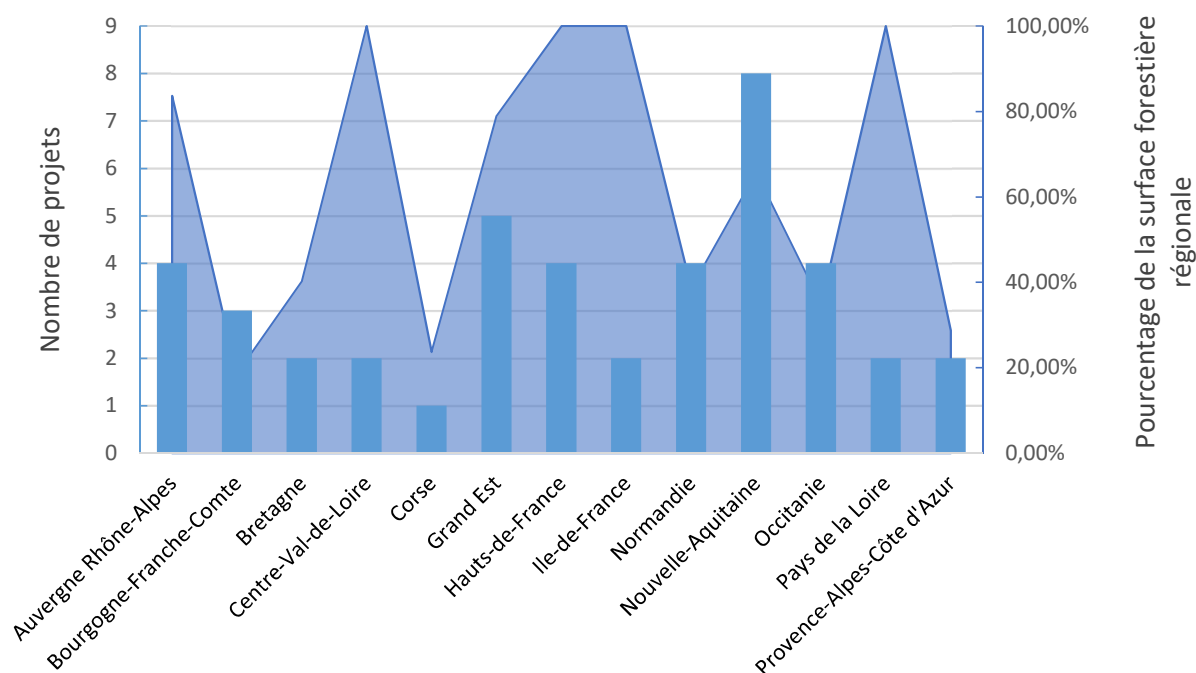


Figure 6 : Répartition des projets DYNAMIC BOIS sur le territoire national

Au total, ces 43 projets permettent de recouvrir **61,6 % du territoire français métropolitain et 58,6 % de sa surface forestière**¹⁰ sur lesquels pourront intervenir des actions d'investissement, d'amélioration des peuplements et d'animation de la filière. Les régions Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France, Ile-de-France et Pays de la Loire sont entièrement recouverte par un ou plusieurs projets tandis que d'autres comme la Bourgogne-Franche-Comté, la Corse et la région PACA le sont à moins de 30 % de leur territoire.

¹⁰ Dans la Figure 6, la surface forestière des projets et des régions administratives est calculée à partir de la base de données de l'IGN (BD forêt V2 du 20 avril 2020) pour permettre un traitement sur logiciel cartographique. Dans la suite de l'étude, nous reprendrons les valeurs de surface forestière déclarées par chacun des projets.

A l'échelle des projets, la délimitation des contours géographiques n'a pas toujours cherché à optimiser leurs répartitions dans l'espace et certains projets se chevauchent ou peuvent même avoir exactement les mêmes frontières (TBE et ACCROIMOB ; CFMO, DYNAMIC ARRAS et DURAPRONOR ; VAFCOLIM et MOBILISE ; TRADE et SYLVALIGNE IDF). La lecture des documents techniques de présentation des projets peut expliquer la raison de ces chevauchements, qui se justifie souvent par une concertation informelle entre les deux projets et une répartition des actions sur le territoire commun. Ces chevauchements ou la proximité directe implique donc de possibles coordinations inter-projets.

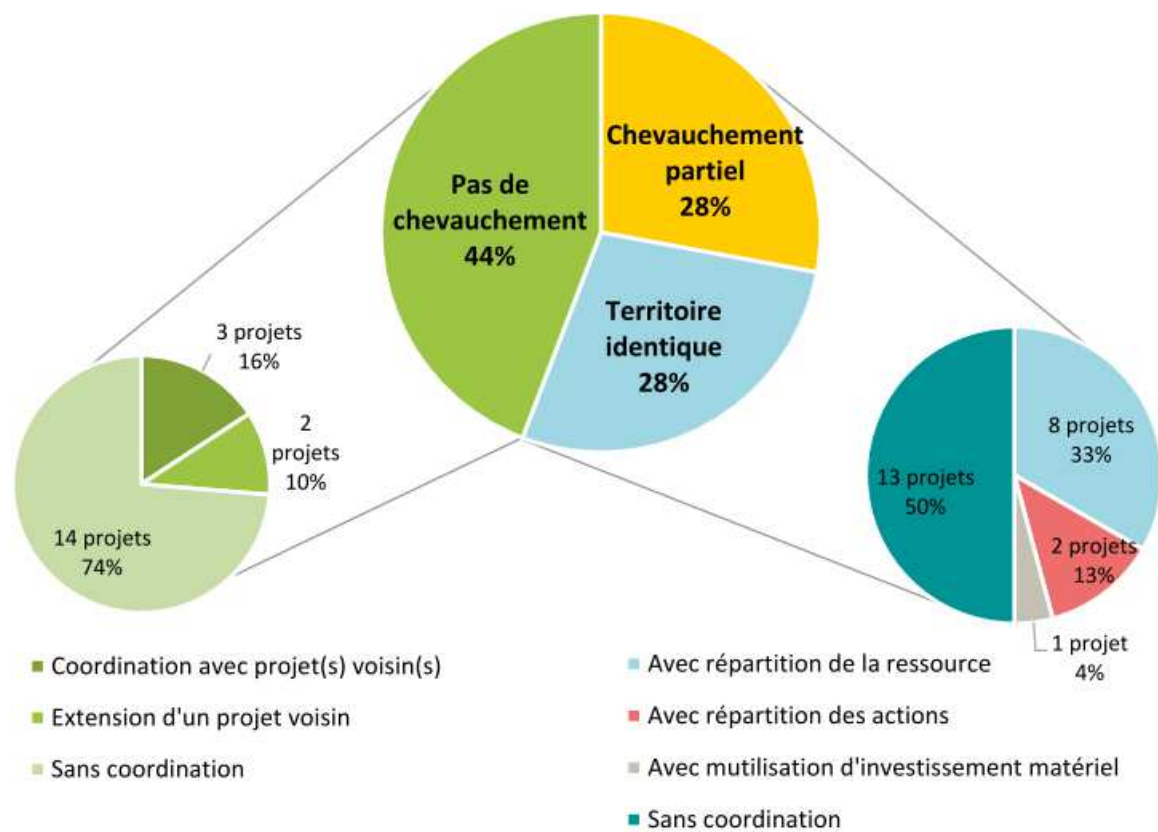


Figure 7 : Répartition géographique et coordination inter-projet

Les projets dont tout ou une partie des périmètres d'intervention étaient en commun ont ainsi pu, pour plus de la moitié d'entre eux, élargir leur réflexion pour optimiser les investissements et le déploiement du programme sur le territoire. Ces coordinations pouvaient concerner une répartition des ressources cibles (forêt privée/publique, adhérent ou non à une coopérative, ...), une répartition des actions et territoires d'animation et, pour un projet, la mutualisation des investissements matériels réalisés par un AMI plus ancien. Ces arrangements ont ainsi permis de ne pas être redondant sur les actions et investissements réalisés et de rendre le financement plus efficace.

D'autre part, certains projets juxtaposés ont pu également établir des formes de coordination. Il s'agit dans 2 cas (URBOFOR et DYNACOB) de l'extension d'un projet de 2015 en cours sur un territoire voisin, le porteur de projet redéposant alors un dossier lors de la session de 2016. Les coordinateurs sont alors responsables de 2 projets, permettant de mutualiser des moyens matériel ou d'animation mais pouvant nuire à l'identification des moyens mobilisés par chacun des projets et donc à leur individualisation

Encadré n°1 : concurrence entre projets sur le même territoire

Le chevauchement peut s'accompagner d'une consultation entre projets mais l'absence de coordination a aussi pu conduire à une certaine compétition. Cette articulation inter-projets a d'ailleurs pu être exigée par l'ADEME au cours du processus de montage et de sélection des dossiers.

Ce manque de coordination s'observe largement entre projets ayant répondu à l'AMI la même année, les différents collectifs d'acteurs formés n'étant pas forcément en relation au moment du montage des candidatures. Sur la seconde vague de l'AMI en 2016, les nouveaux projets s'installant sur des zones déjà occupées se sont beaucoup mieux insérés en prenant soin de se positionner sur des enjeux différents que les projets de 2015. On note néanmoins un certain nombre de projets qui n'ont a priori pas recherché de complémentarité avec les projets déjà en place.

Le cas d'étude réalisé par Lucie Tallier sur le projet FIBALSACE en région Grand Est met en évidence cette nécessaire concertation entre projets. Une partie du territoire de FIBALSACE est en effet partagée avec le projet ERFCAL, tous deux sélectionnés en 2015 et tous deux travaillant à la fois en forêt privée et publique. Ce recouvrement aura nécessité 3 réunions techniques d'articulation entre 2015 et 2016. Les projets ont pu convenir ensemble d'une coordination en décidant que « *l'animation serait assurée par le projet FIBALSACE mais les actions d'investissements et d'amélioration seraient à la charge du projet ERFCAL* » (Tallier, 2020). Suite à cette articulation, l'ensemble des investissements matériels sur cette zone ont bien été réalisés par les acteurs de ERFCAL et 2 demandes de subvention ont été transférées par FIBALSACE au même projet.

Mais le chevauchement géographique n'est pas la seule source de concurrence et **la proximité de certains projets a également pu être une source de tension**. Dans cette situation, le travail d'articulation entre projets est encore moins systématique mais les effets de concurrence peuvent être tout aussi présents sur les aspects de débouchés de la ressource ou d'investissements matériels. « REMOBIO pose un problème de mise en concurrence dans l'approvisionnement des chaufferies sur un même territoire avec les projets ERFCAL et FIBALSACE » (ERFCAL, Bilan 2018). L'arrivée d'un projet concurrent un an après le lancement d'ERFCAL a créé un déséquilibre dans l'approvisionnement des chaufferies initialement ciblées. François Pasquier, coordinateur de ERFCAL, estime que les exigences de l'ADEME n'ont pas été les mêmes entre les AMI 2015 et 2016 en terme d'insertion territoriale. Par exemple, le diagnostic des besoins en équipement matériel par le projet REMOBIO n'a pas tenu du compte des résultats de la même étude côté ERFCAL, multipliant ainsi les intentions d'investissement et pouvant entraîner une surcapacité de production de plaquette forestière sur le secteur.

Cette concertation entre projets concurrents est **indispensable mais néanmoins chronophage** avec un risque de bouleversement des stratégies et ambitions quand cette articulation n'est pas faite avant la conception des projets. On peut observer cela chez le projet DYNAMIC NESLE dont la superposition territoriale avec le projet DURAPRONOR « s'est traduite par une complexité de mise en œuvre des opérations de communication et de coordination » (Nesle, Bilan 2017). Des documents de cadrage ont dû être validés par les deux consortiums avec « une refonte de nombreuses productions » et la révision des massifs d'animation initiaux.

On note quelques situations où ces concertations ont certainement permis un gain de temps notamment dans la réalisation du diagnostic sylvicole, étape préalable aux actions d'amélioration. Les projets sur un même territoire ont pu s'associer pour n'en réaliser qu'un seul (exemples des projets dans les Hauts-de-France) mais aussi pour échanger et harmoniser des outils sylvicoles mis en œuvre

Identité des projets

Le format du programme par appels à projet construit autour d'une forte dimension collaborative a donné lieu à **une grande diversité de collectifs ayant émergé sur le territoire pour s'emparer du dispositif**. Plusieurs variables qualitatives et quantitatives ont été mise en place pour essayer de décrire et de qualifier l'identité de ces projets. Les quatre premières variables sont le type de porteur de projet, la taille du partenariat formant le comité de pilotage, une typologie de ce partenariat selon les acteurs qui la compose et le type de propriétaire qui est visé pour les interventions en forêt.

❖ Une coordination par les professionnels de la filière mais pas seulement

Ce sont 37 acteurs différents, publics ou privés, qui ont été les porteurs des 43 projets DYNAMIC BOIS. Ces acteurs ont été classés en 4 catégories :

- Les **CRPF**, délégations régionales de l'établissement public CNPF, sont en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des propriétaires forestiers à travers des réunions techniques, formations ou visites diagnostiques individuelles et ont le pouvoir d'approuver les Plans Simples de Gestion ou autres Documents de Gestion Durable ;
- Les **opérateurs économiques** regroupent l'ensemble des acteurs privés offrant sur le marché la réalisation de travaux ou d'ouvrages, la fourniture de produits ou la prestation de service. Ce terme inclut les coopératives forestières, les experts et gestionnaires forestiers, les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF), les scieries, filiales d'approvisionnement et toutes autres entreprises touchant à la valorisation des produits bois ;
- Les **Interprofessions** sont des associations des professionnels de la filière forêt-bois portant des missions à l'échelle départementale, régionale ou nationale. Leurs missions sont de fédérer les acteurs et partenaires du secteur qui adhèrent à l'association, et d'agir pour le développement de la filière par la production de connaissances, la promotion des produits, la mise en réseau des acteurs, le lancement de projets structurants, des interventions auprès du grand public ;
- Les **collectivités territoriales**, prises dans une définition élargie, sont des personnes morales de droit public qui exerce sur un territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'Etat. Il s'agit en premier lieu pour DYNAMIC BOIS de Départements, de Communautés de communes, de pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) et de métropoles. Bien que ne disposant pas de pouvoir réglementaire, nous ajouterons dans cette catégorie les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les Unions Régionales des Associations de communes forestières (COFOR) qui portent des missions proches d'aménagement, de protection et de mise en valeur du territoire, ou de facilitateur de ses missions auprès des collectivités pour les COFOR.

Les 43 projets sont donc tout d'abord identifiés selon la catégorie du porteur de projet :

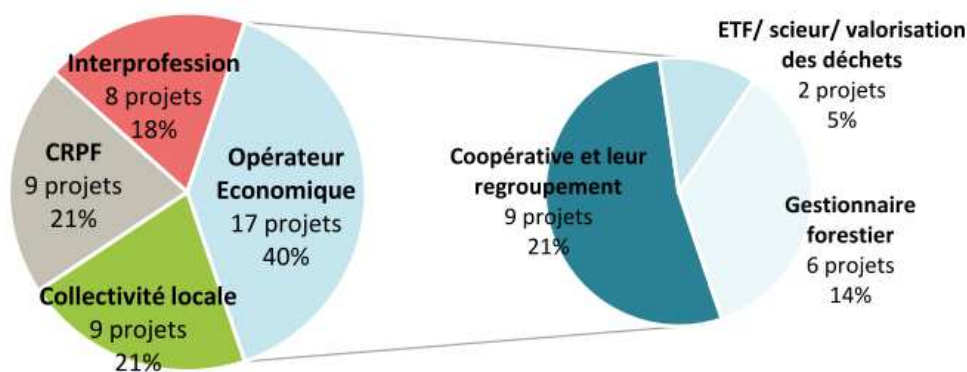


Figure 8 : Répartition des projets DYNAMIC BOIS selon la catégorie des coordinateurs

On remarque ainsi que les acteurs privés, et particulièrement les coopératives forestières, ont été fortement moteur dans la proposition de projets puisque ce sont 40% des AMI qui sont portés par des opérateurs économiques. Le reste des projets est bien répartie entre un pilotage par les interprofessions, les CRPF et les collectivités locales.

❖ Une typologie des partenariats

On s'intéresse à présent au nombre d'acteurs associés à chaque projet et formant son comité de pilotage. La taille du partenariat peut en effet être un indicateur du mode de fonctionnement des projets. Tandis que les petits partenariats traduisent une forme de facilité de l'organisation et une efficacité ou plus grande précision des actions mise en place, les partenariats plus importants auront une portée beaucoup plus large mais nécessitant une coordination plus rigoureuse et un risque de dilution des responsabilités. Le décompte des partenaires inclut le porteur de projet mais ne compte pas les partenaires de l'instruction administrative (ADEME, DDT, GIP ATGeRi) qui ont pu participer aux comités de pilotage mais sans avoir de responsabilité dans la mise en œuvre.

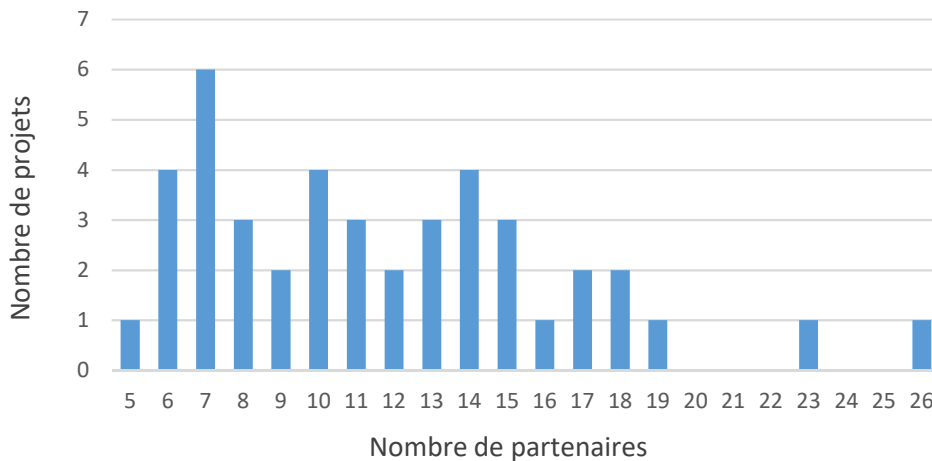


Figure 9 : Répartition des projets par la taille du partenariat

L'effectif de ces partenariats varie ainsi de 5 acteurs à 26 pour le plus nombreux. Néanmoins, les effectifs ont pu évoluer au cours de la vie des projets avec l'abandon de certains partenaires et l'arrivée de nouveaux mais sans qu'il soit possible d'actualiser cette information.

Pour aller plus loin sur la description du comité de pilotage des projets, une typologie des partenariats selon leur composition a été réalisée. Il s'agit de déterminer si le partenariat est majoritairement composé d'acteurs de la sphère **économique** (gestionnaires, experts, coopératives, ETF...), de **collectivités locales** (Département, COFOR, EPCI, Parc naturel, ...) ou bien si ce partenariat est **élargi**, en plus des acteurs précédents, aux autres parties prenantes de la filière bois-énergie. Il s'agit dans ce dernier cas d'un comité de pilotage comportant au moins un représentant des propriétaires forestiers, un opérateur économique, une collectivité locale et soit un organisme de développement forestier (interprofession, IDF), un bureau d'étude ou un centre de recherche (FCBA).

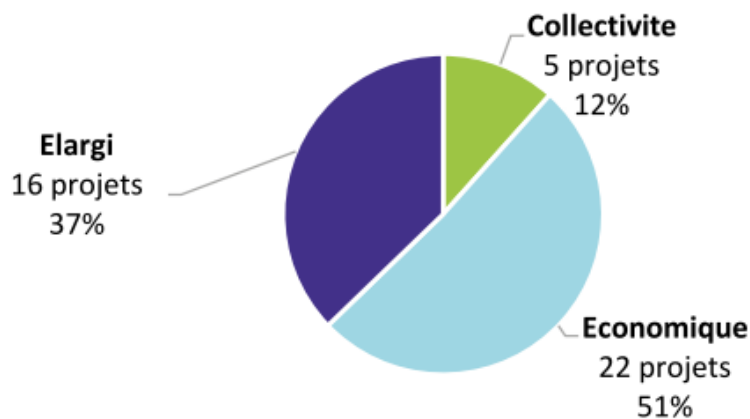


Figure 10 : Typologie des partenariats des projets

Cette typologie masque la présence plus rare d'acteurs qui ne sont pas toujours parties prenantes du système productif forestier, mais dont la nature sociale et les compétences diverses peuvent apporter beaucoup aux projets. On trouve par exemple **des énergéticiens** dans le comité de pilotage de 9 projets, ce qui paraît intéressant puisqu'il s'agit de l'acteur en bout de chaîne de valorisation du BE, bien que n'étant pas nécessairement issu de la filière forestière. On trouve également un grand nombre d'**acteurs de la société civile**, 20 au total se répartissant dans 18 projets. Il s'agit surtout d'associations environnementales comme la FNE mais aussi de conservatoires d'espaces naturels ou de fédération des chasseurs. **Des labels de certification** de la gestion forestière (PEFC) mais aussi de la qualité des travaux (Quali Travaux Forestiers Lorraine) ou du produit forestier sont présents dans 17 projets. Enfin, **des**

partenaires institutionnels tels que les DRAAF, les Chambres d'Agriculture, le Conservatoire Botanique National ou la SAFER ont pu intégrer certains comités de pilotage.

❖ Domaines d'intervention des projets

Les projets DYNAMIC BOIS devaient forcément intervenir dans le domaine de l'amélioration des peuplements mais étaient libre de proposer des actions sur les 2 autres volets identifiés par l'ADEME que sont l'investissement matériel et immatériel et la réalisation d'animation ou d'étude. L'ensemble des projets ont prévu dans leurs objectifs de bénéficier de l'aide de l'ADEME sur les 3 volets d'action. Un seul projet a décidé de ne pas se positionner sur le volet des investissements matériels (VALORIBOIS). On peut également signaler le projet MOB+ qui a prévu un volet d'amélioration très faible en volume, relevant de l'ordre de l'expérimentation.

Concernant les actions pour l'amélioration des peuplements, une première classification a été réalisée pour distinguer les projets selon le statut juridique de la propriété forestière qui était visé par les membres du projet. Il pouvait s'agir d'intervention en **forêt privée uniquement**, **publique pour les forêts communales seulement**, ou bien une **intervention mixte privée et publique**.

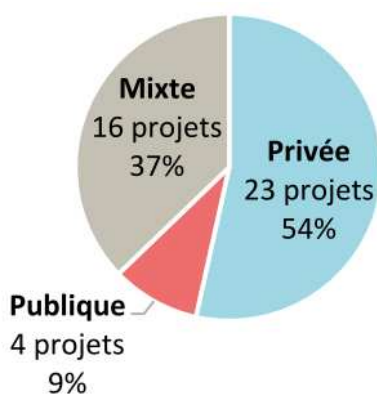


Figure 11 : Répartition des projets par la propriété forestière visée

Certains projets faisant intervenir dans leur partenariat des acteurs impliqués dans la gestion des forêts publiques (ONF ou COFOR) ont pu être qualifiés comme ayant une intervention en forêt privée quand ces acteurs ne participaient pas à de l'amélioration des peuplements. Il pouvait s'agir d'animation, d'investissement matériel (par ONF Energie par exemple) ou de recherche et développement comme l'AMI ARBRE dont l'ONF prévoyait de décliner le projet de recherche REACTIF INSENSE portant sur la mise en place d'indicateurs de sensibilité des écosystèmes forestiers à la récolte accrue de biomasse.

❖ Durée effective des projets

Si l'ensemble des projets ont été initialement dimensionnés pour une période de 3 ans, dans les faits, la durée d'exercice des projets a pu évoluer. Le projet DYNAMIC NESLE s'est finalement arrêté au cours de sa deuxième année tandis que les autres ont pu être prolongés suite au retard de la mise en service du logiciel d'instruction. Mais les dates de clôture des projets, qui correspondent aux dates de fin des conventions signées entre les partenaires et les directions régionales de l'ADEME, étirent la durée de certains projets jusqu'à plus de 5 ans. Il a en effet parfois été fait le choix de mettre des échéances très éloignées pour les contrats signés avec les coordinateurs pour leur permettre de rédiger le rapport final en cours d'année 2021.

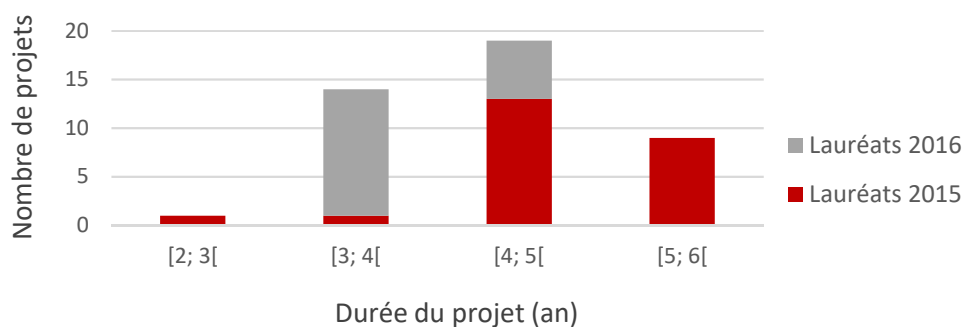


Figure 12 : Répartition des projets par durée de vie officielle

Ces dates ne reflètent donc pas la durée pendant laquelle les actions DYNAMIC BOIS ont réellement été menées. **L'analyse quantitative se détachera donc de la durée des projets pour expliquer les résultats obtenus.** On pourra se concentrer sur le coût nécessaire à la réalisation des actions qui, pour les actions d'animation, prend déjà en compte le temps investi.

Les contextes de déploiement des projets

Les variables de contexte sont également essentielles pour décrire la diversité des projets DYNAMIC BOIS et permettent de préciser l'analyse des résultats et nuancer la comparabilité des observations. Les variables retenues traiteront du contexte forestier avec des facteurs stationnels, environnementaux et socio-économique, du contexte organisationnel des projets autour de leurs antécédents collaboratifs, du contexte économique notamment du marché des bois et enfin du contexte institutionnel avec l'influence des DRAAF.

Le contexte forestier

La principale source d'information provient des diagnostics sylvicoles, supposés être rédigé par l'ensemble des projets et sur lesquels s'appuie le programme DYNAMIC BOIS. Ces documents prévoient une description des massifs forestiers du territoire concerné ainsi que les itinéraires sylvicoles à adopter suivants les situations rencontrées sur le terrain. Les recommandations à suivre pour la réalisation du diagnostic, précisées dans le guide, prévoyaient sa segmentation en 5 parties :

- description des stations forestières rencontrées sur les territoires visés par le projet pour mobiliser du bois et réaliser des travaux de conversion ou de transformation des peuplements ;
- description des peuplements rencontrés
- prise en compte des facteurs environnementaux
- prise en compte des facteurs sociaux et économiques
- recommandations adressées au porteur du projet pour la prise en compte dans la constitution des dossiers d'amélioration des peuplements

Cela permet d'apprécier la validité technique des demandes d'aides aux travaux d'amélioration et c'est pourquoi le document devait être rédigé lors de la première année de mise en place du projet. Il se peut également que ce document ait été utilisé par la suite pour identifier les zones les plus favorables à l'émergence de projets sylvicoles et où les actions d'animation pourront être concentrées.

La réalisation de ces diagnostics se différencie d'une part par la présence ou non des informations classiques de description du contexte forestier comme la surface forestière du projet, la part de forêt privée ou la surface moyenne par propriétaire. Mais elle se distingue surtout par la précision de l'analyse et l'échelle territoriale à laquelle le diagnostic a été mené.

Une grande partie des projets se sont effectivement placés à **l'échelle du périmètre de leur projet**, en scindant éventuellement cette description sylvicole par territoire (cantons, pays, ...) ou région naturelle. Quelques projets se sont néanmoins attachés à descendre à **l'échelle des massifs**, ou, en plus d'une description générale du contexte sylvicole de l'ensemble du projet, certains massifs voire même propriétés étaient identifiés grâce à un diagnostic plus précis. Il s'agissait de zones particulièrement riches en taillis ou en essences ciblées par les projets comme le frêne pour REMOBIO ou les peuplements résineux à améliorer pour MOB +. A l'inverse, 3 projets n'ont fait qu'agréger des données provenant de **l'échelle régionale**, nuisant donc à une identification précise des zones à améliorer et une hiérarchisation des

actions d'animation. Enfin, les 2 projets de la région Pays de la Loire ont décidé, en accord avec l'ADEME, de ne pas rédiger de diagnostic sylvicole mais de réaliser des **diagnostics à la parcelle** pour juger individuellement de l'éligibilité aux aides DYNAMELIO. Cette diversité de méthode influence la manière de mettre en œuvre les actions d'animation et peut être l'identification de dossiers d'amélioration.

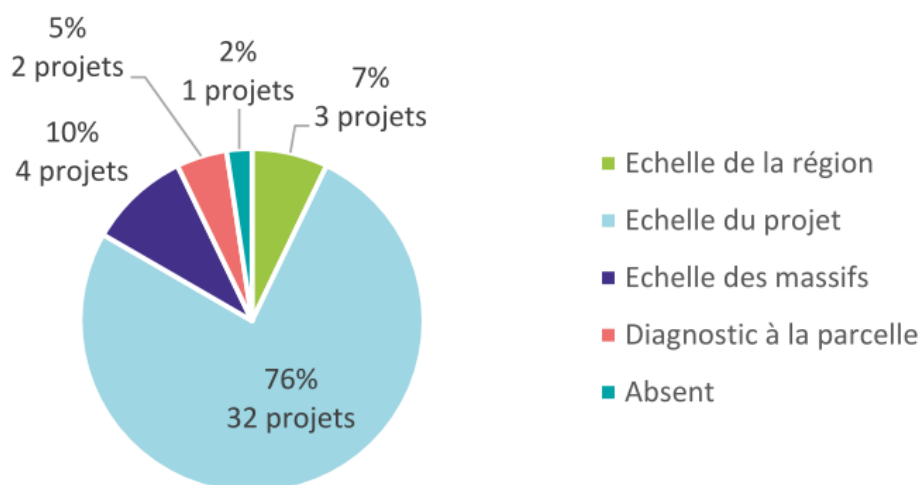


Figure 13 : Répartition des projets selon les échelles de réalisation des diagnostics sylvicole

Les données du CRPF et de l'IFN ont pu être utilisées pour compléter les principales données manquantes du contexte forestier de certains projets.

Ces diagnostics forestiers nous permettent de préciser les conditions forestières dans lesquelles sont intervenus les projets. Suivant les régions évidemment, les projets évoluent sur des territoires plus ou moins forestiers. Le taux de surface forestière des projets peut s'élever de 6% à 73% mais la moyenne des projets est à 30%, ce qui correspond à la proportion de forêts à l'échelle nationale. Au-delà de l'importance forestière variable des régions, on note que **les projets construits sur de petits territoires présentent un taux de surface forestière plus important** que les projets calés sur des limites administratives départementales ou régionales par exemple. Ces projets sont sans doute resserrés autour des peuplements d'intérêt pour le programme d'aide, avec des possibilités de dépôt de dossiers plus limité de par la taille réduite du territoire mais des actions d'animation plus ciblées.

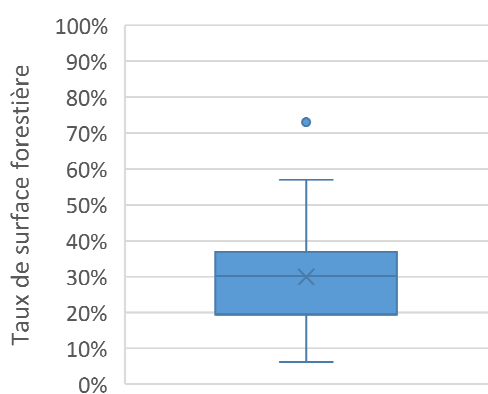


Figure 14 : Diagramme en boîte du taux de surface forestière des projets

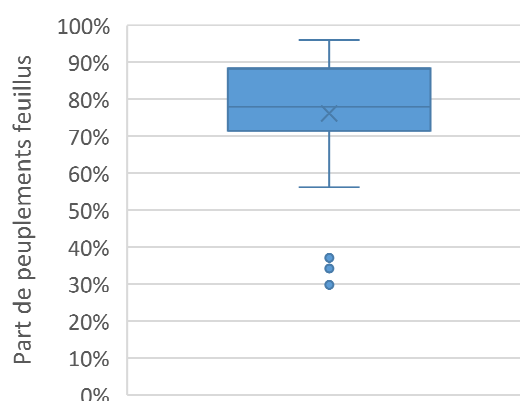


Figure 15 : Diagramme en boîte du pourcentage de peuplements forestiers principalement feuillus des projets

Pour aller plus loin dans la description du contexte forestier, il était essentiel de pouvoir distinguer la présence et l'importance des peuplements pauvres à l'intérieur des espaces forestiers des projets. Cette information n'est pas disponible directement car les données de l'IFN pour la précision du type de peuplement (taillis, taillis-sous-futaie) ne sont que rarement significatives à l'échelle des projets. Nous avons donc dû trouver quelques autres indicateurs pour tenter d'approcher cette information. Un premier indicateur est la part de surface des peuplements feuillus qui a son importance pour décrire le

contexte des projets car il s'agit de la ressource ciblée par le dispositif d'aide. La moyenne des projets se situe à près de 80 % de surface forestière dominée par les feuillus mais on distingue 3 projets dont cette part est inférieure à 50 %.

Le questionnaire a également été l'occasion de préciser le ressenti des acteurs sur l'indicateur de la part des peuplements cible dans les différents contextes sylvicoles. Une première question était d'évaluer cette part sur une échelle de 1 à 5, décrivant cette part de très faible à très importante. La plupart des partenaires des projets se sont positionnés sur la réponse intermédiaire, décrivant ainsi comme modérée la part qu'occupent les peuplements pauvres sur leur territoire. S'il peut en partie s'agir d'une manière d'exprimer son indécision sur la question, les réponses plus excentrées penchent plutôt en faveur d'une plus grande part de ce type de peuplement. Quoiqu'il en soit, **80% des partenaires répondants visualisent ces zones forestières comme ayant une proportion modérée voire plus importante dans le contexte forestier de leur territoire** et cela rend compte de la préoccupation que peuvent représenter ces espaces pour les acteurs.

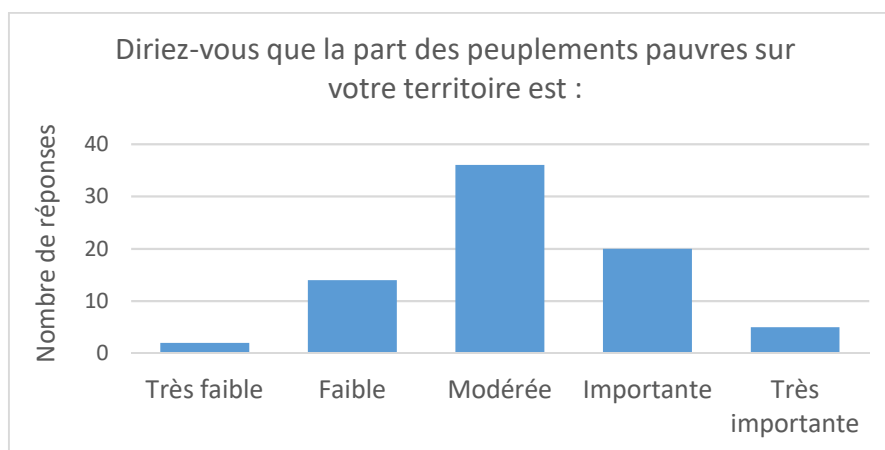


Figure 14 : Perception de l'importance de la part des peuplements pauvres sur le territoire des projets (Source : enquête, Q8)

La répartition des peuplements cibles sur le territoire peut grandement influencer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif en amélioration. Les enquêtés étaient invités à choisir, entre deux cas volontairement exagérés, la répartition géographique correspondant le mieux à leur territoire. **77% des réponses décrivent les peuplements pauvres de leur territoire comme étant dispersés** contre 33% comme étant localisés dans des zones homogènes. Cette dispersion implique un effort plus important de prospection et surtout de plus grandes difficultés pour les entreprises de travaux forestiers d'y réaliser des chantiers d'exploitation suffisamment rentables. Les partenaires de 18 projets sur les 33 interrogés sont entièrement cohérents dans leur réponse en ayant tous mis en avant une répartition dispersée des peuplements cibles.

Au-delà de la répartition géographique, nous souhaitons décrire la proximité de ces peuplements avec les secteurs d'activité de transformation et de consommation de la filière bois énergie. Sur les 87 réponses à cette question, **les enquêtés sont 64% à penser que les peuplements pauvres se situent dans les principaux bassins d'approvisionnement en bois énergie du territoire du projet**. Les partenaires de 15 sur 31 projets interrogés sont entièrement cohérents dans leur réponse en ayant tous mis en avant cette réponse. Ainsi, sur l'échantillon enquêté, la moitié ont déployés le programme d'animation et d'amélioration sur un territoire essentiel et déjà employé dans l'approvisionnement en bois énergie local. On peut penser que ces peuplements peuvent profiter d'un territoire bien desservi et d'une chaîne d'approvisionnement déjà bien rôdée, ce qui faciliterait la réalisation de chantiers.

Le contexte économique

L'AMI DYNAMIC BOIS a été lancé en 2014 dans un **contexte politique ambitieux envers la consommation de biomasse forestière**. La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) promulguée en 2015 fixe un objectif national de porter à au moins 32% la consommation d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030 (et 23% en 2020) dont 38% de chaleur renouvelable. En 2015, cette part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

était de 14,9 % en France (SOeS, bilan de l'énergie). La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui en découle, fixe à travers le décret du 27 octobre 2016 des objectifs de développement de la production de chaleur renouvelable par la biomasse et les réseaux de chaleur notamment. L'offre comme la demande en bois énergie étaient donc vouées à une forte croissance.

Or, depuis 2014, les projets de réalisation de centrales biomasses sont plus difficiles à monter et ils sont moins nombreux à bénéficier du Fonds Chaleur de l'ADEME. En cause principalement, la diminution **du prix des énergies fossiles** (gaz naturel, fioul domestique) qui rend tout projet beaucoup moins compétitif qu'auparavant. Le graphique ci-dessous retrace l'historique des prix mensuels pour différentes énergies à l'usage du chauffage individuel. Si le prix TTC ne s'applique pas à ce qui été rencontré par les chaufferies collective des territoires, ce baromètre met bien en évidence la concurrence forte du bois énergie avec les énergies fossiles, plus particulièrement sur la période 2014-fin 2016.

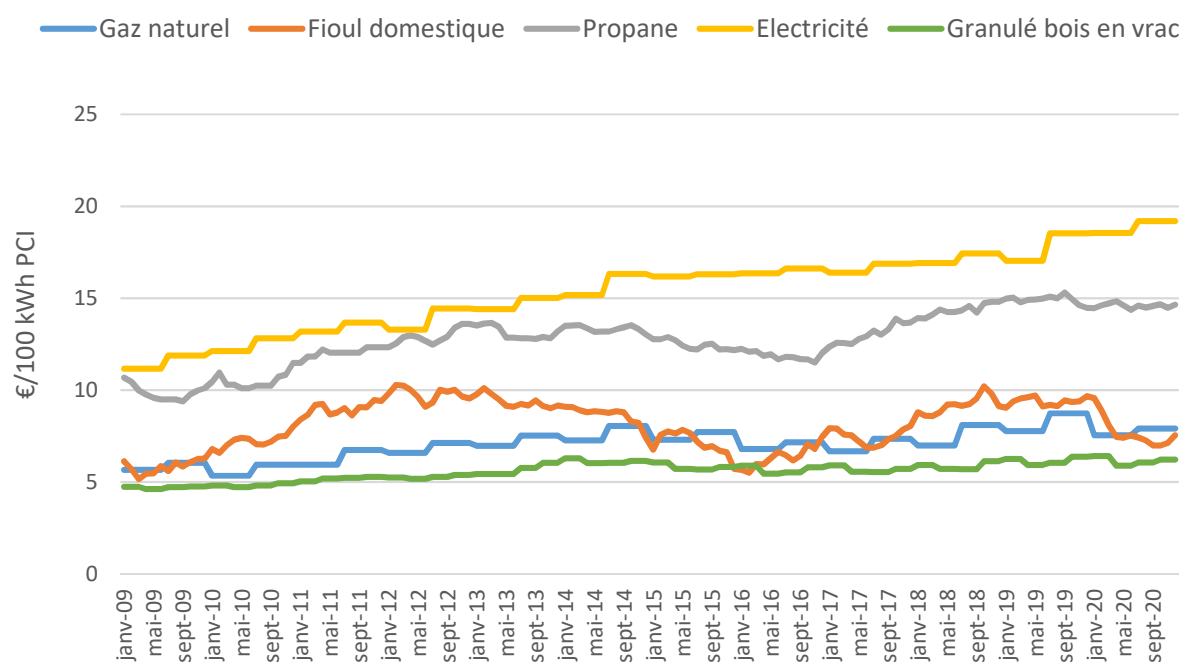


Figure 15 : Prix des énergies en chauffage domestique de 2009 à 2020 en euros pour 100kWh de Pouvoir Calorique Inférieur.

Source : Ministère de la Transition Ecologique (bases de données du SDES)

A cela s'ajoute le gel de la taxe carbone que l'Etat et les Régions percevaient et redistribuaient à la filière des énergies renouvelables. **Cette perte de compétitivité du bois énergie** rend la tâche difficile aux collectivités et énergéticiens pour convaincre les consommateurs et futurs clients. Le nombre de nouvelles chaufferies mises en place est ainsi restreint et la part de bois énergie dans l'approvisionnement des chaufferies pluri-énergie existantes peut aussi s'en retrouver réduit.

Enfin, une rupture s'est produite entre l'offre et la demande à cause de conjonctures météorologiques et une succession d'hivers doux. La faible consommation de combustible par les chaudières sur ces périodes a entraîné un sur stockage de plaquettes et granulés chez les producteurs comme chez les consommateurs. L'excès d'offre est aussi aggravé par les investissements importants réalisés en prévision d'une plus forte croissance de la consommation (ADEME, 2019)¹¹.

¹¹ ADEME, novembre 2019. « Enquête sur les prix des combustibles bois pour le chauffage industriel et domestique en 2019-2020 », p. 24 (https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/synthese_prix_bois_2019_vf.pdf)

Le contexte organisationnel

La grande majorité des projets s'inscrivent dans la continuité et la complémentarité d'actions territoriales passées. L'ancrage des projets DYNAMIC BOIS dans une dynamique territoriale a pu être relevé à travers le dossier de candidature et les réponses ouvertes de l'enquête.

Beaucoup d'entre eux font suite à des Chartes Forestière de Territoire (CFT) et/ou des Plans de Développement de Massif (PDM) qui ont initié le travail d'animation, de production de connaissance et qui agissent sur la formation des propriétaires et sur la structure foncière. Dans leur document de candidature, beaucoup de projets voient le programme de l'ADEME comme **un moyen d'opérationnaliser les réflexions et de dynamiser les actions** souvent insuffisantes de ces démarches. L'existence de CFT ou de PDM a donc grandement facilité le montage de projets pour répondre aux 2 AMI. Dans le questionnaire, un acteur reconnaît que suite à la CFT, *« le partenariat entre de nombreux partenaires du projet existait déjà »*. Parfois les projets DYNAMIC BOIS ont été directement inclus dans les actions d'une CFT en cours ou d'un PNR.

On relève souvent une cohérence avec les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) qui pouvaient **identifier les territoires des projets DYNAMIC BOIS comme prioritaire pour le développement forestier**, notamment en localisant les gisements additionnels à mobiliser. Certains autres projets s'inscrivaient dans une grande pluralité de dynamiques existantes. On retrouve des actions en corrélation avec les Plans d'approvisionnement territoriaux (PAT), avec la politique des Parcs Naturel Régionaux (PNR), avec les objectifs de consommation de bois du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) ou les objectifs de développement du territoire avec le LEADER, etc. On retrouve des objectifs communs avec l'Agenda 21 des collectivités et dans les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités, notamment celles impliquées dans une démarche Territoire à Energie POSitive pour la croissance verte (TEPOS) ou dans un contrat d'objectif de chaleur renouvelable.

On note l'existence de trame verte et bleue qui veille à la préservation des écosystèmes forestiers, des sols ou du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Seul un porteur de projet nuance un peu cette insertion territoriale du dispositif d'aide. Il exprime dans l'enquête que la travaille avec les CFT *« n'a pas changé grand-chose »* et que *« les PCAET n'ont pas pris en compte ce travail [projet DYNAMIC BOIS] à ma connaissance »*.

Ainsi l'AMI s'est souvent inséré dans des dynamiques territoriales pour venir poursuivre de précédentes démarches opérationnelles mais aussi pour répondre aux orientations des collectivités locales en matière de politique énergétique. L'habitude qu'ont pu avoir des acteurs à travailler ensemble est un facteur important pour anticiper la bonne efficacité du consortium et le bon déploiement du programme. Ainsi, sur les 114 réponses obtenues à cette question, **61 % des enquêtés avaient déjà travaillé avec les acteurs partenaires de l'AMI sur d'autres démarches opérationnelles**. Pour certains acteurs comme la DDT, les interprofessions ou le CRPF, il s'agit de leur travail quotidien que d'être en relation avec les parties prenantes de la filière pour monter des projets ensemble.

Au-delà des dynamiques territoriales et collaboratives déjà en place sur un territoire, il a pu exister des niveaux d'animation variables sur les forêts cibles des projets avant le début du programme DYNAMIC BOIS. Les moyens à déployer en animation pour l'accompagnement des propriétaires ou des professionnels ne sont pas comparables entre un territoire déjà prospecté et un territoire rarement visité. D'après le questionnaire, il s'agit très rarement de territoires vierges de toute prospection par les professionnels. **66% des répondants estiment qu'une prospection éparse était déjà menée sur le territoire du projet avant l'AMI**. Le programme avec son volet animation avait donc bien la possibilité d'intensifier les efforts de prospection sur ces zones. Par contre, on trouve un nombre non négligeable de projets sur lesquels la prospection des massifs forestiers était déjà répandue. On peut s'attendre à ce que les résultats en termes d'amélioration des peuplements y soient plus rapides que pour le reste des projets mais le croisement de ces deux variables (date de dépôt du premier dossier et moyenne par projet des réponses quant au niveau de prospection) ne permet pas de le confirmer statistiquement.

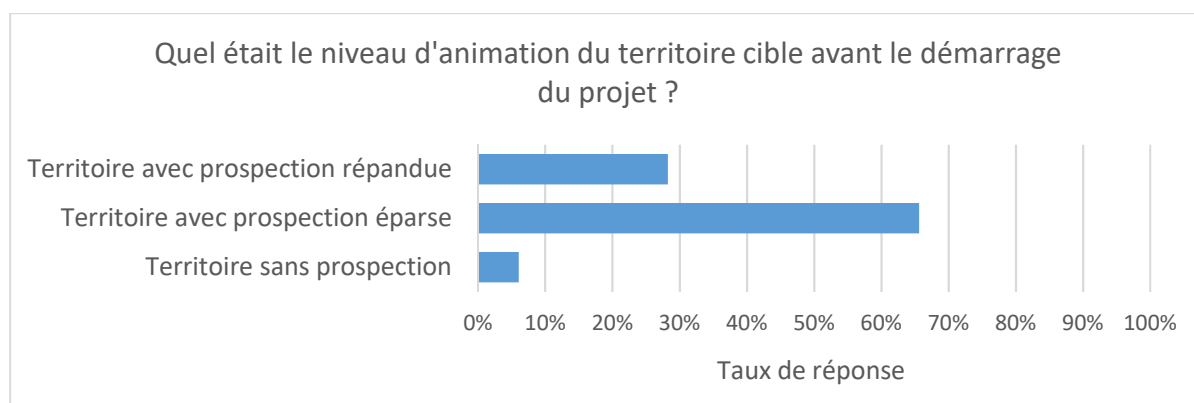


Figure 16 : Perception de la fréquence d'animation dans les territoires cible des projets avant DYNAMIC BOIS (Source, enquête, Q31)

Le contexte institutionnel

- ❖ Les spécificités régionales de l'instruction Dynamelio

Des variables potentiellement explicatives de la différence de résultat entre les projets sont, en plus des caractéristiques forestières liées à la région, les caractéristiques administratives spécifiques à chaque région. En effet, dans l'application du dispositif sur le territoire, les DRAAF ont été mises à contribution pour éditer des **notes de cadrage quant aux spécificités régionales de l'instruction Dynamelio**.

La lecture de ces notes de cadrage des différents services instructeurs permet de comparer les arbitrages effectués pour chaque région, influençant directement la capacité des dossiers à être éligibles. On recense une variabilité sur les critères suivants :

- La **distance maximale entre les îlots** pour former un même dossier d'aide à l'amélioration. Cette distance pouvait varier de 500 m à 10 km suivants les régions mais certaines ont laissé cette notion très vague en proposant comme délimitation le « périmètre d'animation », « les communes limitrophes » ou bien même en ne fixant pas de limite ;
- La **valeur économique maximale du peuplement** au-delà duquel la parcelle n'était plus qualifiée de peuplement pauvre. Cette valeur était soit définie numériquement et dans l'absolu, pouvant être comprise entre 4 500 €/ha et 6 000 €/ha, soit en valeur relative par rapport au montant (HT) des dépenses éligibles retenues par le service instructeur (inférieur à 2 ou 3 fois pour une transformation et à 5 fois pour une conversion) ;
- Le **plafond maximum de coûts** pour chaque type d'opération (transformation, conversion et amélioration), pouvant varier suivant les essences concernées par l'exploitation et celles utilisés dans le reboisement ;
- La **densité minimale de tiges** d'essences objectifs et d'accompagnement à la réception des travaux et 5 ans après le paiement final du dossier pour solde. Ces densités parfois ont été définies par l'application de nouveaux décrets préfectoraux sur les Matériels Forestiers de Reboisement (MFR) qui ont pu perturber certains projets notamment en région Hauts-de-France et Grand Est. Le projet DYNAMIC NESLE identifiera comme frein aux actions d'amélioration « *la parution d'une instruction technique MFR substituant aux seuils de densité du diagnostic sylvicole régional préalable de nouveaux seuils qui ne correspondent plus aux pratiques mises en œuvre par nos gestionnaires de la région* » ;
- Enfin, d'autres critères ont pu être ajoutés par les DRAAF, pouvant assouplir ou au contraire durcir les règles existantes. On note ainsi en Bourgogne-Franche-Comté que « les demandes d'aides présentées par des experts forestiers ne nécessitaient pas d'être accompagnés de deux devis » tandis que la DRAAF de Pays de la Loire demandait à ce que la coupe « fournisse au moins 50% de BE » en plus d'une adhésion obligatoire à PEFC, ce qui a entièrement été respecté.

Sur la base de ces critères, nous avons réalisé une **typologie (arbitraire et indicative) de ces spécificités régionales suivant la contrainte** que peuvent représenter ces arbitrages pour le dépôt de dossier. Il faut bien rappeler que la délégation de ces définitions à l'échelon régional répond à un besoin d'adaptation aux conditions sylvicoles observées sur le territoire et d'assurer une cohérence avec les autres dispositifs d'aides existants. Mais le bilan des projets et l'évaluation du programme demande une comparaison qui passe par une normalisation de ce contexte. On classe donc les régions et leurs critères techniques suivant 3 qualifications : Souple, Moyen, limitant. Les régions se classent comme suit dans ces trois catégories :

| Souple | Moyen | Limitant |
|---|---|---|
| Hauts-de-France Ile-de-France Normandie | Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne-Franche-Comté Bretagne Grand Est Nouvelle-Aquitaine Occitanie | Centre-Val-de-Loire Pays de la Loire Provence-Alpes-Côte d'Azur |

Tableau 5 : Classification des régions suivant la contrainte que représente les spécificités régionale de l'instruction DYNAMELIO

❖ La superposition des aides financières à l'amélioration

L'existence d'autres dispositifs d'aide à l'amélioration des peuplements sur le territoire du projet a pu mettre à mal les ambitions du programme DYNAMIC BOIS quand les travaux aidés se chevauchaient. On a pu lire par exemple dans le bilan d'un projet en région Nouvelle-Aquitaine que "parmi le bouquet d'aides proposé, DYNAMIC BOIS ressort comme l'ultime choix". Ces dispositifs pouvaient être variés et il nous est apparu pertinent de recenser et de localiser ces aides fiscales puis de qualifier les potentielles interactions avec le dispositif Dynamelio. Ce recensement des dispositifs s'est voulu exhaustif en passant par l'enquête nationale, et ce sont 32 porteurs de projets qui ont pu mentionner ceux qui étaient proposés sur le territoire de leur projet.

Tout d'abord, seuls 2 projets sur les 32 interrogés déclarent n'avoir bénéficié d'aucun dispositif d'aide publique ou privé autre que Dynamelio pour l'amélioration des peuplements sur la durée du projet. On peut donc juger que l'aide de l'ADEME était ici strictement nécessaire sur ces deux territoires. Pour les autres projets, de nombreux dispositifs d'aide se superposent, **avec la présence dans la moitié des cas des aides régionales et européennes.**

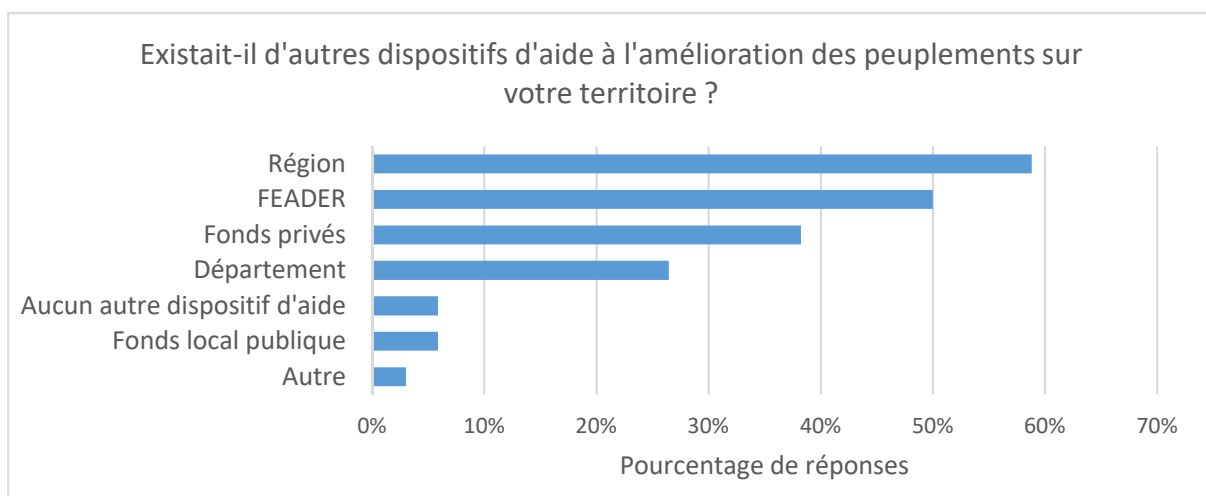


Figure 17 : Diversité des dispositifs d'aide existants sur le territoire des projets (Source : enquête, Q50)

L'articulation de ces dispositifs semble loin d'être optimale. Ils sont 15 projets à considérer la superposition de ces aides comme concurrentielles contre 7 à y voir une complémentarité (Enquête, Q51). 4 sont restés sans opinion.

Encadré n°2 : concurrence avec d'autres dispositifs d'aide

Les coordinateurs des projets, dans leurs bilans d'avancements, sont particulièrement lucides sur la présence d'autres dispositifs d'aide pouvant rentrer en concurrence avec le programme d'aide Dynamelio. La nature des peuplements, des travaux aidés ou des pièces justificatives ne sont pas toujours comparables mais ces autres dispositifs présentent souvent l'avantage d'être plus attractifs et surtout d'être mieux implantés dans les habitudes collectives. Pour approfondir les résultats de l'enquête, l'analyse thématique cherche à approfondir le sujet en tâchant de comprendre où se jouent les interactions entre ces dispositifs publics et en mettant en évidence les jeux d'acteurs qui ont pu conduire à tel ou tel arbitrage.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de dispositifs d'aide pilotés et financés à différentes échelles de collectivités qui ne se veut pas exhaustif. Dès lors, cette redondance des aides a pu créer un contexte concurrentiel dans le financement des projets d'amélioration des peuplements.

Tableau 6 : Exemples de dispositifs d'aide à l'amélioration des peuplements pauvres présents sur le territoire de projets DYNAMIC BOIS

| Nom (financeurs) | Travaux financés | Taux d'aide | Surface minimale |
|--|--|---|--|
| Livre Blanc Ain 2017-2019 (Département de l'Ain, CCom Haut Bugey, Groupement des exploitants et scieurs) | Plantation, enrichissement, entretien, dégagement pour des parcelles en dépérissement important et les friches à vocation forestière | 60 % (plancher de subvention à 500 €) | 0,5 ha |
| | Marquage en futaie irrégulière | 300 €/ha | 1 ha |
| Breizh Forêt Bois 2015-2019 (Europe, Etat et la Région Bretagne) | Travaux de transformation, plantation et dégagements des peuplements pauvres pour la production de bois d'œuvre en forêt privée. | 40 % | 3 ha |
| Fonds Carbone (Région Occitanie, FEADER) | Renouvellement par transformation Redynamisation de taillis dépérisant | 60 % | 2 ha |
| OPAFE PNR Millevaches 2018-2020 (Agence de l'eau Adour-Garonne) | Irrégularisation des peuplements forestiers | 500 €/ha (max) | 3 ha |
| | Amélioration des peuplements feuillus | 300 €/ha | / |
| PDR Normandie (AAP)⁵ (Région Normandie et FEADER) | Renouvellement des peuplements pauvres ou à faible valeur économique par appel à projet | 40 % (plancher 2000 €) | 2 ha (îlots de 1 ha) |
| PDR Lorraine 2014-2020⁶ M08.6.B (FEADER, Etat, Région) Puis étendue à la Champagne-Ardenne (2018-2020) ⁷ | Renouvellement de peuplements de faible valeur économique et environnementale : plantation, entretien, cloisonnements culturels, protection gibier | 40 % (plancher de subvention à 1200 €) | 2 ha (en 3 îlots max de 0,5 ha min) |

MACOBOIS et REMOBIO leur millésime.

Ces 2 projets sont en effet sortis en 2016 lors de la 2e vague, contrairement à FibAlsace et ACCROIMOB.

Pour MACOBOIS : FIBOIS GE avait l'expérience d'ACCROIMOB et de FibAlsace pour rectifier le tir face aux conditions d'éligibilités qui étaient alors connues. A cette époque, les futaies dépérisantes ont été rendues éligibles. Il fut alors plus facilement possible par exemple de pré-identifier les peuplements en amont du dépôt de dossier.

Pour REMOBIO : Le porteur de projet fut fortement accompagné sur le volet forestier par les COFOR (également partenaire de FibAlsace). Ce projet s'est concentré à 100 % sur les futaies de frênes chararosés, et l'intégralité de la surface objective était identifiée lors de la constitution du dossier REMOBIO.

Liens internet :

1 : [livret-blanc-bois-foret2017-2019-ain.pdf](#) (fibois01.org)

2 : <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Cahier-des-charges-de-lappel-a-projet.pdf>

3 : Alliance Forêts Bois - Fonds Régional Carbone (allianceforetsbois.fr)

4 : Microsoft Word - PNRML annexe reglement OPAFE TM v2 (arraa.org)

5 : https://aides.normandie.fr/sites/default/files/fiche_dispositif_2.pdf

6 : [Programme 2014FR06RDRP041 11 0 consolidated with 2014FR06RDNF001 9 1 fr.pdf](#) (europe-en-lorraine.eu)

7 : [AAP Amelioration des peuplement 2018-2020 phase4 cle8f13de.pdf](#) (agriculture.gouv.fr)

De plus, ce dispositif d'aide qui était tout d'abord inscrit dans la Plan de Développement Rural Breton (PDRB) entre 2015 et 2019 relatif à la mise en œuvre des fonds européens pour l'agriculture et le développement rural (FEADER) a fait l'objet d'une procédure simplifiée. Il est à présent entièrement piloté et financé par la Région Bretagne sur l'appel à projet de 2020-2021 et propose maintenant un taux d'aide de 50% pour les travaux de transformation. Cette décision a profondément redynamisé le programme avec des démarches administratives simplifiées, une plus grande souplesse sur le terrain et une moindre crainte des contrôles.

❖ Cas des projets en région Grand Est

La région Grand Est présente une situation intéressante avec des projets répartis entre les 3 anciennes régions ayant chacune eu des régimes d'aides différents. L'ex région Lorraine proposait dans son PDR 2014-2020 une aide au renouvellement des peuplements pauvres plus accessibles aux petites propriétés et aux travaux d'amélioration (par un plafond d'aide plus élevé). On ne retrouve pas cette aide dans le PDR de l'ex région Alsace où les projets semblent avoir beaucoup mieux marché. Le PDR Champagne-Ardenne proposait quant à lui une aide pour l'amélioration des peuplements existants (élagage, balivage), leur transformation ou leur conversion mais avec le même taux d'aide de 40% et la même surface minimale de 4 ha.

Il est très difficile d'attribuer l'échec d'un projet à l'existence de fonds publics du FEADER, tant les facteurs de bonne réalisation des projets sont nombreux. Mais force est de constater que les projets d'ex région Lorraine ont bien moins fonctionné qu'en Champagne-Ardenne ou en Alsace.

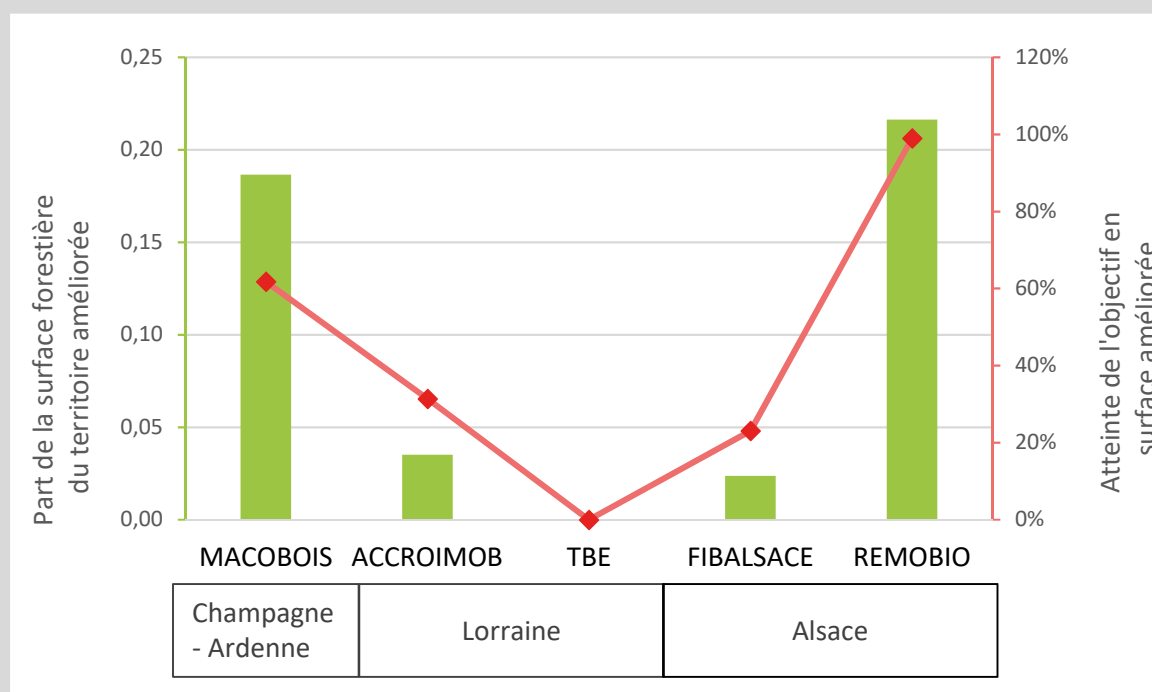


Figure 18 : Réussite du volet amélioration de Dynamique Bois suivant les anciennes régions de l'actuelle Grand Est

En 2018, et suite à la réforme territoriale de 2015, le dispositif d'aide du PDR Lorraine fut étendue à la Champagne-Ardenne. FIBALSACE a demandé en 2019 une augmentation des seuils plafonds pour le calcul de l'aide financière mise à disposition dans le volet amélioration, sur la base de ceux appliqués dans le dispositif financier proposé par le CR Grand Est (FIBALSACE, Bilan 2020). Ainsi, une note du cadrage du 7 mars 2019 par la DRAAF Grand Est fait passer le coût plafond des travaux de transformation par une plantation résineuse de 4 200 €/ha à 6 600 €/ha.

On note alors que 5 dossiers acceptés sur 7 ont été déposés à partir d'avril 2019, sous l'effet de cet assouplissement des règles. 3 de ces 5 dossiers ont en effet été mis en atteinte depuis 2018 pour pouvoir bénéficier d'une note de cadrage plus favorable. Néanmoins, l'évolution du nombre de dossiers déposés par l'ensemble des projets du Grand Est est la plus importante entre 2017 et 2018, sans doute sous l'effet des actions d'animation et l'arrivée des AMI 2016 (Figure 19).

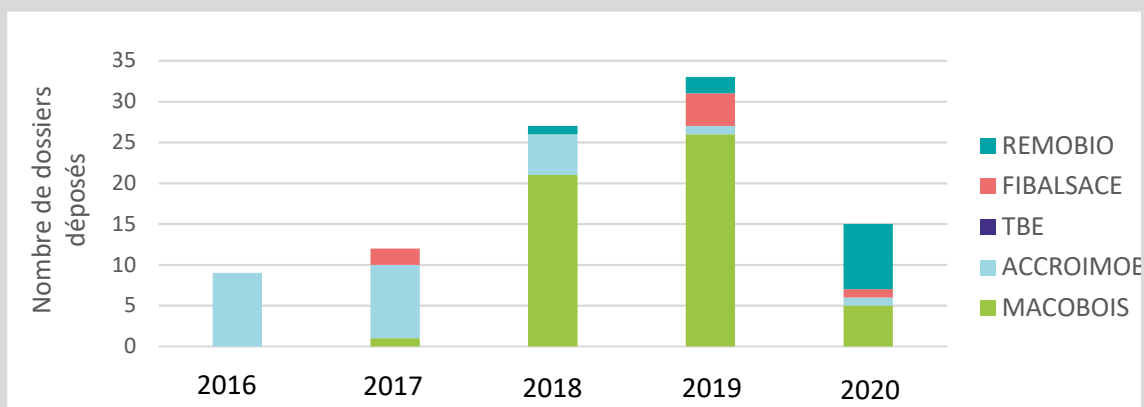


Figure 19 : Evolution du nombre de dossiers déposés par les projets de la région Grand Est

Il est possible de lire l'effet de cette note de cadrage à mi-parcours dans l'analyse financière des dossiers d'amélioration acceptés par l'ADEME. Pour FIBALSACE, les 2 dossiers déposés avant avril 2019 ont été rabetés d'environ 14% entre le montant de l'aide demandée et celui retenue par l'ADEME, faisant passer le taux d'aide d'une moyenne de 32% à 27%. Les 5 dossiers qui suivront ne seront retouchés que pour l'un d'entre eux et le taux d'aide moyen des dossiers restera à 32%. L'effet du Lobbying de FIBALSACE est donc bien réel et bénéficie donc aux propriétaires forestiers. Mais il est difficile de savoir si cette différence de taux d'aide était réellement limitante dans le dépôt de projets de transformation. De plus, cette modification est apparue trop tardivement pour la forêt communale, la programmation des travaux et des entretiens étant généralement décidée en début d'année par le Conseil Municipal.

Remarque concernant MACOBOIS et REMOBIO : Ces 2 projets sont sortis en 2016 lors de la 2e vague, contrairement à FibAlsace et ACCROIMOB.

Pour MACOBOIS : FIBOIS GE avait l'expérience d'ACCROIMOB et de FibAlsace pour rectifier le tir face aux conditions d'éligibilités qui étaient alors connues. A cette époque, les futaies déperissantes ont été rendues éligibles. Il fut alors plus facilement possible par exemple de pré-identifier les peuplements en amont du dépôt de dossier.

Pour REMOBIO : Le porteur de projet fut fortement accompagné sur le volet forestier par les COFOR (également partenaire de FibAlsace). Ce projet s'est concentré à 100 % sur les futaies de frênes charalorsés, et l'intégralité de la surface objective était identifiée lors de la constitution du dossier REMOBIO.

❖ Cas des projets en région Normandie

La région Normandie propose également une aide au renouvellement de peuplements de faible valeur économique et environnementale. Celle-ci intervient dans le cadre de son PDR, débuté en 2015 et en cofinancement avec le FEADER. Les deux dispositifs d'aide sont donc arrivés dans un intervalle de temps très rapproché sur le territoire et la gestionnaire de ce dossier au sein de la DRAAF Normandie nous a fait part de **l'arbitrage réalisé pour la gestion de cette concurrence**.

Les 4 lauréats de l'AMI DYNAMIC BOIS en Normandie ont en effet fait le choix de laisser le PDR prioritaire sur les dossiers d'aide au renouvellement des peuplements pauvres forestiers. Cette stratégie était actée dès la conception de leurs projets.

Si on compare les résultats entre les deux dispositifs d'aide concurrent, il est facile de visualiser cette préférence pour le PDR. La Figure 20 compare les données de surface sur la période allant de 2015 à 2020 inclut sur chacun des territoires des quatre projets DYNAMIC BOIS. Les données des résultats du PDR Normandie sur cette mesure nous ont été partagées par la DRAAF Normandie et ont été réarrangés pour ne compter que les dossiers dont la localisation se situe sur les territoires

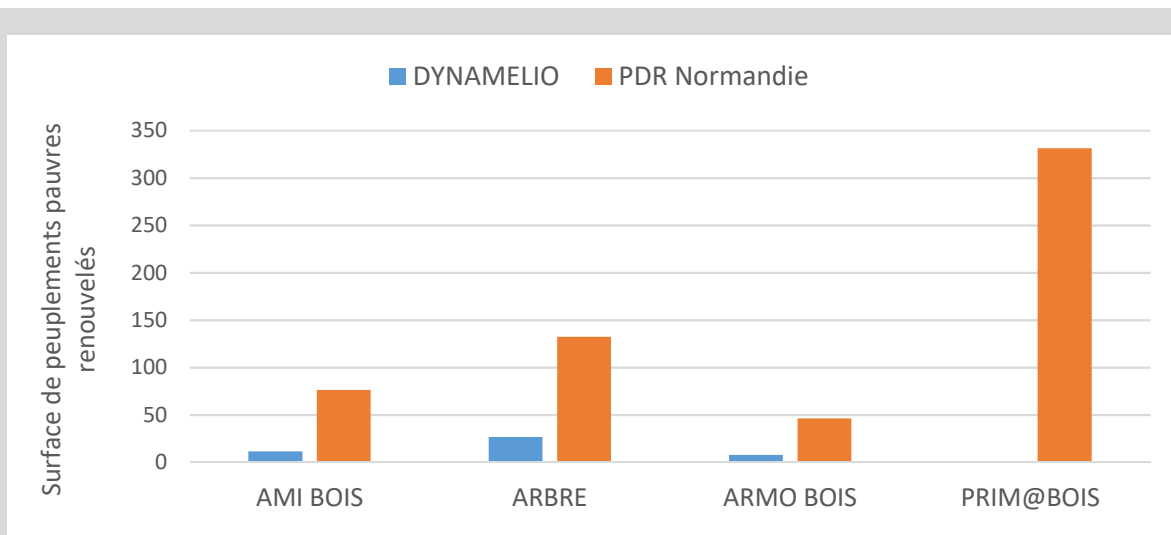


Figure 20 : Comparaison des surfaces aidées par les deux dispositifs d'aide sur les quatre territoires des projets DYNAMIC BOIS Normands pendant la période 2015-2020

Le projet PRIM@BOIS semble avoir anticipé cette concurrence lors de l'établissement des objectifs de son volet amélioration. Ainsi, l'objectif en transformation était nul car déjà fléché vers la catégorie hors dynamelio et seules des surfaces d'amélioration en balivage étaient prévu. L'enveloppe demandée était très faible comparée aux autres projets de la région Normandie. A l'inverse, les trois autres projets **ne semblent pas avoir tenu compte de l'existence du PDR** puisque leurs objectifs incluaient de la transformation et de la région Normandie. A l'inverse, les trois autres projets **ne semblent pas avoir tenu compte de l'existence du PDR** puisque leurs objectifs incluaient de la transformation et de la conversion. Les volumes à mobiliser étaient donc plus important, avec une enveloppe financière demandée bien plus conséquente. Dans ces conditions, même la somme des aides perçus par les dispositifs de DYNAMIC BOIS et du PDR ne permet pas de dépasser un tiers de l'objectif de consommation de l'enveloppe financière accordée par l'ADEME.

Ainsi, au-delà de l'illustration de cette concurrence entre dispositifs d'aide, ce cas d'étude met en évidence **l'importante déconnexion des objectifs établis initialement**. Même l'absence du PDR et la récupération des dossiers par Dynamelio n'aurait pas permis de consommer entièrement l'enveloppe accordée.

D'autre part, les données de la DRAAF Normandie permettent d'étendre la réflexion sur la concurrence entre dispositifs d'aide au volet de l'investissement matériel. Ce volet était également pris en charge par le PDR Normandie mais cette fois ci sans priorisation notable entre ce dernier et le dispositif DYNAMIC BOIS. Les 4 lauréats normands de DYNAMIC BOIS ont bénéficié de 1,8 M€ d'aide de l'ADEME pour la réalisation d'investissement matériels, ce qui revient à une consommation de 87% de l'enveloppe accordée à l'échelle de la Normandie. Le PDR aura quant à lui permis de verser plus de 3,2 M€ de subventions (Région et FEADER) aux professionnels de la filière entre 2015 et 2020 pour ce même volet des achats matériels. Par contre, ces crédits FEADER programmés ne représentent que 52% de la maquette du PDR prévue. Cela laisse penser que la concurrence c'est ici inversé en faveur du programme DYNAMIC BOIS.

Pour revenir et conclure sur la concurrence avec le volet amélioration du PDR, il est important de se demander comment peut s'expliquer l'arbitrage initial de l'orientation des dossiers vers le PDR plutôt que DYNAMIC BOIS. On soulève ici trois points explicatifs, qui nous ont été confirmés par la gestionnaire de ce fonds à la DRAAF Normandie :

- Des critères techniques et administratifs moins contraignants pour le PDR (surface minimale de 2ha, une moindre pression lors des potentiels contrôles, une plus grande souplesse pour le critère du document d'aménagement, etc.)
- L'habitude des gestionnaires forestiers qui ont eu plus de temps pour prendre en main le PDR par rapport à l'AMI (PDR opérationnel près de deux ans avant Dynamelio)
- Un encouragement de la part des responsables du PDR des DRAAF à utiliser en priorité les aides du FEADER pour répondre à une pression sans doute plus importante de respect des engagements vis-à-vis de l'Europe et/ou de leurs élus.

Les enjeux de terrain perçus par les acteurs

Les variables de contexte permettent de faire ressortir un grand nombre de situations qui orientent la stratégie des projets et influent sur leur capacité à agir. Ainsi, nous avons voulu trier les variables de contexte selon la pertinence qu'elles revêtaient auprès des acteurs des projets. Pour cela, des questions de l'enquête nationale étaient orientées vers l'identification des principaux enjeux sur chacun des territoires et selon différentes entrées.

❖ Enjeux de la valorisation des peuplements pauvres

Nous nous sommes d'abord demandé quels étaient les freins les plus importants à la valorisation des peuplements pauvres d'après les acteurs de terrain. Cela permet de connaître de manière indirecte les éléments principaux sur lesquels il fallait intervenir pour avoir le plus d'effet sur l'objectif d'amélioration des peuplements.

Un grand nombre de modalités de réponses étaient proposées pour aider les enquêtés à classer les principales problématiques rencontrées pour atteindre l'objectif de valorisation des peuplements pauvres. Ces enjeux peuvent être regroupées en 3 classes selon s'ils font référence au milieu naturel, aux dispositions des propriétaires forestiers ou au niveau de développement de la filière forêt-bois sur le territoire.

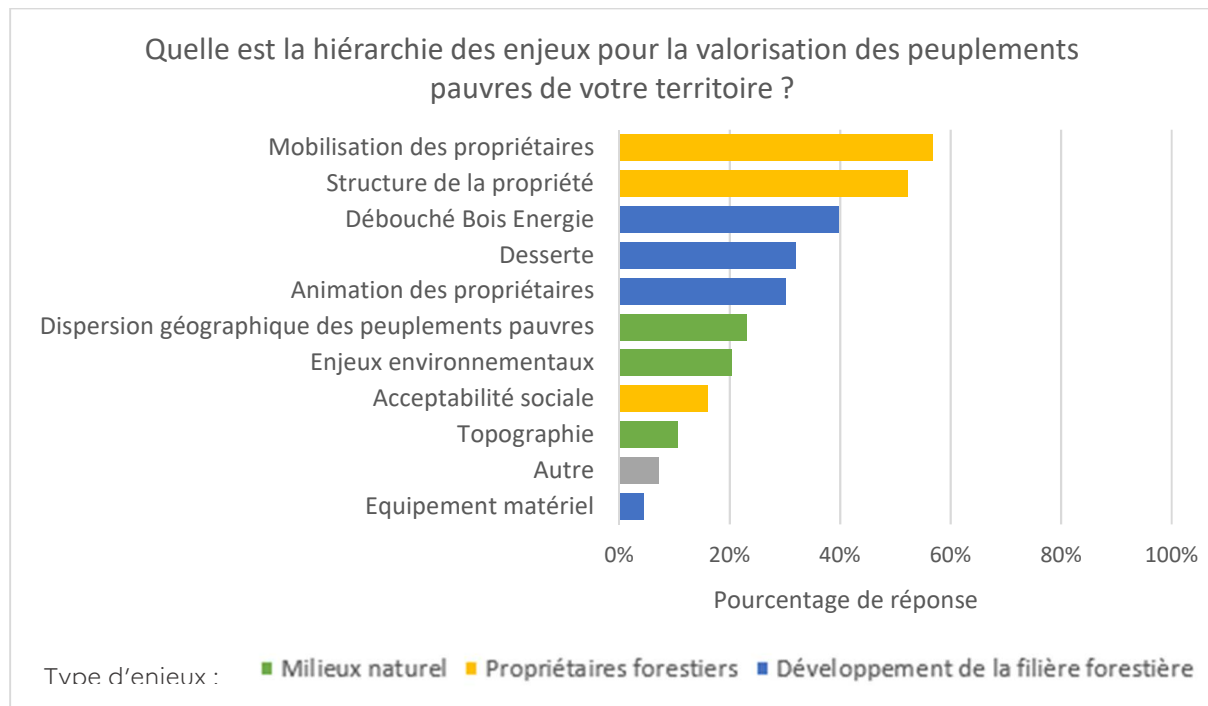


Figure 21 : Perception des enjeux de valorisation des peuplements pauvres (Source : enquête, Q10)

Le taux de réponse à cette question est très satisfaisant avec un retour de 92% des enquêtés. Sur la base des réponses le plus fréquemment évoquées, il en ressort que **les trois principaux enjeux sont la mobilisation des propriétaires pour s'impliquer dans la gestion, la structure morcelée de la propriété** (tous deux cités dans plus de 50% des réponses) et **enfin les possibilités de débouché en Bois Energie** (40%).

Les réponses « Autre » qui ont été rajoutée font pratiquement toutes références aux critères techniques du dispositif DYNAMELIO, ce que nous voulions éviter dans cette question car il s'agit de la réponse apportée aux enjeux de terrain. Ces ajouts traduisent néanmoins **l'importance de l'enjeu de la rentabilité économique** avec le « *taux de subvention [considéré comme] trop faible et peu attractif face aux coûts réels des travaux* » et face à la valeur économique des bois récoltés, aux coûts des reboisements et aux dégâts engendrés par la pression du gibier.

La principale préoccupation des professionnels à l'échelle nationale concerne donc le **profil sociotechnique des propriétaires forestiers** et est donc relativement hors de leur capacité d'action. Vient ensuite le développement de la filière forestière avec la structuration du débouché BE, le besoin en place de desserte et l'offre en animation. Enfin les enjeux qui sont de l'ordre du milieu naturel ont été le moins cités sauf dans de rares cas en contexte montagneux ou la topographie est une problématique éminente.

A noter que **l'enjeu le moins cité et avec le degré d'importance le plus faible est le besoin en équipement matériel**. Les seuls acteurs qui y ont fait référence sont des gestionnaires forestiers et des CRPF mais aucune entreprise de la filière. Ce résultat est étonnant car il s'agit d'un des principaux volets d'action du programme DYNAMIC BOIS, et celui qui a le mieux marché.

❖ Adaptation territoriale de la qualification des peuplements pauvres

Sur l'ensemble des réponses obtenues, **71% des acteurs trouvent que les critères étaient adaptés aux peuplements pauvres de leur territoire**. Ce sont 40% des CRPF interrogés qui ont répondu par la négative, et un tiers des associations environnementales et des représentants des propriétaires forestiers. Il était demandé à ces personnes d'expliquer en quoi ces critères étaient inadaptés aux peuplements pauvres de leur territoire.

Il est possible de distinguer deux grandes catégories d'arguments. La première exprime le **regret de devoir considérer les peuplements pauvres uniquement d'après leur valeur économique**, sans prendre en compte « *les valeurs écologiques et les valeurs économiques indirectes (tourisme, loisir)* ». La seconde, beaucoup plus large mais aussi beaucoup plus mentionnée concerne la restriction des peuplements aux taillis, taillis sous futaie et accrus mais pas aux futaies. Beaucoup ont **identifié des contextes locaux ne permettant pas de mettre correctement en application le dispositif**. On peut lire que « *le taillis sous futaie est très peu représenté sur le territoire alsacien* », les surfaces éligibles sont faibles en moyenne montagne où les peuplements de feuillus ne sont pas prédominants, « *Les futaies de pins même médiocres ou peu fournies n'étaient pas éligibles car sous régime de futaie* » et enfin que le dispositif « *n'inclue pas les peuplements incendiés* ». Les AMI de 2015 regrettent de ne pas être éligibles aux futaies dépérissantes comme leurs homologues de 2016.

Ainsi, si l'on réalise une moyenne des réponses à cette question par projet, on distingue un lot important de projets dont les acteurs sont tous satisfaits de l'adéquation de Dynamelio à leur territoire tandis que quelques autres concentrent la plupart des points de vue opposés.

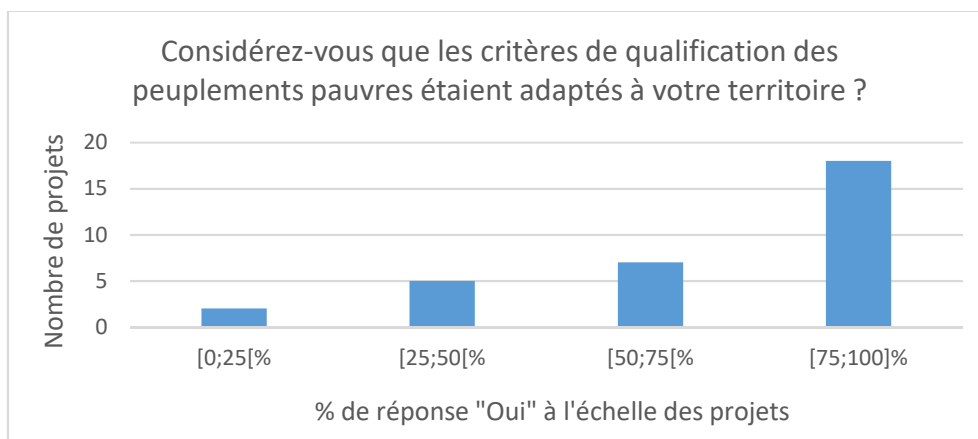


Figure 22 : Perception de l'adaptabilité des critères de qualification des peuplements pauvres (Source : enquête, Q11)

Encadré n°3 : les enjeux rencontrés en territoire de montagne

Certains bilans ont fait état d'une grande difficulté à mener leurs actions d'amélioration des peuplements dans un contexte de montagne. Peu de projets sont confrontés à cette situation et les données de l'IFN permettent de préciser l'intensité de cette problématique sur chaque territoire. Ainsi, pour chaque projet où la donnée est significative, on a calculé la part de surface forestière dont l'exploitabilité est classée comme globalement difficile. Il en ressort que 4 projets rencontrent des difficultés d'exploitation sur plus de 75% de leur surface forestière.

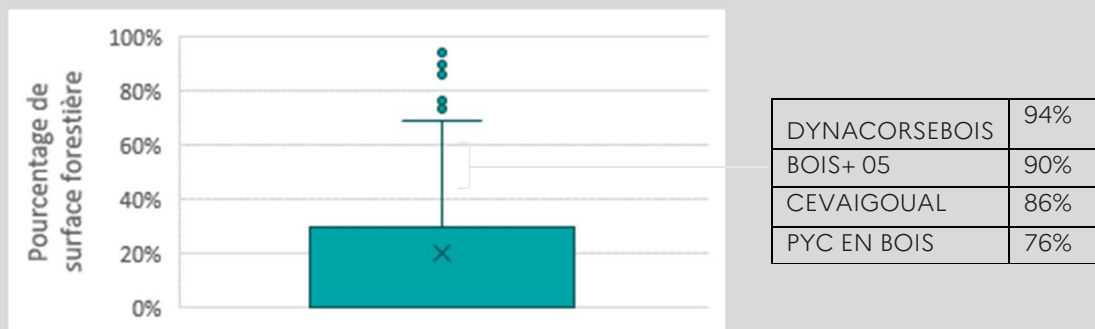


Figure 23 : Diagramme en boîte du pourcentage de surface forestière des projets classés comme difficile d'exploitation

Ce sont des projets qui ont très peu avancé sur le volet de l'amélioration et leur vécu explique beaucoup des freins du dispositif d'aide dans les territoires de montagne. L'exploitation de résineux en forte pente a connu de nombreux freins qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de production souhaités.

Le principal problème relevé est celui de la **faible rentabilité ou possibilité de marge** sur ces chantiers. Pour le projet PYC EN BOIS ce frein est d'avantage technique, « *l'exploitation mécanisée en pente impose des coûts plus importants que l'exploitation classique par tracteur, et les recettes des coupes sont réduites. Les besoins ponctuels de travaux sur la desserte augmentent également les coûts, ce qui a entraîné un déséquilibre économique prévu sur plusieurs chantiers* ». Or, ces travaux de voirie qui sont souvent très coûteux ne sont pas éligibles à l'appel à projets 4.3.3 du FEADER de la Région Occitanie. Le subventionnement de ces infrastructures par DYNAMIC BOIS aurait permis de lever un blocage sur la viabilité des potentiels dossiers Dynamelio.

Sur le projet BOIS+ 05, en forêt publique, les chantiers diagnostiqués ne pouvaient offrir qu'une recette de 5 €/m³ pour des coûts d'exploitation avoisinant les 35 €/m³. Ce bilan économique est loin d'être attractif pour que les communes acceptent de s'engager, d'autant qu'elles doivent avancer les frais d'exploitation alors qu'elles ne disposent que de très faibles budgets. Même la perspective d'une avance de trésorerie à 50 %, permise par l'enveloppe du Département des Hautes-Alpes, gérée par les Communes Forestières, ne convainc pas les communes qui considèrent que « *cela représente beaucoup de travail pour pas grand-chose* ». Et si la question n'est pas balayée d'emblée, les surcoûts de l'exploitation en pente entraînent un temps de réflexion et de décision souvent long pour les communes.

Une autre conséquence induite par la recherche d'un équilibre économique est la **faible part de bois énergie** qu'il est possible de mobiliser sur ces chantiers. Ainsi, le programme Dynamelio est peu pertinent sur ces territoires vis-à-vis de l'objectif d'alimentation des chaufferies en biomasse forestière sans une aide adaptée. Les critères d'éligibilité étaient aussi moins adaptés à la gestion forestière des territoires de montagne. Pour BOIS + 05, « *les coupes irrégulières et de régénération, les plus couramment mises en œuvre dans le contexte haut-alpin, n'étaient éligibles que si elles s'accompagnaient d'un changement d'essence* ». Certaines conditions ont néanmoins été assouplies pour faciliter la mise en œuvre du programme. L'inéligibilité des peuplements sur des pentes de plus de 30% pour les opérations de détournement (ouverture et entretien de cloisonnement) a finalement été abandonnée (Lucie Tallier, 2020).

Objectifs quantifiés des projets

Les coordinateurs ont dû estimer des indicateurs de réalisation de leur projet lors du montage du dossier de candidature. Ces indicateurs chiffrés concernent les capacités de mobilisation de bois par les acteurs sur les 3 années du programme, tant en volume exploité qu'en surface travaillée, les investissements matériels qu'il serait prévu de réaliser et quelques données traduisant l'ambition des projets pour l'animation des propriétaires forestiers.

Cela servait à la fois à dimensionner le montant financier nécessaire à la réalisation de chacun des projets et donc le montant d'aide publique à demander, mais également à évaluer la réalisation de ces objectifs au cours du temps. C'est notamment sur ces ambitions que l'ADEME a pu faire sa sélection des candidatures aux AMI 2015 et 2016. Cette partie énoncera chacun des objectifs et en présentera l'ambition quantifiée agrégée à l'échelle nationale.

Objectifs en amélioration des peuplements

Le principal objectif du programme DYNAMIC BOIS est de pouvoir alimenter en Bois Energie les chaufferies biomasse du territoire. Ainsi, la réalisation des 43 projets lauréats devait permettre **une mobilisation totale de près de 3,5 Mm³ de bois** toutes qualités confondues, d'après l'estimation des acteurs. Ce bois supplémentaire proviendrait en grande majorité de la petite propriété forestière privée bien que certains projets (CFMO, ERFCAL, REMOBIO et URBOFOR) ont pu cibler des gisements non forestiers comme les bois urbains, issus d'entretien ou d'emprise des grands réseaux, les déchets végétaux ménagers, les bois bocagers, de ripisylves ou de terrains agricoles. Sur ce volume de bois qu'il était prévu de mobiliser grâce aux subventions de l'ADEME, **70 % étaient fléchés vers la qualité BE, soit un volume de 2,3 Mm³**. Le reste se partagerait entre 18 % de BI et 12 % de BO.

Ce chiffrage, s'il était atteint, correspondrait à **une augmentation annuelle de 10% de la récolte de bois énergie** par rapport au niveau de 2014 d'après les données de l'AGRESTE¹².

Au-delà de l'action immédiate de mobilisation du bois, les chantiers d'exploitation forestière sont l'occasion d'améliorer les peuplements pour les mener vers un itinéraire de production de bois de qualité sur le plus long terme. **Les projets DYNAMIC BOIS prévoient donc une intervention sur plus de 38 000 ha de forêt**, pouvant prendre la forme de **transformation** des peuplements par coupe rase et reboisement artificielle, de **conversion** par régénération naturelle ou de **balivage** en désignant les arbres d'avenir et en marquant les coupes.

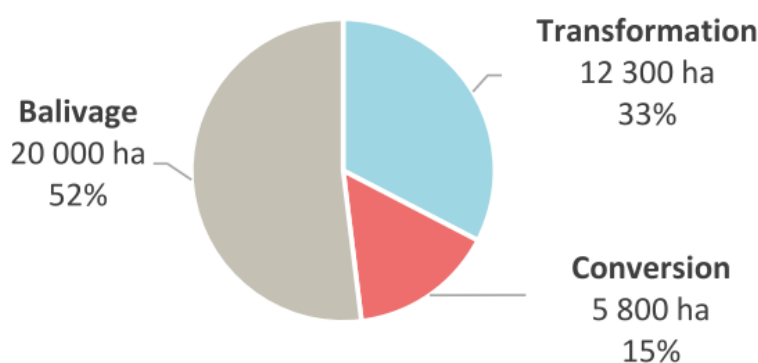


Figure 24 : Objectif en surface de peuplement à améliorer pour les trois types de travaux prévus

Ainsi, les interventions prévues en forêt pour l'amélioration des peuplements se feraient **majoritairement par amélioration (balivage, éclaircie, détourage)**, avec plus de la moitié de la surface totale travaillée (Figure 24).

Néanmoins ces données nous semblent être délicates à manipuler car on ne sait pas avec quelle rigueur ont été calculés ces surfaces et volumes objectif pour chacun des projets. Les diagnostics sylvicoles servant justement à identifier les zones forestières susceptibles de convenir dans le cadre des demandes

¹² SSP-Agrete-Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries

d'aides Dynamelio n'ont été réalisés qu'après la sélection des projets, pendant leur première année de fonctionnement. De plus, les critères d'éligibilité des dossiers de demande d'aide n'étaient pas entièrement connus ce qui aurait grandement pu influencer les estimations de disponibilité potentielle. Enfin, la distinction des qualités de bois mobilisable entre BI et BE avant l'exploitation paraît difficilement prévisible, et encore moins de la valorisation qui en sera faite après commercialisation.

Il était également demandé aux projets de définir un taux minimum de certification (PEFC ou FSC) des bois mobilisés par les actions d'amélioration. Ces engagements de certification peuvent aller de 15 % à 100 % du volume de bois mobilisé selon les projets, avec un engagement moyen de près de 50 % qui permettrait à **43 % du volume de bois mobilisé d'être certifié**. 6 projets n'ont néanmoins pas indiqué d'engagement à ce propos. Les 37 projets ont également tous respecté la condition de l'ADEME demandant à ce que cet **engagement du taux de certification soit supérieur à la moitié du taux de certification dans la région correspondante**¹³. Certains projets ont été très ambitieux en se fixant comme objectif de mobiliser le bois des peuplements pauvres avec un taux de certification 3 voire 4 fois supérieur à celui de leur région. C'est dans les régions Bretagne, Occitanie et PACA que les projets ont avancé des objectifs les plus ambitieux comparé au contexte forestier.

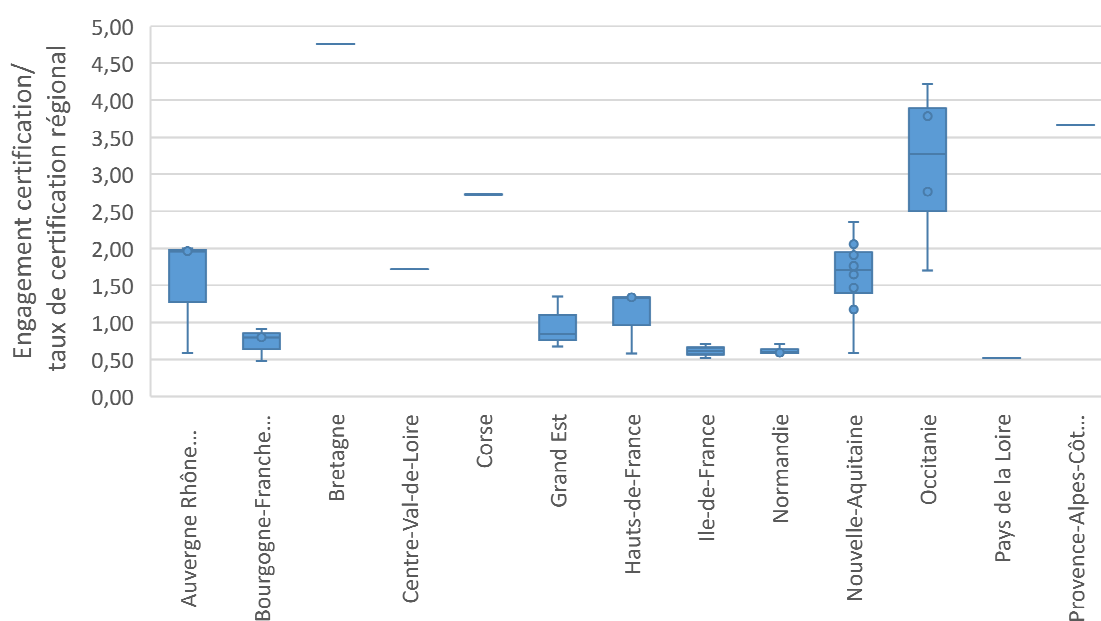


Figure 25 : Ambition de certification des projets, regroupés par grande région

Etonnamment, ces différences d'ambition entre les projets en termes de taux de certification des bois par rapport à la réalité régionale ne semblent pas s'expliquer par la présence du label PEFC au sein des partenariats. Autrement dit, la participation de PEFC dans 15 projets DYNAMIC BOIS n'influence pas les objectifs de certification qui ont pu y être fixés. Encore plus étonnant, PEFC fait partie des partenaires bénéficiaires de DYNAMIC BOIS dans 4 des 6 projets n'ayant pas déclaré d'engagement de taux de certification des bois (BOIS + 05, FIBALSACE, FORET AGIR, PLURISYLVA).

¹³ Ce rapport est calculé en comparant un volume de bois certifié par projet avec la surface forestière certifiée PEFC par région, d'après leurs derniers chiffres : PEFC France. 2020. « Statistiques PEFC France au 30 septembre 2020 ». <https://www.pefc-france.org/chiffres-cles/> (9 novembre 2020).

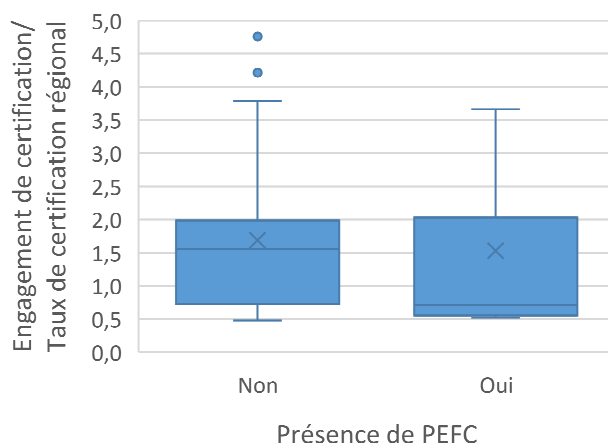


Figure 26 : Ambition de l'engagement de certification des bois en fonction de la présence de PEFC au sein du partenariat des projets

Objectifs en investissement matériel et immatériel

L'AMI DYNAMIC BOIS proposait une aide pour la réalisation d'investissements dans le but de moderniser la chaîne de collecte de la biomasse et de favoriser une meilleure organisation logistique de la filière. Cette demande d'aide devait être justifiée par un diagnostic ou étude identifiant et quantifiant le besoin.

Ces investissements peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- Les **aires de dépôt** en forêt pour stocker temporairement les bois exploités entre le débardage et leur transport vers leur lieu de transformation ;
- La création, l'aménagement ou l'agrandissement de **plateformes d'approvisionnement**, comprenant le terrassement, le bétonnage et la construction du bâtiment pour le stockage et le séchage de la plaquette forestière avant commercialisation ;
- Les **équipements d'exploitation forestière** comprenant les machines d'abattage, de bucheronnage, de débardage (terrestre ou aérien) ... ;
- Les **équipements de conditionnement et de préparation de combustible** comme le broyeur, le crible, trommel ou le déchiqueteur permettant de produire la plaquette forestière ;
- Les **progiciels** de gestion intégrée permettant d'optimiser la traçabilité des bois exploités puis des combustibles produits.

La création de chacun des projets et le montage du dossier de candidature a été l'occasion pour les partenaires de recenser les investissements qu'il leur serait utile de réaliser dans le cadre de cet AMI pour le développement des capacités de mécanisation sur leur territoire. L'objectif en nombre d'acquisition est donc un premier niveau d'objectif car le montant des aides à l'investissement est basé sur ces déclarations :

| | Nombre total d'investissements prévu | Total du volume de bois transitant par ces investissements (t/an) | Volume moyen par investissement (t/an) |
|------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Aire de dépôt | 671 | 412 446 | 615 |
| Plateforme d'approvisionnement | 58 | 801 891 | 14 068 |
| Matériel d'exploitation forestière | 77 | 1 100 470 | 15 075 |
| Equipement préparation combustible | 46 | 814 783 | 17 820 |
| Progiciels | 21 | 555 117 | 26 434 |

Tableau 7 : Objectifs consolidés des 43 projets DYNAMIC BOIS sur le volet des investissements matériels

Le nombre important d'investissements en aires de dépôt répond vraisemblablement à l'enjeu prépondérant de carence en infrastructure forestière pour l'accessibilité de la ressource et la viabilité de son exploitation. Ces investissements **permettront de répondre à l'objectif global de mobilisation de bois additionnel** car des équipements d'exploitation et de valorisation de la ressource pouvaient être manquant sur des territoires ou une animation des propriétaires multiplierait la quantité de chantiers en forêt mais également en rendant accessible certaines parcelles (potentiellement hors du cadre de subvention de l'ADEME) par des investissements spécifiques (câble-mât, ...).

Les volumes de bois prévus ne sont par contre pas additifs entre différentes typologies d'équipement car des billons peuvent transiter par plusieurs de ces matériels au cours de leur valorisation. Ils ne sont pas non plus additifs avec les volumes de bois mobilisé associés aux surfaces d'amélioration des peuplements car les équipements pourront être directement en charge de leur exploitation.

D'autres indicateurs de réalisation ont pu être renseignés lors de l'achat du matériel. Il s'agit pour toutes les catégories de matériel sauf les progiciels, du volume de bois objectif transitant annuellement par l'équipement et du temps d'utilisation minimal, uniquement pour les machines d'exploitation forestière. Ces objectifs et leurs réalisations, qui ont également été renseignés annuellement, seront traités plus tard dans le rapport en partie 3.5 et 3.6.

Objectifs en animation de la filière et des propriétaires

Quelques indicateurs permettent de traduire les objectifs des différents projets en termes d'animation de la filière et surtout des propriétaires forestiers. Il s'agit notamment d'objectifs de moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du volet amélioration des peuplements et éventuellement du volet des investissements matériels grâce aux études menées.

❖ Etendue du territoire d'animation

Chacun des projets a précisé la surface de son territoire qui sera concernée par les actions d'animation. Deux projets n'ont pas rempli cet indicateur mais il est **difficile d'attester de la fiabilité de cette information** pour ceux qui l'ont fait. Les données sont très hétérogènes entre les projets, avec un écart type 2 fois supérieur à la moyenne (Tableau 8). Cette hétérogénéité pourrait s'expliquer par la différence de taille des projets mais une normalisation par le rapport de la surface d'animation avec la surface forestière du périmètre du projet ne rend pas le résultat plus cohérent. On remarque même que certains projets prévoyaient une animation sur un territoire supérieur à la surface forestière de leur périmètre, tout type de peuplement confondu, aussi bien taillis que futaie, pauvre ou riche. Or, aux vues des conditions d'obtention des subventions définies par l'ADEME, l'animation devrait nécessairement porter sur des zones plus restreintes que l'ensemble du périmètre forestier des projets.

❖ Nombre de moyens humains chargés de l'animation

Un facteur essentiel pour l'atteinte des objectifs des projets est le nombre de moyens humains dédiés à l'animation des propriétaires et du projet en général. Cette information a pu être retrouvée en face du montant budgétaire total et du montant d'aide demandé pour l'animation du projet. Les ETP recensés concernent à la fois la coordination du projet et les actions d'animation/étude permettant notamment la prospection auprès des propriétaires et le recensement des surfaces à améliorer.

Cette quantité d'ETP a pu être sous-estimée puisqu'il ne s'agit que du temps de travail bénéficiant d'une aide de l'ADEME alors que d'autres moyens humains ont pu participer à l'effort d'animation sans nécessairement apparaître dans la demande de subvention. Il s'agit néanmoins de la donnée la plus homogène et complète dont nous disposons, et celle-ci pourra être reliée au coût de l'animation et au montant d'aide publique accordé.

| Paramètres de position | Surface d'animation (ha) | Personnel dédié à l'animation (ETP/an) | Intensité d'animation : ETP/1000 ha sur la durée du projet |
|----------------------------|--------------------------|--|--|
| Minimum | 600 | 0,50 | 0,00 |
| Maximum | 413 672 | 6,33 | 10,80 |
| Moyenne | 47 101 | 2,09 | 1,40 |
| Ecart-type | 94 238 | 1,32 | 2,25 |
| Information non disponible | 2 projets | 3 projets | 4 projets |

Tableau 8 : Etat de la donnée pour les objectifs d'animation de chaque projet par leurs paramètres de position

Suivant les projets, la quantité de moyens humains alloués à l'animation varie d'un mi-temps par an à plus de 6 ETP, avec **en moyenne 2 ETP par an par projet**. Pour obtenir **un indicateur de l'intensité de l'animation sur le territoire** de chaque projet, cette quantité d'ETP alloué à l'animation a été divisée par 1 000 ha de surface d'intervention. Cette normalisation, toujours dépendante de la variable surface d'animation, laisse à voir une plus grande dispersion des observations et nuance encore la qualité de son information.

❖ Nombre de propriétaires bénéficiaires de l'animation

29 projets ont également chiffré le nombre de propriétaires qui bénéficieraient des actions d'animation. Cet objectif peut varier d'un facteur 100 selon les projets, allant de 80 propriétaires à plus de 10 000 pour un projet du CRPF en Nouvelle-Aquitaine. Une représentation de ces ambitions ventilées par catégorie de porteur de projet semble être la plus pertinente. Elle révèle que les projets portés par un CRPF présentent des niveaux d'ambition beaucoup plus amples concernant la sensibilisation des propriétaires. Ces ambitions sont beaucoup plus restreintes pour les projets portés par des collectivités locales ou les interprofessions, ce qui s'explique facilement dans le premier cas si les interventions ont lieu en forêt publique.

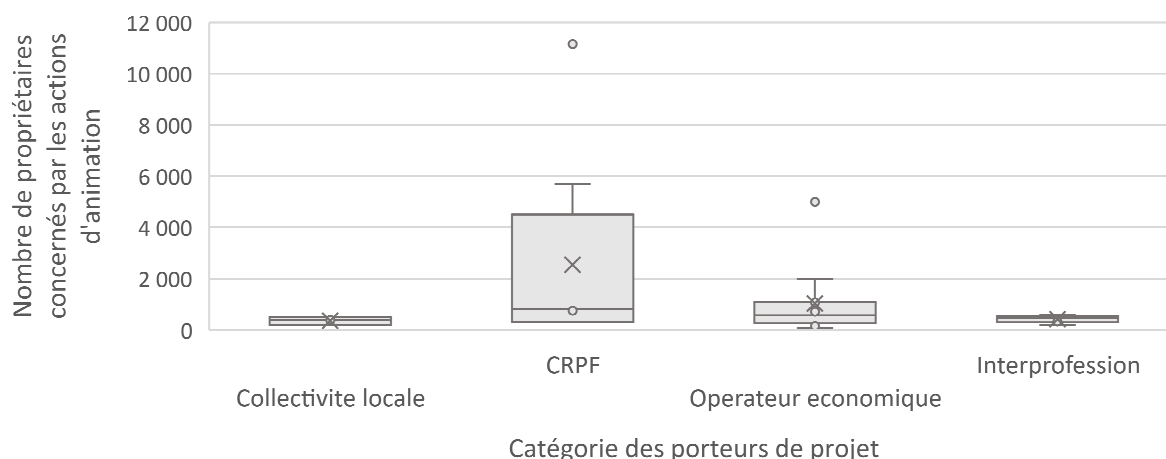


Figure 27 : Diagramme en boîte du nombre de propriétaires objectif selon la catégorie des porteurs de projet

❖ Nouveaux documents de gestion durable

Une parcelle forestière pour être éligible aux aides à l'amélioration de DYNAMIS BOIS doit forcément être intégrée dans un document de gestion durable qui atteste de son suivi par des professionnels de la filière. Ce document est important pour assurer que les subventions de l'ADEME permettront bien aux peuplements d'atteindre la qualité souhaitée. On s'attend donc à ce qu'un propriétaire sans DGD finisse par en adopter un pour bénéficier de l'aide. Mais il est également possible que l'animation puisse convaincre un propriétaire de cadrer l'avenir de leur forêt dans un tel document sans pour autant chercher à déposer un dossier Dynamelio.

Ainsi, les projets prévoient de mettre en place une moyenne de **100 nouveaux DGD** grâce aux actions d'animation sur la durée du programme. Il s'agirait en totalité de 2 900 nouveaux DGD pour l'ensemble des projets et d'après les données dont nous disposons. En effet, 12 projets ne se sont pas prononcés sur cet objectif qui est donc sûrement sous-estimé dans sa version consolidée.

Les objectifs complémentaires du programme

Au-delà de ces objectifs attendus par l'ADEME et quantifiés par les projets, le programme peut avoir d'autres effets qui peuvent être considérés comme des objectifs complémentaires de DYNAMIC BOIS. L'ADEME a accordé une grande liberté aux projets dans l'utilisation du budget en animation afin de permettre aux acteurs d'expérimenter et d'innover. On recense ci-dessous les principaux objectifs complémentaires que nous identifions :

- La création de **structures de regroupement des propriétaires** en groupements forestier, associations syndicales, ... pour mutualiser les travaux de gestion et de commercialisation des bois. Cette structuration de la propriété privée, essentielle pour palier au morcellement des forêts dans les territoires, sont des résultats des actions d'animation de prises de contact et visites sur le terrain avec les propriétaires ;
- Profiter des aides en animation pour réaliser des études structurantes pour les filières locales, pour organiser des événements de communication ou monter des projets innovants ;
- Le format de l'AMI sous forme de partenariats territoriaux invite à un travail de fond entre les différents maillons de la filière pour en coordonner les échanges et en améliorer les relations. Ainsi, les aides de l'ADEME doivent permettre de structurer l'ingénierie forestière territoriale pour harmoniser l'action des gestionnaires et l'adaptabilité de l'offre sylvicole proposée. Ces projets sont aussi l'occasion de structurer la chaîne de valeur des bois pour une juste rémunération des différents maillons et une meilleure articulation des usages du bois ;
- Enfin, un des objectifs est de soutenir les dynamiques territoriales des collectivités investis dans des plans climat ou dans des politiques énergétiques.

Estimation du budget nécessaire par les acteurs

Lors de la rédaction du dossier de candidature, les projets ont dû chiffrer le coût financier de chacune de leurs ambitions d'amélioration, d'animation ou d'investissement prévues. Ceci permettait alors de calculer le montant d'aide publique maximum qu'ils étaient en capacité de demander, plafonné à 40 % du coût total pour les actions d'amélioration et d'investissement et à 70 % pour l'animation.

Au total, les 43 projets devaient mobiliser un **montant de 146 152 000 € au bénéfice de la filière forêt-bois**, dont **60 M d'euros d'aide en provenance du Fonds chaleur de l'ADEME et du MTE (fonds ESTE)**. Les projets ont également pu déclarer les soutiens financiers extérieurs qu'ils espéraient percevoir pour obtenir l'équilibre budgétaire du projet. Ce montage financier consolidé de l'ensemble des projets est toujours prévisionnel mais indique que **7,8 M d'euros**, soit 7 % du budget total, **proviendrait de financements extérieurs privés ou publics**, réduisant d'autant la part d'autofinancement des projets. Ce montage financier illustré ci-dessous ne décrit néanmoins la réalité que de manière artificielle car la catégorie d'autofinancement mélange des financements privés des entreprises, les financements publics pour l'animation des CRPF et l'autofinancement des propriétaires privés.

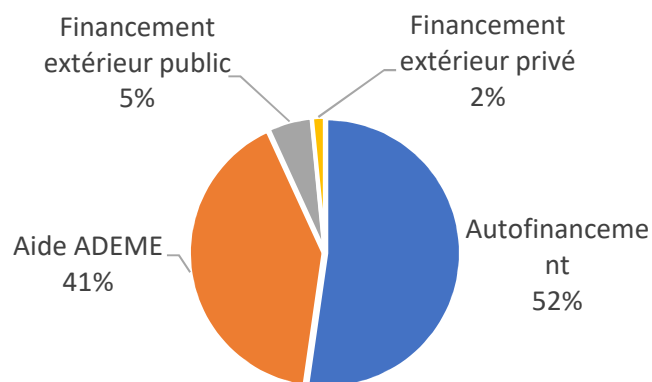


Figure 28 : Montage financier prévisionnel des projets

Les coûts prévisionnels par projet s'élevaient de 1,42 M€ à 6,3 M€, avec une moyenne 3,39 M€ par projet, se répartissant comme suit :

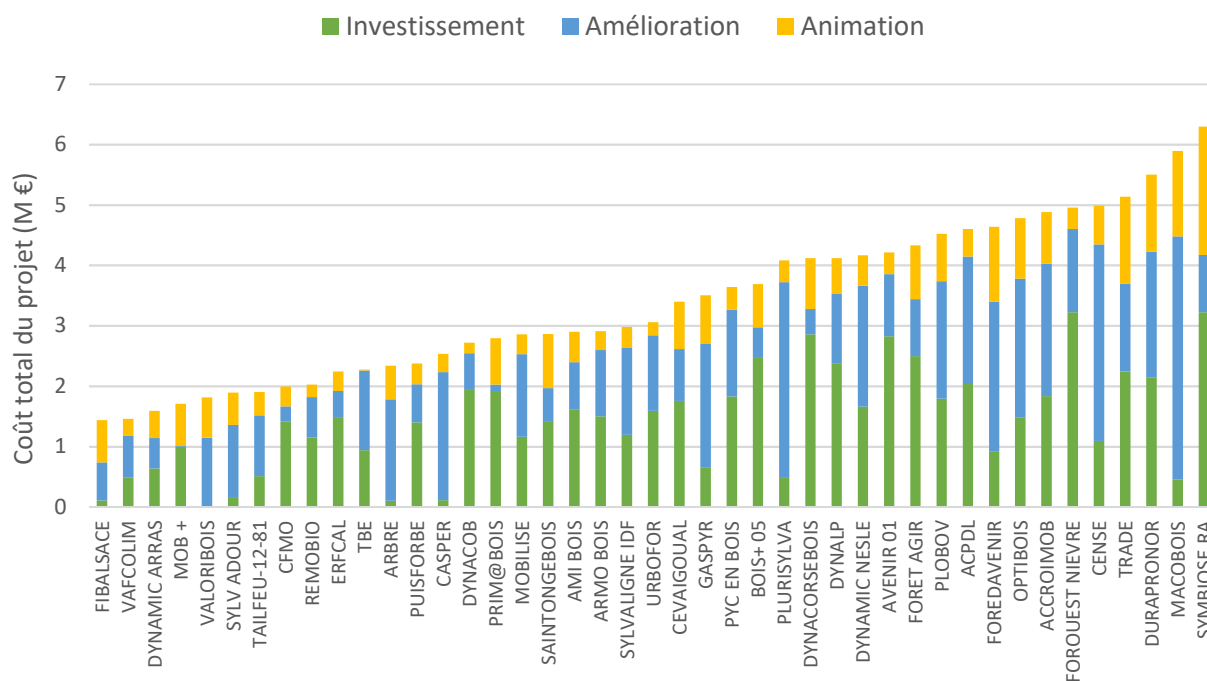


Figure 29 : Coût prévisionnel des projets ventilé par volet d'action

On ventile ce budget consolidé de l'ensemble des projets selon les 3 volets d'action du programme Dynamic Bois que sont l'amélioration, l'investissement et l'animation. On remarque que les 2 postes de dépenses majoritaires des projets sont les premiers volets d'action avec respectivement 39% et 42% du budget. L'animation ne représente quant à elle que 19% du budget moyen des projets.

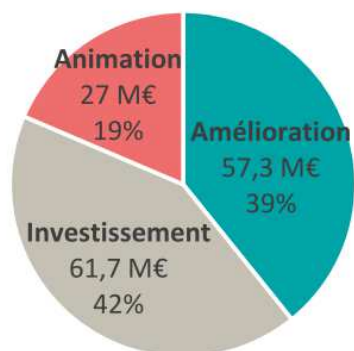


Figure 30 : Répartition des coûts selon les 3 volets d'action

Cette moyenne cache néanmoins des comportements opposés. On trouve par exemple 6 projets avec un montant d'animation supérieur à celui de l'investissement (ce rapport est même en réalité supérieur à 2), traduisant une approche différente dans la conception du projet (CASPER, MACOBOIS, SYLV ADOUR, ARBRE, FIBALSACE et VALORIBOIS). De même, on trouve 9 projets avec un montant d'animation supérieur à celui de l'amélioration (TRADE, FIBALSACE, CFMO, BOIS+05, SAINTONGEBOIS, DYNACORSEBOIS, SYMBIOSA RA, PRIM@BOIS et MOB +), pouvant s'expliquer par des contextes forestiers ou la ressource est plus difficilement mobilisable et demande un effort d'animation supplémentaire, des aides extérieures diminuant la part en coût de l'amélioration ou par des actions innovantes nécessitant des financements d'animation.

Le montage financier du projet et la part d'aide demandée à l'ADEME pouvaient être librement arbitrés par les porteurs de projets, dans la limite des plafonnements évoqués plus haut. **La grande majorité des projets se sont positionnés sur ce plafonnement de prise en charge** pour bénéficier du maximum de soutien financier proposé par l'ADEME. Les variations observées sur les taux de demandes d'aides peuvent s'expliquer différemment. Des projets ont par exemple décidé d'abaisser le taux d'aide à 35 ou 30% pour l'investissement matériel et ainsi permettre à plus d'acteurs de réaliser des achats subventionnés. D'autres projets ont pu diminuer la participation de l'ADEME aux coûts d'amélioration car bénéficiant d'autres fonds extérieurs privés ou publics. L'importante variabilité du taux d'aide à l'animation est par contre plus difficile à expliquer. Il s'agit peut-être d'erreurs car les faibles taux d'aide demandée en animation ont retrouvé des valeurs normales dans ce qui a été réellement versé.

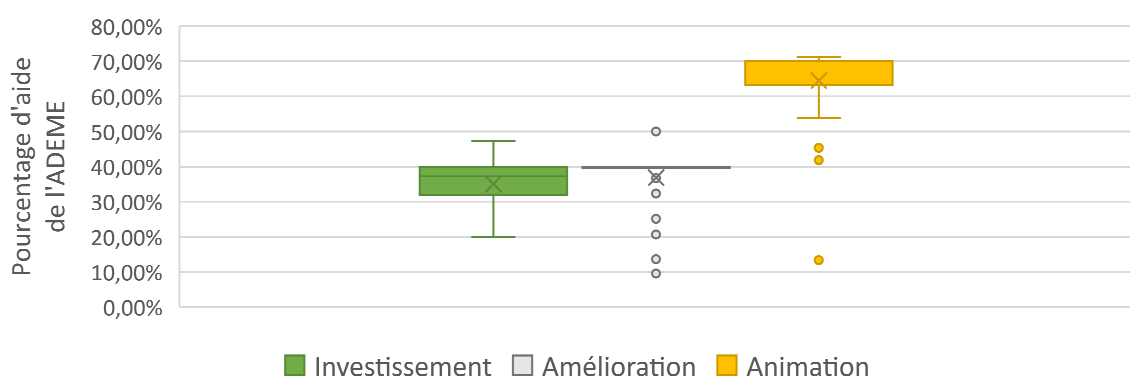


Figure 31 : Diagramme en boîte de la part de subvention demandée par projets selon les 3 volets d'action

Moyens mis en œuvre par les projets

Pour atteindre ces objectifs, les projets DYNAMIC BOIS ont mis en place différents types de moyens qui sont autant de facteurs de réussite dans l'obtention des résultats. On trouve des moyens de type organisationnels que sont le type de partenariat, l'importance et la diversité des membres du comité de pilotage qui ont déjà pu être traités dans la partie de présentation des projets mais qui seront complétés du retour des acteurs sur la vie du collectif. Nous prendrons un moment pour décrire les études

techniques réalisés pour cadrer le déploiement des aides. Les ambitions d'animation ont déjà été évoquées plus haut mais seront actualisées des actions effectivement mises en place en terme de communication, de sensibilisation, de réunions auprès du grand public comme des propriétaires. Enfin, les moyens financiers, qu'ils soient sous forme d'autofinancement ou d'aides publiques, permettront facilement de caractériser l'efficacité des différents projets.

Ainsi, bien qu'il s'agisse dans cette partie de décrire les moyens employés par les projets, la présentation de ces données relève déjà pour une partie d'entre elle de l'analyse des résultats renseignés sur la plateforme du GIP ATGeRi. En d'autres termes, ces moyens sont une première forme de résultat puisqu'ils répondent à des objectifs d'animation des propriétaires qui sont une étape préalable à l'atteinte des objectifs de mobilisation de bois et d'amélioration des peuplements. C'est dans cette dualité qu'il faudra considérer cette partie.

Qualité de la gouvernance des projets

L'ambiance du consortium et la motivation des partenaires semblent avoir été déterminant dans la capacité du projet à traverser les difficultés du dispositif et à aller de l'avant pour atteindre au mieux leurs objectifs. A la lecture des bilans d'avancements, de nombreux projets semblent avoir été délaissés faute de motivation des partenaires, expliquant alors largement les faibles résultats. Les répondants sont 46 % à penser que l'implication des partenaires de leur projet était bonne, et 14% à penser qu'elle était excellente. **Ainsi, les acteurs sont majoritairement satisfaits de l'activité du collectif** et ils ne sont que 16 % à regretter la résignation des autres partenaires.

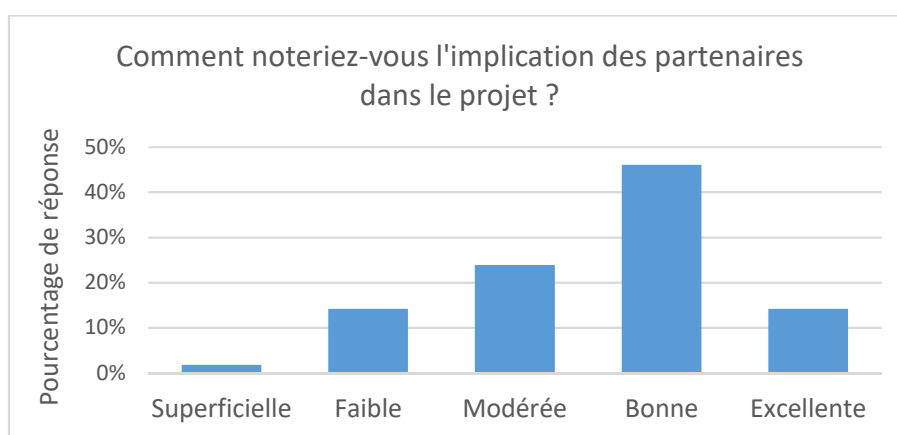


Figure 32 : Perception de l'implication des partenaires (Source : enquête, Q42)

Si on réalise une moyenne des notes obtenues par projet, on trouve 5 projets sous la barre de l'implication modérée, 18 soit la grande majorité entre modérée et bonne et enfin 9 entre bonne et excellente. On peut néanmoins penser que ces résultats sont biaisés par la non exhaustivité des réponses, les partenaires s'étant le moins impliqués dans le programme faisant sans doute partie des projets qui n'ont pas répondu à l'enquête.

Au-delà de l'implication des partenaires dans la vie du projet, les coordinateurs avaient un rôle primordial à jouer dans l'organisation de leurs équipes et la manière de déployer le programme. **La grande majorité des répondants considèrent que la méthode de coordination du porteur du projet était adaptée voire excellente.**

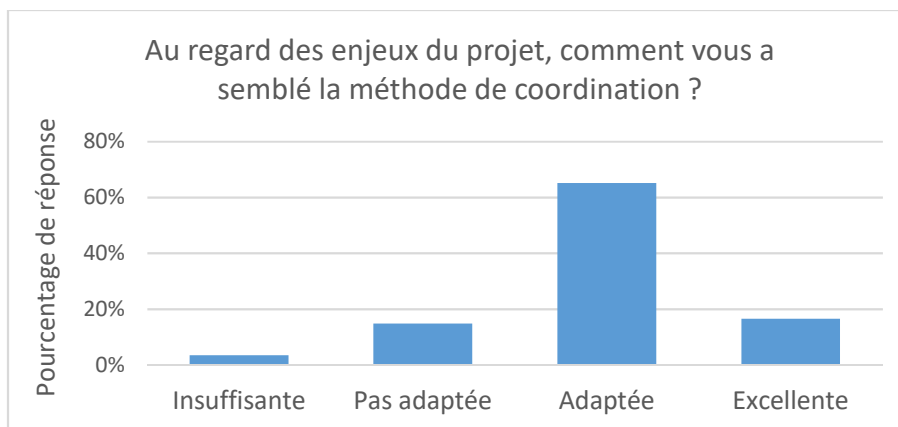


Figure 33 : Perception de la qualité de la méthode de coordination (Source : enquête, Q43)

Pour finir de décrire la qualité de la coordination des projets, nous voulions savoir si l'accompagnement des partenaires par le coordinateur dans les démarches administratives de dépôt de dossiers Dynamelio, observé sur quelques projets, été généralisé ou provenait seulement de l'initiative de quelques acteurs. La question a été posée séparément aux porteurs des projets et aux partenaires des comités de pilotage pour croiser les réponses et s'assurer que ce qui est annoncé comme un accompagnement par un porteur ait bien été ressentie comme tel par les partenaires.

On trouve que **les ¾ des porteurs de projets ayant répondu ont effectivement mis en place des moyens pour faciliter le travail de leurs partenaires**. Parmi les justifications apportées, beaucoup mentionnent le fait qu'ils ont dû prendre en charge tout ou partie de la saisie des dossiers d'amélioration (et parfois d'investissement) sur la plateforme du GIP ATGeRI, sans quoi les opérateurs « auraient fui ». Des formulaires ont été mis en place par quelques projets pour faciliter le travail des opérateurs et juger plus rapidement de l'éligibilité des projets d'amélioration. On retrouve un pourcentage similaire de partenaires attestant que le porteur de leur projet les a aidés dans leurs démarches administratives. Le croisement des résultats par projets aux deux dernières questions laisse penser à une corrélation entre l'implication des partenaires dans le projet et la qualité de la coordination par le porteur.

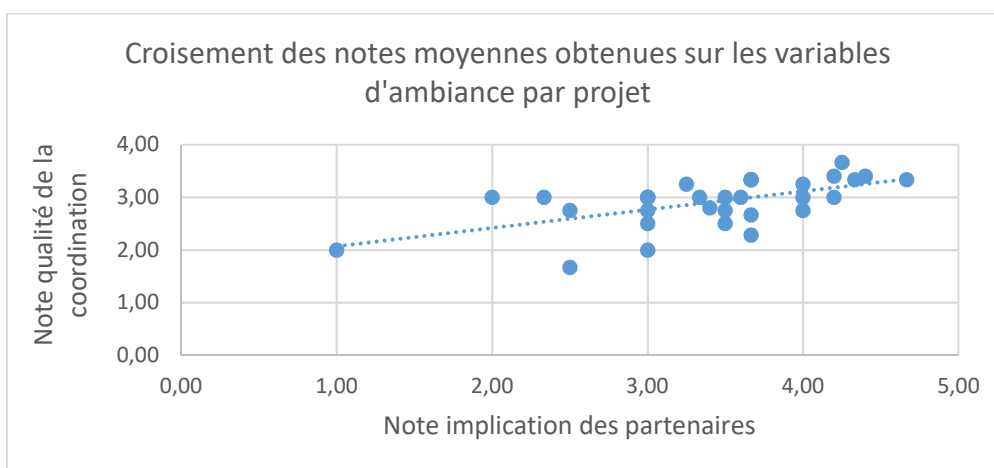


Figure 34 : Relation entre la qualité de la coordination et l'implication des partenaires (Source : enquête, Q43xQ42)

Encadré n°4 : moyens mis en place pour la simplification des démarches administrative

Les coordinateurs des projets ont souvent dû endosser le rôle de facilitateur entre les partenaires proposant des dossiers d'aide à l'amélioration et le service instructeur. Si cet accompagnement se faisait majoritairement de manière informelle, certains projets ont **mis en place des procédures pour simplifier en amont les démarches administratives**.

On peut citer le cas de l'interprofession FIBOIS Alsace qui a mis en place une fiche chantier à destination des gestionnaires forestiers des projets en région Grand Est. Cette fiche reprenait en une page les informations nécessaires à l'instruction technique des dossiers de demande d'aide sous Cartogip. Elle était remplie par le gestionnaire lors de ses visites terrains puis transmises à l'interprofession. La plus-value de cette démarche est que FIBOIS pouvait alors avoir une vision très rapide de l'éligibilité du projet suivant les indicateurs saisis et ainsi notifier en retour le gestionnaire de la pertinence d'officialiser la démarche. Ce filtrage faisait certainement l'économie d'un effort important de la part des gestionnaires pour monter des dossiers qui ne seraient finalement pas acceptés. Une fois la demande jugée éligible, un rendez-vous sur le terrain était convenu avec le propriétaire, le gestionnaire, le partenaire concerné par la nature de la propriété forestière (COFOR ou CRPF) et le service instructeur et permettait d'avoir une vision commune entre toutes les parties prenantes de l'instruction.

Ce pré filtrage, s'il est efficace devrait être visible dans le taux d'acceptation des dossiers par l'ADEME. Ainsi, la part de dossiers acceptés sur le nombre de dossiers déposés est en moyenne meilleure sur les projets alsaciens ayant adopté cette méthode (d'après les données dont nous disposons sur l'avancement administratif des dossiers) mais sans différence significative. En moyenne, 83% des dossiers déposés par FIBASLACE, MACOBOIS et REMOBIO ont été acceptés contre une moyenne de 66 % pour le reste des projets sur le territoire national. Il est important de vérifier que d'autres dispositifs d'aide de ce genre n'ont pas également été déployés par les autres projets.

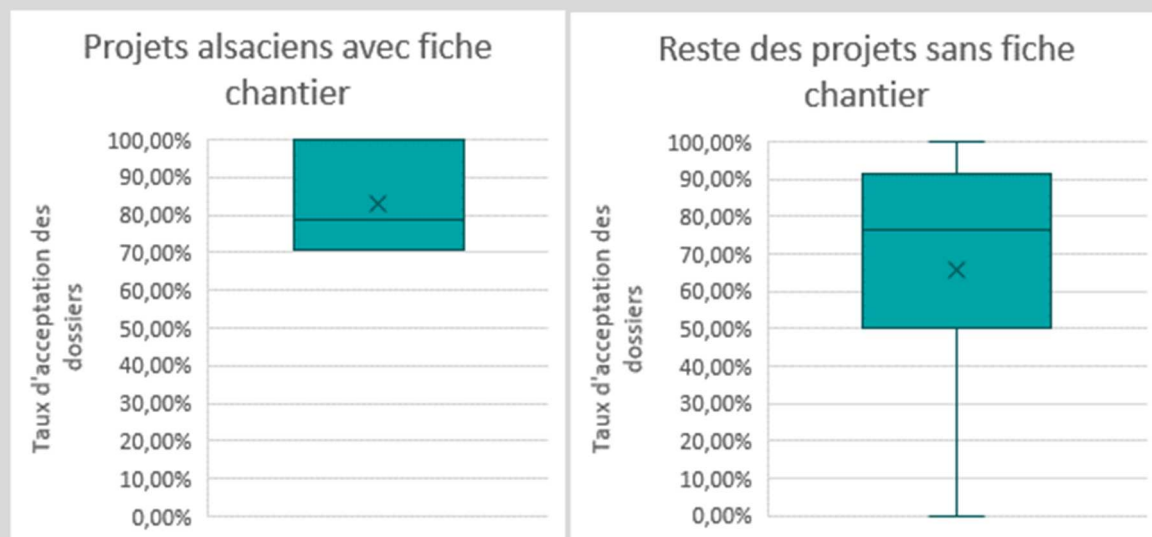


Figure 35 : Comparaison des projets avec ou sans mise en place de fiches chantier sur le taux d'acceptation des dossiers Dynamelio par l'ADEME

On trouve d'autres exemples comme avec Atlanbois, l'interprofession du Pays de la Loire coordinateur des projets ACPDL et URBOFOR qui a également été exemplaire pour la simplification des démarches administratives de ces partenaires. Le référent du projet a en effet fait le choix de s'occuper seul de la plateforme CartoGip pour saisir l'ensemble des dossiers d'améliorations, les gestionnaires forestiers se contentant de les remplir sous format papier. L'enjeu étant de limiter les dépenses d'énergie dans la maîtrise du logiciel jugé trop complexe pour que cette responsabilité soit laissée aux gestionnaires forestiers.

Sur ces mêmes projets, une autre initiative portée par une entreprise permettait de simplifier l'accès aux dossiers de reboisement par les propriétaires privés. Prenant conscience que les propriétaires de taillis délaissés, dont la valorisation en BE est souvent le premier acte de gestion, n'avaient aucune connaissance de la filière forestière, l'entreprise BEMA a décidé de créer le dispositif GreenWEST en 2017. Il s'agit d'un catalogue en ligne qui s'est voulu simple et clair pour orienter un propriétaire vers les différentes aides existantes en fonction de ses besoins. Les dossiers de demande de subvention étaient alors remplis par l'entreprise pour que le propriétaire n'ait rien à faire, se substituant ainsi momentanément à un rôle de gestionnaire. Cette méthode a été très efficace puisque tous les propriétaires accompagnés par GreenWEST ont pu bénéficier d'une aide, que ce soit DYNAMIC BOIS ou autre.

Les études techniques d'appréciation des projets

Parmi les moyens mis en place par les projets pour calibrer le déploiement du programme, différentes études techniques étaient attendues par l'ADEME et d'autres ont pu être menées à l'initiative des acteurs. On se propose de détailler les deux principales études que sont le diagnostic sylvicole et le diagnostic de territoire.

❖ Diagnostics sylvicoles

Le diagnostic sylvicole était la première étape imposée aux projets pour s'assurer de la bonne intégration du dispositif et des futurs chantiers d'un point de vue environnemental, voir social. Ce document présentait les caractéristiques stationnelles, sylvicoles et socio-économiques des territoires concernés par le programme. C'est à partir de ces informations que le diagnostic décrit les peuplements éligibles et les itinéraires sylvicoles à suivre pour obtenir les aides proposées dans le cadre du projet AMI DYNAMIC BOIS.

Il s'agissait donc d'une étape importante de la vie des projets qui a parfois été chronophage. En effet, **entre le temps du lancement officiel de chaque projet et celui de la validation du diagnostic sylvicole par le comité de pilotage et par l'ADEME, s'écoulait en moyenne une année.** Et en l'absence de cette validation, il était beaucoup plus difficile de commencer la phase opérationnelle du programme d'animation et d'amélioration. Cette phase préalable a donc pu être une cause de retard pour certains projets, notamment l'un d'entre eux dont le temps de rédaction et de validation du diagnostic aura quasiment nécessité la totalité de la durée du projet. Pour un autre, la validation du diagnostic sylvicole fut immédiate puisque valorisant le document d'un projet débuté un an plus tôt.

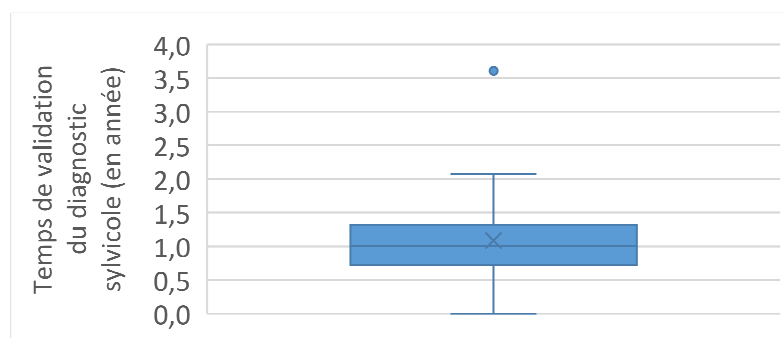


Figure 36 : Diagramme en boîte du temps mis par les projets pour rédiger et faire valider leur diagnostic sylvicole

Malheureusement cette contrainte d'une validation rapide du diagnostic sylvicole n'était pas toujours compatible avec le temps nécessaire aux DRAAF pour produire leurs instructions techniques régionales. Ainsi, les diagnostics de 21 projets ont été validés avant la publication de ces notes techniques, et ont donc nécessairement été **rédigés avec une vision imparfaite des critères d'éligibilité des peuplements ciblés par le programme.** Pour les 19 autres projets où la validation a eu lieu après la date de publication de la note de cadrage, cela ne garantit pas pour autant que les spécificités régionales aient pu être intégrés à la réflexion, la différence de temps entre les deux dates pouvant être très courte.

Ajouté à cela que les échelles d'analyse des territoires ne sont pas toujours les plus précises, il est légitime de s'interroger sur l'apport du diagnostic sylvicole dans la conduite du volet amélioration des projets DYNAMIC BOIS. Une question en ce sens a été portée auprès des acteurs dans le cadre de l'enquête nationale.

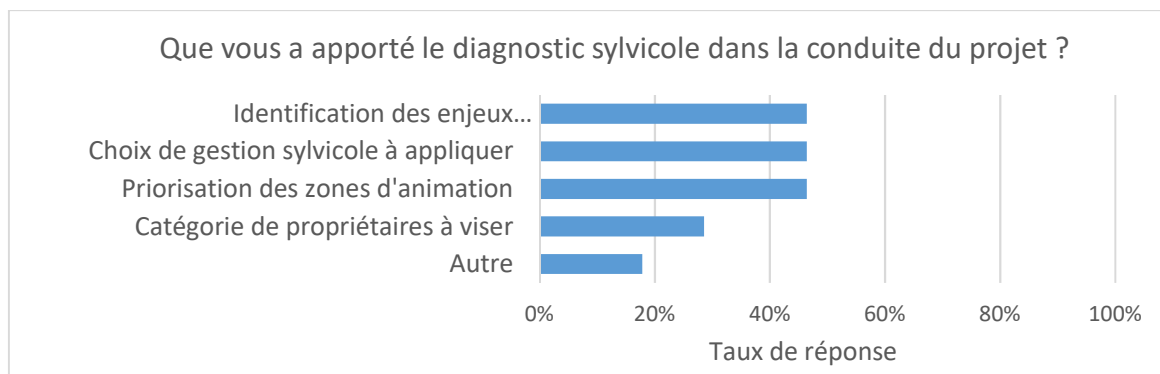


Figure 37 : Perception de l'intérêt du diagnostic sylvicole (Source : enquête, Q7)

Les résultats sont très mitigés et aucune modalité de réponse ne se dégage comme étant communément partagé par les porteurs des projets, le taux de réponse restant inférieur à 50%. Ainsi, **les coordinateurs n'ont pas vu dans le diagnostic sylvicole un même intérêt** entre l'identification des enjeux environnementaux, l'élaboration d'une clé de conduite des peuplements pauvres vers le stade de futaie ou la priorisation des zones d'animation. Parmi les réponses « autre », 4 coordinateurs qu'ils n'y ont d'ailleurs pas vu d'intérêt du tout, le document étant seulement une étape « *descriptive et réglementaire* » propre au projet. On peut lire par exemple que « *le diagnostic sylvicole fut plus un livrable obligatoire à fournir sans réelle apport d'information et non un outil pour mieux connaître les potentialités forestières* ».

D'autre part, le taux de réponse à cette question est relativement faible car 22% des coordinateurs des projets participant à l'enquête n'ont pas répondu à cette question. **Ce défaut de réponse peut sans doute être rapproché de la population qui n'a pas vu d'intérêt dans la rédaction du diagnostic sylvicole**, cette dernière ayant elle-même délaissée toutes les autres modalités de réponse.

Aux vues des réponses précédentes, nous souhaitons savoir si les projets s'étaient-ils contentés du diagnostic sylvicole pour mieux connaître les caractéristiques et potentialités forestières de leur territoire ou si d'autres éléments ont pu être mobilisés.

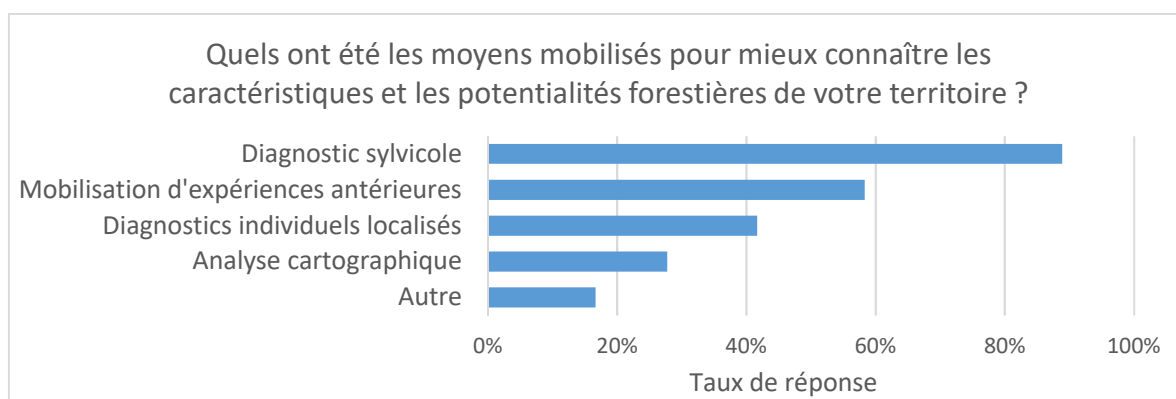


Figure 38 : Outils de connaissance des potentialités forestières des territoires (Source : enquête, Q6)

Cette fois-ci, il est largement reconnu que le diagnostic sylvicole a fait partie des moyens pour affiner les connaissances du territoire du projet puisque près de 90% des coordinateurs l'on mentionner. Néanmoins, ce document ne semble pas suffisant et **92% des projets ont eu recours à d'autres expériences et sources de connaissance** pour compléter leur état des lieux. Plus de la moitié ont pu revaloriser des expériences antérieures et un nombre non négligeable de projets ont même poussé l'analyse par de l'étude cartographique, bien que ce terme ait pu avoir plusieurs interprétations.

Quelques répondants ont rajouté leurs propres études tel que la réalisation d'un PAT, de DGD, du SRGS, Schéma Régional d'Aménagement, ou tout simplement en capitalisant sur l'expérience des professionnels et la relation de confiance qu'ils entretiennent avec eux.

Dans la majorité des cas, les préconisations du diagnostic sylvicole se restreignent à la prise en compte de la biodiversité ordinaire (peuplements mélangés, conservation d'arbres à valeur biologique, protection des zones humides, gestion des lisières, ...) et aux aspects réglementaires (respect des zonages environnementaux). Mais certains projets particulièrement soucieux de la bonne adaptation de ce type de travaux à leur territoire ont pu compléter ce diagnostic sylvicole par des études identifiant les bonnes pratiques de préservation de la biodiversité et de la durabilité des sols.

Encadré n°5 : Implication du FCBA dans l'accompagnement des projets

Au lancement du programme DYNAMIC BOIS, le FCBA, conscient de pouvoir aider les acteurs à passer à l'action, a développé une offre modulaire de services pour accompagner les porteurs de projet. Certains projets ont ainsi sollicité leur expertise sur le sujet du **maintien de la fertilité des sols** dans un contexte d'exploitation du BE et des rémanents. Pour cela, le FCBA a souvent valorisé le protocole du projet national GERBOISE qui propose une démarche observatoire par rapport aux exportations de la biomasse et minéralomasse.

- Une étude a été menée pour le compte du projet MACOBOIS sur l'équilibre entre la faisabilité technique de la récolte de bois énergie et l'acceptabilité des différents types d'intervention en lien avec le projet national GERBOISE. Il s'agissait d'animer un dialogue constructif et objectif entre les partenaires MACOBOIS, des représentants d'associations environnementales et de la société civile. Des compléments d'observatoire ont donc eu lieu sur les chantiers de Champagne-Ardenne. Un atelier a permis de discuter des recommandations et de ce que cela impliquait pour le gestionnaire, l'exploitant et contribue à une prise de conscience collective bien qu'il n'y ait pas eu de livrable tangible ;
- Le FCBA est également intervenu pour le compte du projet OPTIBOIS sur l'impact environnemental d'un chantier BE selon le même protocole. Un observatoire environnemental a été mis en place sur l'impact au sol et sur les peuplements des chantiers d'exploitation. Les résultats n'ont été valorisés que lors d'une formation (OPTIBOIS, bilan 2019) ;
- Le projet ARBRE a accueilli le programme INSENSE portant sur la mise en place d'indicateurs de sensibilité des sols à une récolte accrue de bois. L'objectif était de « *tester l'outil auprès des gestionnaires forestiers* » et à termes de servir d'aide à la décision pour l'exportation des rémanents lors des exploitations (ARBRE, bilan 2017).

❖ Diagnostics territoriaux

Le volet des investissements matériels et immatériels devait être justifié par un diagnostic du parc en engins forestiers existants sur le territoire des projets pour objectiver les besoins de subventions. Il s'agit typiquement du champ de compétence du FCBA qui a été sollicité dans la majorité des cas pour réaliser cette étude. Bien qu'il s'agissait d'un document justificatif clé pour l'ADEME, le FCBA « *ne pense pas que cela ait influencé les investissements par les acteurs* ». On peut citer par exemple le rapport diagnostic de la filière en Rhône Alpes qui concluait que, « *concernant les matériels de broyage, les capacités de production sont bien au-delà de la consommation des sites consommateurs de plaquettes et il y a des marges de progrès conséquentes pour une meilleure utilisation de ces matériels en privilégiant la sous-traitance avec les matériels existants plutôt que de développer de nouvelles capacités* ». C'est pourtant sur cette région que l'on peut observer le plus grand nombre d'investissements subventionnés, notamment en équipement de préparation de combustible et en machine d'exploitation forestière.

On trouve évidemment des situations inversées où le diagnostic du parc matériel par un cabinet de conseil a amené les acteurs d'un projet à éviter les investissements matériels et préférer se concentrer sur l'aménagement de plateforme de stockage.

Ce genre d'étude aura tout de même permis au FCBA d'actualiser l'état des lieux des parcs régionaux ce qui est toujours nécessaire.

❖ Un accompagnement technique personnalisé

Le FCBA a proposé d'autres services modulables pour répondre aux enjeux variés rencontrés par les projets mais aussi pour nourrir l'ingénierie financière de la structure avec des programmes à moyen terme. On cite quelques exemples d'accompagnement envisagés :

- Pour l'amélioration des peuplements forestiers, était envisagé de proposer des **vitrines sylvicoles** mais peu d'acteurs s'en sont emparés car « *lassés par l'incertitude, l'impatience puis le ressentiment envers les aides à l'amélioration. Ces nouveaux mécanismes technocratiques ont pesé sur le volet amélioration mais ensuite pour tout le reste de la vie du consortium* ».
- Été proposé la réalisation de **chantiers pilote** qui est une prestation très classique pour le FCBA. Cette étude socio-économique propose une description des conditions d'exploitation, une analyse de la productivité, des coûts d'exploitation et permet d'avoir un regard global sur les performances d'une machine, sur l'intérêt de changer de comportement ou d'introduire de nouvelles organisations. Il s'agit du module qui a été le plus intégré, car les acteurs sont plus habitués à ce genre de prestation et que cela été pertinent pour de nouveaux itinéraires de gestion. Des commandes de chantiers pilotes en grand nombre ont eu lieu en Corse, Nouvelle-Aquitaine, Rhône-Alpes, etc. mais là encore le FCBA a été pénalisé par le découragement des acteurs incapables d'avancer sur les questions du renouvellement des peuplements et qui n'avaient plus l'esprit à se consacrer sur des questions d'exploitation. « *L'organisation d'un chantier pilote est longue et si le réseau d'acteur n'est pas pleinement*

- Des actions sur le **virage numérique** entreprises en Ile-de-France ;
- Réalisation de **diagnostics d'entreprises** pour l'acquisition d'équipement ou pour l'optimisation de leurs performances ;
- Organisation de **journées formation** sur des sujets tels que le câble aérien ou la mécanisation feuillue adaptée aux chantiers BE.

Pour le FCBA, le délai entre la constitution d'une candidature et la mise en œuvre opérationnelle du programme a fait perdre en ambition les projets sur leur collaboration avec l'institut. Si un intérêt existait au début, une fois le projet lancé, le FCBA a passé beaucoup de temps à proposer des occasions de réfléchir pour réaliser les moyens techniques prévus ou pour proposer des reconversions plus adaptées. DYNAMIC BOIS a exigé beaucoup d'adaptation de la part du FCBA sur ces 5 années, « ce qui est stimulant mais a été consommateur de temps ».

Effort d'animation déployé

Le travail d'animation mené a pu prendre différentes formes et participe directement à l'obtention des résultats et la poursuite des objectifs de chaque projet. Il s'agit en grande partie de pouvoir sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion forestière, les rencontrer pour l'apport de conseils plus ou moins individualisés et ainsi trouver les personnes intéressées pour passer à l'action en participant au programme DYNAMIC BOIS.

D'après les données déclaratives de la plateforme du GIP, on dénombre pour l'ensemble des projets un total de **519 actions de démarchage individuel**, **940 réunions d'informations**, **202 formations collectives** et **3 757 visites terrain**. Cet effort est réparti comme suit selon les années d'avancement des 43 projets.

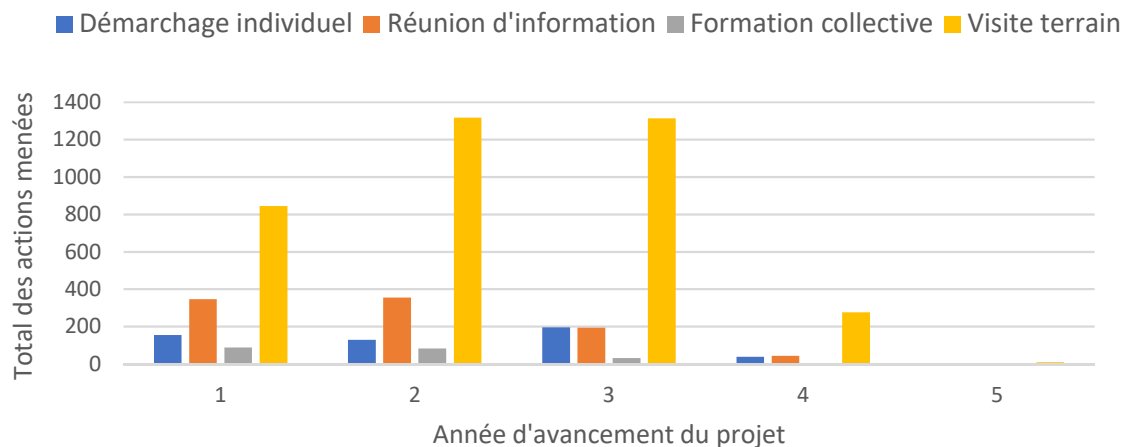


Figure 39 : Evolution du nombre d'actions d'animation menées par l'ensemble des projets

Les actions de démarchage individuel, première étape pour rentrer en contact avec de nouveaux propriétaires, ont été menées de manière continue sur les 3 années des projets. Les réunions d'information et formations collective ont davantage eut lieux lors des deux premières années de mise en place des projets. A l'inverse, le nombre de visites terrains permettant d'étudier la faisabilité de chaque projet est monté en puissance au fil du temps. Ces visites terrains ont ainsi permis de **diagnostiquer un total de plus de 128 000 ha** pour l'ensemble des projets.

Ces tendances ne se retrouvent pas toujours dans l'évolution du nombre total de personnes visées par action. La portée du démarchage individuel a en effet drastiquement baissé au cours de l'avancement des projets alors que son nombre d'action restait stable. Cela peut être dû à un glissement des méthodes utilisées pour le démarchage au fil du temps, pouvant passer d'un démarchage par courrier avec une large portée à du phoning beaucoup plus ciblé.

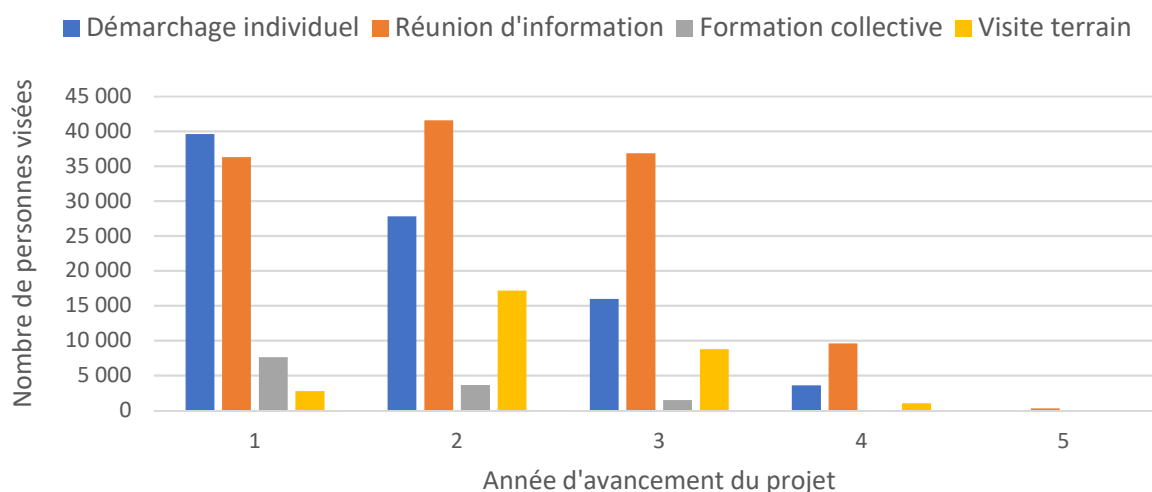


Figure 40 : Evolution du nombre de personnes visées par les actions d'animation menées par l'ensemble des projets

Ces actions visaient plus de 254 000 propriétaires forestiers partout en France (dont la non redondance ne peut pas être assurée) et ils sont plus de 29 000 à avoir donné suite à ces sollicitations. Le taux de poursuite des propriétaires varie grandement selon les actions mises en place. Il est le plus élevé dans le cas des visites terrain avec une moyenne de 72,58 % de réponses favorables et une médiane encore plus haute. Ce sont les réunions d'informations, s'adressant en général à un large panel de destinataire, qui présente le taux de poursuite moyen le plus bas avec 31,86 % du nombre de propriétaire visé. Certaines actions ont des taux de poursuite supérieur à 100 % ce qui peut être dû à une faute de frappe mais peut aussi s'expliquer en considérant qu'une invitation est pu être repartagée par un destinataire, attirant ainsi plus de monde que prévu.

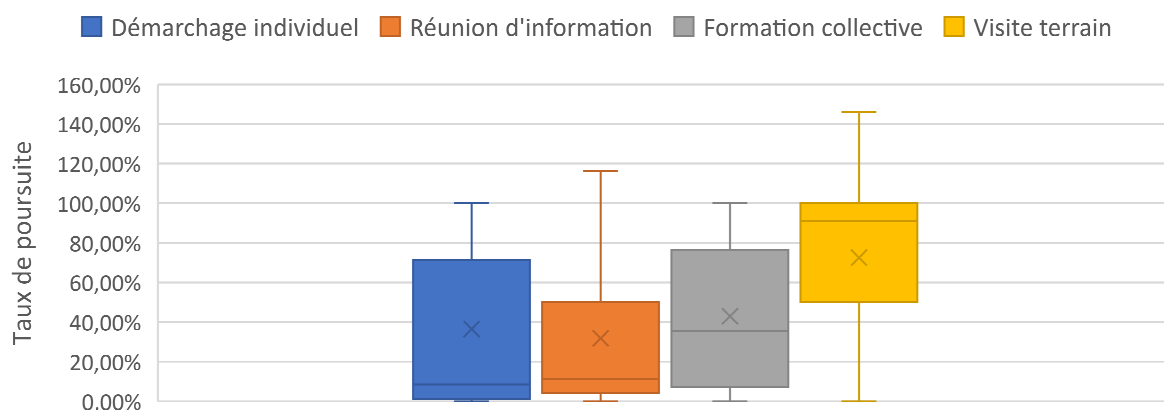


Figure 41 : Pourcentage de propriétaires ayant donné suite selon les actions d'animation menées

L'effort d'animation déployé est assez inégal entre les projets. Et pour commencer, la réalisation de ces 4 actions d'animation recensées n'est pas systématique. Par exemple, **les visites terrain qui sont à priori essentielles pour monter des dossiers de demande d'aide Dynamelio n'ont été réalisées que dans 36 des 43 projets.** Il s'agit pour 6 des 7 projets n'ayant pas mené de visites terrains de collectifs intervenant en forêt exclusivement privée. Même au sein de la population de projets ayant mené cette action, l'écart peut être important. En moyenne pour ces projets, ce sont une centaine de visites terrains qui ont été menées pour un total de 214 propriétaires ayant donné suite. Mais certains projets n'ont pas dépassé la vingtaine de visite. L'action la moins mise en place reste la réalisation de formations collective qui est importante pour la montée en compétence des propriétaires et leur sensibilisation sur des sujets techniques, mais qui n'est pas indispensable pour le développement de la mobilisation de bois en forêt.

| Action d'animation | Nombre de projets ayant mené l'action | Nombre d'actions menées par les projets | | | |
|-----------------------|---------------------------------------|---|---------|---------|------------|
| | | minimum | maximum | moyenne | Ecart type |
| Démarchage individuel | 34 | 1 | 153 | 15 | 27 |
| Réunion d'information | 40 | 1 | 102 | 23 | 26 |
| Formation collective | 25 | 1 | 26 | 8 | 6 |
| Visite terrain | 36 | 2 | 510 | 103 | 118 |

Tableau 9 : Paramètres de position des variables d'actions d'animation pour les projets qui en ont mené

Le projet PLURISYLVA est le seul à n'avoir mené aucune des 4 actions d'animation identifiées. Ils sont 5 à avoir réalisé un seul type d'action sur les quatre présentées.

L'enquête nationale en ligne a permis de confirmer et de préciser ces grandes tendances. Le questionnaire a notamment permis de mieux décrire le profil des acteurs en charge de l'animation. **54 % des acteurs interrogés ont participé aux actions d'animation des propriétaires.** Comme cela pouvait être attendu, certains profils d'acteurs sont particulièrement investis sur cette étape de la création d'un dossier d'amélioration. On retrouve pratiquement la totalité des CRPF et 64% des gestionnaires forestiers ou des représentants des propriétaires forestiers dans ce rôle.

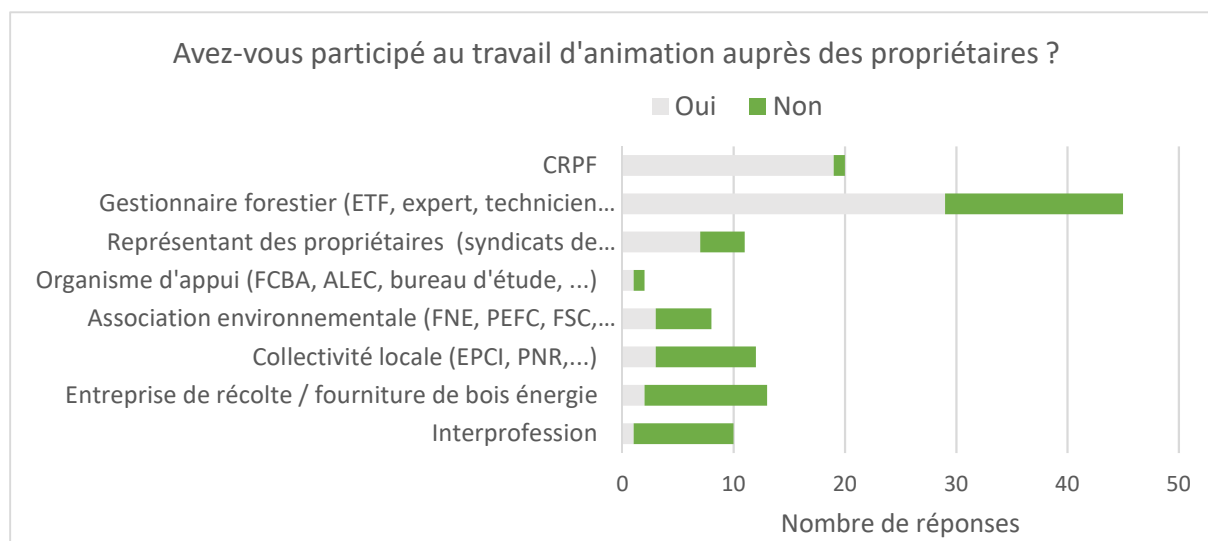
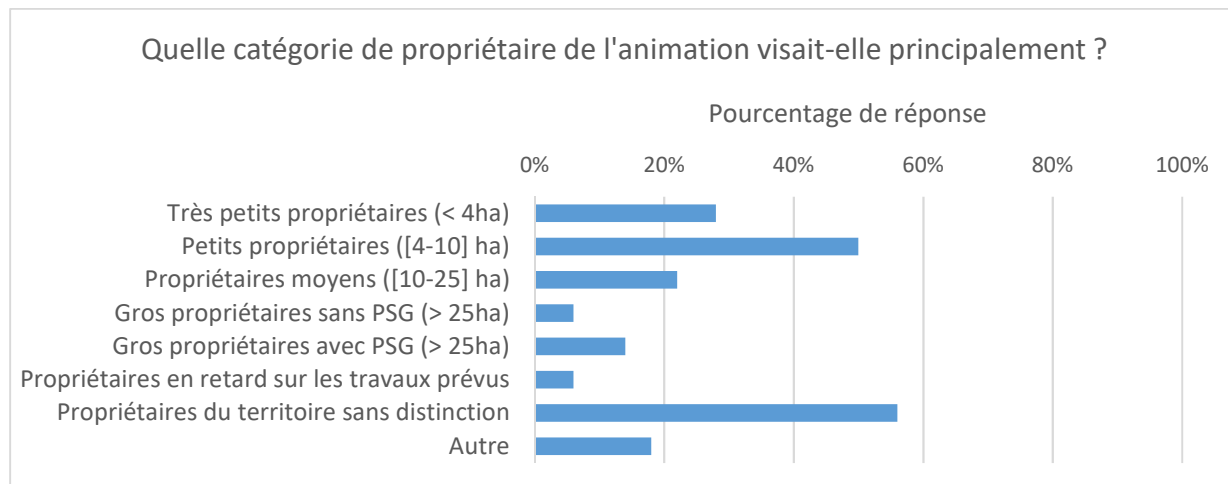


Figure 42 : Catégorie d'acteurs ayant participé aux actions d'animation (Source : enquête, Q14)

Pour qualifier la stratégie d'animation du territoire adoptée par les projets, on s'intéresse d'abord à savoir si les acteurs ont priorisé ou non des catégories de propriétaires forestiers pour monter des dossiers d'amélioration des peuplements. Les réponses montrent que **plus de la moitié des enquêtés n'avaient pas de critères particuliers pour mener leur travail d'animation des propriétaires.** Si cette stratégie permet sans aucun doute d'atteindre le plus de personnes potentiellement intéressées par le dispositif, il n'est pas certain qu'elle soit la plus efficace. Pour les stratégies plus ciblées, elles visaient à 50% les petits propriétaires au-dessus de la limite minimale d'éligibilité de 4 ha et à 28 % les plus petits propriétaires, sous cette limite de surface. Cela doit en effet correspondre **aux propriétés présentant le moins de gestion forestière et donc le plus de peuplement pauvres.** Finalement, on peut dire que **la stratégie d'animation s'appliquait d'abord à identifier les peuplements éligibles** avant de viser une catégorie de propriétaire en particulier.

Les réponses ajoutées sont majoritairement émises par des gestionnaires de forêt publique pour mentionner que leur animation visait évidemment les forêts des collectivités, ou la problématique de la taille de la propriété ne se pose pas.



La question suivante servait à identifier quels ont été les moyens utilisés pour identifier et rentrer en contact avec ces propriétaires forestiers. Il en ressort que 38% des acteurs en charge de l'animation ont utilisé les données cadastrales, 35% leur portefeuille client et enfin 10% en animant les structures existantes (GF, ASL, GIEEF, OGEC). En réalité, chaque acteur a évidemment privilégié les outils auxquels ils sont habitués. 75 % des répondants du CRPF ont utilisés le cadastre et 65% des gestionnaires forestiers, experts ou coopératives ont utilisés leur portefeuille client en priorité. Les autres profils de répondants ont beaucoup utilisé la catégorie autre pour faire référence au travail du CRPF ou à la base de données des COFOR. Ainsi, **c'est la diversité des profils au sein d'un même consortium qui permettait de multiplier les méthodes d'animation**. Il était donc important pour les projets d'intégrer les gestionnaires et coopératives à la démarche qui sont les premiers vecteurs d'animation auprès des propriétaires forestiers déjà accompagnés. Or, on a pu relever sur certains projets une certaine **difficulté à faire adhérer ces gestionnaires à la démarche DYNAMIC BOIS**. Sans l'accord du gestionnaire, les projets pouvaient être privés d'un pool important de propriétaires actifs dans la gestion et l'un d'entre eux dira que « *cela a largement pénalisé les objectifs initiaux* ».

Il était finalement demandé de classer les principales actions d'animation menées par les acteurs des projets. Il s'agissait surtout de vérifier si les actions indispensables au processus de création de dossiers Dynamelio étaient bien mises en œuvre par les projets, à savoir la prise de contact avec les propriétaires et les visites individuelles. Les autres modalités de réponse se justifient très bien dans le cadre du programme DYNAMIC BOIS car elles participent à la structuration de la filière ou à la montée en compétence des parties prenantes mais sont secondaires pour atteindre l'objectif d'amélioration des peuplements.

Les deux principales actions attendues de prise de contact et de visites des propriétés ont largement été citées avec respectivement 79% et 84% des réponses. L'accompagnement des propriétaires au montage de dossiers Dynamelio a été une action phare pour 44% des interrogés.

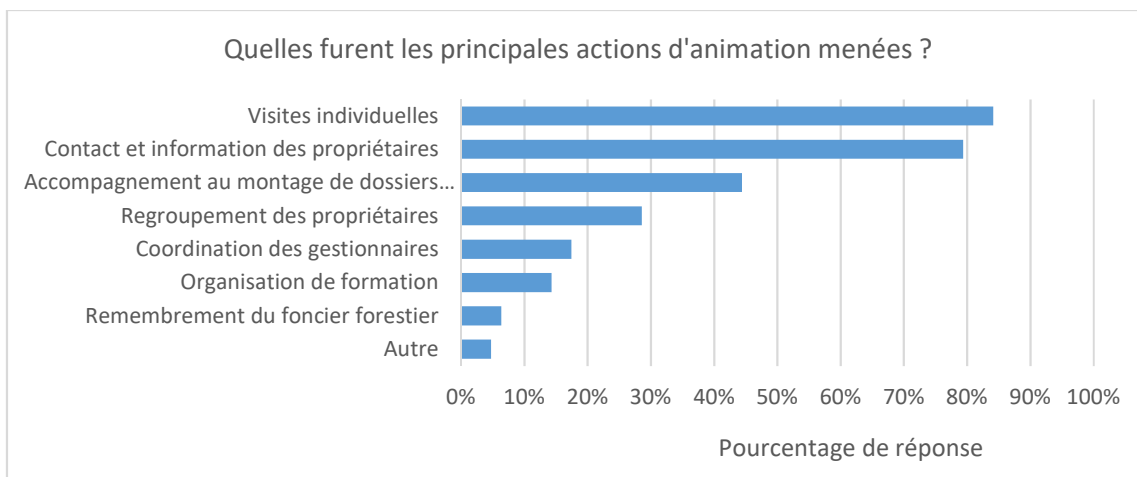


Figure 43 : Principales actions d'animation menées (Source : enquête, Q19)

Néanmoins, il est important de nuancer ces résultats chiffrés en rappelant que **ce travail d'animation n'a pas toujours été continu dans le temps**. La hausse des moyens d'animation a nécessité des recrutements ou des réorganisations qui ont pu prendre du temps à se mettre en place et n'ont pas toujours été stable dans tous les collectifs. **Le possible départ et turn-over de ces techniciens/chargés d'animation en cours de programme rend plus laborieuse la reprise de l'action d'animation voire a pu rendre le travail effectué caduque** en cassant la dynamique d'animation. On observe des projets pour lesquels le renouvellement d'un chargé de mission a pu prendre quelques mois voire années, mettant en pause une partie du volet d'animation et demandant presque de reprendre de zéro les prises de contact avec les propriétaires. Pour certains autres, le remplacement n'a même pas été fait quand ces départs arrivaient jusqu'à 2 ans avant la date de clôture des projets, et ce malgré les prolongations accordées. D'après les bilans d'avancements, ils sont au moins 13 projets à être concernés par cette problématique et dont l'impact des mouvements de poste a été dommageable pour la dynamique de l'animation (AMI BOIS, CENSE, DURAPRONOR, DYNACOB, DYNALP, DYNAMIC ARRAS, ERFCAL, MOB +, OPTIBOIS, PRIM@BOIS, TAILFEU-12-81, TRADE, VAFCOLIM).

Effort de communication déployé

Des moyens de communication ont également été mis en place par les différents partenaires des projets pour présenter le programme DYNAMIC BOIS, communiquer sur ces résultats et faire connaître cette filière.

❖ Article de presse

Un premier mode de communication concerne la publication d'articles sur différents supports dont les catégories ont été définies par l'ADEME pour en simplifier l'enregistrement sur la plateforme du GIP ATGeRi. Bien que la typologie des articles publiés laisse paraître le public visé, il était tout de même possible pour les acteurs d'indiquer s'il était à destination du grand public, des collectivités ou des entreprises, plusieurs choix étant possible pour un même article. Un premier tableau vérifie si cette intuition du public visé en fonction du type d'article se retrouve dans les résultats transmis par l'ensemble des projets.

| | Nb articles | Grand public | Collectivités | Entreprises |
|--|-------------|--------------|---------------|-------------|
| Article dans presse spécialisée | 147 | 70,75% | 44,22% | 54,42% |
| Article dans journal des collectivités | 41 | 60,98% | 70,73% | 19,51% |
| Article de presse grand public | 174 | 97,70% | 29,89% | 23,56% |
| Total | 362 | 82,60% | 40,33% | 35,64% |

Tableau 10 : Nombre d'articles publiés et répartition entre les différents publics visés pour chaque catégorie de support à l'échelle nationale

On retrouve la cohérence attendue dans les résultats du tableau. Au sein de chaque colonne de catégorie de public visé, on obtient un pourcentage le plus élevé pour le type de journal qui leur est à priori destiné. Cette cohérence se retrouve parfaitement dans les articles de presse grand public qui visent presque toujours la catégorie grand public, mais elle est plus discrète pour les articles dans la presse spécialisée qui seraient à destination des entreprises. **Le grand public** est en effet souvent un destinataire potentiel de l'ensemble des articles, puisque **visé par 83 % du nombre total d'articles paru**.

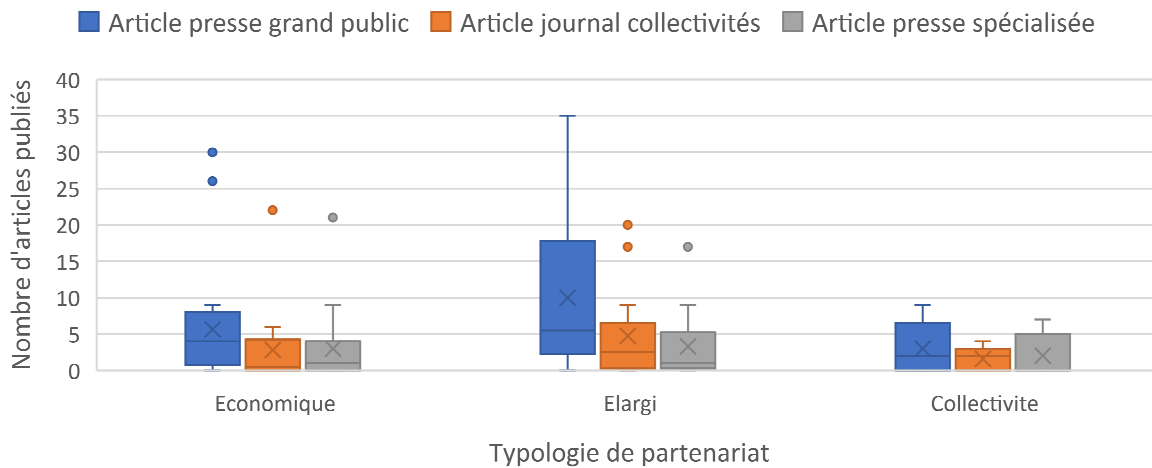


Figure 44 : Diagramme en boîte du nombre d'articles publiés selon la typologie de partenariat des projets et ventilé par catégorie de presse écrite

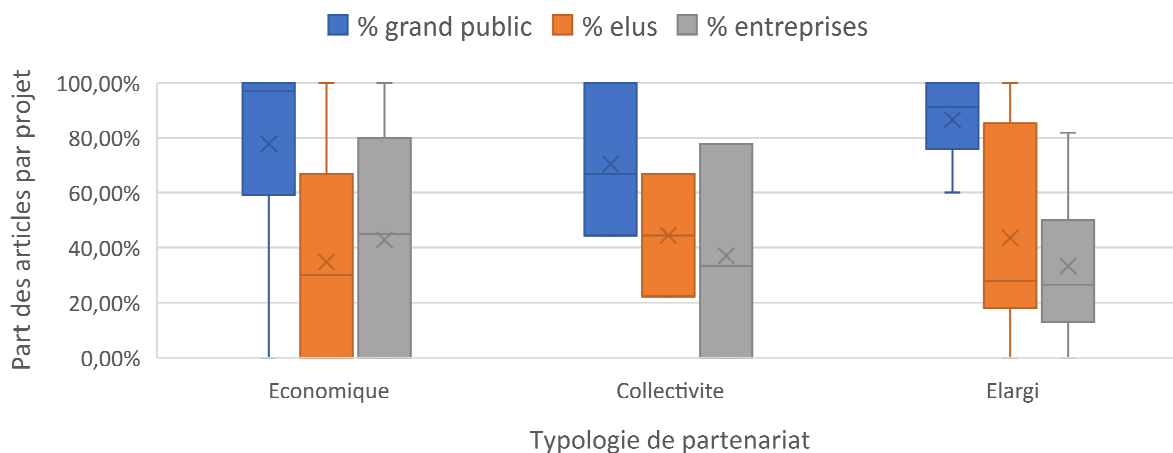


Figure 45 : Pourcentages des articles publiés selon la typologie de partenariat des projets et ventilé par catégorie de public visé

Il n'est pas évident d'après les graphiques précédents qu'une catégorie de presse écrite ait pu être privilégiée selon l'identité du projet. Par exemple, la typologie de partenariat formée majoritairement de collectivités ne publie en moyenne pas plus d'articles dans le journal des collectivités que les autres types de partenariat. Il en est de même pour les partenariats de type économique et la publication d'articles dans les revues spécialisées. Par contre, les partenariats élargis semblent beaucoup plus investis sur la communication auprès du grand public.

De manière globale, ce sont donc **362 articles qui ont été publiés** et dont la portée **visé en grande majorité le grand public**. Dans le reste de l'étude, la communication par article sera présentée sous cette globalité, confondant toutes les catégories de presse écrite proposées.

8 projets n'ont pas eu recours à des actions de communications par article.

❖ Chantier vitrine

Le chantier vitrine est une zone de démonstration illustrant la faisabilité d'un projet de travaux sylvicoles et sa réalité de terrain. Il s'adresse aux participants du projet mais également à tous ceux qui ne seraient pas encore associés à la démarche et qui souhaiteraient mieux en appréhender les implications. De fait, ce genre d'outils de communication est important pour convaincre des propriétaires qui hésiteraient à bénéficier du dispositif DYNAMIC BOIS, qu'il s'agisse de propriétaires privés ou d'élus de collectivités. On peut également imaginer qu'il puisse s'agir de chantier pilote permettant de tester du matériel innovant pour répondre à une problématique précise, s'adressant alors à un public beaucoup plus averti.

Le public visé par chacun des chantiers vitrine enregistré sous la plateforme du GIP est connue et les résultats sont retranscrits dans le tableau. Les données sont calculées pour les 20 projets qui ont eu recours à des chantiers vitrine.

| | Nombre de chantiers vitrine | Public visé par l'action | | | Nombre de personnes visées |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------|------|-------------|----------------------------|
| | | Grand public | Elus | Entreprises | |
| Total | 107 | 41 | 54 | 75 | 6 539 |
| Moyenne des 20 projets | 5,35 | 2,05 | 2,7 | 3,75 | 326,95 |

Tableau 11 : Résultat des moyens de communication par l'organisation de chantier vitrine

Ce sont au total **107 chantiers vitrine qui ont été réalisés par 20 projets DYNAMIC BOIS**, soit une moyenne de 5 chantiers par projet investi sur ce volet de communication. Cela aura permis de **toucher plus de 6 500 personnes**, soit une moyenne de 75 par chantier de démonstration. On remarque que ces chantiers sont **d'abord à destination des entreprises de la filière (70 %)**, viennent ensuite les élus (50 %) et seulement 38 % des chantiers s'adressent au grand public. Les chantiers vitrine uniquement destinés au grand public attirent par contre 4 fois plus de personnes en moyenne que ceux uniquement destinés aux entreprises.

Certains projets ont fait de ce moyen de communication, une étape stratégique du déploiement du dispositif Dynamelio. Le projet FOROUEST NIEVRE mentionne dans ces bilans d'avancements que les meilleurs chantiers du programme étaient utilisés comme vitrines pour rassurer et motiver les propriétaires à s'engager à leur tour. Or aucun indicateurs de réalisation de chantier vitrine n'a été renseigné par ce projet, prouvant une fois de plus la qualité relative de cette source de donnée.

❖ Evènement de communication, communication numérique ou par support physique

Dans le panel d'actions de communication, les projets ont pu renseigner leurs interventions sur des supports numériques (comme la radio, télévision ou site internet) et leur production de supports physiques (comme des affiches, panneaux ou flyers). Ces méthodes comptabilisent **386 actions réalisées par 39 projets**. Ces deux types d'actions sont **en plus grande partie à destination du grand public**. Mais l'absence de mention du nombre de personnes visées ou de la nature exacte de la communication empêche une analyse plus poussée.

| | Nombre d'actions | Public visé par l'action | | |
|---------------------------------------|------------------|--------------------------|------|-------------|
| | | Grand public | Elus | Entreprises |
| Communication numérique | 124 | 85 | 64 | 63 |
| Communication support physique | 262 | 160 | 139 | 89 |

Tableau 12 : Résultats des moyens de communication numérique et par support physique

Enfin, une dernière catégorie d'action concerne l'organisation d'évènements de communication au sens large. Ils sont **34 projets** à avoir mis en place un total de **464 évènements de communication**. Cela aura permis d'atteindre **un public de 920 000 personnes**, soit une moyenne de 2 072 personnes par évènement (sur les 444 actions ou l'on possède l'information). L'écart type de cette moyenne (environ 27 000) traduit néanmoins une très large hétérogénéité de cette variable, pouvant aller d'une seule

personne visée par évènement à plus de 190 000 pour un évènement du projet CFMO (réalisé en 2016 par le Syndicat mixte PNR Caps et Marais d'Opale).

| | Nombre d'évènements | Public visé par l'action | | | Nombre de personnes visées |
|------------------------|---------------------|--------------------------|------|-------------|----------------------------|
| | | Grand public | Elus | Entreprises | |
| Total | 464 | 239 | 290 | 236 | 920 123 |
| Moyenne des 34 projets | 13,65 | 7,03 | 8,53 | 6,94 | 27 062 |

Tableau 13 : Résultats des moyens de communication par l'organisation d'évènements

La nature, l'objectif et la portée de ces évènements sont donc très variable suivant les projets. On remarque que ce moyen de communication s'adresse plus souvent à un public d'élus avec 63 % des évènements contre 50 % des cas pour le grand public ou les entreprises. Mais ce sont encore une fois les évènements tournés vers le grand public qui permettent d'atteindre le plus de personnes.

Certains projets ont profité du programme et des aides allouées à l'animation pour pousser beaucoup plus loin le travail de communication auprès de la filière par des démarches innovantes. Le projet CEVAIGOUAL a par exemple élaboré **un plan de communication pour faciliter l'acceptabilité de la récolte et de l'activité forestière**. Les professionnels étaient accompagnés par une consultante indépendante en communication pour la réalisation d'analyse média, d'enquête qualitative auprès des acteurs clés et quantitative auprès du grand public. De ce travail a été réalisée une courte animation vidéo qui reprend les messages clefs à destination du grand public. D'autres initiatives ont eu lieu sur ce territoire. On trouve l'organisation d'ateliers d'échanges sur les forêts cévenoles animé par le Parc National des Cévennes et un cabinet spécialisé dans la médiation territoriale pour échanger sur les perceptions liées à la forêt, croiser les attentes et construire des pistes d'actions partagées. Avec 154 participants sur 4 séances, l'expérience est positive et a débouché sur des actions concrètes (formation des acteurs du tourisme à la connaissance de la forêt afin qu'ils soient en capacité de répondre aux interrogations des visiteurs du territoire en termes de gestion forestière, de récolte, une exposition photographique itinérante a été créée sur la châtaigneraie en collaboration avec un photographe pour éduquer les regards autour de cette essence...). Le projet FORET AGIR s'est aussi démarqué par la réalisation de 3 films sur la filière BE.

On s'intéresse maintenant à représenter l'effort de communication déployé en fonction des variables d'identité des projets. Tout d'abord, il faut noter que les projets DYNAMIC NESLE et PLURISYLVA n'ont entrepris aucune des actions de communication identifiées.

On peut penser que l'effort de communication est dépendant de la taille du partenariat des projets ou de la diversité des acteurs composant le comité de pilotage. L'analyse bivariée ne montre pas de différence très sensible. On peut voir une différence notable entre le nombre de chantiers vitrine réalisés par les projets au large partenariat par rapport aux plus restreints. Mais cette différence s'explique aussi par la typologie du partenariat, les projets réunissant une majorité de collectivités ayant réalisés beaucoup plus d'actions de ce type.

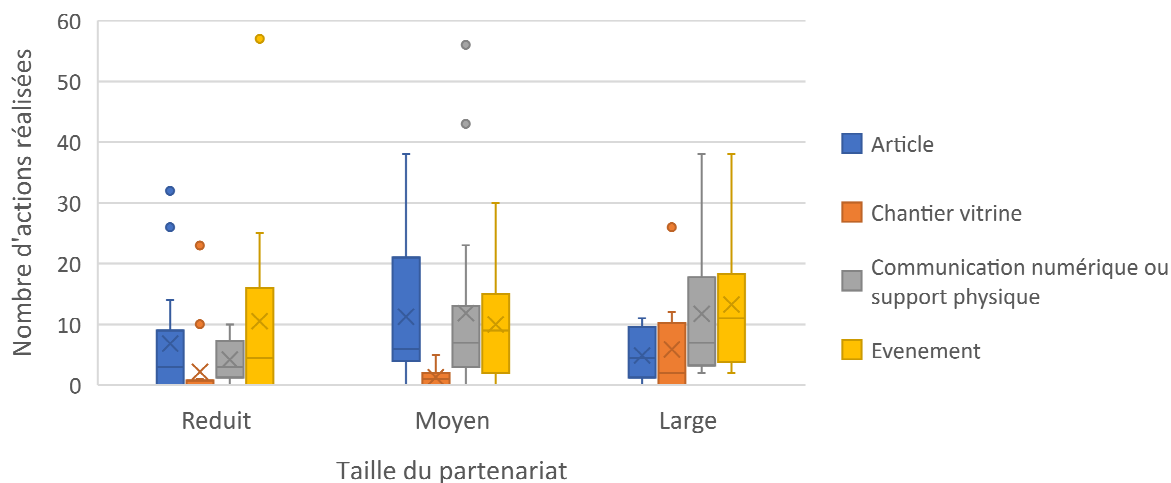


Figure 46 : Moyens de communication déployés par projet selon la taille du partenariat, ventilé par catégorie d'action

Une analyse bivariée avec la typologie des partenariats révèle que les projets composés d'acteurs représentatifs de la filière ont réalisé en moyenne plus de communication par article dans la presse et par des supports numérique ou physique.

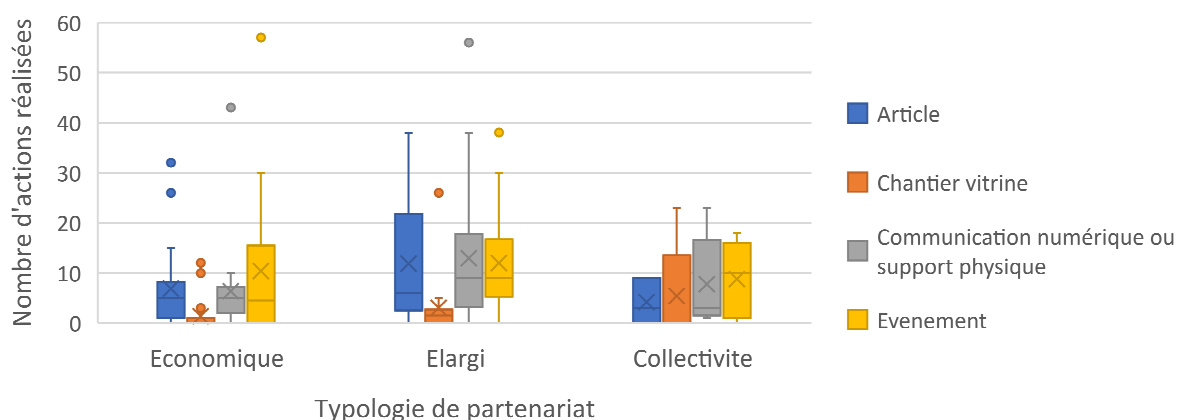


Figure 47 : Moyens de communication déployés par projet selon la catégorie du coordinateur, ventilé par catégorie d'action

Enfin, la réalisation d'évènements de communication semble bien plus importante pour les projets portés par un CRPF.

Moyens financiers engagés

Il est très vite apparu important d'actualiser le coût réel des projets et de se détacher des coûts prévisionnels, établis avant le lancement du programme. Pour cela, les DR de l'ADEME ont pu nous dresser les bilans financiers de chacun des projets pour que nous puissions en faire la compilation à l'échelle nationale. Ces bilans recensent toutes les dépenses des partenaires des projets ayant bénéficiés de subventions, sauf celles en amélioration des peuplements qui suivent un processus de financement différent. En effet, les dépenses d'animation et d'investissement étaient directement financées par l'ADEME sur présentation d'un formulaire sans passer par l'ASP et l'outil OSIRIS.

Bien que certains bilans ne soient pas encore clôturés, on observe une tendance générale de diminution des moyens investis par les projets. On distingue deux étapes de déperdition des moyens financiers par rapport aux objectifs.

- A partir du budget établi initialement dans le dossier de candidature des projets, une première étape consiste en **l'établissement d'une convention** entre l'ADEME et le partenaire du projet demandeur de subvention sur la base d'un devis correspondant à une action ou un investissement fléché avant le début du projet. L'ADEME y fixe le montant de l'aide à verser suivant les règles d'éligibilité et de plafonnement. C'est à cette étape qu'à lieu la plus forte perte par rapport aux objectifs. Un professionnel a en effet pu revenir sur sa décision d'investir dans du matériel identifié 3 ans plus tôt. De même, des actions d'animation ont pu être remaniées suivant les contextes et les conditions d'application de l'aide Dynamelio ;
- Une deuxième diminution du budget vient de la différence entre le coût des dépenses engagées administrativement et **le montant réellement dépensé**. Ainsi, le bénéficiaire doit certifier auprès de l'ADEME du coût effectif de chaque poste par une facture pour les investissements et les études ou un suivi du temps passé pour l'animation. Le montant de la subvention est alors recalculé et une partie de l'aide peut être désengagée si le montant dépensé ne respecte pas la convention.

Les désengagements observés s'expliquent le plus souvent par l'abandon des actions d'investissements ou d'animations qui ont été conventionnées. Il peut s'agir également d'un réajustement du montant de l'aide quand une action n'a pas été réalisée à la hauteur de ce qui était prévu ou quand le devis d'un investissement matériel a été surestimé.

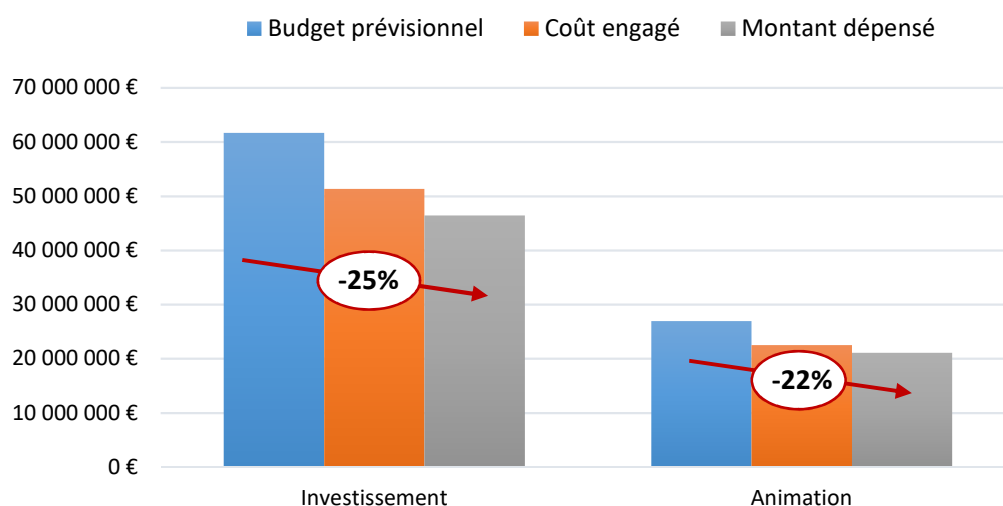


Figure 48 : Déperdition du coût global des projets DYNAMIC BOIS pour les volets de l'investissement et de l'animation

La figure ci-dessus permet de chiffrer la **baisse des moyens financiers consolidés des 43 projets qui est de 25% pour le volet des investissements matériel par rapport au budget prévisionnel et de 22% en animation/études**. Le différentiel entre le budget réel et le montage financier initial se chiffre donc à 15,2 M€ pour le volet investissement et 5,8 M€ pour le volet de l'animation. Cela représente un renoncement à 9,8 M€ de subventions déjà engagée par l'ADEME. D'ailleurs, si la baisse du montant d'aide accordée a bien suivi la baisse des dépenses en animation, la liaison n'est pas aussi linéaire pour le volet des investissements. En effet si le montant dépensé en investissement a été réduit de 25% par rapport au prévisionnel, cette baisse est de 28% pour le montant d'aide soldé.

Si on observe ce même taux de variation du budget à l'échelle de chaque projet, on perçoit avec plus de précision l'écart dans la mise en œuvre des moyens financiers. Sur le volet de l'investissement matériel, 4 projets ont ainsi abandonné l'ensemble de leurs acquisitions prévues (taux de variation de - 100%). Leurs objectifs étaient uniquement fléchés autour de la mise en place d'aires de dépôts, brassant ainsi un faible volume financier. Sur le volet de l'animation, seul le projet DYNAMIC ARRAS n'a dépensé aucun de ses crédits en dépense de fonctionnement. Il s'agirait d'une erreur de la part du service instructeur, le collectif ayant dénoncé la « *mauvaise volonté de l'ASP* » qui ne les aurait toujours pas payés pour le temps investi dans leur projet, bien qu'aucune ligne budgétaire en animation n'apparaisse dans le bilan de la DRAAF des Hauts-de-France. Même le projet DYNAMIC NESLE, abandonné en 2017, a tout de même perçu 79%

de ses crédits en animation. A l'inverse, quelques autres projets ont pu bénéficier d'une petite rallonge budgétaire sur les deux volets d'action. Le projet TBE dont le budget prévisionnel en animation était extrêmement faible a même augmenté ses moyens de près de 300%, ce qui reste très faible comparé aux autres projets.

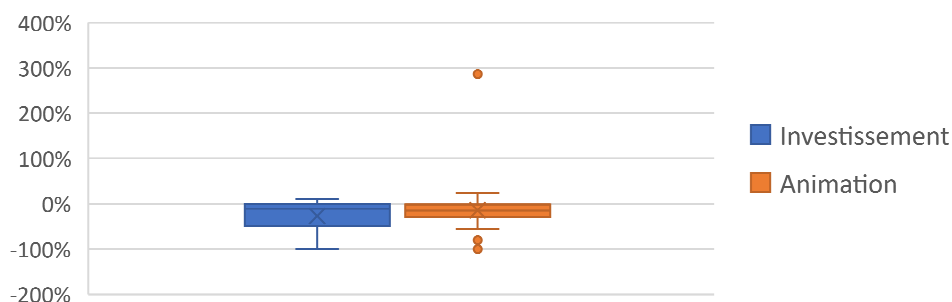


Figure 49 : Diagramme en boîte du taux de variation entre le budget prévisionnel et le budget réellement dépensé des 43 projets DYNAMIC BOIS

Les autres rallonges budgétaires en animation contractualisées avec l'ADEME en cours de projets sont de 12 600 € d'aide pour FIBALSACE, 70 000 € pour FOREDAVENIR, 28 000 € pour SYLVADOUR, 20 486 € pour VAFCOLIM et 28 000 € pour VALORIBOIS.

❖ Volet des investissements matériels

Les précisions sur la nature de chacun des postes de dépenses en investissement permettent de ventiler le montant total dépensé par les projets DYNAMIC BOIS suivant la typologie retenue de biens matériel ou immatériel forestier. Ainsi, la catégorie de dépense la plus importante des projets à l'échelle nationale concerne **l'acquisition de matériel d'exploitation forestière qui représente 45% du coût global des investissements.**

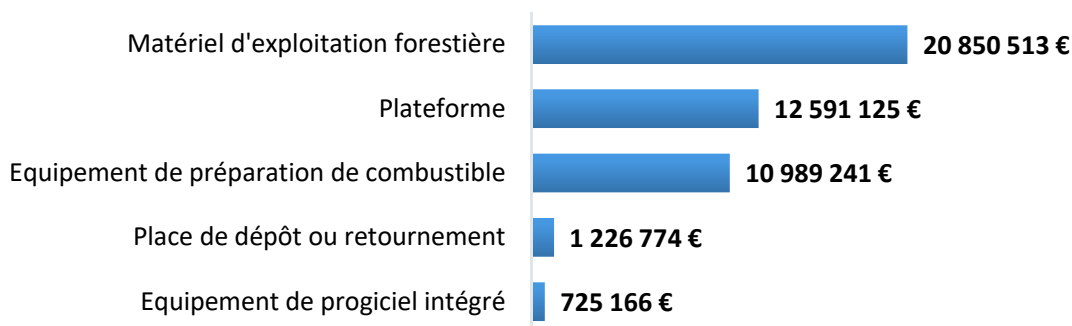


Figure 50 : Montant total investi selon la typologie de matériel

La liaison de la base de données des DR de l'ADEME avec celle du GIP ATGeRi permet de préciser encore les deux grandes catégories d'investissements. Pour le matériel d'exploitation forestière, **un tiers du nombre d'investissements (25) concerne des porteurs forestiers** dont le coût moyen de 333 000 € représente 40% du montant total dépensé dans sa catégorie de matériel. Viennent ensuite les abatteuses (14) d'un coût moyen de 385 000 € puis les pelles mécanisées (9), autour de 190 000 €. Dans la catégorie des équipements de préparation de combustible, ce sont les broyeurs qui dominent en nombre (14) et qui représentent également 42% du montant de dépense total dans cette catégorie avec un coût moyen de 330 000 €. Viennent ensuite les cribles et les déchiqueteuses.

En moyenne, les places de dépôt renseignées ont coûté 10 000 € par aménagement. Sur celles dont on connaît la surface il est possible de calculer que **le coût est en moyenne de 7,8 €/m².**

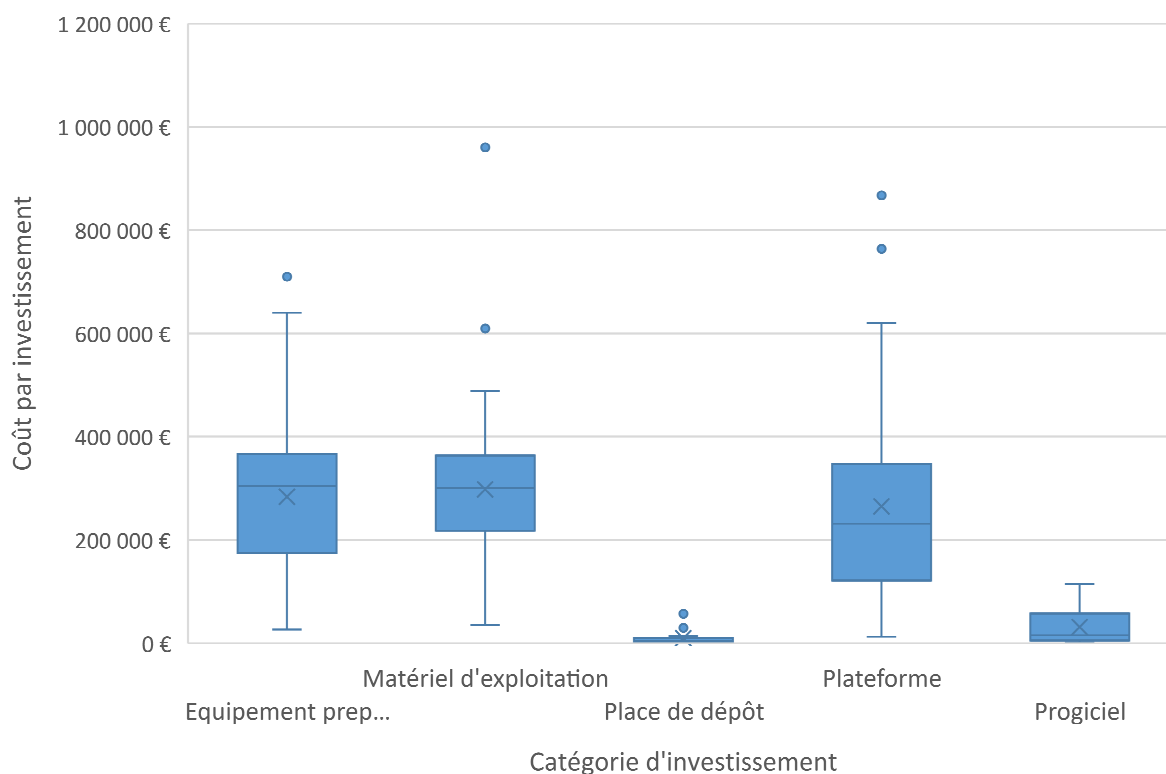


Figure 51 : Diagramme en boîte du coût moyen des différentes catégories d'investissements

❖ Volet de l'animation et des études

Il est plus difficile sur ce volet de l'animation et des études de caractériser plus précisément la nature des actions justifiant chaque poste de dépense. Sur les 21,1 M€ dépensés en coût de fonctionnement et de personnel pour l'animation des projets, il est possible d'en flécher **9% ayant servi à la réalisation d'études, soit 1,9 M€.**

Un travail de classification de ces études a été mené par croisement des données avec les documents déposés sur la plateforme du GIP et les dossiers de candidature. Ce travail c'est centré autour des **diagnostics sylvicoles et diagnostics territoriaux** de justification des investissements matériels, deux études attendues par l'ADEME. Dans le premier cas, les dépenses en étude ont pu être associées au diagnostic sylvicole pour 26 projets. Le coût moyen de ce genre d'étude est de 28 700 euros et ne semble pas dépendre de la surface forestière du projet diagnostiquée, voir même être négativement corrélé. Dans le deuxième cas, sur les 6 projets où il fut possible d'identifier les lignes de dépenses en diagnostic de territoire, le coût moyen était de 35 800 euros. **Ces deux type d'étude représentent chacune en moyenne 6 ou 7 % du budget des projets en animation.**

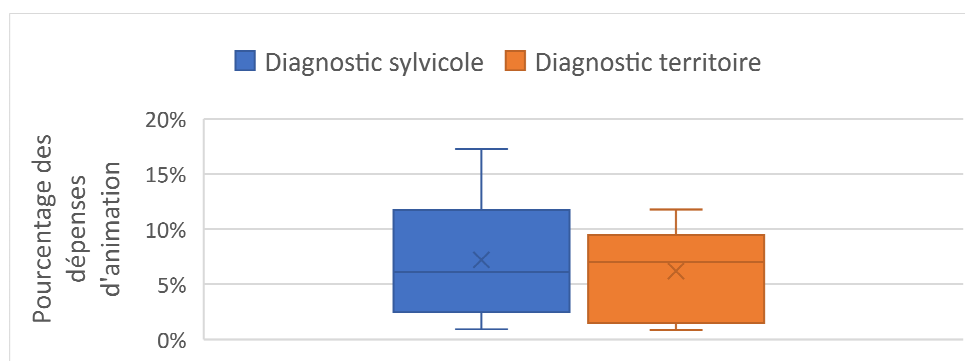


Figure 52 : Diagramme en boîte de la part du coût de deux types d'études dans le budget en animation des projets

Il aurait été intéressant de faire ce même travail de qualification sur les dépenses en animation, notamment pour déterminer le coût investit par chaque projet en prospection des propriétaires sur le territoire, influant directement sur la possibilité de création de dossier d'amélioration des peuplements, ou en coordination des projets. Or ce travail est beaucoup plus difficile car les lignes de dépenses conventionnées avec l'ADEME regroupent pour chaque bénéficiaire à la fois les actions de prospection des propriétaires, de communication, de formation des professionnels, de concertation entre partenaires et de coordination du projet par le porteur.

❖ Nature des bénéficiaires

La base de données a été remaniée pour faire apparaître une typologie des bénéficiaires des subventions de l'ADEME. En investissant 42,5 M€ dans le cadre du programme DYNAMIC BOIS, **les entreprises de la filière ont bénéficié de la moitié de l'ensemble des subventions de l'ADEME soldées** en investissement et animation/étude. 91% des dépenses de cette catégorie d'acteur concernent l'achat de matériel. Ce sont ensuite le CNPF, les coopératives forestières et les collectivités locales qui ont le plus bénéficié de subventions de l'ADEME, notamment pour mener leurs actions d'animation. On notera que le FCBA est l'un des organismes avec le CNPF à avoir le plus participé à la réalisation d'études.

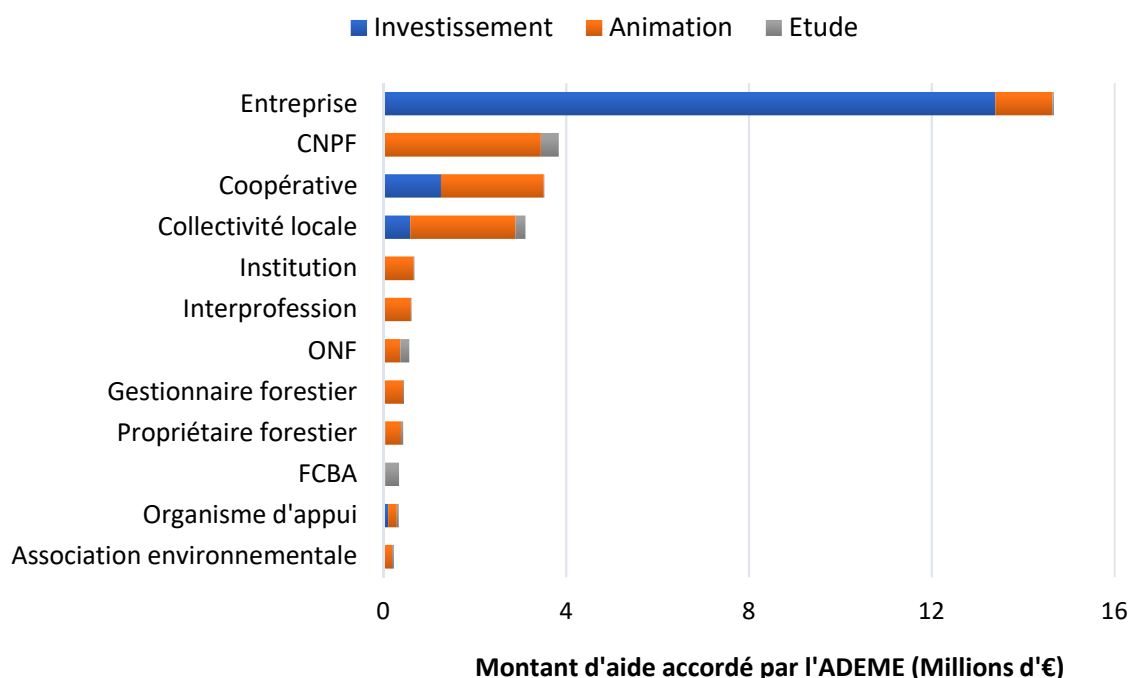


Figure 53 : Répartition des aides soldées par l'ADEME selon la nature du bénéficiaire et ventilé par volet d'action

Résultats des projets

Cette partie présente les résultats consolidés des 43 projets DYNAMIC BOIS et l'aboutissement de 3 à 5 années de travail de terrain par les acteurs. Ces résultats sont exposés selon les 3 grands axes du programme en commençant par le volet de l'amélioration des peuplements et de la mobilisation de bois qui est la priorité du programme. On distinguera dans cette première section les résultats officiels bénéficiant des crédits de la politique fléchés vers l'amélioration d'une estimation de résultats complémentaires indirects mais toujours imputable au programme par le financement de l'animation. Seront détaillés ensuite les résultats du volet des investissements matériels suivi du volet de l'animation des propriétaires et du territoire.

Ces résultats sont très largement issus des données quantitatives et déclaratives de suivi des projets mais pourront être complétés par des réponses au questionnaire pour affiner les effets induits du programme sur des aspects plus qualitatifs.

Amélioration des peuplements avec DYNAMELIO

❖ Etat des dossiers

Ce sont au total **879 dossiers qui ont été déposés** par l'ensemble des projets sur la période du programme DYNAMIC BOIS. Le dépôt de dossier a débuté en 2016 pour les premiers lauréats avant de monter en puissance jusqu'à atteindre un maximum en 2018. La clôture progressive des projets fait ensuite diminuer le nombre de dossiers déposés en 2019 et 2020.

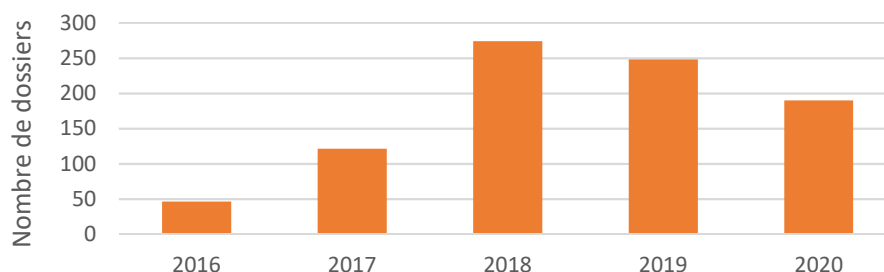


Figure 54 : Evolution du nombre de dossiers déposés par an

Sur les 879 dossiers déposés, **676 ont finalement été validés par l'ADEME** et ont pu être réalisés ou le seront dans les années à venir. Ce dénombrement est différent de ce qui est affiché par le GIP ATGeRi sur sa plateforme car on compte, pour un même propriétaire, autant de dossier qu'il y a de type d'intervention différent.

Bien que l'ensemble des dossiers validés soit amené à terme à être réalisé puis soldé, il nous paraît intéressant de regarder le degré d'avancement administratif en l'état actuel des données disponibles. Une grande partie des dossiers déposés qualifié comme « NULL » n'ont pas été transmis et traités, que ce soit par faute d'informations, par abandon du projet de chantier ou tout simplement car il s'agissait de dossiers « tests » ouverts par les partenaires. 9 dossiers ont été clôturés alors même que la moitié d'entre eux avaient reçu l'accord de l'ADEME. Le reste des dossiers se répartissent de manière croissante suivant l'état d'avancement administratif, depuis l'initialisation de la demande jusqu'à l'obtention de la décision. La concrétisation des dossiers par un chantier forestier est plus longue (puisque pouvant être réalisé dans les 5 ans après réception de la décision de l'ADEME) et **nombreux sont donc les dossiers à stagner dans l'état « Décidé »**. Ils sont seulement 6 à avoir été réalisés et soldés, soit 4,4 % des dossiers réalisés.

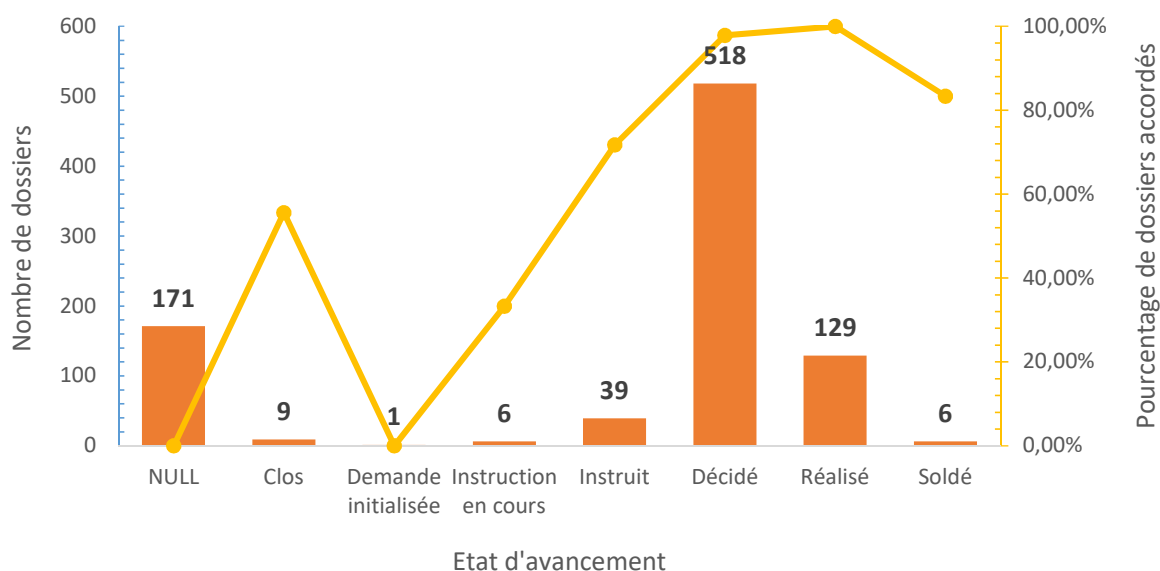


Figure 55 : Etat d'avancement administratif des dossiers Dynamelio

A partir du stade « Décidé », l'ensemble des dossiers bénéficient de l'accord de l'ADEME comme on peut s'y attendre mais un tiers des dossiers en cours d'instruction en bénéficient déjà également. Un dossier « Soldé » a été qualifié après coup d'inéligible et ne bénéficiera donc pas d'aide de l'ADEME. Un aspect regrettable pour une analyse des résultats réels et pas seulement prévisionnels de DYNAMIC BOIS est le **taux assez faible de déclaration des indicateurs de suivi des chantiers**. En effet, sur les 129 dossiers qualifiés de « Réalisés », seulement 59 ont indiqué la surface qui a été réellement travaillée dont 55 qui ont en plus détaillé les volumes de bois prélevés par qualité. Avec les dossiers soldés, la donnée n'est donc disponible qu'à 42%, ce qui est d'autant plus embêtant que ces quantités réalisées sont très variables par rapport au prévisionnel.

| | Surface | BO | BI | BE |
|------------|---------|----------|----------|----------|
| Minimum | -49,76% | -100,00% | -100,00% | -100,00% |
| Maximum | 26,56% | 700,00% | 1100,00% | 468,75% |
| Moyenne | -3,08% | 21,20% | 35,45% | 41,52% |
| Ecart type | 9,84% | 131,52% | 204,44% | 91,60% |

Tableau 14 : Etat de la variable taux de variation des indicateurs de suivi des chantiers réalisés par rapport au prévisionnel

On observe que la surface des chantiers ne varie pas ou peu avec une légère diminution de 3,08 % en moyenne par rapport à ce qui été prévu lors du dépôt du dossier. Par contre, les volumes réalisés sont en moyenne de 20 à 41 % supérieur au chiffrage initial selon les qualités de valorisation des bois. **Le chiffrage du volume des dossiers semble donc régulièrement sous-estimé par rapport à la réalité**, avec une augmentation en moyenne de 13,75 % du volume de bois total toute qualité confondue. Néanmoins l'écart type reste très élevé et la moyenne n'est donc pas très significative. Il est donc difficile de prévoir le résultat final des actions d'amélioration des peuplements à partir de ces moyennes pour compenser les données manquantes sur les dossiers « Décidés ».

Dans la suite de l'étude on ne s'intéressera donc qu'aux **dossiers qui ont été acceptés par l'ADEME** et qui donneront lieu à un chantier de récolte de bois et d'amélioration des peuplements, alimentant donc les objectifs du projet et du dispositif national. Le graphique ci-dessus montre que des dossiers soldés ont pu être refusés à posteriori mais nous ferons abstraction de cette possibilité. L'analyse de l'atteinte des objectifs se basera sur **les surfaces et volumes de bois prévisionnels**, dont la donnée est complète mais ne reflètera que partiellement la réalité.

❖ Nature des bénéficiaires

Les 676 dossiers acceptés par l'ADEME ont été déposés par 547 propriétaires différents qui en seront bénéficiaires. Les dossiers acceptés devront permettre **l'amélioration de près de 6 400 ha de forêt**, dont la grande majorité se situe au sein de propriétés privées (93,1 %). Ces bénéficiaires sont néanmoins très divers au regard de leur statut juridique, et des grandes catégories de propriétaires ont été dressés pour faciliter la présentation des résultats et leur analyse :

- **Propriétaires privés** : on désigne par là le ou les propriétaires forestiers en indivision qui sont en possession d'un seul et même bien dont ils assurent l'administration et l'exploitation de manière indépendante ;
- **Regroupements forestiers** : Cette catégorie intègre les différentes structures de regroupement de propriétaires forestiers ayant pour but la gestion concertée du patrimoine des membres. On regroupe sans distinction les structures avec et sans transfert du droit de propriété. Il s'agit donc des Associations Syndicales Libres (ASL), des Groupements Forestiers (GF, GFA, GFR), mais aussi des sociétés civiles (SCI, SCEA, SA et SARL) ;
- **Coopératives forestières** : il s'agit d'Organismes de Gestion en Commun (OGEC), qui ont pour activité principale la mise en valeur des forêts de leurs adhérents. Ce mode d'organisation permet la mise en commun de moyens humains et matériels permettant l'optimisation de la gestion sylvicole, la récolte et la commercialisation des produits forestiers ;
- **Collectivités** : Il s'agit des communes et collectivités propriétaires de forêts ;

- **Autres** : on classe ici les propriétaires qui n'ont pas pu être placés dans les catégories précédentes comme les structures de regroupement de personnes détenteur d'un même bien (association loi 1901 par exemple).

Plus de la moitié des bénéficiaires des dossiers d'amélioration sont donc détenus par des propriétaires privés agissant seuls (55 %), auquel s'ajoute 34 % de propriétaires réunis dans des structures de regroupements forestiers. Les coopératives forestières ne représentent que 1,5 % des dossiers acceptés et 8,7 % sont détenus par des collectivités.

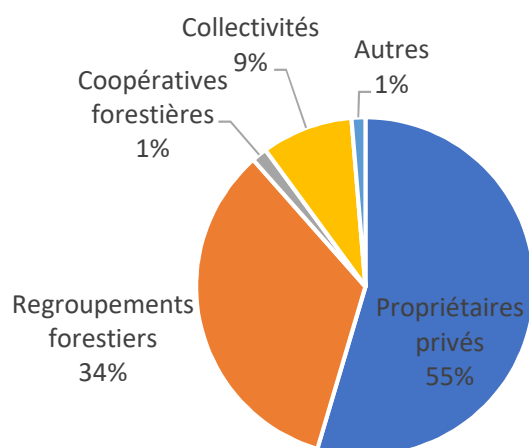


Figure 56 : Nombre de dossiers acceptés par catégorie de bénéficiaire

Le poids de chacune des catégories peut néanmoins varier entre le nombre de dossiers et la surface forestière totale concernée. Ainsi, la classe des regroupements forestiers qui détient 34 % des dossiers représente 43 % de la surface totale, s'expliquant par une surface moyenne de 11,94 ha par dossier très supérieure aux autres catégories. Ce sont les coopératives et la catégorie « autres bénéficiaires » qui présentent les dossiers les moins volumineux avec respectivement une moyenne de 5,87 et 5,71 ha.

On se propose ensuite de décrire la variabilité de la taille des dossiers. On se base pour cela sur la surface indiquée par l'opérateur et non celle calculée par le logiciel SIG. Une différence assez significative peut exister entre ces deux mesures avec notamment des dossiers qui passeraient sous la barre limite des 4 ha d'après les données géographiques alors que l'opérateur prétend le contraire. On traite ici les dossiers tels qu'ils ont été déposés sur la plateforme du GIP ATGeRi, intégrant potentiellement plusieurs types de travaux pour atteindre le seuil minimal des 4 ha.

Si on réalise un histogramme de la taille des dossiers acceptés, par classe d'amplitude identique de 1 ha, on observe que 24% des dossiers ont une surface comprise entre 4 et 5 ha. **Ce sont donc les petits dossiers qui sont majoritaires dans le paysage des aides DYNAMIC BOIS.** Cette observation justifie que ces dossiers, qui sont tout juste parvenus à la limite autorisée pour obtenir une subvention, constituent une classe à part entière du graphique ci-dessous pour décrire la taille des dossiers réalisés par projet. On trouve peu de dossiers supérieurs à 20 ha (moins de 10 % des dossiers) mais ceux-ci participent à plus de 30 % de la surface forestière totale.

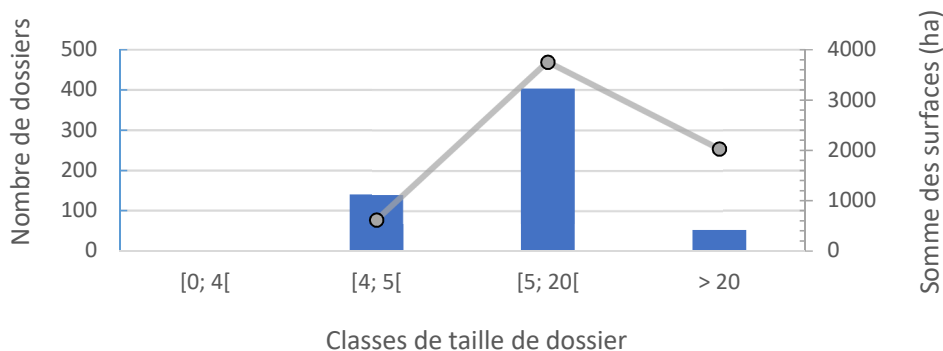


Figure 57 : Répartition des dossiers et de la surface selon la taille des dossiers acceptés

Pour pouvoir atteindre les 4 ha minimum demandé par dossier déposé, L'ADEME a autorisé les projets à pouvoir réunir plusieurs îlots de minimum 1 ha et dont la distance maximum est définie par la note de cadrage de la DRAAF de chaque région. Ainsi, les 2/3 des dossiers déposés sont composés de plusieurs îlots avec en moyenne 2,45 îlots par dossier. On réitère donc l'analyse précédente avec les 1 456 îlots qui composent l'ensemble des dossiers acceptés. Il apparaît que la grande majorité des îlots ont une surface inférieure à 4 ha. **Cette possibilité a permis de rendre éligible 28 % de la surface forestière** qui a été acceptée en amélioration des peuplements. Sur ces 1 793 ha d'îlots de moins de 4 ha, beaucoup viennent s'ajouter à des îlots plus grand pour faire gonfler un même dossier mais plus de la moitié, environ 930 ha, s'associent ensemble pour atteindre le palier des 4 ha. Ce résultat justifie donc l'utilité de cette mesure du dépôt par îlot pour la constitution de dossiers supérieurs à 4 ha, sans quoi 15 % de la surface améliorée n'aurait pas été acceptée.

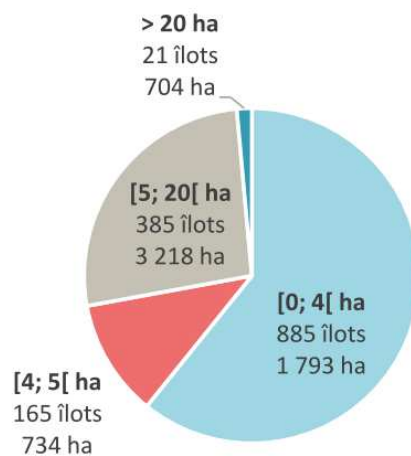


Figure 58 : Répartition de la totalité des îlots composant les dossiers selon leur taille

❖ Nature des travaux aidés

Ce sont au total **6 387 ha de forêt** qui ont été instruits favorablement pour bénéficier de subventions à l'amélioration. La surface des travaux à réaliser se répartit entre 68 % de transformation, 29 % d'amélioration et seulement 3 % de conversion. **La part de transformation est bien plus élevée que ce qui était annoncé par les projets** au départ et cet écart sera analysé dans l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

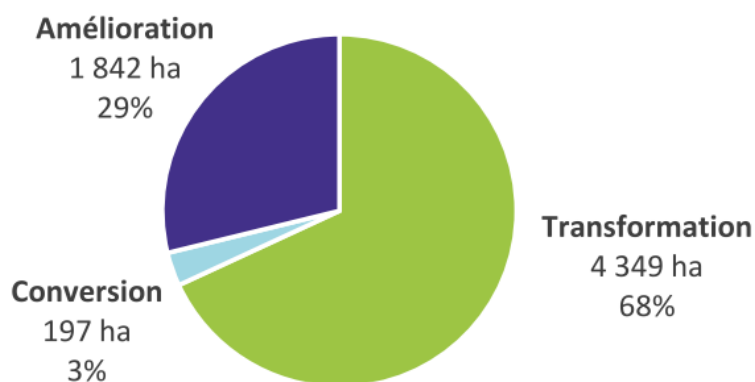


Figure 59 : Typologie des travaux décidés

Ces travaux permettront de mobiliser **420 000 tonnes de Bois énergie**, 134 000 tonnes de Bois d'industrie et 96 000 m³ de Bois d'œuvre. Le graphique ci-dessous présente la répartition de ces volumes de bois selon la typologie de travaux possible. Pour cela, le volume de BO a été converti en tonnes grâce aux hypothèses de conversion de chacun des projets pour harmoniser l'unité. On ajoute également une colonne « mixte » pour les dossiers mélangeant plusieurs types de travaux et dont on ne peut pas différencier les volumes de bois prévus. Les travaux de transformation, de conversion et d'amélioration permettent de récolter en moyenne une part similaire de BE de l'ordre de 66 % du volume total. C'est par contre **dans les travaux de conversion qu'on obtient la plus grande part de BO**, 28 % contre 15 % par la transformation et 4 % en amélioration.

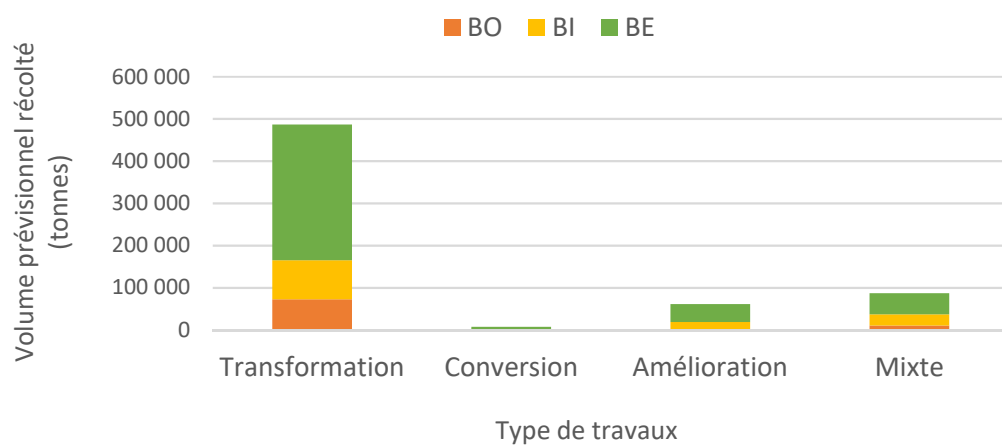


Figure 60 : Volume de bois prévisionnel par type de travaux et ventilé par qualité

Lors du dépôt de dossier les demandeurs d'aide ont dû renseigner les essences présentes sur les parcelles concernées. Les opérations de transformation doivent également indiquer les essences qui seront replantées après la coupe rase. Ainsi, il est possible d'**observer les grandes tendances de reboisement à l'échelle nationale**, sur des parcelles où les essences qui n'étaient pas valorisées n'étaient pas nécessairement adaptées à la station et/ou à la gestion du peuplement en futaie.

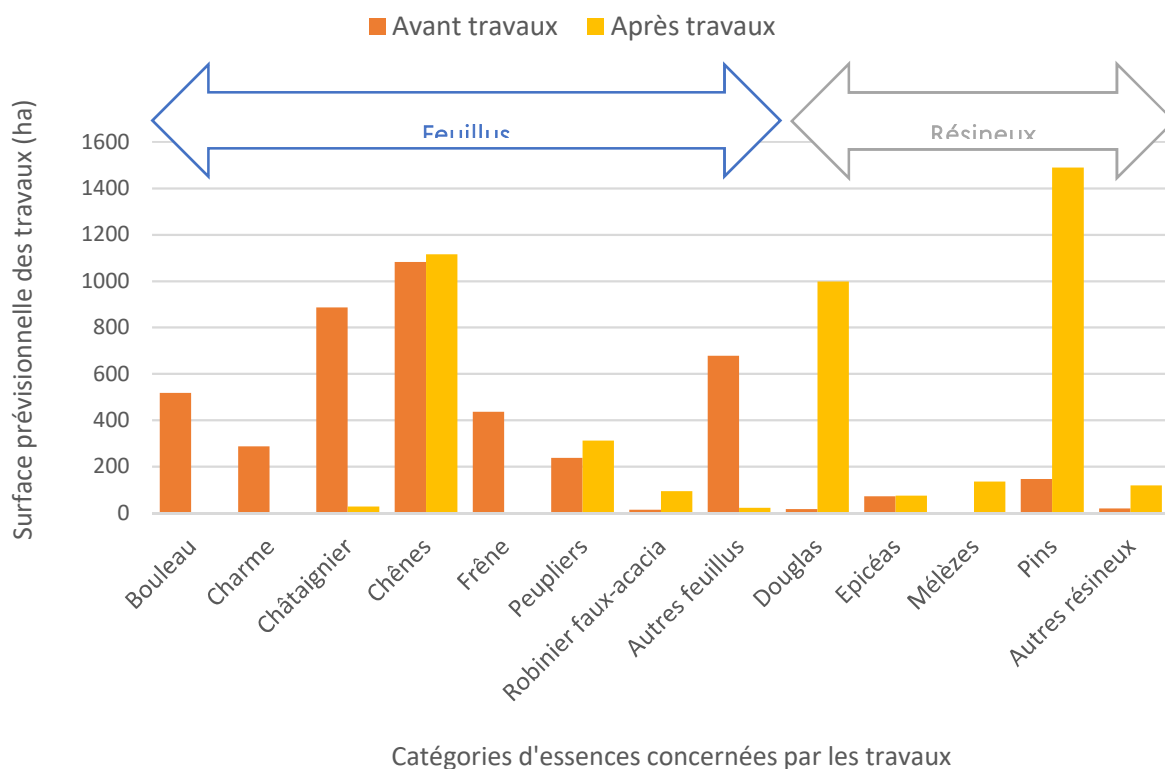


Figure 61 : Evolution prévue des essences forestières en surface d'après les dossiers de transformation acceptés

D'après la définition des peuplements pauvres ciblés par l'ADEME, il est logique d'obtenir **un grand nombre de dossiers composés d'essences pionnières** (Bouleau, Saule, Tremble, Chêne pédonculé, ...), d'essences de taillis (Charme, Hêtre, Châtaignier, Noisetier, ...) ou d'essences dépérissantes (chancre du Châtaignier, Chalarose du Frêne, ...). **Les reboisements se concentrent autour des Pins, du Douglas et des Chênes.** Il s'agit en réalité majoritairement du Pin maritime qui, avec 1 197 ha reboisés, représente 80 % de la catégorie « Pins » et plus d'un quart de l'ensemble des reboisements. Les reboisements en Chênes concernent pour 62 % de la surface du Chêne sessile (693 ha) alors que cette surface était principalement occupée par du Chêne pédonculé. Au final, la surface de chênaie restera similaire après les travaux. Le Peuplier est la seule essence feuillue dont la surface augmentera significativement par les travaux de transformation.

On observe donc **un enrésinement massif des parcelles subventionnées** pour la transformation des peuplements. S'il est logique que 94 % de la surface avant travaux concerne des peuplements feuillus puisqu'il s'agit là de la ressource ciblée par le programme DYNAMIC BOIS, cette part tombera à 36 % après les travaux prévus.

On observe aussi une **légère perte de diversité des essences forestières**. 72% de la surface forestière des dossiers se répartissent entre 6 essences différentes tandis qu'il ne suffira plus que de 4 essences après les travaux.

Comme pour les opérations de transformation, les actions d'amélioration et de conversion visent à 95 % des peuplements feuillus. Alors qu'il ne concernait que 25 % des actions de transformation, **le Chêne est l'essence privilégiée des actions d'amélioration et de conversion** avec respectivement 77 % et 72 % de la surface prévue pour chaque type de travaux.

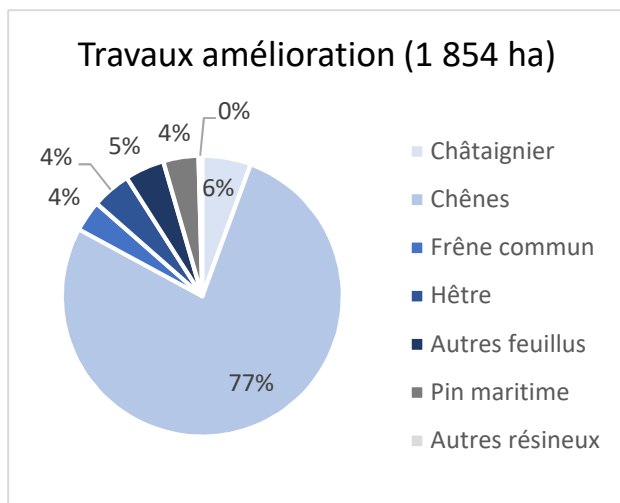


Figure 62 : Répartition par essence des travaux d'amélioration

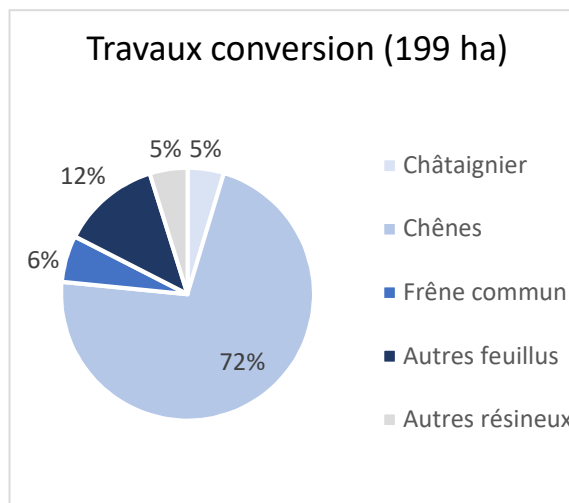


Figure 63 : Répartition par essence des travaux de conversion

❖ Montage financier des dossiers

Le coût total prévisionnel des travaux d'améliorations des dossiers acceptés s'élève à 21 Millions d'euros. Ce coût se décompose en plusieurs catégories de dépenses par dossier que sont :

- **Les dépenses matérielles** qui comprennent tous les travaux principaux de la réalisation du chantier (travaux préparatoires à la régénération artificielle, achat et mise en place des plants, entretien de régénération artificielle, détournage, ouverture et entretien des cloisonnements, relevé de couvert, désignation des tiges d'avenir, marquage en abandon d'éclaircie) ;
- **Les dépenses connexes** qui intègrent la mise en place de protection contre le gibier et les moyens de lutte contre les attaques d'insectes, de pathogènes et d'abroussement avec l'application de traitement répulsif (notamment Trico et hylobe) ;
- **Les dépenses immatérielles** pour les prestations de maîtrise d'œuvre.

C'est évidemment les dépenses matérielles qui représentent la majeure part du budget avec 80 % des coûts des dossiers. Le coût pour la mise en place de protection contre le gibier représente 12 % du budget total et les frais de maîtrise d'œuvre sont de 8 % du cout moyen.

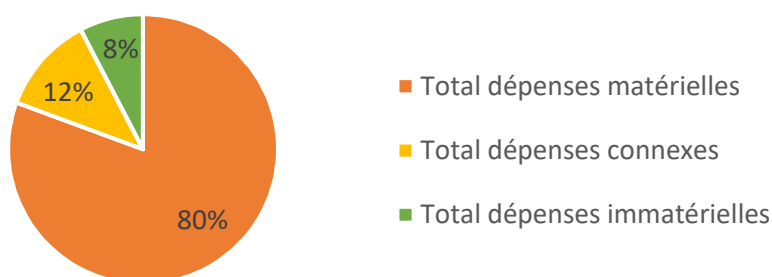


Figure 64 : Répartition par catégorie de dépense du coût total de l'action d'amélioration

Ces résultats sont néanmoins à nuancer selon le type d'opération réalisé. En effet, bien que les dossiers de transformation ne représentent que 68 % de la surface totale subventionnée, cette catégorie de travaux accapare 95 % du budget total de l'amélioration. **Les coûts des travaux de transformation sont en moyenne de 4 613 €/ha**, soit 2 fois supérieurs à ceux des travaux de conversion et près de 6 fois supérieurs aux travaux de balivage.

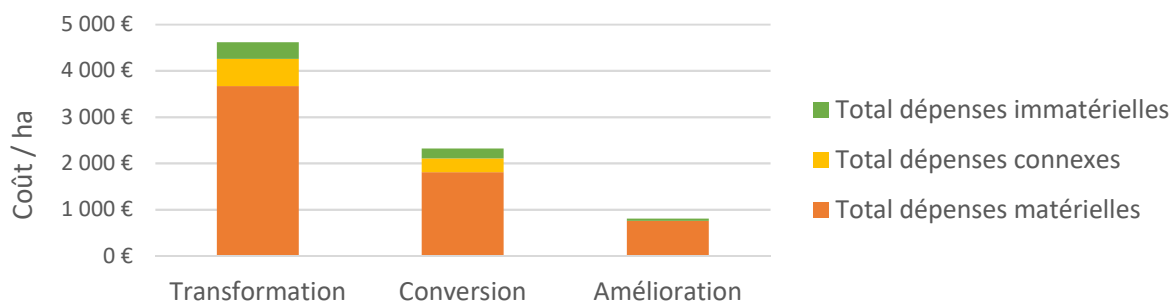


Figure 65 : Moyenne du coût à l'hectare des dossiers acceptés selon le type d'opération

Ainsi, le graphique ci-dessus traduit surtout la répartition des dépenses d'un dossier de transformation. En réalité, les dossiers de conversion demandent une part plus importante de coût de maîtrise d'œuvre (10 % du coût total). Par contre les travaux de balivage ne nécessitent généralement aucunes dépenses connexes alors que cela représente environ 10 % du coût total pour la transformation ou l'amélioration.

Le montage financier prévisionnel des dossiers lors de leur dépôt sur la plateforme prévoit systématiquement une aide de 40 % du coût total provenant de l'ADEME, le reste étant assuré en autofinancement. Aucune aide supplémentaire n'a pu être acquise provenant d'autres financeurs publics. Ce sont par contre quelques 19 dossiers qui ont pu bénéficier d'autres financements privés, permettant en moyenne de diviser par deux la part d'autofinancement.

Cela étant dit, après instruction et validation par l'ADEME, les dossiers aux stades « décidés », « réalisés » et « soldés » ne bénéficiaient plus que d'un **soutien moyen de 36,4 % du coût total**.

Amélioration des peuplements hors DYNAMELIO

Les dossiers ne respectant pas les conditions d'instructions, bien qu'étant le fruit du travail d'animation des projets, n'ont pas été retenus par l'ADEME pour bénéficier des aides à l'amélioration. Néanmoins, certains projets de travaux ont pu être menés à bien sans les aides Dynamelio, ce qui peut tout de même être attribué aux effets du programme DYNAMIC BOIS. Les dossiers réalisés hors Dynamelio ont ainsi pu être renseignés par les porteurs de projet sur la plateforme du GIP ATGeRi pour alimenter les résultats individuels et globaux. Les données partagées par les acteurs sur ces dossiers sont néanmoins beaucoup plus restreintes car aucun financement ne dépendait de ce partage d'information.

De plus, il est fort possible pour la même raison que beaucoup de projets n'aient pas pris la peine de renseigner les dossiers hors Dynamelio sur la plateforme. En effet, seules 9 projets ont renseigné cette section des indicateurs de suivi mais ils ne sont peut-être que la moitié à avoir saisi leurs dossiers hors Dynamelio de manière exhaustive. Ainsi, les résultats qui suivent sont très certainement sous-estimés.

❖ Etat des dossiers

On dénombre **543 dossiers d'amélioration des peuplements hors Dynamelio** renseignés par les acteurs. Avec l'absence de contrainte administrative, une part beaucoup plus importante de chantier a pu être réalisée à cette date. On connaît en effet le volume de bois qui a été réalisé pour les $\frac{3}{4}$ des dossiers renseignés (contre 11 % avec Dynamelio), en sachant que les dossiers restants ont également pu être terminés sans que l'opérateur ne souhaite en partager les résultats.

❖ Nature des bénéficiaires

La répartition des bénéficiaires est bien différente pour les dossiers hors subventions. Les propriétaires publics sont quasi inexistantes alors que prédominent les petits propriétaires forestiers privés avec 86 % des dossiers puis les regroupements forestiers avec 13 %. La catégorie des propriétaires privés présente une surface moyenne par dossier de 3,94 ha, ce qui peut expliquer la non compatibilité avec l'aide Dynamelio.

Le graphique ci-dessous montre également que les dossiers n'ayant pas pu bénéficier de subventions concernent les petits propriétaires forestiers de terrains inférieurs à 4 ha. Cette cible, qui manquait donc au dispositif d'aide, représente 589 ha soit 23,5 % de la surface des dossiers hors Dynamelio.

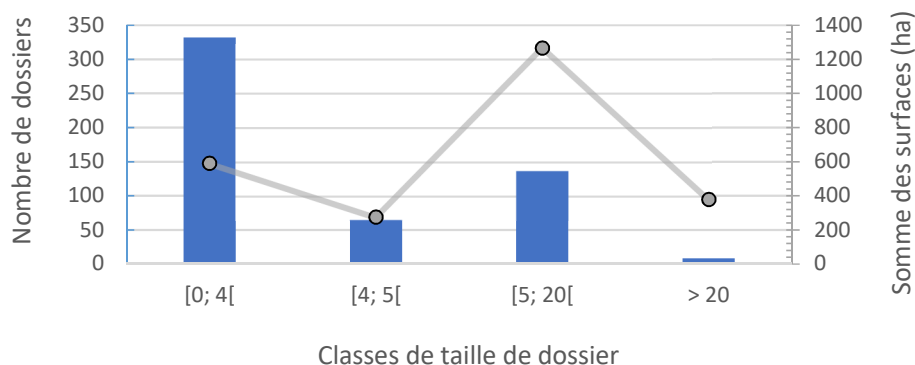


Figure 66 : Répartition des dossiers et de la surface selon la taille des dossiers hors Dynamelio

❖ Nature des travaux non aidés

Au total, c'est **2 500 ha de travaux** qui auront pu être réalisés grâce aux actions d'animations de DYNAMIC BOIS mais sans subventions. Parmi cette surface, 405 ha de dossiers ne disposent pas de l'information du type de travaux réalisés. Il peut s'agir de travaux ne rentrant pas dans la typologie de l'ADEME comme des opérations de recépage de taillis ou de valorisation des rémanents et des bois non marchands.

Contrairement aux travaux subventionnés par le dispositif Dynamelio, **les dossiers hors Dynamelio sont beaucoup plus portés sur les opérations de balivage que de transformation**. Les travaux d'amélioration représentent 60 % de la surface réalisée hors Dynamelio (dont on connaît la nature), 29% en transformation et 11% en conversion contre respectivement 29%, 68% et 3% avec subvention. Cette répartition des travaux se rapproche beaucoup plus des objectifs consolidés des projets. A noter que la surface des dossiers réalisés en conversion hors Dynamelio est plus importante qu'avec subvention.

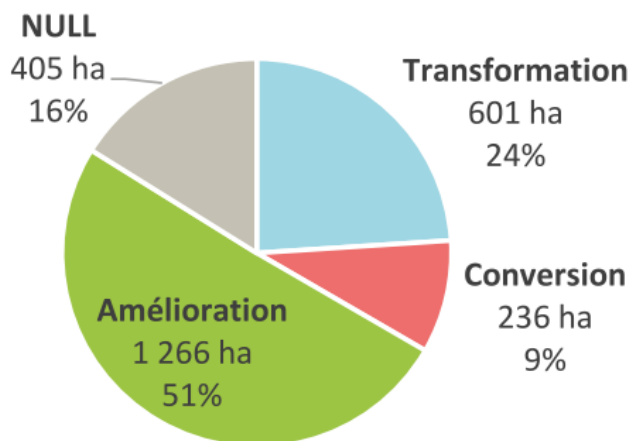


Figure 67 : Typologie des travaux réalisés hors Dynamelio

Ces travaux permettront de mobiliser **125 000 tonnes de Bois énergie**, 70 000 tonnes de Bois d'industrie et 26 000 m³ de Bois d'œuvre. Comme précédemment, ce sont les travaux de transformation qui rapportent la plus grande part de BE. Par contre, les travaux de conversion sont ici les moins pourvus en part de BO récolté, avec en moyenne 9 % du volume contre 28 % avec subvention.

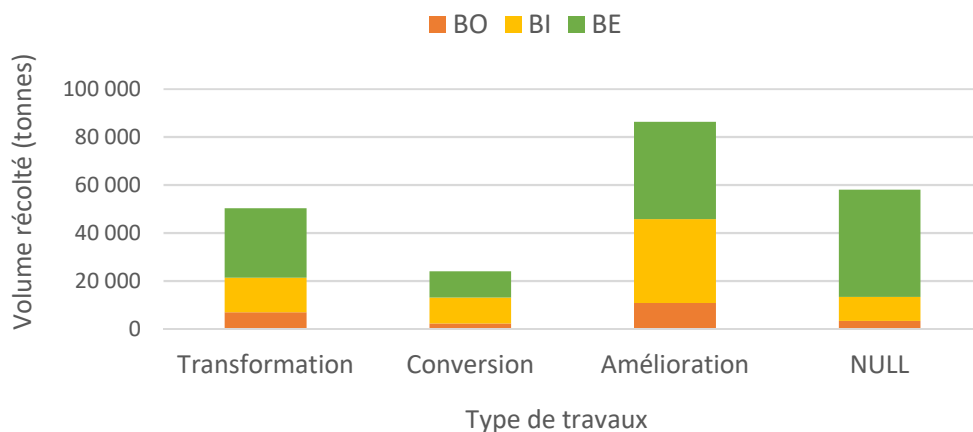


Figure 68 : Volume de bois récolté hors Dynamelio par type de travaux ventilé par qualité

Concernant l'analyse des travaux par essence, les dossiers de transformation réalisés hors Dynamelio se sont **presque uniquement concentrés sur le Châtaignier**. Ces travaux sur le Châtaignier voient l'essence disparaître **au profit du Pin maritime**, largement replanté après les coupes de manière quasi-systématique. Les opérations de transformation ont pu mettre en valeur quelques essences feuillues comme le Chêne ou le Robinier faux-acacia.

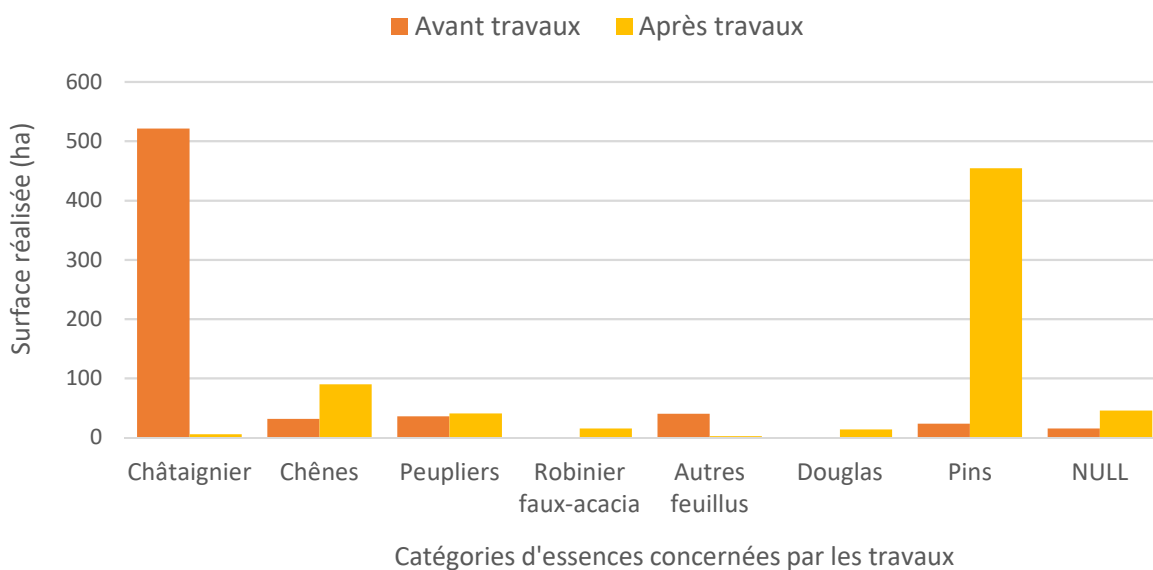


Figure 69 : Evolution des essences forestières en surface d'après les dossiers de transformation hors Dynamelio

Le **phénomène d'enrésinement** de parcelles travaillées est **encore plus flagrant** sur ces dossiers non subventionnés. Si la part de feuillus était de 96 % avant les travaux, cette part tombe à 25 % après le reboisement.

Pour les travaux d'amélioration et de conversion, le Chêne représente toujours une essence privilégiée mais on observe une part bien plus importante de Châtaignier que pour les dossiers avec subvention.

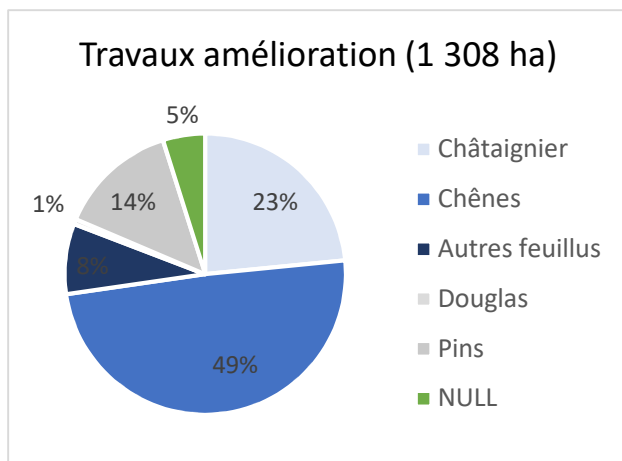


Figure 71 : Répartition par essence des travaux d'amélioration hors Dynamelio

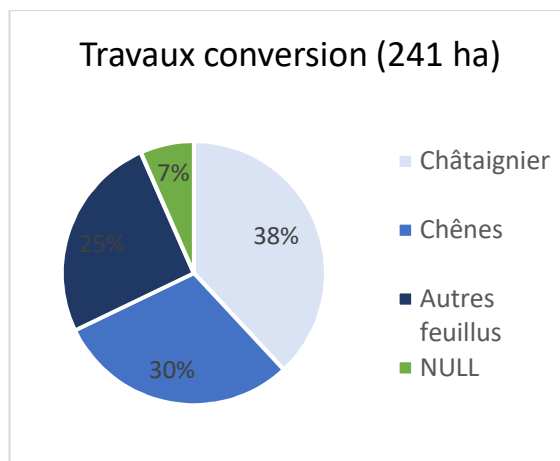


Figure 70 : Répartition par essence des travaux de conversion hors Dynamelio

Sur les dossiers n'ayant pas renseignés le type d'opération, on compte un certain nombre de parcelles où l'essence après travaux n'est pas indiquée alors qu'elle apparaissait avant les travaux. On ne sait donc pas si des travaux ont été réalisés après l'exploitation, et si oui lesquels.

❖ Montage financier des dossiers

L'analyse du montage financier de ces dossiers est ici limitée car très peu d'informations ont pu être collectées. En effet, très peu d'acteurs ont souhaité partager les données financières de chacun des dossiers, cette information étant sans doute considérée comme stratégique et n'étant pas obligatoire lors de la saisie sur la plateforme du GIP. Ces informations sont pourtant importantes pour comprendre comment ces chantiers de peu de valeur ont pu être assez intéressants économiquement pour être réalisés.

Sur les 542 dossiers enregistrés, 89 présentent des éléments de description du montage financier. Ces dossiers ne font apparaître aucune aide provenant du FEADER ou de l'état mais uniquement des aides du Conseil Régional et départemental, dans des proportions assez similaires.

Par contre, sur ces 89 dossiers seuls 9 provenant d'un seul projet (CASPER) ont consenti à partager l'information du coût total du chantier, permettant de mettre en perspective ces financements extérieurs. On remarque alors que **le montage financier de ces dossiers est semblable aux dossiers Dynamelio car le porteur du projet n'a plus que 60% du coût total à assurer** grâce aux financements publics.

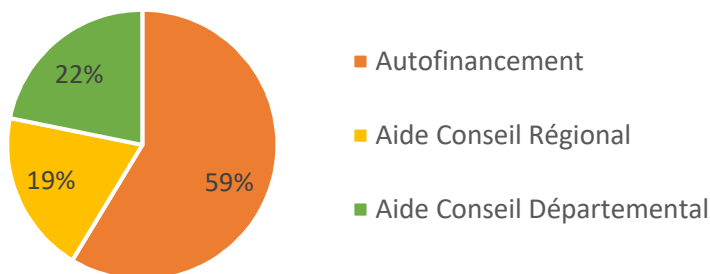


Figure 72 : Montage financier des dossiers hors Dynamelio

Le coût à l'hectare pour ces 9 dossiers est d'environ 2 600 € quel que soit le type d'opération ce qui est assez faible comparé aux dossiers subventionnés.

Devant les manques importants de données sur les financements alternatifs à l'ADEME sollicités pour mener à bien les dossiers Hors Dynamelio, le questionnaire devait nous permettre d'obtenir une information homogène et généralisée sur la question du mode de financement. En réalité, les

propriétaires dans cette situation sont nombreux à avoir préféré prendre à leur charge l'ensemble du coût des travaux plutôt que de chercher un autre mode de cofinancement. Plus de 60 % des répondants ont ainsi mentionné l'autofinancement des dossiers hors Dynamelio, loin devant les autres modes de financement proposés. On trouve des éléments explicatifs dans les bilans d'avancement ou les professionnels considèrent que « la plupart des propriétaires préfèrent prendre à leur charge les travaux pour éviter des démarches administratives lourdes et des contrôles pouvant déboucher sur des sanctions en cas de retard ou de modification par rapport au prévisionnel ».

Viens ensuite la catégorie « autre aide publique » qui doit principalement concerner des dispositifs régionaux d'après les résultats de la plateforme du GIP présentés juste au-dessus. Cette réponse est suivie de près par les aides européennes du FEADER, ce qui infirme les tendances observées sur les dossiers renseignés par une petite partie des projets.

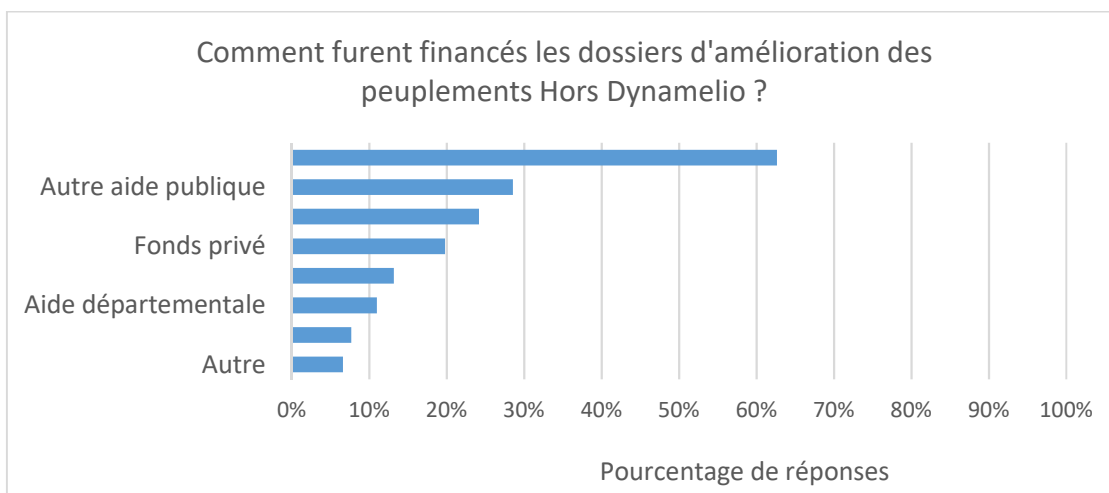


Figure 73 : Répartition des autres possibilités de financement des dossiers Hors Dynamelio auxquels les gestionnaires ont déjà eu recours (Source : enquête, Q23)

Ces résultats ne nous donnent pas le pourcentage de dossiers financés par ces différentes méthodes mais la part de répondant qui y ont eu recours au moins une fois. Il est certain que des fonds extérieurs n'ont pas toujours été nécessaires pour financer ce genre de chantier. Cela questionne ainsi l'effet levier qu'ont les aides publiques, dont Dynamelio pour faire émerger les chantiers forestiers déficitaires.

On pourrait penser que ces chantiers sont plus fournis en bois d'œuvre, raisons pour laquelle ils ne pouvaient pas être acceptés par l'ADEME et permettant donc une meilleure rémunération du propriétaire. Si cette hypothèse ne se vérifie pas dans les données enregistrées pour les travaux de transformation et de conversion ou le taux de BO des dossiers hors subvention est inférieur aux dossiers avec subvention, elle semble être valide pour les dossiers d'amélioration. Le taux de BO y est en effet 3 fois plus important mais reste tout de même à hauteur de 12% ce qui paraît un peu faible pour se libérer de toute aide financière extérieure. La nature des travaux d'amélioration est ici plus importante car elle fait référence à une éclaircie et donc une récolte classique de bois. Un acteur confirme qu'« elle pouvait générer un revenu correct sans aide suivant les arbres, surface, volume, accessibilité... tout en étant intéressant pour les exploitants ».

Enfin, seulement 3 projets sur les 33 projets ayant répondu à l'enquête signalent ne pas avoir réalisé de dossiers Hors Dynamelio. Tous les autres auraient donc pu compléter leurs réalisations Hors Dynamelio et cela confirme donc que les données quantitatives agrégées des projets sont très fortement sous-estimées sur cette variable de résultat. Si on compile les données du GIP ATGeRi et des bilans d'avancement qui apportent un peu plus d'éléments bien que restant toujours incomplet, on trouve que **la surface de travaux réalisés hors Dynamelio s'élève à plus de 11 000 ha par 16 projets**. Il est donc possible que la réalité soit supérieure de 2 à 3 fois à ce dernier résultat si l'on disposait de l'information pour l'ensemble des 43 projets. Dans tous les cas, il est possible de dire avec assez de confiance que les résultats en termes d'amélioration des peuplements sont au moins deux fois supérieur aux seuls dossiers subventionnés.

Investissement matériel et immatériel

Ce sont au total **289 investissements matériels et immatériels** qui ont été réalisés entre 2015 et 2020 par les projets DYNAMIC BOIS grâce aux subventions de l'ADEME. Ces investissements ont pu être classés selon 5 catégories lors de leur enregistrement sur la plateforme du GIP. Il existe néanmoins une légère incertitude sur le classement entre matériel d'exploitation forestière et équipement de préparation de combustible, des broyeurs, cribles et déchiqueteuses ayant été retrouvés dans ces deux catégories. Il est important que chacune de ces catégories traduisent au mieux le type de travaux effectués pour pouvoir tirer des conclusions d'une potentielle analyse de la rentabilité des équipements face au marché du bois associé. Des changements de catégorie de certains investissements ont pu être opérés à la fois dans le tableau des résultats et celui des ambitions initiales pour ne pas nuire aux projets dans le calcul de l'atteinte des objectifs.

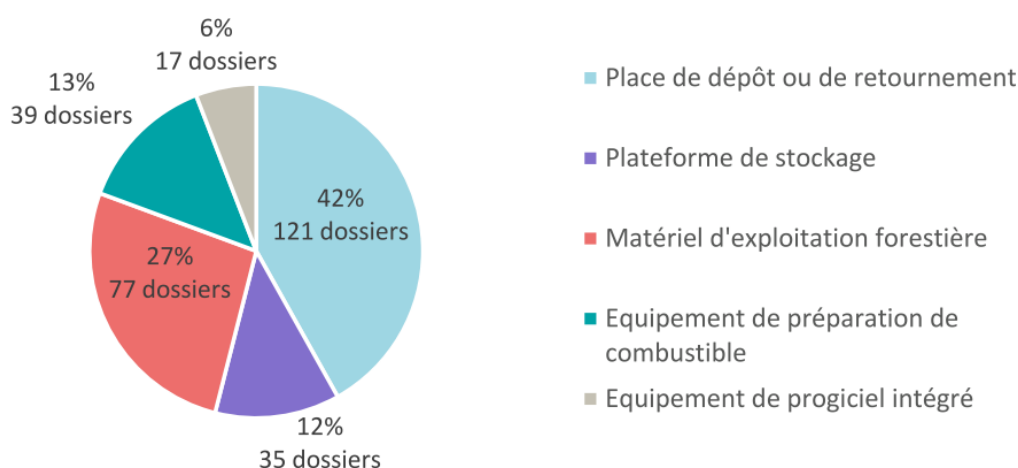


Figure 74 : Répartition par catégorie du nombre d'investissements réalisés par l'ensemble des projets

Ainsi, 42 % de ces investissements sont des petits aménagements en place de dépôt ou de retournement mais on trouve également une part très importante d'achat de matériel d'exploitation forestière. Cette part est d'ailleurs bien plus importante que les achats en équipement de préparation de combustible, qui sont pourtant la suite logique de la chaîne de valeur du bois énergie ciblé par le programme. Seuls 17 investissements en progiciels intégrés, qu'il s'agisse de tablettes numériques ou de création de logiciels, ont été réalisés pour optimiser la traçabilité des combustibles.

❖ Un suivi partiel des investissements après acquisition

Encore une fois, des précautions sont à prendre quant aux analyses des résultats du volet de l'investissement matériel et immatériel car la donnée concernant les indicateurs de suivi est incomplète. Si on considère que l'ensemble des investissements réalisés par les projets ont bien été inscrits sur la plateforme du GIP, les informations quant à la date de mise en service puis les outils de monitoring de l'atteinte des objectifs n'ont pas toujours été remplies.

Le tableau ci-dessous recense le nombre de dossiers qui disposent des informations concernant les objectifs de tonnage à réaliser par an, les enregistrements des volumes de bois transitant par l'équipement annuellement et enfin les dossiers présentant ces deux informations en même temps, permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs. A noter que l'enregistrement des volumes réalisés sur une année suffit à calculer l'atteinte des objectifs, mais les informations ne sont pas pour autant complète si cela fait plusieurs années que l'équipement est en service. On ignorera néanmoins cette source d'incertitude.

| Type d'investissement | Nombre total | Objectif de tonnage/an | Volume enregistrés | Objectif et enregistrements | % de données complètes |
|--|--------------|------------------------|--------------------|-----------------------------|------------------------|
| Place de dépôt ou de retournement | 121 | 89 | 73 | 66 | 54,55 % |
| Plateforme de stockage | 35 | 32 | 28 | 26 | 74,29 % |
| Matériel d'exploitation forestière | 77 | 61 | 61 | 54 | 70,13 % |
| Équipement de préparation de combustible | 39 | 31 | 33 | 28 | 71,79 % |
| Équipement de progiciel intégré | 17 | 0 | 0 | 0 | 0,00 % |

Tableau 15 : Nombre de dossiers d'investissement matériel ou immatériel ou les informations d'objectif et de réalisation sont connues

Ainsi, un peu moins de la moitié des dossiers d'investissement en place de dépôt sont incomplets dans le renseignement des indicateurs de suivi. Il est possible que l'information soit plus difficile à obtenir pour ce genre d'équipement car leur utilisation n'est que ponctuelle sans nécessairement de moyens de traçabilité comme avec une machine d'exploitation. Les quelques équipements de progiciels intégrés n'ont rempli aucune de ces informations, alors même qu'un objectif de volume était déjà fixé dans le dossier de candidature des projets. Les autres catégories d'investissement ont des **taux de complétude supérieurs à 70 %**.

Pour les matériels d'exploitation forestière, les objectifs d'utilisation annuelle et les enregistrements des temps d'utilisation sont renseignés dans 75 % des dossiers.

❖ Réalisation des investissements dans le temps

Une première représentation des résultats consiste à observer l'évolution des investissements selon l'année de leur mise en service. Un grand nombre d'investissements ont eu lieu en 2016, soit la première année de mise en route des projets DYNAMIC BOIS. De manière générale, ce sont **les achats de matériel d'exploitation forestière et les équipements de préparation de combustible qui ont eu lieu lors du démarrage des projets**. À l'inverse, **les investissements en place de dépôt ou de retournement se sont concentrés sur la fin des projets**. Cela s'explique sans doute par une plus forte dépendance au temps d'animation nécessaire auprès de propriétaires pour le montage de ce genre de projet d'aménagement. On n'observe pas de tendance similaire pour les autres catégories d'investissements.

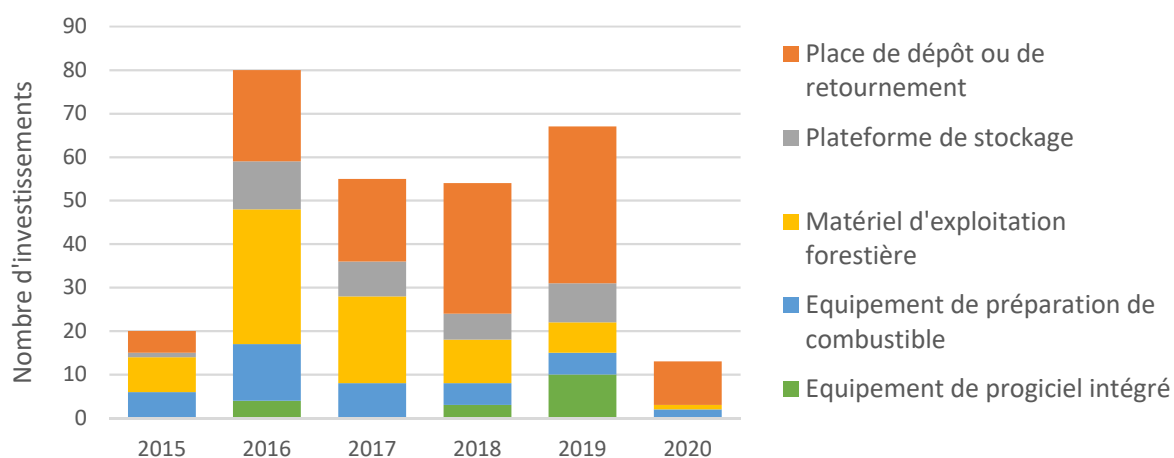


Figure 75 : Investissements réalisés par an pour l'ensemble des projets

On représente le graphique précédant non plus par année civile mais par année d'avancement des projets¹⁴, permettant de comparer le comportement des lauréats de 2015 avec ceux de 2016 quand à la gestion du volet des investissements. Le graphique suivant confirme que les investissements ont majoritairement eu lieu lors de la première année des projets, toute catégorie d'investissement confondue. En réalité, cela concerne exclusivement les AMI de 2015 qui auront réalisé près de la moitié de leurs investissements lors de la première année de vie des projets. On peut penser que **l'impossibilité d'instruire les aides à l'amélioration pendant l'année 2016 leur a permis de se concentrer sur les autres volets du projet**. A l'inverse, les lauréats de 2016 ont plutôt réalisé leurs investissements en milieu de projet, lors des 2^{ème} et 3^{ème} années d'avancement. Cela peut s'expliquer par **la conjoncture économique peu favorable au marché du bois-énergie en 2017 qui a poussé les projets à décaler ces investissements**. Cette raison peut également être invoquée pour expliquer le peu d'investissements réalisés par les AMI de 2016 comparé à ceux de 2015. L'analyse de l'atteinte des objectifs pourra préciser ces conclusions.

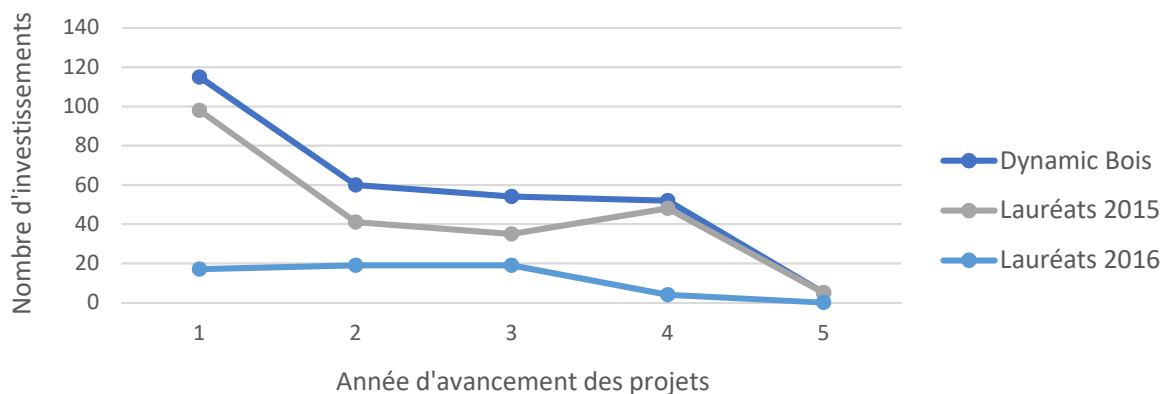


Figure 76 : Nombre d'investissements réalisés par année d'avancement des projets

❖ Résultats en terme de mobilisation de bois

Ces investissements auront pu traiter un total de 3,34 Millions de tonnes de bois, toutes qualités confondues. Ce résultat ne s'applique qu'aux dossiers dont les volumes transitant par l'équipement ont été renseignés, ce qui concerne 60 % des investissements. Le volume traité est donc certainement sous-estimé, d'autant plus que les résultats n'ont pas nécessairement été saisis pour l'ensemble des années de fonctionnement des équipements. Si l'on considère la période entre la mise en service d'un investissement et la date de clôture du projet associé comme devant faire l'objet du renseignement des indicateurs d'utilisation, seules 48 % de ces années d'utilisation ont été traitées pour l'indicateur de volume et 59 % pour l'indicateur de temps d'utilisation. Il est donc possible que ce volume total de bois traité par l'ensemble des investissements soit en réalité 2 fois supérieur au chiffre annoncé.

Ces investissements permettent en grande majorité **la valorisation de bois destiné à la filière énergie**. 70 % du volume ayant transité par ces équipements est qualifié de qualité BE. Seules les places de dépôt et de retournement ont pu servir à l'acheminement d'une part plus importante de BO et BI. La qualité des bois transitant par les matériels d'exploitation forestière montre également l'utilité des investissements pour l'exploitation des bois de contextes plus variés et de peuplements mieux valorisés. En effet pour ce type d'investissement, près de la moitié du volume de bois exploité est de qualité supérieur au BE.

¹⁴ Chacun des projets ayant débuté officiellement en fin d'année, que ce soit en 2015 ou en 2016, on considère que la première année des projets prend en compte la fin de l'année de démarrage et la suivante (soit 2015 et 2016 pour les lauréats de 2015 et 2016 et 2017 pour les lauréats de 2016).

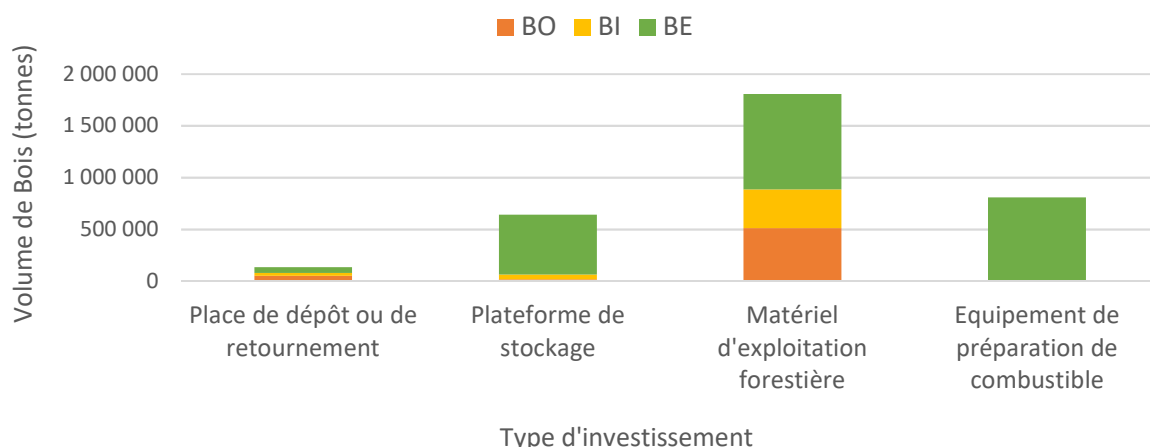


Figure 77 : Volume total de bois transitant par les différentes catégories d'équipement, ventilé par qualité

Pour les investissements ou les volumes de bois réalisés ont été renseignés, on connaît également la part de ces bois dont la provenance est certifiée d'une gestion durable. Le graphique suivant présente la moyenne par type d'investissement du pourcentage moyen de bois certifié. Il en ressort que les places de dépôts et de retournement bénéficient presque exclusivement à du bois certifié (à 91%). Le reste est plus contrasté avec les matériels d'exploitation et de transformation qui **traitent respectivement en moyenne 49 % et 34 % de bois certifié**.

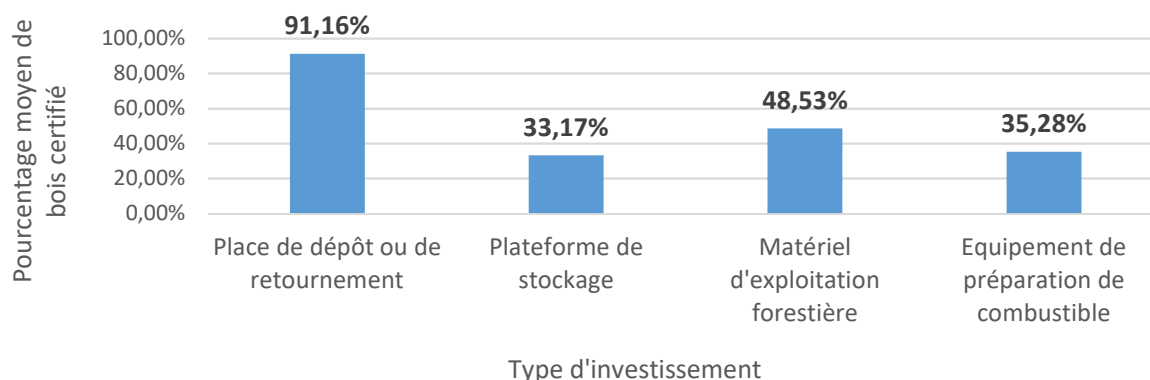


Figure 78 : Pourcentage moyen de bois certifié transitant par investissement selon sa catégorie

Ramené au volume de bois, ce sont **1,76 M** des 3,3 M de tonnes de bois traitées par l'ensemble des investissements qui sont déclarés être certifié, soit près de 52 % du volume total.

Au-delà du volume de bois chiffré par les acteurs et avec les biais que l'on connaît, nous souhaitons proposer quelques éléments sur **l'effet propre du programme et des investissements matériels sur l'augmentation de la récolte**. Il nous fallait dans un premier temps vérifier que les investissements ont bien servi à une augmentation de la capacité de récolte sur le territoire et pas uniquement à du remplacement de machine ou une utilisation sur d'autres peuplements que les peuplements objectifs.

Le quart de répondants sans opinion sur la question ont des profils peut-être plus éloigné de ce sujet car on retrouve beaucoup d'associations environnementales, de collectivités et de gestionnaires forestiers. Si on en fait abstraction, **les résultats sont très largement positifs en faveur d'une réelle augmentation de la récolte de bois grâce aux investissements réalisés**. Les rares répondants à juger que ce n'était pas le cas admettent pour deux d'entre eux qu'il s'agissait d'un remplacement d'équipement et pour un autre d'une utilisation hors du territoire du projet. Pourtant, certaines réponses positives sont sûrement à nuancer. Par exemple pour le projet ARMO BOIS, les répondants ont tous mentionné une augmentation de la récolte de bois sur le territoire du projet par l'investissement dans une abatteuse alors même que ce matériel a mobilisé 82% du volume de bois hors du territoire de l'AMI. Les réponses à la question restent juste mais biaisent l'interprétation du rôle de ces équipements dans le cadre de l'AMI.

Les investissements réalisés ont-ils directement permis une augmentation de la récolte de bois sur le territoire du projet ?
 [Réponses filtrées pour les projets ayant réellement réalisés un investissement matériel]

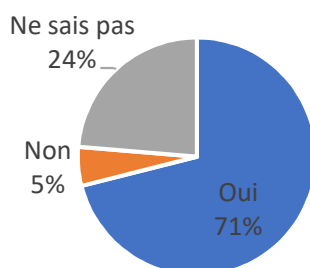


Figure 79 : Perception de l'effet des investissements sur l'augmentation de la récolte de bois (Source : enquête, Q112)

❖ Impact des investissements sur les territoires

Au-delà de cet aspect positif des investissements sur la récolte de bois, nous voulions affiner, par une question spécifique, l'impact qu'ont pu avoir ces investissements sur l'exploitation des bois et sur la filière forestière dans les territoires des projets. Cette question a reçu un taux de réponse assez faible de 72% par les enquêtés, sûrement parce qu'elle demande d'avoir éprouvé la mise en œuvre de ces investissements pour en connaître les impacts.

La principale modalité citée pour décrire les effets des investissements est bien sur celle de la valorisation d'une ressource jusqu'ici délaissée. Elle ne fut néanmoins citée que par 54 % des répondants ce qui nuance les résultats obtenus à la question précédente. Si les investissements ont réellement permis une augmentation de la récolte de bois sur les territoires, **l'orientation des activités vers la mobilisation de bois additionnel n'était pas systématique**. Les impacts des investissements mentionnés sont ensuite plus limités mais concernent l'optimisation de la sortie des bois, la sécurité des opérateurs des machines et tout de même l'embauche de personnel dans 25% des réponses. Ainsi, les investissements subventionnés ont permis une montée en puissance de la productivité des entreprises de récolte du bois mais aussi des retombées sociales sur la qualité des conditions de travail des opérateurs et a création d'emploi.

Quels ont été les impacts des investissements matériels réalisés sur le territoire du projet ?

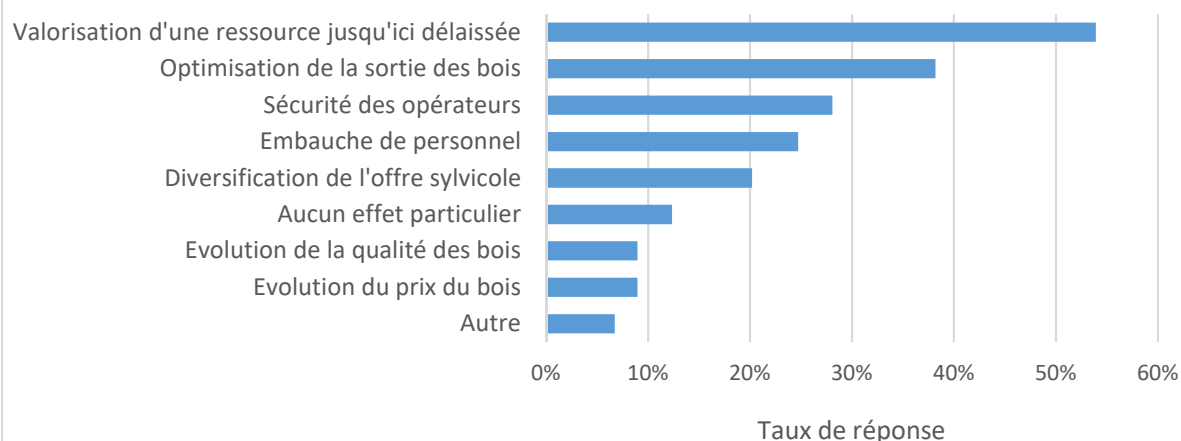


Figure 80 : Perception des effets des investissements sur le territoire des projets (Source : enquête, Q113)

Les objectifs en investissements énoncés par les projets devaient permettre de combler les manques en matière de capacité d'abattage, de stockage et de transformation et d'anticiper les hausses des travaux induites par le volet d'amélioration des peuplements. Le programme a-t-il permis de rééquilibrer les capacités d'exploitation et de production de plaquette à la fois en nombre de machine et en adaptabilité de ces machines au territoire ?

D'après l'enquête, **la majorité des répondants estiment que le niveau de mécanisation forestière est suffisant sur leur territoire**. Cette réponse peut être le fruit d'un ressenti de l'acteur sur l'état de la filière mais elle peut aussi être la conclusion du diagnostic de territoire partagé à l'ensemble du consortium. Encore 30% des répondants pensent que le niveau d'équipement est insuffisant, malgré l'opportunité qui leur était donnée de bénéficier de subventions à l'investissement.

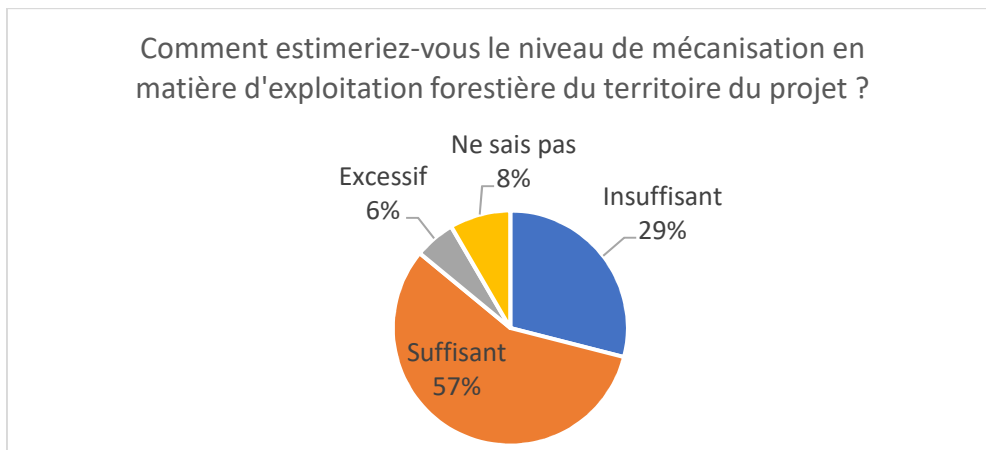


Figure 81 : Perception du niveau de mécanisation des territoires (Source : enquête, Q27)

On cherche à savoir si ce ressenti sur le niveau actuel d'équipement des territoires est lié au degré de réalisation du volet des investissements matériels. Autrement dit, les projets jugés comme suffisamment équipés ont-ils bien consommé l'enveloppe budgétaire prévue à l'investissement ? A l'inverse, les projets jugés comme insuffisamment équipés ont-ils eu des difficultés à consommer cette même enveloppe ? Pour cela on compare la moyenne par projet des ressentis sur la question du niveau d'équipement avec le taux de variation du budget consommé en investissement.

Aucun résultat significatif ne se dégage et toutes les situations semblent représentées dans le graphique obtenu et présenté ci-dessous. On peut identifier trois populations de projets ou il est possible de donner une interprétation du croisement des deux variables. On trouve dans un premier cercle des projets dont les acteurs jugent que le niveau d'équipement est trop faible alors qu'ils ont presque entièrement consommé leur enveloppe en investissement. Les besoins en investissements étaient peut-être sous-évalués lors de la rédaction des objectifs mais, et bien qu'il ait sûrement eu un effet positif, **le budget était donc insuffisant pour ramener certains territoires au niveau d'équipement souhaité**. Dans une seconde situation auquel on pouvait s'attendre, on retrouve des projets n'ayant pas réussi à réaliser les investissements prévus et dont les acteurs jugent le niveau d'équipement toujours insuffisant. Dans ce cas, le besoin en investissement semble donc largement justifié car les acteurs sont unanimes mais **des freins internes ou externes au projet n'ont pas permis de mettre en œuvre le programme d'investissement envisagé**. Enfin, on trouve tout de même un bon nombre de projets qui, en ayant consommé l'ensemble de leurs crédits à disposition, se qualifient de suffisamment équipés en terme de machines forestières. Ici, **le programme démontre toute son efficacité pour le développement d'une filière forestière mécanisée**.

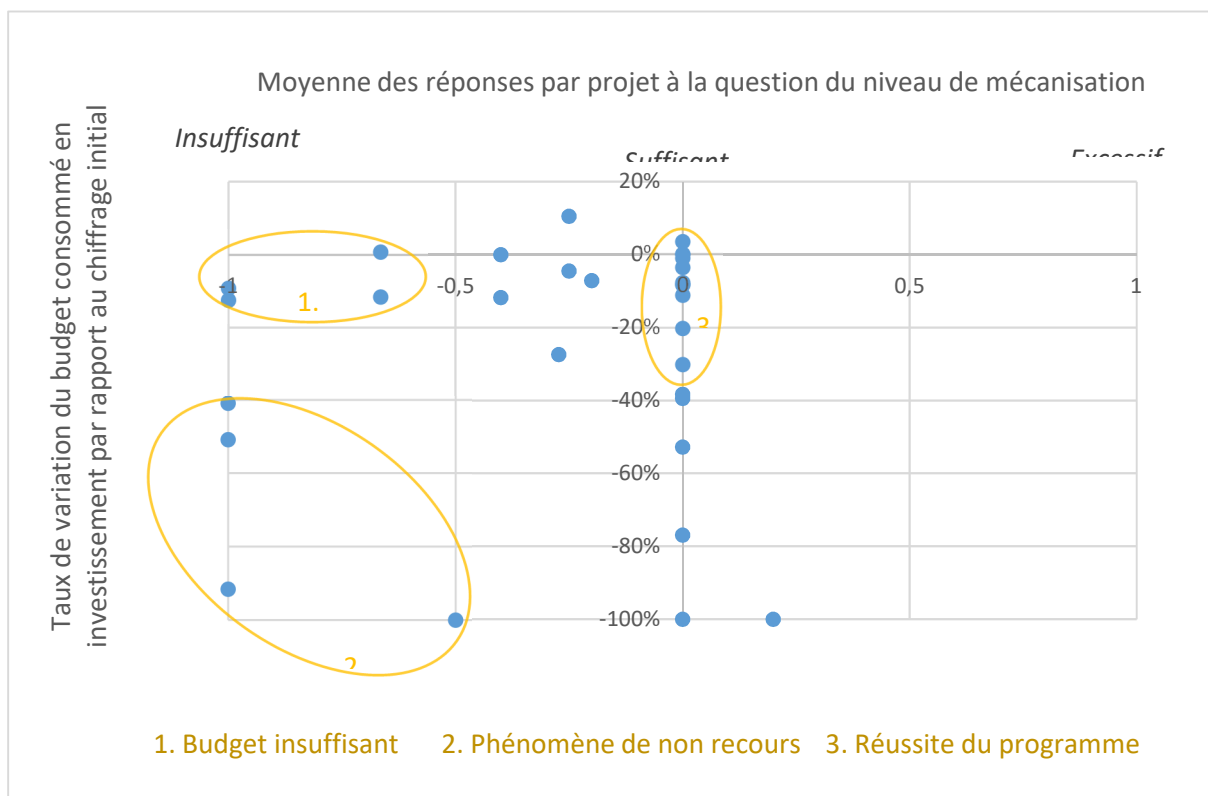


Figure 82 : Moyenne du niveau d'équipement ressenti par projet en fonction du taux de variation de la consommation du budget en investissement

Au-delà du niveau de mécanisation en matière d'exploitation forestière par le nombre d'équipement sur un territoire, nous voulions savoir si cette capacité d'intervention était adaptée à la valorisation des peuplements existants. Le résultat est encore une fois en demi-teinte. Si plus de 40% des répondants pensent que les équipements sont plutôt bien voire complètement adaptés à leur territoire, ils sont encore nombreux à penser que la réponse n'est pas évidente ou qu'à l'inverse l'adaptation aux spécificités territoriales est plutôt mauvaise.

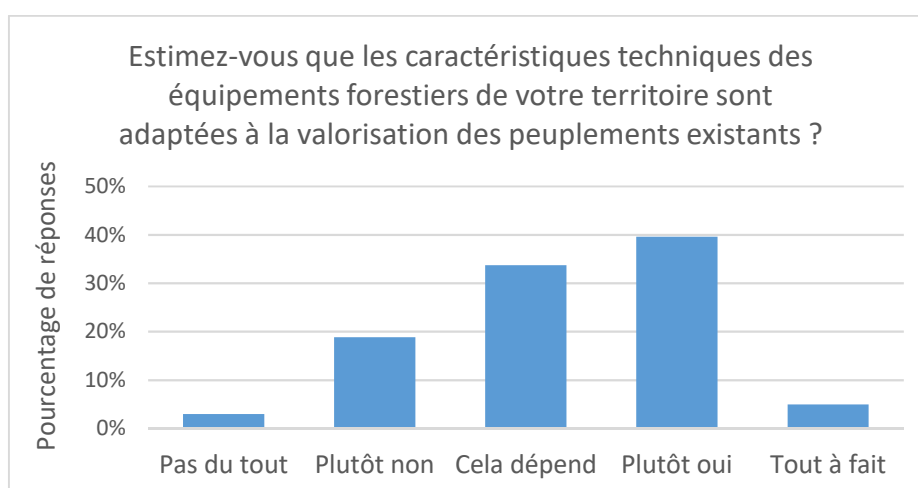


Figure 83 : Perception de l'adaptation des équipements forestiers aux territoires des projets (Source : enquête, Q28)

Ainsi, malgré un niveau d'équipement jugé comme suffisant sur le territoire et l'aveu qu'il s'agit du volet d'investissement qui a le mieux fonctionné, certains projets considèrent que ce parc matériel n'est pas assez adapté aux conditions de valorisation des peuplements existants. Parmi les répondants, des acteurs variés se sont exprimés pour faire savoir **le besoin d'investissement dans du matériel moins lourd**. Cet

appel à une réduction de la mécanisation lourde répond d'abord à un besoin de respect des sols et d'adéquation avec les sols fragiles que l'on trouve souvent dans des terrains délaissés. Investir dans du matériel plus compact et léger permettra également d'évoluer dans les peuplements en éclaircie et d'avoir une meilleure acceptabilité sociale des coupes de bois. Ces équipements étaient parfois plus dédiés à l'abattage exclusif des résineux qu'à faire de la sylviculture dans les peuplements feuillus, et également démesurés par rapport au type de travaux et surtout de produits.

Enfin, les investissements n'ont pas nécessairement eu d'effet positif sur la dynamique du marché du bois énergie. Celui-ci étant déjà largement bouché dans certaines régions, les investissements n'ont fait que sur saturer cette voie de valorisation, rendant très difficile la commercialisation de plaquettes ou de bois bûches. D'après une entreprise de récolte, ces aides ont engendré la création de nouvelles structures productrices de bois énergie. Cette augmentation du nombre de fournisseurs « a déstabilisé le marché et entraîné une diminution du prix de vente de la plaquette » et « plusieurs d'entre eux sont actuellement en difficulté ».

Actions d'animation des propriétaires et de la filière

Les actions d'animations, en plus d'initier et d'accompagner les travaux d'amélioration des peuplements, ont permis d'obtenir des résultats importants dans l'organisation de la gestion des massifs concernés. Les données quantitatives dont nous disposons nous permettent de décrire ces résultats sur la rédaction de nouveaux documents de gestion durable et la création de structures de regroupements.

❖ Documents de gestion durable

Les résultats agrégés pour l'ensemble des projets permettent de dénombrer **2 293 nouveaux documents de gestion durable pour une surface concernée de plus de 72 000 ha de forêt**. On distingue néanmoins les documents qui attestent d'une garantie de gestion durable de ceux qui ne traduisent qu'une présomption de garantie. Ainsi, les PSG, PSG concertés et aménagements forestiers qui s'adressent à des propriétés importantes et traduisent des engagements forts représentent près de 76 % de la surface engagée dans un DGD grâce aux actions des projets DYNAMIC BOIS.

La certification forestière est également un engagement de gestion forestière durable. Ce sont **33 % de ces surfaces nouvellement sous documents de gestion qui ont également adhéré à un système de certification**. Cette part de surface certifiée est très faible (17 %) parmi les propriétés ayant souscrit à un CBPS, document qui n'est qu'une présomption de garantie de gestion durable.

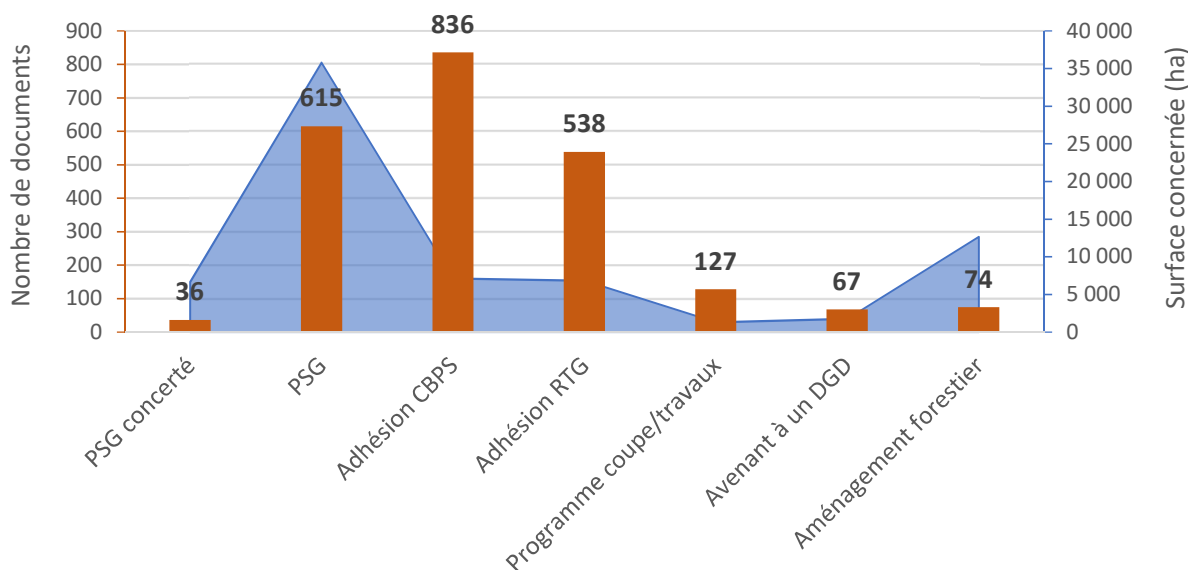


Figure 84 : Nombre de nouveaux documents de gestion durable par catégorie et surfaces associées

On s'intéresse à présent à l'évolution de l'action d'animation pour la rédaction de nouveaux documents de gestion sur les 3, 4 ou 5 années des projets. Le graphique ci-dessous montre une nette augmentation du nombre de document de gestion durable rédigé entre la première et troisième année des projets, l'année 4 n'étant pas concernée par tous les projets ce qui en diminue les résultats. Il peut s'agir là d'une évidence de **l'effet de moyen terme de l'animation**, qui nécessite un investissement sur plusieurs années avant d'obtenir des résultats auprès des propriétaires.

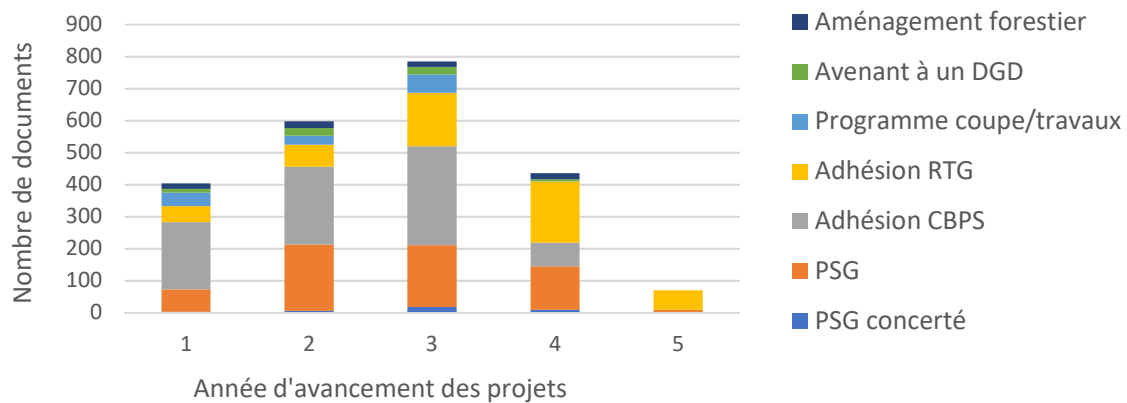


Figure 85 : Evolution du nombre de nouveaux documents de gestion durable par année d'avancement des projets

Au-delà de ces documents attendus, on peut noter parmi les actions en faveur du développement forestier la mise en place de **Plans de Gestion des Haies (PGH)** par quelques projets dans des exploitations agricoles pour **la récolte de bois bocagers**. DYNAMIC BOIS aura en effet permis aux acteurs d'expérimenter pour l'intégration du bois bocager dans l'approvisionnement des chaufferies et ainsi trouver un débouché à cette ressource.

❖ Structures de regroupement

Les résultats agrégés pour l'ensemble des projets permettent de dénombrer **127 nouvelles structures de regroupement pour une surface concernée de près de 24 000 ha de forêt**. Ces structures, qui revêtent des caractères juridiques différents, pourront faciliter la gestion et l'exploitation des bois par une mutualisation des travaux réalisés en forêt. Les résultats sont néanmoins à relativiser car la grande majorité de ces structures sont désignés comme des regroupements informels, dont la pérennité n'est donc pas assurée. Ce sont tout de même les extensions d'OGEC pré existantes qui concernent 35 % de la surface totale regroupée grâce aux actions d'animation.

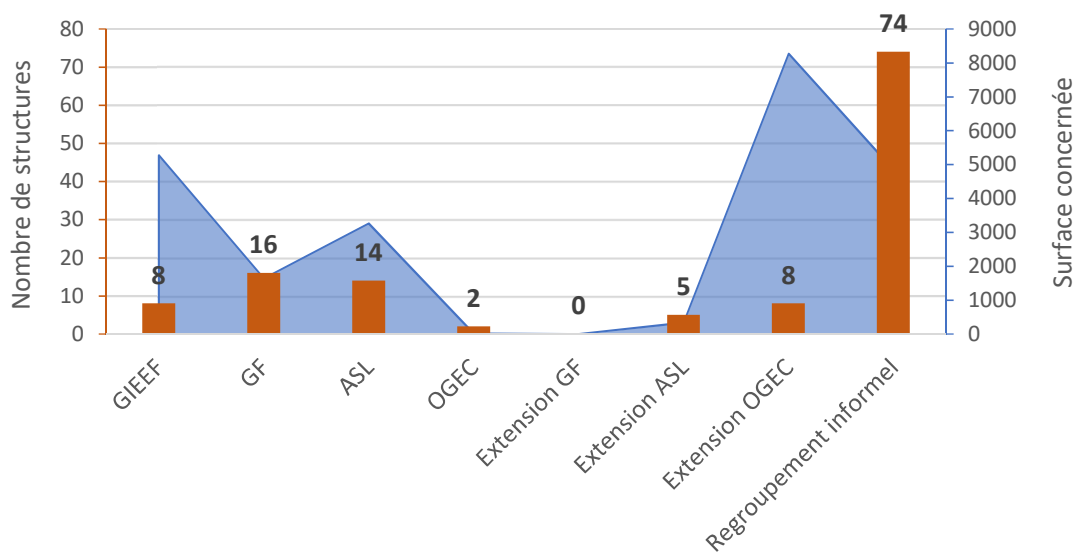


Figure 86 : Nombre de nouvelles structures de regroupement par catégorie et surfaces associées

Il s'agit là des deux variables quantifiées de résultats associées aux actions d'animation qui ont pu être facilement renseignées par les acteurs. Or les actions d'animation sont bien plus diverses et avec des effets potentiellement beaucoup moins palpables. Les acteurs sont d'ailleurs très attentifs à ce qui soit pris en compte toutes les autres réalisations engendrées par le travail d'animation déployé lors de ces années de programme.

Nous avons donc cherché, avec le volet de l'enquête et celui de l'analyse thématique, à mettre en lumière un certain nombre de réalisations enthousiasmantes et à qualifier encore mieux les effets du programme.

❖ Effets propres du programme sur l'animation des propriétaires et durabilité de ces effets

Le questionnaire a été mis à contribution pour qualifier l'effet propre du programme d'après le ressenti des acteurs partenaires des projets. Il s'agissait de savoir si l'aide de l'ADEME à l'animation a réellement permis une augmentation des diagnostics individuels, des formations, des structures de regroupement, de la rédaction de DGD, et que l'aide publique n'a pas uniquement servi à poursuivre l'animation déjà existante sur les territoires. L'objectif du programme était bien d'ajouter des moyens d'animation vers des peuplements jusqu'ici largement délaissés. Cette addition des moyens doit pouvoir se mesurer dans l'évolution des actions d'animation entreprises et de leurs effets.

Les effets du projet sur l'animation des territoires sont largement perçus comme positifs ou parfois neutres. Seul un gestionnaire forestier a considéré que la complexité du programme a démotivé aussi bien les propriétaires que les gestionnaires, aboutissant selon lui en une réduction des actions de diagnostic, de formation ou de création de nouvelles structures. **L'effet le plus marquant semble avoir eu lieu sur la réalisation de formation et de communication auprès des propriétaires**, dont la hausse grâce à DYNAMIC BOIS est pointée par 67 % des répondants. On observe également une adhésion importante autour de la hausse des diagnostics individuels par 61 % des enquêtés. L'effet le moins probant du programme concernerait la création de structures de regroupement de propriétaires puisque plus de la moitié des répondants n'ont pas observé d'évolution durant ces années.

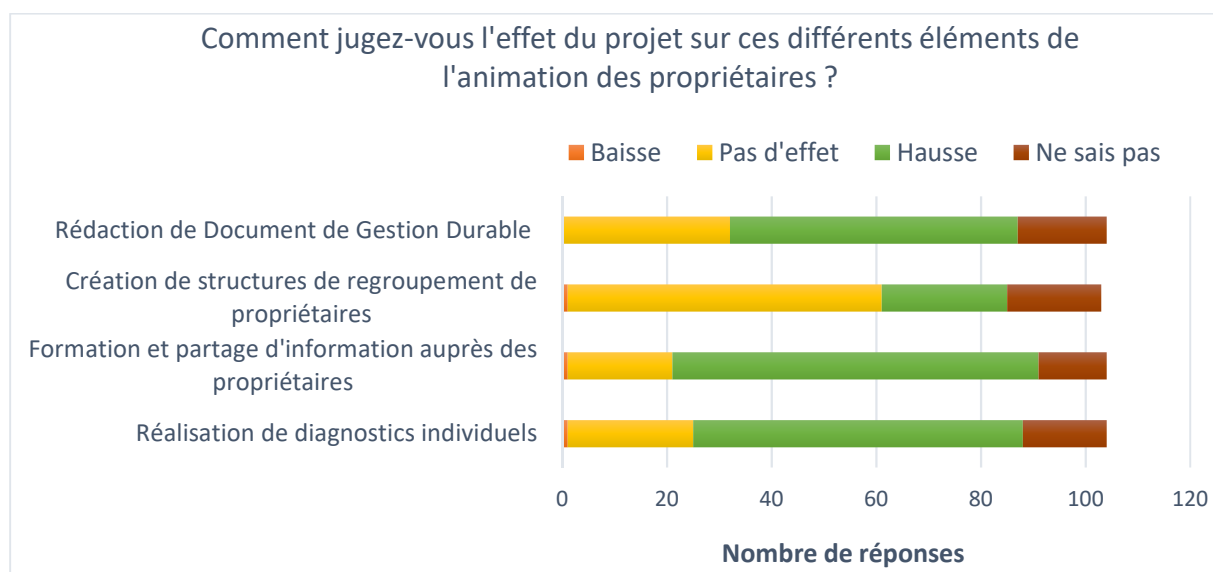


Figure 87 : Perception de l'effet du projet sur les actions d'animation des propriétaires (Source : enquête, Q20)

Pour juger de la qualité de la politique publique, il est important que ces effets positifs soient accompagnés d'un développement structurel permettant d'inscrire et de poursuivre ces actions dans le temps. Evaluer la temporalité des effets de la question précédente a néanmoins été plus difficile pour les acteurs. Le nombre de répondants a baissé et la part de « Ne sais pas » est passée de 15% à 28% sur le deuxième volet de cette question.

Les réponses sont cette fois beaucoup plus nuancées entre un effet ponctuel ou structurel du programme sur l'animation des territoires.

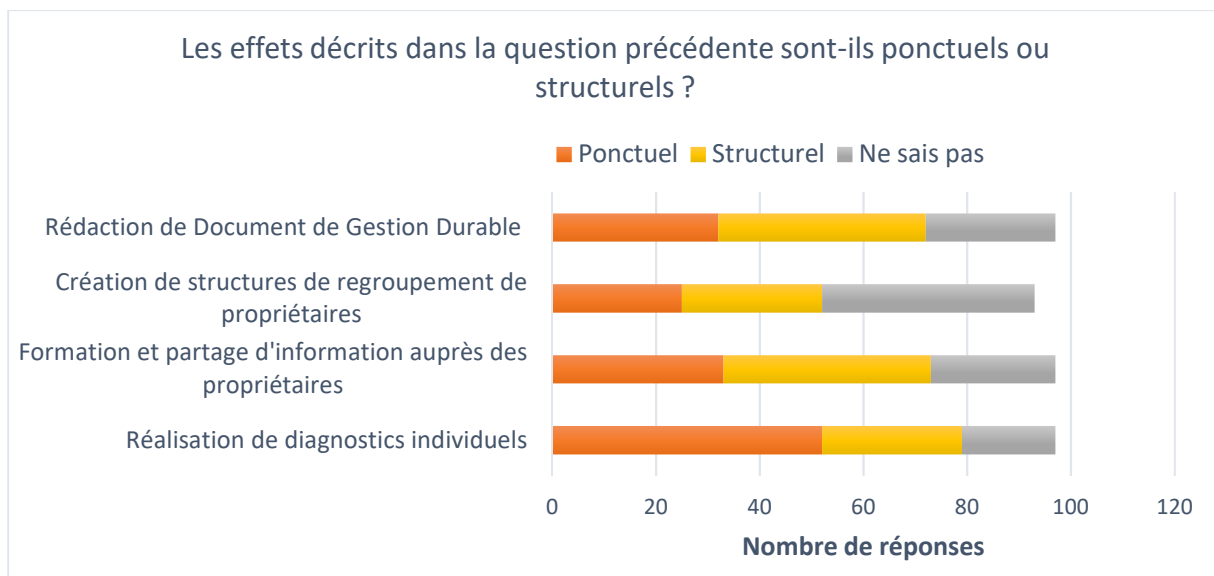


Figure 88 : Perception de la durabilité des effets du projet sur les actions d'animation des propriétaires (Source : enquête, Q21)

Mais plutôt que d'analyser les résultats bruts de cette question, les réponses aux deux questions sont croisées pour voir à quel type d'effet sont associés l'évolution ponctuelle ou structurelle. L'analyse est faite sur les données épurées des réponses « Ne sais pas ».

Ainsi, **les acteurs ayant largement considéré que la réalisation de diagnostics individuels a augmentée durant le programme sont les 2/3 à penser que cet effet n'est que ponctuel**. Cet effort de rencontre avec les propriétaires est donc bien dû au financement de l'animation des projets. La formation et le partage d'information ont également évolué à la hausse et les enquêtés sont plus nombreux à penser que cette évolution sera structurelle. On peut penser que la prise de contact avec de nouveaux propriétaires étant faite, la diffusion d'informations en est durablement améliorée.

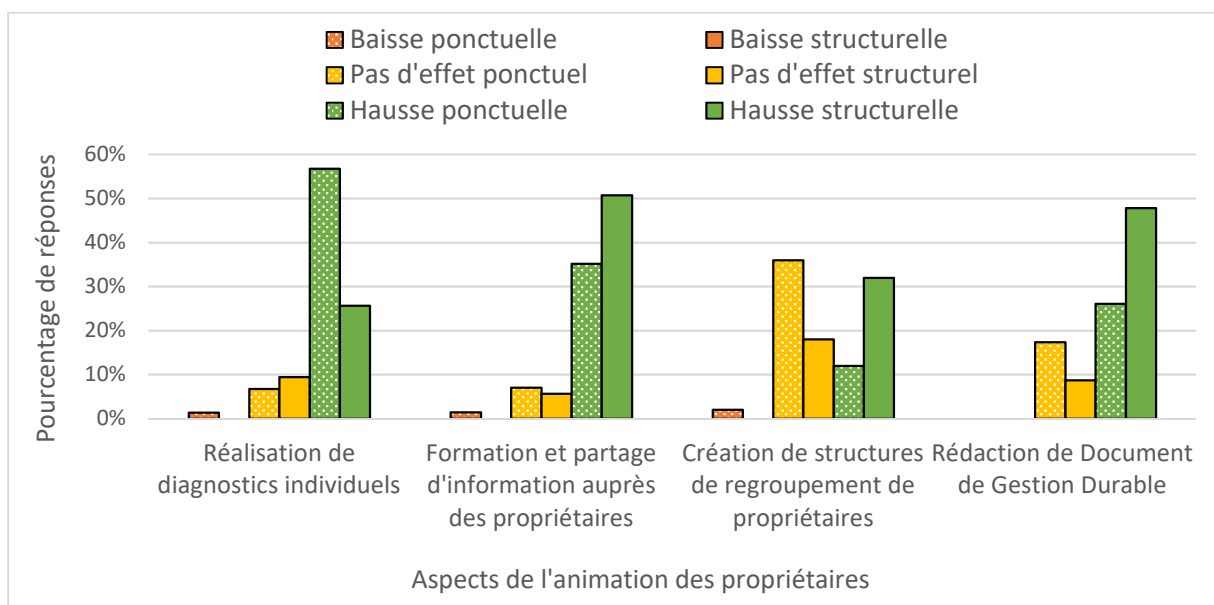


Figure 89 : Croisement entre les réponses d'évolution et de temporalité des effets du programme sur l'animation (Q20 x Q21)

❖ **Effets propres du programme sur l'ingénierie forestière et durabilité de ces effets**

Le programme DYNAMIC BOIS, par sa dimension partenariale a pu créer des occasions pour des professionnels de se rencontrer et d'améliorer les interactions entre les différentes catégories d'acteur.

Une hausse des interactions serait un résultat important pour attester de la collaboration de la filière et de la coordination des actions mises en œuvre.

On observe des résultats mitigés parmi les répondants une petite majorité considère que le programme DYNAMIC BOIS n'a globalement pas fait évoluer leurs interactions avec les autres acteurs de la filière. Cette part est d'environ 46% quel que soit la catégorie de l'interlocuteur étudiée. On peut néanmoins observer une part plus importante de réponses faisant part d'une hausse des interactions avec les CRPF et les services instructeurs.

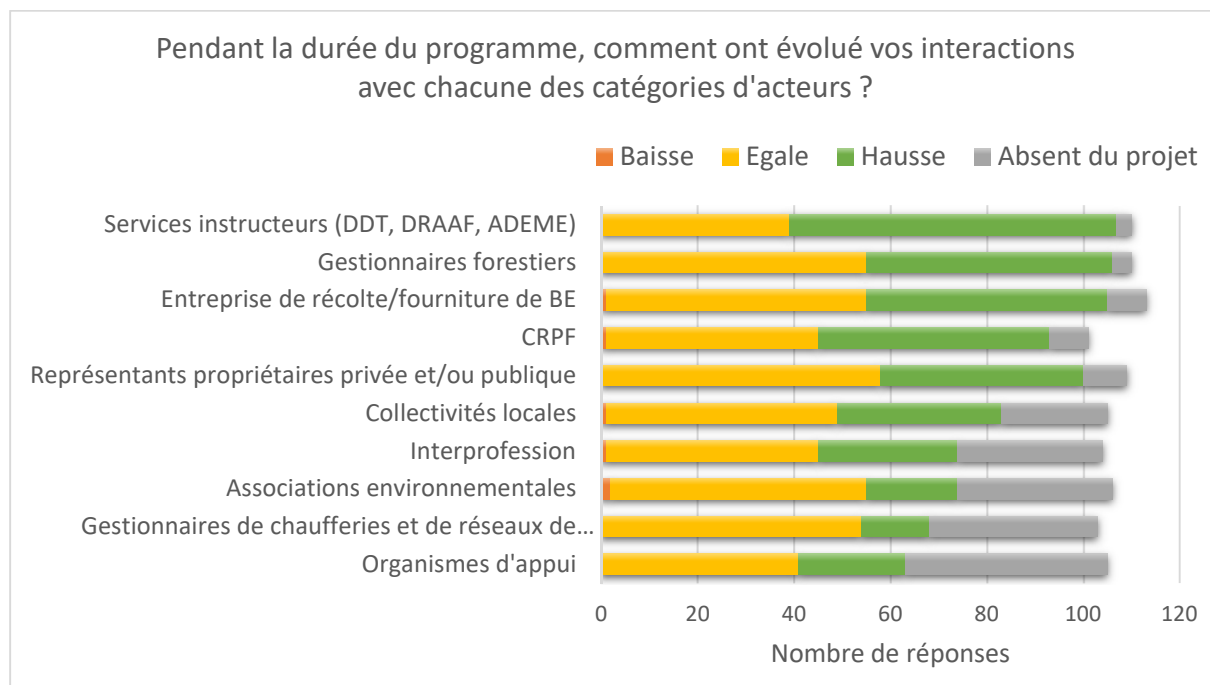


Figure 90 : Perception de l'évolution des interactions entre catégories d'acteurs (Source : enquête, Q41)

On cherche à tester l'hypothèse selon laquelle l'évolution des interactions serait dépendante de l'habitude qu'avaient les partenaires du projet à travailler ensemble. Les consortiums habitués à travailler ensemble n'ont pas dû observer de grande différence dans leurs interactions, contrairement aux acteurs de projets n'ayant jamais travaillé ensemble qui ont nécessairement dû augmenter leurs interactions. En réalité le croisement des variables ne montre aucune différence dans l'évolution des interactions suivant les antécédents du consortium.

Pour revenir sur l'effet propre du programme, un autre doublet de question sous la forme d'un tableau a permis de questionner les acteurs sur l'évolution qualitative et dans le temps de différents aspects de l'ingénierie territoriale. Le taux de réponse est assez bon et **les résultats sont très mitigés entre un effet positif et un effet neutre du programme quels que soit les éléments de l'ingénierie territoriale interrogés.**

Ces effets ont par contre **majoritairement été qualifiés de structurels**, à 43% en moyenne par les répondants contre 22% de ponctuel et 35 % de non réponses.

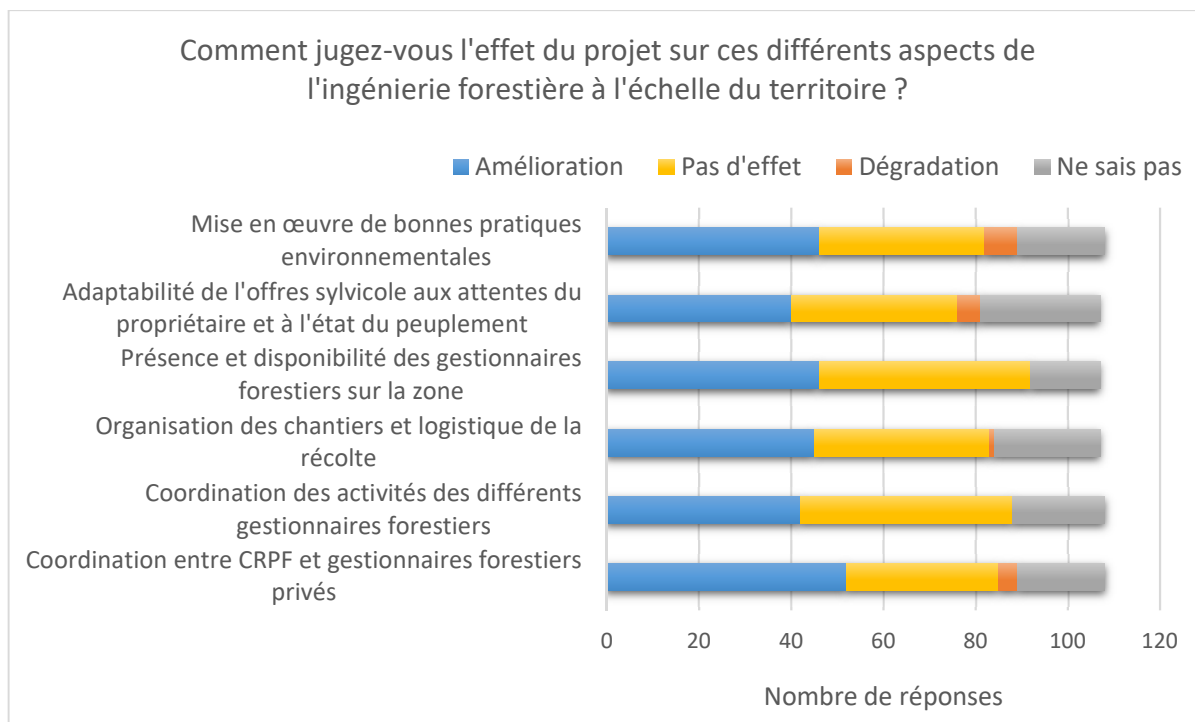


Figure 91 : Perception des effets du projet sur l'ingénierie forestière des territoires (Source : enquête, Q32)

Encore une fois, les réponses aux deux questions sont croisées pour voir à quel type d'effet sont associés l'évolution ponctuelle ou structurelle. L'analyse est faite sur les données épurées des réponses « Ne sais pas », ce qui est un biais important car ce sont pour les effets neutres que l'on trouve le plus de non réponses à la question de la temporalité. Les graphiques suivants tendent donc superficiellement vers un effet positif du programme.

Les réponses des enquêtés montrent assez largement que **les effets positifs du programme sur l'ingénierie forestière sont de l'ordre du structurel et seront donc amenés à perdurer** après la clôture des projets. A l'inverse, les quelques réponses décrivant des effets négatifs sont qualifiés de plutôt ponctuels.

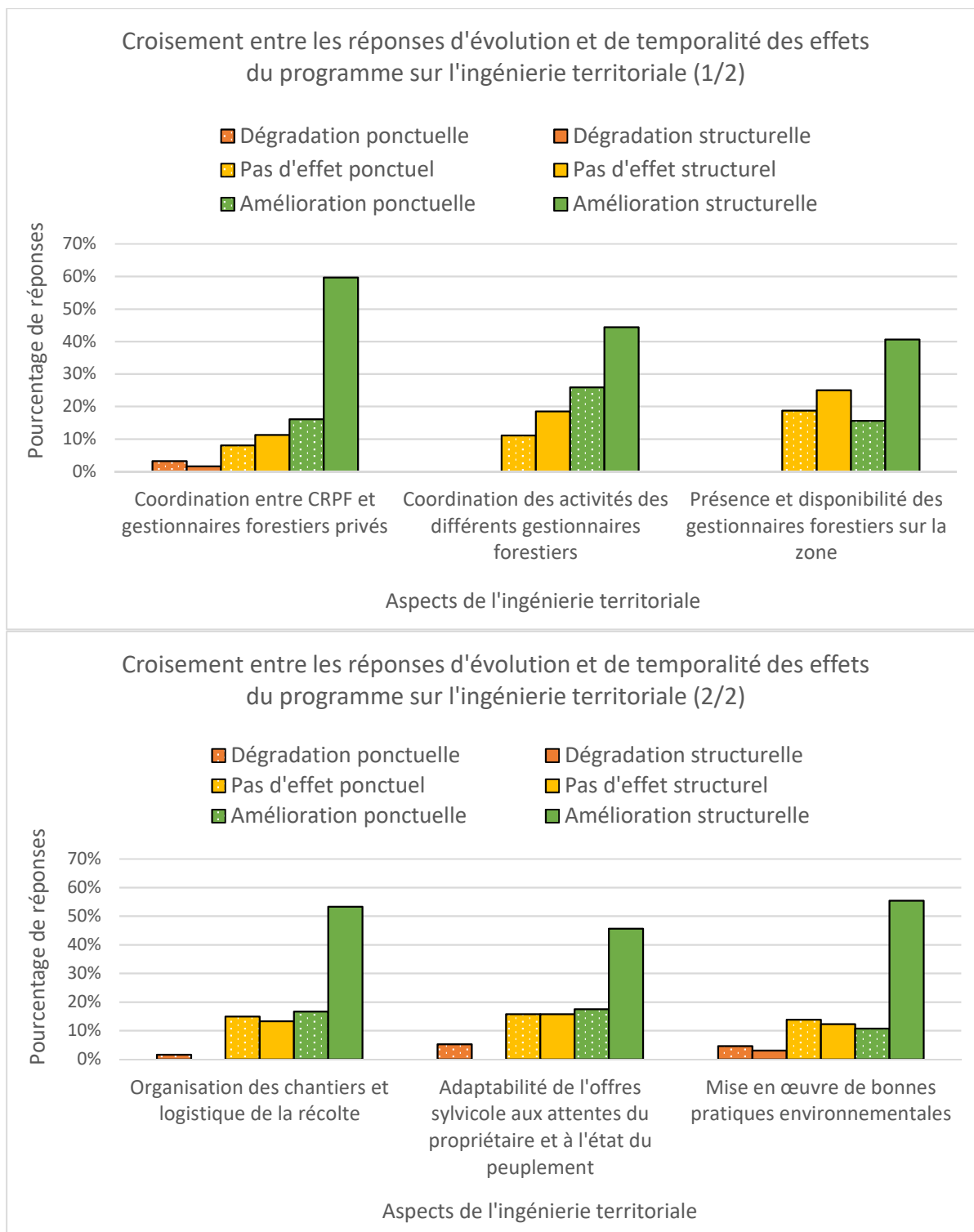


Figure 92 : Croisement entre les réponses d'évolution et de temporalité des effets du programme sur l'ingénierie territoriale (Q32 x Q33)

Ainsi, le programme semble globalement avoir eu un effet positif et durable sur la coordination des acteurs (CRPF et gestionnaires mais aussi gestionnaires entre eux), sur la présence des gestionnaires sur la zone et la plus grande adaptabilité de l'offre sylvicole, sur l'organisation des chantiers et la logistique de la récolte enfin sur la prise en compte de l'environnement.

❖ Des initiatives pour le développement de la filière

L'analyse thématique s'est permis d'approfondir deux sujets relatifs à un travail d'animation particulier tourné vers le déblocage de freins structurels.

Encadré n°6 : Coopération efficace public/privé (SYMBIOSE RA)

Un enjeu important de la filière forestière française réside dans le travail de décroisement à opérer entre les structures forestières privés et publiques. Ce travail se concentre souvent autour de la mutualisation d'opérations simultanées d'exploitation et de commercialisation de lots de bois regroupées sur des forêts publiques et privées pour constituer des lots attractifs. En fait, de nombreux lots de bois ne trouvent pas de débouchés en raisons de freins techniques (enclave, exploitation difficile), de volumes insuffisants ou de parcelles trop petites pour rendre viable toute exploitation. L'aide à l'animation apportée par DYNAMIC BOIS était l'occasion d'initier des démarches pour apporter des solutions à ces constats.

Le projet SYMBIOSA RA fait partie des rares projets à s'être structuré autour d'une forte coopération public/privé. Cette volonté s'est concrétisée par la **signature d'une « convention de partenariat pour la mise en œuvre d'opérations d'exploitation et de commercialisation simultanées en forêts publiques et privées en Rhône-Alpes »** (SYMBIOSE RA, Bilan 2016). Signé par la coopérative COFORET, les Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes, et l'ONF AuRA, cet accord doit permettre par de l'innovation organisationnelle, d'optimiser et de fluidifier l'exploitation et la commercialisation des bois. Ce volet de travail doit ainsi permettre de répondre aux objectifs de mobilisation de bois supplémentaire du programme DYNAMIC BOIS.

Une plateforme informatique créée par le FCBA permet aux acteurs de disposer d'un annuaire et de renseigner la localisation et les caractéristiques des chantiers publics-privés potentiels. Une fiche diagnostic partagée entre opérateurs de terrain permet d'identifier ces chantiers et ses caractéristiques. Une charte de bonnes pratiques pour les chantiers d'exploitation de bois publics-privés a été rédigée pour cadrer la réalisation des futurs chantiers vis-à-vis de la loi, des certifications ou des DGD. Les acteurs se sont ainsi fixés une exigence d'exemplarité. D'autres part, des fiches « *retour d'expérience de mobilisation Public Privé* » (RETEX) sont remplies pour garder une trace des process d'identification des chantiers et dans un second temps comprendre et analyser les points bloquants et facteurs de réussite.

5 scénarii ont dû être identifiés suivant l'organisation des acteurs. Des protocoles type de mutualisation sont élaborés selon plusieurs conditions de mise en œuvre, précisant notamment qui réalise le martelage, le mode de contractualisation avec les ETF et la commercialisation des produits et les phases possibles de transfert de propriété des bois.

Résultats : En 3 ans de projets, 99 chantiers publics-privés potentiels ont été saisis sur la base de données, mais seul 7 ont été exploités ou sont en cours d'exploitation pour 3000 m³ de bois. C'est inférieur aux 9 chantiers attendus à minima pour ce partenariat. Les chantiers restant ont été abandonnés, exploités indépendamment pour la partie publique ou privé, ou sont toujours en cours d'animation et de réflexion pour savoir si une mutualisation sera possible. Ces 7 chantiers n'ont d'ailleurs pas permis de mettre en application l'ensemble des scénarii envisagés.

Analyse des retours d'expérience : Un échantillon représentatif des chantiers qui n'ont pas été exploités dans le cadre d'une coopération public-privée a fait l'objet du retour d'expérience afin d'identifier à la fin du projet les barrières à la poursuite de ce genre de démarche de coopération pour l'exploitation des chantiers public-privé. Parmi la liste des freins rencontrés, on retrouve des difficultés vécues par les autres projets sur le volet de l'amélioration, à savoir l'enclavement des parcelles ou la taille toujours trop faible des chantiers.


La plateforme mise en place par le FCBA a montré un certain nombre de limite dans les quelques années de son utilisation. Si l'outil semblait pertinent au début et dans le cadre d'une expérimentation, il ne peut pas être pérenniser en l'état. Notamment en cause l'impossibilité d'intégrer les différentes couches de données aux systèmes d'information géographique des partenaires, demandant de consulter la plateforme pour prendre connaissance des nouvelles possibilités de chantier sans pouvoir les superposer avec sa propre base.

D'autre part, le principal facteur de réussite semble une fois de plus être le facteur humain et la bonne collaboration et motivation des acteurs de terrain. La dimension locale, opérationnelle et pragmatique ressort régulièrement comme un facteur primordial de réussite. Ainsi, **l'expérimentation n'aboutit pas à un procédé simple et définitif qui pourrait être reproductible dans d'autres territoires.** Mais d'autres perspectives sont encore à l'étude par les mêmes acteurs dans le cadre du projet METIS. Il s'agit d'une plateforme d'échange des DGD entre structures publiques et privées afin d'anticiper la mutualisation de chantiers sur plusieurs années. Le projet est en cours d'analyse et de mise en œuvre pilote.

Encadré n°7 : Suivi et intégration de la chaîne de valorisation du bois

La nature du bois énergie rend sa traçabilité difficilement réalisable. De par sa faible valeur économique et les grandes quantités demandées, les lots sont souvent regroupés et livrés aux chaufferies environnantes selon la demande. La demande de traçabilité de ce produit est pourtant croissante, notamment dans les démarches d'approvisionnement local.

On note tout de même une tentative pour améliorer le suivi de la chaîne de valorisation du bois entreprise par FIBALSACE avec la mise en place par l'interprofession FIBOIS Alsace de « fiches de volume mobilisés ». Elles avaient pour but de faciliter la communication et la remontée d'information des équipes de terrain pour les deux volets financés suivants : elles sont envoyées chaque année aux agents en charge des dossiers d'amélioration des peuplements jusqu'à la fin des travaux et aux agents en charge des projets de création d'aires de dépôt jusqu'à la fin de l'engagement. Les informations recueillies permettaient alors de tracer l'opérateur qui est intervenu pour le BE, l'idée étant de pouvoir **établir un lien entre les volumes reçus et les volumes livrés aux chaufferies du Fonds Chaleur**. Grâce à ces documents, le partenariat devait être en mesure de justifier à l'ADEME les volumes de bois mobilisés et leur destination.



Programme FibAlsace

Volumes mobilisés en 2020

A remplir par le propriétaire forestier ou son représentant, dès lors qu'il bénéficie d'une subvention pour la création d'une ou plusieurs aires de dépôt dans le cadre du programme FibAlsace.
L'objectif de ce document est de justifier à l'ADEME les volumes de bois mobilisés dans le cadre du programme FibAlsace.

Merci de remplir les 2 pages de ce document.

Information sur la commune

Nom de la commune forestière :

Nom/Prénom/Qualité de son représentant :

Document de gestion durable :

- Aménagement en cours de validité
- Aménagement en cours de renouvellement

Certification PEFC : Oui Non

Localisation du projet

Commune de situation :

N° de parcelle cadastrale ou forestière :

Date de fin des travaux :

Volume total de bois mobilisé en 2020

| Dossier | Investissement | Surface (m2) | | Quantité de bois transitant par l'équipement | | | Taux de bois certifié PEFC (en %) | Quantité contractualisée avec des chaufferies du Fonds chaleur (à remplir par l'ACF Alsace) |
|---------|----------------|--------------|-------------|--|---------|--------|-----------------------------------|---|
| | | Total | Déclivée BE | BO (m3) | BI (m3) | BE (T) | | |
| | Aires de dépôt | | | | | | | |

D4103 Version_3

Volume de bois énergie mobilisé en 2020

Volume de bois destiné au bois bûche : (précisez l'unité : m³ plein, stère, TB* ou MAP*)

Volume de bois destiné à la plaquette forestière : (précisez l'unité : m³ plein, TB* ou MAP*)

Dénomination du/des acheteur(s) pour le bois énergie sous forme de plaquette forestière

Les plaquettes forestières ont été achetées par :

Cosylval Helmlinger Kretz Maerky

ONF énergie Sundgaubois Valorservice Autre

→ Par contrat d'approvisionnement Oui Non

→ Si autre, précisez le nom de l'entreprise :

→ Volume (1) : (précisez l'unité TB* ou MAP*)

(1) Dans l'hypothèse où il y aurait plusieurs acheteurs, merci d'indiquer le volume correspondant pour chacun d'entre eux.

Fait le : à :


Signature du propriétaire forestier ou de son représentant :

Merci de faire parvenir ce document par mail à cedric.luneau@fibois-grandest.com

Ou par fax : **03 88 19 17 88**

Aidé financièrement par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le programme FibAlsace, vise à mobiliser de façon durable et en respectant les usages (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), 57 000 m³ de bois supplémentaire sur 3 ans en Alsace, grâce à un partenariat d'acteurs locaux.

*TB : Tonne Brute
*MAP : Mètre cube Apparent



D4103 Version_3

Figure 93 : Fiche "volume mobilisé" mise en place par le projet FIBALSACE

Mais cette ambition semble avoir été freinée par le statut de l'interprofession, et sa mission de défense de l'intérêt général de la filière qui ne lui permettait pas de flécher 100 % des volumes mobilisés par les partenaires engagés. Il a donc été demandé aux bénéficiaires des services du projet de flécher prioritairement les volumes mobilisés aux partenaires économiques engagés (Maerky, Valorservice, Sundgau compost, Helmlinger, ONF énergie, COSYLVAL et Kretz), afin d'aider à justifier l'approvisionnement des chaufferies du Fonds chaleur. La destination des volumes de bois n'ayant pas été reçus par ces entreprises est cependant très difficilement appréhendable.

En parallèle un travail de fond est mené par cette même interprofession pour **diffuser l'outil eMOBOIS**, une solution informatique en développement depuis plusieurs années et porté par France Bois Forêt et le FCBA. Dans le cadre de l'animation du programme, un accompagnement dans l'implantation de l'outil était proposé auprès des entreprises de la filière forêt-bois alsacienne. « L'outil permet de faciliter les échanges de données via leur standardisation et l'utilisation d'une plateforme informatique commune et sécurisée entre les partenaires économiques de l'amont forestier ». Il agit comme un traducteur universel d'information entre les maillons et entre les divers systèmes informatiques implantés dans chaque entreprise. L'objectif est d'optimiser les échanges d'informations, d'éviter les erreurs de ressaisies, de fluidifier les relations entre clients/fournisseurs, etc. Cette animation a pris la forme de réunions d'informations, de retour d'expérience et d'un accompagnement des entreprises. Cela aura permis d'intégrer 19 transporteurs et 1 scierie à la plateforme informatique.

L'outil n'avait néanmoins pas la vocation de tracer des flux de bois, bien que cela soit techniquement possible pour le BO. Il était ainsi difficile de répondre aux attentes de l'ADEME, d'autant que l'outil s'est ouvert tardivement au monde du BE. D'ailleurs, sur les 3 chantiers réalisés par le projet FIBALSACE, aucun des maîtres d'œuvres n'ont signalé les chaufferies destinataires du BE exploité.

Dans d'autres territoires où éMOBOIS a essayé d'être diffusé par des partenaires du programme, la filière a beaucoup moins accroché à cette innovation. Il faut, pour que le dispositif soit adopté, qu'un grand nombre de partenaires d'un même réseau de valorisation se prêtent au jeu en même temps. Une entreprise seule n'a aucun intérêt à se doter d'un tel outil. De plus, ce genre de solution ne convient pas aux petites structures qui préfèrent s'adapter pour répondre au besoin des échanges d'informations. A l'inverse, même les grands groupes Dalkia et Engie n'étaient pas intéressés par éMobois dans leur approvisionnement en biomasse.

Atteinte des objectifs

Dans cette partie, les résultats obtenus par projet sont mis en regard des objectifs initiaux tels qu'ils ont été énoncés dans les dossiers de candidature pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du programme sur le terrain. Ce travail était déjà fait annuellement par les porteurs de projet lors de la rédaction des bilans d'avancement pour justifier des actions réalisées. Mais, bien que ces documents permettent de nuancer et d'expliquer les résultats chiffrés affichés, on y note un trop grand nombre d'erreurs de calculs ou d'inexactitudes. Des confusions entre l'objectif annuel et global ont pu être rencontrées ou bien des interprétations différentes d'un même indicateur avec par exemple un nombre de propriétaires définis comme « à rencontrer » dans le dossier de candidature qui est devenu « à contacter » dans le dernier bilan d'un projet. Ces changements sont parfois perçus comme de la malhonnêteté comme quand l'objectif de tonnage annuel d'un investissement subventionné a été divisé par 10 entre la première année de mise en œuvre et la suivante, permettant d'atteindre aisément ce nouvel objectif bien que le temps d'utilisation soit resté sous-optimal, cet objectif n'ayant pas été modifié. Enfin, certains objectifs ont pu être tout simplement ignorés dans la rédaction de ces documents.

Ainsi, ces recours parfois maladroits aux objectifs définis à l'origine des projets prouvent encore une fois le peu d'importance que ces derniers revêtent parfois auprès des acteurs ou bien du peu de discernement avec lequel ils ont été émis. Il faudra donc rester prudent avec ce critère d'évaluation des projets.

Animation des propriétaires

❖ Nombre de propriétaires concernés par l'animation

Un premier objectif énoncé par les projets traduit l'effort d'animation à mener auprès des propriétaires pour obtenir les résultats escomptés. Pour atteindre les objectifs de surfaces à améliorer, les projets ont dû estimer le nombre de propriétaires à rencontrer pour pouvoir générer suffisamment de dossiers en tenant compte du taux de réponse.

Pour estimer le nombre de propriétaires par projet qui ont été concernés par les actions d'animation, on somme le nombre de propriétaires ayant donné suite aux actions de démarchage individuel, de réunions d'information, de formations collectives et de visites de terrain. Le résultat est très certainement surestimé car un même propriétaire a pu participer à plusieurs actions mais il s'agit de l'information la plus précise dont nous disposons.

A l'échelle du programme, **ce sont 29 100 propriétaires qui ont pu bénéficier des actions d'animation** des projets. Cela représente **73 % de l'objectif consolidé des projets** ayant émis un engagement sur cet indicateur (53% si l'on ne comptabilise que les 33 projets qui se sont fixés un objectif). Si on analyse ces résultats individuellement par projet, le bilan est assez hétérogène avec 13 projets qui ont entièrement atteint leurs objectifs et 7 qui, à l'inverse, n'ont pas dépassé 25 % de leurs engagements en nombre de propriétaire à rencontrer.

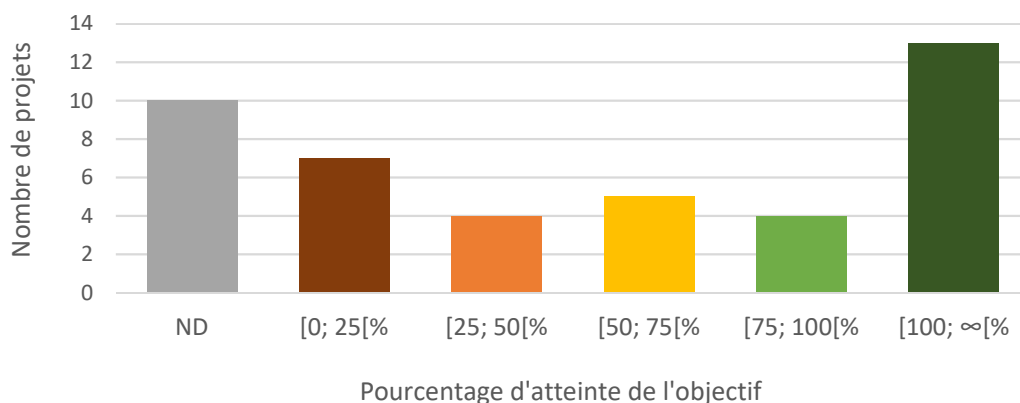


Figure 94 : Répartition des projets selon l'atteinte de leur objectif en nombre de propriétaire à bénéficier des actions d'animation
 ND : Non Disponible, projets qui ne se sont pas fixés d'objectifs

❖ Nouveaux Documents de Gestion Durable

L'unique objectif quantitatif de résultat concernant les actions d'animation qui a pu être renseigné par les projets concerne les documents de gestion durable à réaliser auprès des propriétaires rencontrés. Cet objectif pouvait être donné en nombre de nouveaux DGD et/ou en surface correspondante, sans pour autant prendre en compte la nature de ce document, et donc son caractère garantissant ou non la gestion durable. Pour chacun des projets, les DGD réalisés sur la période d'animation sont agrégés pour être comparés aux objectifs initiaux. Sur les 43 projets, 2 ne se sont pas fixé d'engagement sur aucun des deux indicateurs de ce volet.

Les résultats sont assez décevants par rapport à ce qui a été annoncé sur l'indicateur en nombre de DGD. Il nous paraît par contre plus intéressant de travailler sur l'indicateur en surface qui traduit plus justement l'ambition d'amélioration de la gestion, un DGD pouvant avoir une taille très variable selon sa nature. Les résultats sont alors beaucoup plus encourageants puisque la moitié des projets avec un objectif l'ont dépassé. On retrouve toujours une part importante de projets qui n'ont pu engranger que très peu de résultats

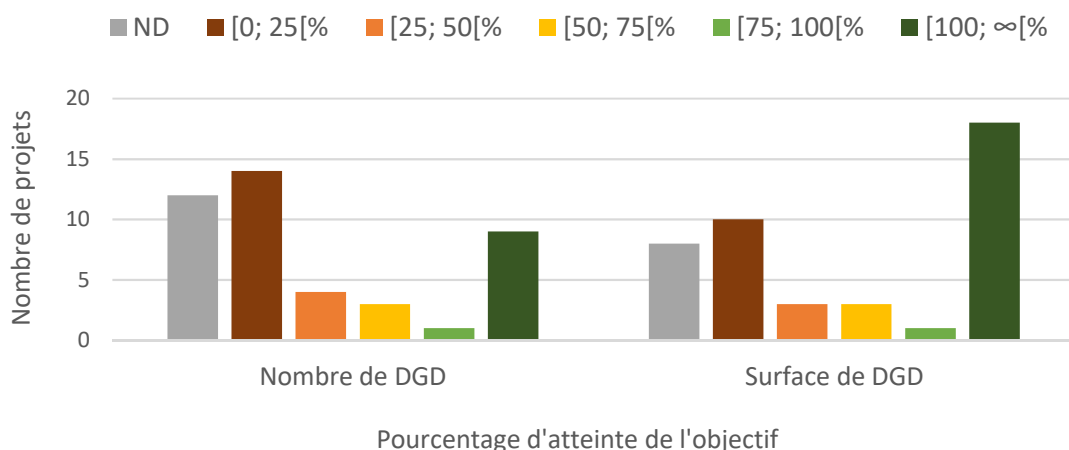


Figure 95 : Répartition des projets selon l'atteinte de leur objectif en nombre et en surface de nouveaux DGD

Néanmoins, si on se place à l'échelle du programme DYNAMIC BOIS, l'objectif consolidé des projets qui se chiffrait à 3 000 nouveaux DGD a pu être atteint à hauteur de 76 % (42% si l'on ne comptabilise que les 32 projets qui se sont fixés un objectif). De même, l'objectif consolidé en surface qui était de 35 493 ha de nouvelles parcelles sous DGD a été largement dépassé à hauteur de 180 %. Cela s'explique notamment par certains projets très dynamiques qui ont pu atteindre leurs objectifs à plus de 200 % en nombre et plus de 1000 % en surface.

Investissement matériel et immatériel

On recense deux objectifs quantitatifs concernant le volet des investissements. Le premier concerne le nombre d'investissements à réaliser sur la durée du projet, traduisant le besoin en équipements sur les territoires pour mener à bien les actions en forêt et justifiant l'enveloppe budgétaire demandée en début de programme. Le deuxième objectif concerne le volume de bois devant transiter par ces équipements, traduisant alors l'utilité de ces investissements.

❖ Nombre d'investissements réalisés

Echelle DYNAMIC BOIS :

Sur les 873 investissements prévus par les projets, toutes catégories confondues, seulement 286 ont été réalisés, soit **un tiers de l'objectif en nombre, mais 75 % en montant prévu**. Mais ce résultat tient principalement de la très faible réalisation des places de dépôts qui devaient occuper les $\frac{3}{4}$ du nombre total d'investissements. Si l'objectif de cette dernière catégorie n'a été atteint qu'à hauteur de 17%, **le nombre d'investissement en matériel d'exploitation forestière prévu a entièrement été réalisé tandis que 80 % du nombre d'équipements de préparation de combustible ont été acquis**.

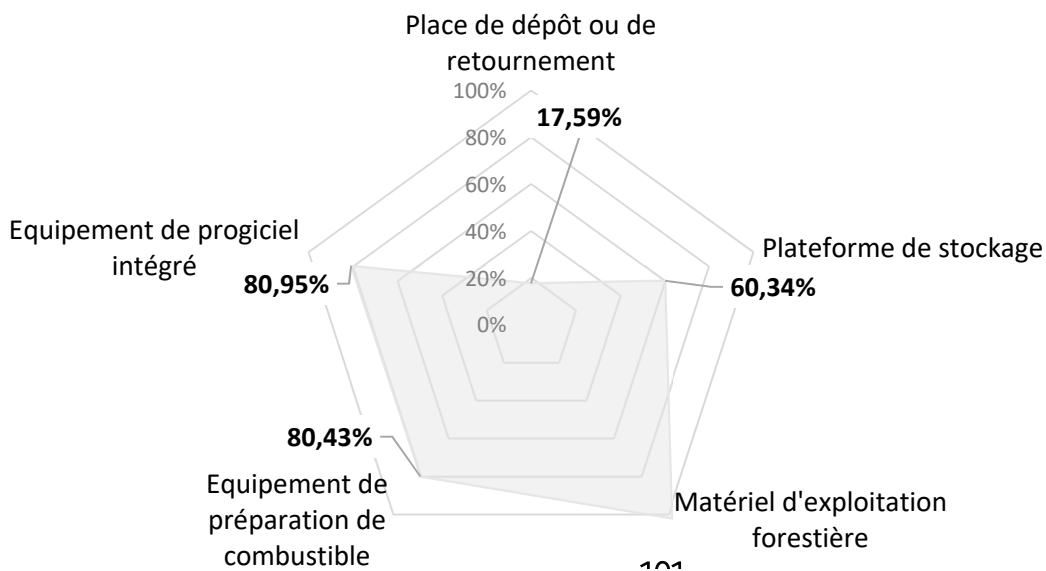


Figure 96 : Réalisation de l'objectif consolidé en nombre d'investissements

Notons que certains des investissements prévus ont pu être réalisés sans l'aide financière de l'ADEME, et donc sans être saisi sur la plateforme du GIP ATGeRi. C'est le cas par exemple du projet CASPER dont l'objectif de l'aménagement d'une plateforme de stockage a été atteint mais finalement sans le contractualiser avec l'ADEME pour éviter la contrainte de l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur. Ce biais est ici révélé par la lecture des bilans du projet en question mais il n'est pas possible de savoir combien d'autres projets/investissements sont également concernés.

Echelle du projet :

On s'intéresse à présent à l'échelle des projets pour évaluer leur répartition par rapport à l'atteinte des objectifs énoncé au lancement du programme. On notera par « NC » les projets non concernés par ce calcul car n'ayant pas prévu de réaliser ce type d'investissement et par « AD » les projets ayant réalisé un type d'investissement additionnel par rapport à ce qui était prévu.

Les résultats sont très variables selon la catégorie d'investissement étudiée. Bien que l'analyse à l'échelle du programme montre une réalisation complète du nombre de matériel d'exploitation forestière, certains projets n'ont en réalité pas réalisé les investissements prévus. Les investissements en matériel d'exploitation ou de transformation ont globalement été menés comme prévu avec **2/3 des projets qui ont réalisés le nombre d'investissements attendus**. Pour la catégorie des plateformes de stockage, seuls 9 projets ont entièrement atteint leurs objectifs sur les 27 qui se sont prononcés. Mais le résultat est

encore plus dégradé avec les places de dépôts ou de retournement. Les 2/3 des projets ayant prévu ce genre d'investissements n'ont pas atteint 25 % de leurs objectifs.

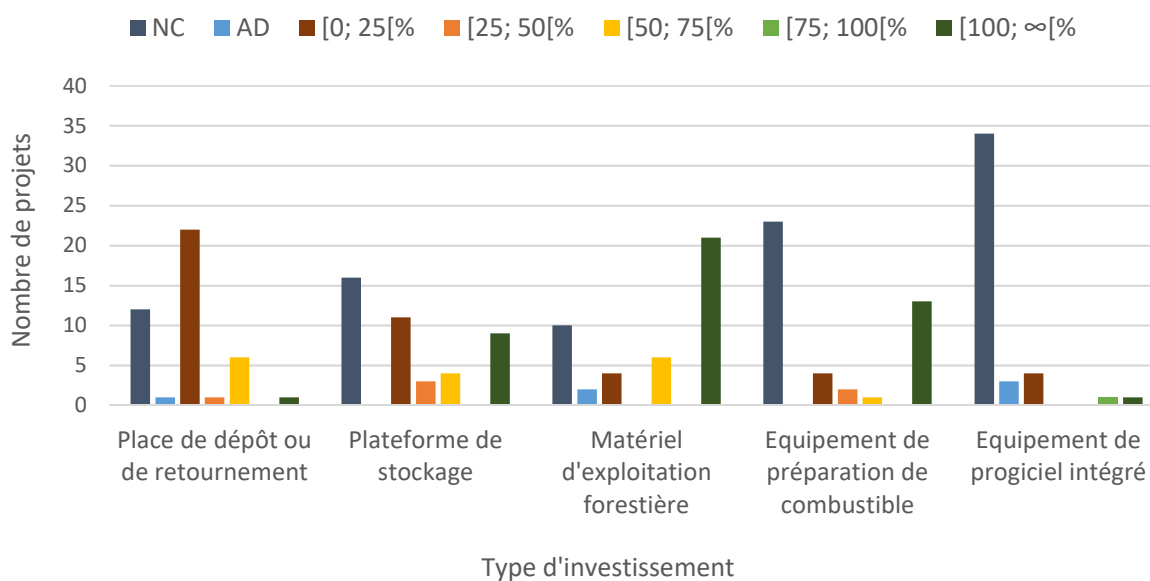


Figure 97 : Répartition des projets selon le pourcentage d'atteinte de leur objectif en nombre d'investissement
 NC : Non Concerné, projets n'ayant pas prévu d'investissement dans cette catégorie
 AD : Additionnel, projets ayant réalisé un investissement dans une catégorie non prévue

❖ Volume de bois transitant par les équipements

Comme annoncé dans la partie résultats, l'analyse de l'atteinte des objectifs du volet des investissements est rendue un peu délicate par le manque de données renseignées sur la plateforme du GIP. Bien que le taux d'atteinte des objectifs puisse être calculé sur plus de la moitié des investissements, il est possible que les informations manquantes proviennent de matériels sous-utilisés, dont les résultats auraient desservi les acteurs qui en partageraient l'information. Ainsi, la saisie facultative de ces données a pu agir comme un filtre pour ne conserver que les dossiers « présentables ». Les résultats suivants sont donc présentés en toute connaissance de ces biais.

On distingue deux niveaux d'évaluation de l'atteinte des objectifs. Un premier niveau concerne les objectifs définis individuellement pour chacun des investissements lors de la saisie du dossier sur la plateforme du GIP. Il s'agissait d'un engagement des acteurs quant à la quantité de bois transitant annuellement par l'équipement et un engagement sur une utilisation minimale en heure par an pour le matériel d'exploitation forestière. Le deuxième niveau concerne les objectifs définis à l'échelle du projet dans son dossier de candidature et qui définissaient le montant d'aide financière pour l'investissement.

L'atteinte des objectifs en volume de bois est ici évaluée en volume réalisé par an, le résultat ne dépend donc pas de l'année de mise en service de l'investissement. Dans le cas du premier enregistrement de volume d'un équipement mis en service en cours d'année, ce calcul est fait au prorata de l'année restante.

Echelle de l'investissement :

On calcule le pourcentage d'atteinte des objectifs en volume pour chacun des investissements. Les résultats sont répartis en classes d'amplitude 25% pour faciliter la lecture des résultats. Seule la dernière classe supérieure à 100% n'est pas bornée car elle peut atteindre des sommets spectaculaires avec des objectifs réalisés à plus de 1000 %. On notera par « **ND** » les investissements pour lesquels les données ne sont pas disponibles pour ce calcul, soit parce que aucun objectif n'a été fixé, soit parce que aucun volume réalisé n'a été renseigné.

Les résultats sont globalement satisfaisants. Les équipements en place de dépôt ou de retournement et les plateformes de stockage ont un taux de charge supérieur à 75% dans plus de 84 % des cas, malgré un nombre important de données non disponibles pour la première catégorie. La très faible réalisation

d'aires de dépôt en nombre explique peut-être les très bons résultats des objectifs en volume de bois, les produits se concentrant par les quelques investissements qui ont pu être réalisés. Les résultats sont légèrement plus faibles pour le matériel d'exploitation forestière et de préparation de combustible mais on observe toujours un taux de charge supérieur à 75% dans plus de 73% des cas.

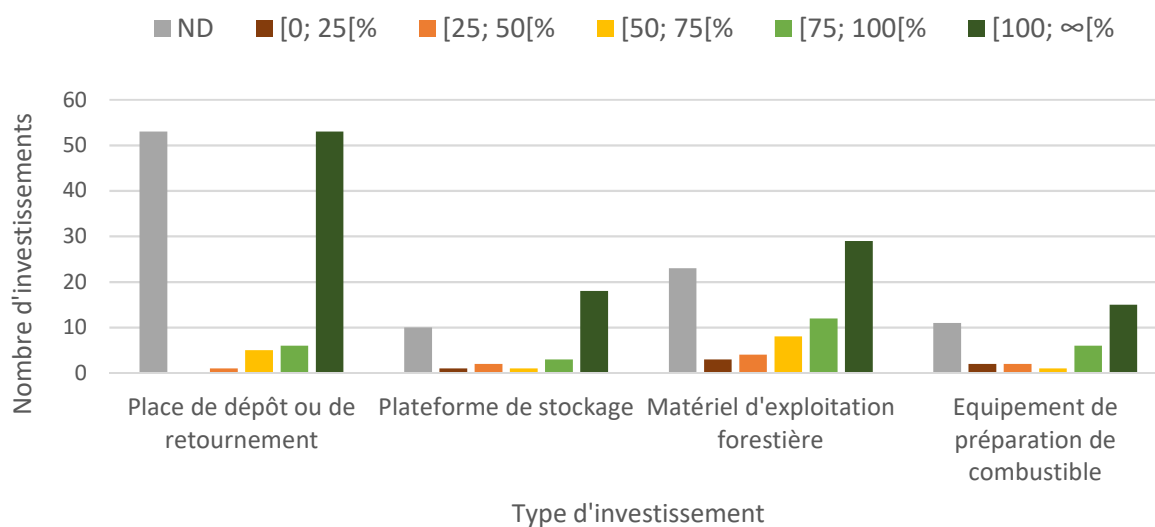


Figure 98 : Pourcentage d'atteinte des objectifs de volume définis pour chacune des investissements

Pour l'indicateur de suivi du temps d'utilisation qui ne s'applique qu'au matériel d'exploitation forestière, le résultat est sensiblement similaire. **Pour rappel, l'ADEME demandait initialement à ce que le taux de charge de l'équipement soit supérieur à 75% (objectif temps).** On trouve ici que 77 % des investissements de ce type respectent cet objectif avec un taux de charge supérieur à 75% en temps d'utilisation.

| Type d'investissement | ND | [0; 25%] | [25; 50%] | [50; 75%] | [75; 100%] | [100; ∞%] |
|------------------------------------|----|----------|-----------|-----------|------------|-----------|
| Matériel d'exploitation forestière | 19 | 2 | 3 | 9 | 10 | 36 |

Tableau 16 : Atteinte des objectifs en temps d'utilisation par le matériel d'exploitation forestière

Echelle du projet :

On agrège à présent les résultats précédant par projet pour évaluer l'atteinte des objectifs énoncé au lancement du programme. L'atteinte des objectifs en volume est calculée sans différencier la qualité de bois traité par les équipements puisque les objectifs énoncés n'allaient pas à ce degré de précision. **Au total, les projets ont fait transiter par leurs investissements 35 % du volume de bois total prévu dans le cadre du programme DYNAMIC BOIS.**

Ici, on retrouve à peu près les mêmes résultats dégradés que l'atteinte des objectifs en nombre d'investissement. Les projets ont évidemment eu beaucoup de mal à traiter le volume de bois annoncé dans les catégories d'investissements dont l'objectif en nombre est sous réalisé. Mais pour la catégorie des matériels d'exploitation forestière dont l'objectif en nombre a été atteint et les résultats en volume par investissement se sont montré très satisfaisant, la plupart des projets n'ont pour autant pas atteint leurs objectifs en volume initiaux.

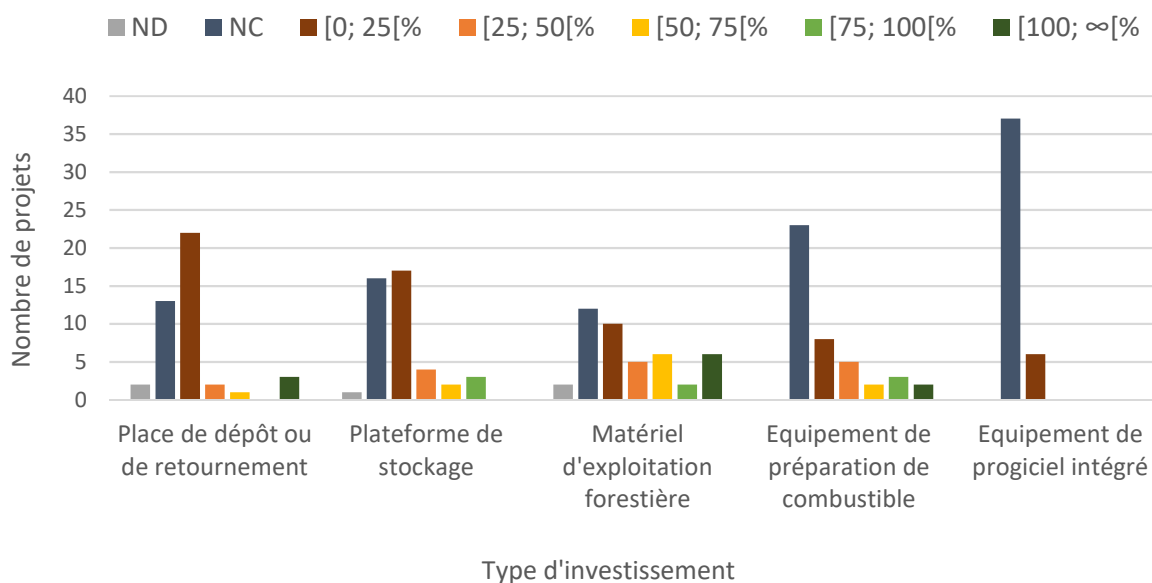


Figure 99 : Répartition des projets selon le pourcentage d'atteinte de leur objectif en volume transitant par les investissements

Amélioration des peuplements

Sur le principal volet de l'amélioration des peuplements, les objectifs quantitatifs définis par chacun des projets concernaient les surfaces à réaliser selon les trois catégories de travaux, le volume de bois à mobiliser selon les trois catégories de qualité et enfin la capacité à utiliser le budget qui leur a été confié. Ces trois objectifs sont néanmoins interdépendants car calculés à partir d'une même prévision de réussite. L'analyse de l'atteinte de ces objectifs pourra se faire à l'échelle du programme DYNAMIC BOIS puis à l'échelle individuelle des projets.

Echelle de DYNAMIC BOIS :

Le traitement des résultats avait mis en évidence un glissement dans la répartition des types de travaux réalisés par rapport aux objectifs. La part de travaux en amélioration qui représentait 52 % de la surface totale travaillée prévisionnelle tombe à 29 % dans les dossiers Dynamelio acceptés, largement remplacée par les travaux de transformation. Ce basculement s'explique par la très faible émergence des dossiers d'amélioration, ne permettant d'atteindre que 16% des objectifs consolidés pour ce type de travaux et pour l'ensemble des projets (en incluant les dossiers hors Dynamelio). La réalisation de travaux de transformation a été bien plus importante, mais la part d'atteinte des objectifs de 40 % reste relativement faible. Enfin, les travaux de conversion ont été grandement délaissés par rapport au prévisionnel.

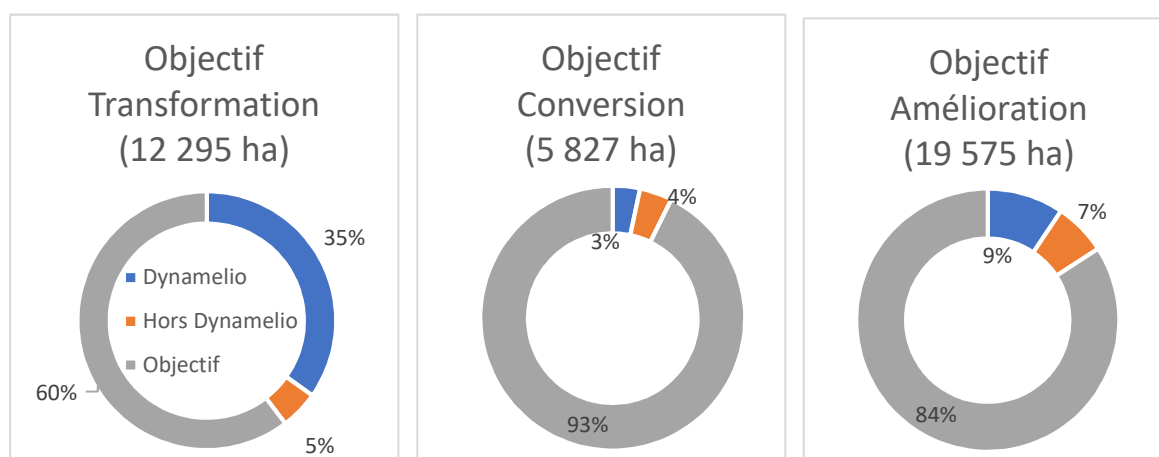


Figure 100 : Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en surface travaillé selon les types de travaux

En somme, la réalisation des objectifs en surface à améliorer par les projets DYNAMIC BOIS aura été très faible, le taux d'atteinte étant de 24 %.

De fait, la sous réalisation des objectifs en surface des projets entraîne nécessairement le même sort à l'objectif de volume qui en dépendait. On réitère néanmoins la même analyse de l'atteinte des objectifs en volume par qualité des produits bois. Les résultats pour l'ensemble des projets intègrent les volumes prévisionnels de bois d'après la fiche des chantiers acceptés par l'ADEME mais pas les volumes réalisés hors Dynamelio dont le résultat est fortement sous-estimé.

La moitié de l'objectif consolidé n'est atteint pour aucune des classes de qualité de bois, le résultat le plus faible étant observé pour la quantité de bois énergie récolté par rapport aux prévisions établies (27 %).

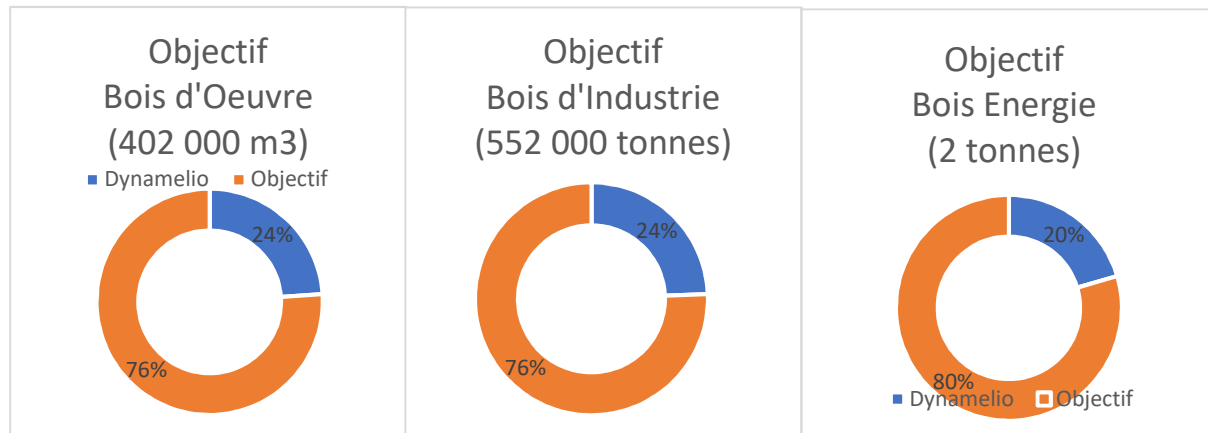


Figure 101 : Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en volume récoltés selon la qualité des bois

La réalisation des objectifs en volume de bois à récolter par les projets DYNAMIC BOIS aura été relativement faible, le taux d'atteinte étant de 28 %. Ce résultat est néanmoins supérieur à la réalisation de l'objectif en surface grâce à la plus grande part de dossiers en transformation, dont la récolte en bois est plus importante que pour l'amélioration.

Enfin, les résultats sont comparés aux objectifs financiers qui se traduisent par le montant total des dépenses en amélioration des peuplements et le montant d'aide publique pour en réaliser les travaux. Les résultats hors Dynamelio n'ont pas été pris en compte pour la contribution à l'atteinte des objectifs en coût dépensé pour l'amélioration car les données sont très insuffisantes comme explicité précédemment. Le montant d'aide publique est calculé à partir de la somme demandée pour chaque dossier et non pas celle validée par l'ADEME (qui est d'ailleurs souvent inférieure) car cette donnée n'est pas disponible pour tous les dossiers acceptés.

Les résultats sont encore une fois bien inférieurs à ce qui avait été annoncé par les projets mais le pourcentage de réalisation surpasse néanmoins les autres objectifs. Cela peut s'expliquer par des coûts des travaux plus importants que ce qui avait été estimé lors du lancement des projets. Au final, seulement 39 % de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration des peuplements a pu être utilisée.

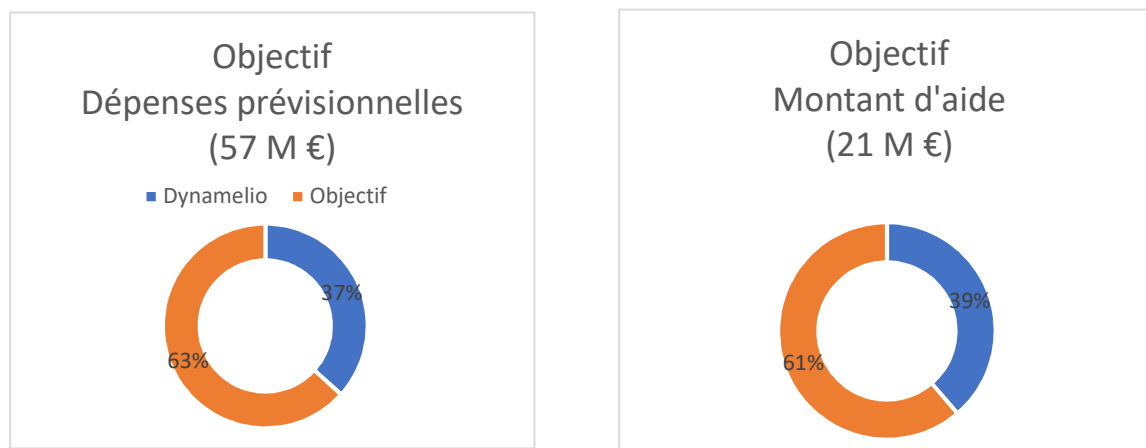


Figure 102 : Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en volume financier des projets DYNAMIC BOIS

Echelle des projets :

On analyse à présent l'atteinte des objectifs en termes d'amélioration des peuplements définis individuellement par chacun des projets dans le dossier de candidature. Pour l'ensemble des objectifs interdépendants traduisant la réussite du volet d'amélioration des peuplements, **une grande partie des projets n'ont pas réalisés plus de 25 % de ce qu'ils avaient quantifiés**. Sur ces projets peu avancés, 8 ne présentent aucun dossier de demande d'aide accepté par l'ADEME et n'auront donc pas contribué au volet d'amélioration des peuplements. A l'inverse, ils sont entre 2 et 4 projets à avoir entièrement atteint leurs objectifs, voir à les avoir largement dépassé, selon l'indicateur que l'on regarde. On peut nommer par exemple les projets OPTIBOIS, SAINTONGEBOIS, VALORIBOIS et REMOBIO.

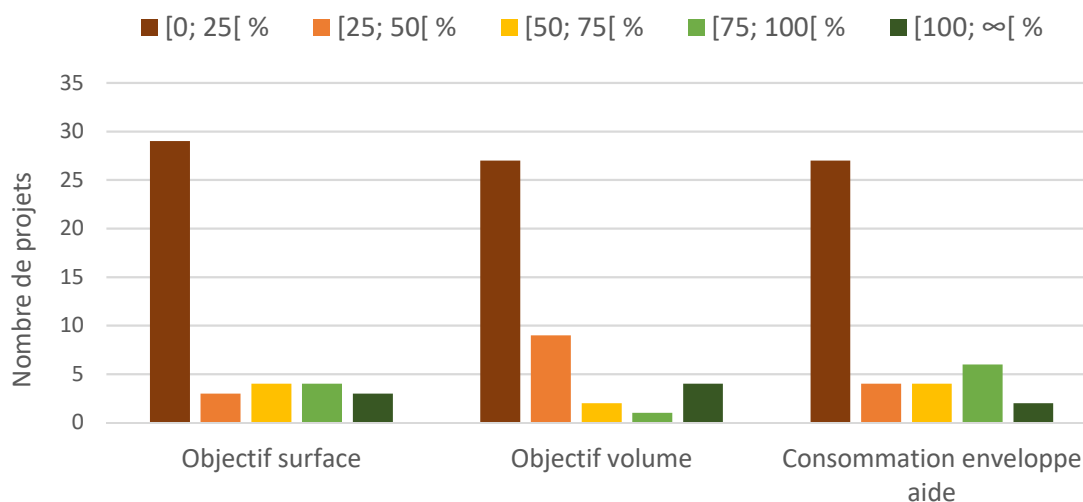


Figure 103 : Répartition des projets selon le pourcentage d'atteinte de leurs objectifs du volet amélioration des peuplements

Analyse approfondie de deux cas d'étude

Les deux cas d'études ont fait l'objet d'un rapport de stage qui font partie des livrables adressés à l'ADEME. Les deux parties qui suivent n'en sont qu'une synthèse de quelques pages et permettent, dans une approche toujours thématique, d'illustrer plus finement les conditions de déroulement des projets, les logiques d'acteurs impliqués et les enjeux d'interdépendance territoriale avec les autres dynamiques locales. Beaucoup des éléments de résultat quantitatif présentés plus haut sont repris ici et bénéficient d'une mise en perspective par le vécu de deux projets.

Synthèse de l'étude de cas réalisée sur le projet FibAlsace ¹⁵

Afin de répondre à l'AMI DYNAMIC BOIS de 2015, l'interprofession régionale Fibois Alsace s'associe au CRPF Lorraine-Alsace, à l'association des communes forestières d'Alsace ainsi qu'à PEFC Alsace pour former un consortium de porteurs de projet. À ces quatre acteurs principaux s'associent des partenaires environnementaux et économiques ainsi que des gestionnaires de forêts publiques et privées (Figure 104).

À l'échelle métropolitaine, la forêt alsacienne présente un certain nombre de spécificités qui sont autant d'éléments contextuels nécessaires à l'appréhension des dynamiques régionales. L'Alsace est à 38% recouverte de forêts, dont une majorité de forêts publiques (73% dont 23% domaniales et 50% communales). La forêt privée est caractérisée par son morcellement et la petite taille des propriétés (85 000 propriétaires pour 85 600 ha). Cette importante proportion de forêt publique se traduit notamment par un taux élevé de surfaces certifiées (75% bénéficie de la certification PEFC) ainsi qu'un taux de prélèvement moyen en forêt de plus de 70%, comparativement bien plus élevé que la moyenne nationale (de l'ordre de 45%). Localement, la filière forêt-bois est un secteur économique important, notamment sur le segment de la première transformation et de la mise en œuvre, à l'origine de près de 22 000 emplois soit 3% des emplois salariés régionaux. Bénéficiant de l'impulsion nationale pour le développement des énergies renouvelables, l'incitation à l'installation de chaufferies bois chez les particuliers et collectivités alsaciennes a rencontré un relatif succès, lequel s'est traduit par une augmentation de 30% de la consommation de bois énergie entre 2008 et 2012. Plusieurs démarches qualité du bois énergie sont développées dans la région depuis 2011 : Alsace Bois Bûche, Alsace Combustible Bois Naturel et Alsace granulés. Ces marques collectives sont financées par l'interprofession, la région Grand Est et l'ADEME, et ont été développées pour différents produits afin d'assurer et de promouvoir un produit certifié pour le consommateur.

Dans ce contexte, trois grands volets d'action sont définis afin de structurer le projet FibAlsace autour de (1) l'aide à l'investissement matériel pour la construction ou l'agrandissement d'aires de dépôts, (2) l'aide à l'amélioration des peuplements forestiers de faible valeur et (3) d'une action d'animation auprès des différents bénéficiaires potentiels et des acteurs de la filière. Les grands objectifs du projet visent à optimiser la récolte en bois et la logistique d'approvisionnement, à ouvrir un dialogue entre les différentes parties prenantes mais également à améliorer et reconstituer les peuplements pauvres ainsi qu'à augmenter la surface de forêt sous document de gestion durable (RTG, CBPS, PSG notamment). Le projet initial prévoit une récolte des bois de faible valeur et en faible quantité provenant des peuplements feuillus pauvres, la subvention devant permettre la mobilisation de ces bois et l'amélioration des peuplements en limitant le poids financier pour le propriétaire. Le territoire d'éligibilité s'étend sur les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et plus précisément sur quatre zones identifiées comme secteurs à enjeux : Vosges du Nord, massif du Donon-Champ du Feu, vallée de la Lauch à la Liepvrette, et Thur Doller.

¹⁵ Cette synthèse est issue de la thèse professionnelle de L. Tallier (2020), *La territorialisation de la politique publique forestière – Cas du projet FibAlsace en région Grand Est, dans le cadre de l'étude évaluative du programme d'action publique Dynamic Bois*, Agroparitech et Inrae.

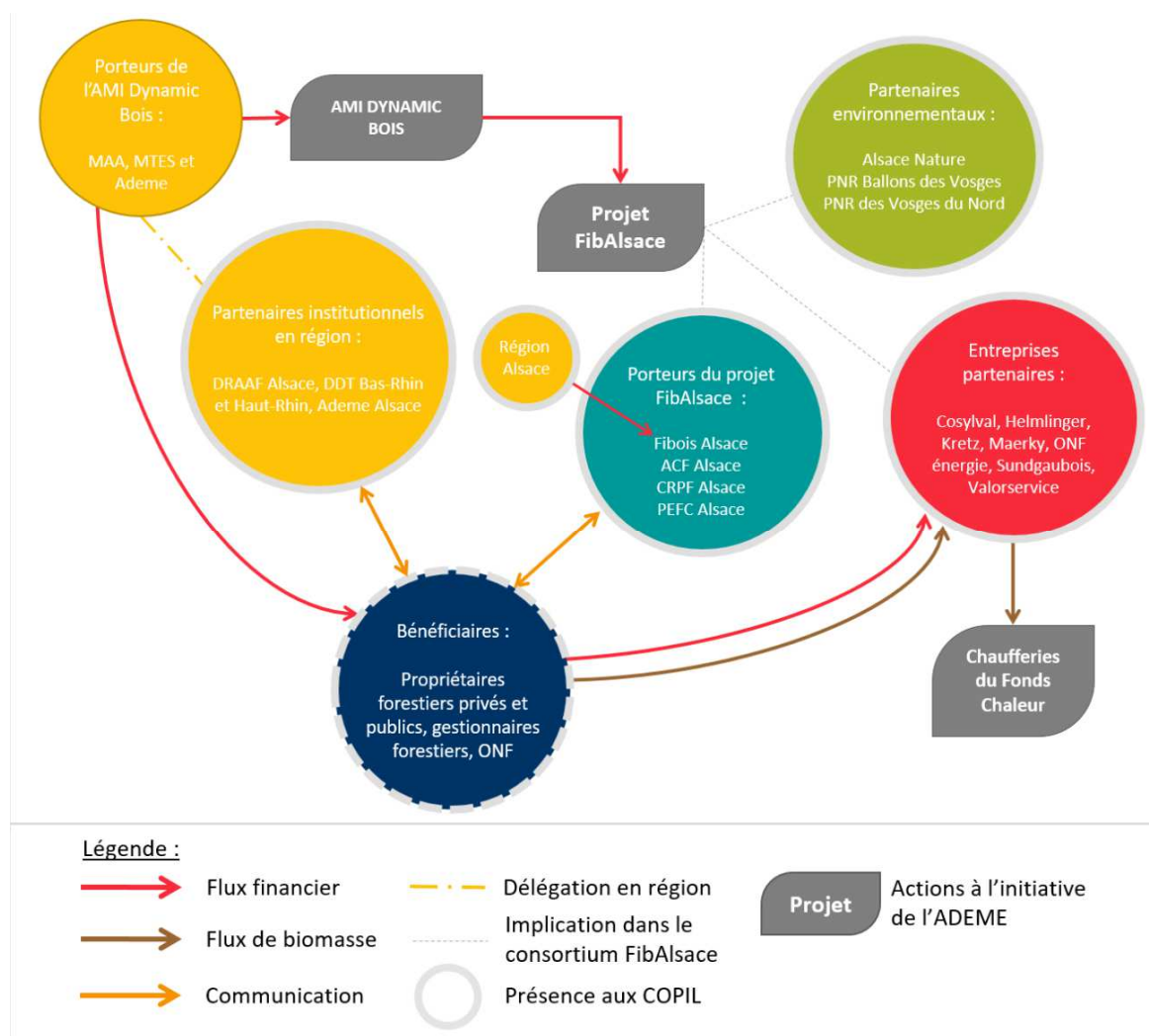


Figure 104 : Cartographie des catégories d'acteurs (FIBALSACE)

❖ **Une animation partenariale forte dans un réseau de parties prenantes traditionnelles**

La gouvernance et la mise en œuvre technique du projet s'est construite autour d'un nombre relativement important d'acteurs pour une démarche de cette envergure. Certains d'entre eux ont fait preuve d'un fort investissement, notamment les DDT 67 et 68, particulièrement impliqués, et dont le soutien sur le montage des dossiers a été souligné par l'ensemble des acteurs. Néanmoins FibAlsace se distingue avant tout de par le côté multi-partenarial de son animation. En effet, afin d'assurer le suivi du projet, un poste dédié est créé, cofinancé par l'interprofession, l'association des communes forestières et l'agence régionale PEFC. Pour les partenaires ce choix permet une action d'animation plus cohérente, efficace et assure une meilleure lisibilité de l'aide vis-à-vis du bénéficiaire potentiel dans un paysage d'interlocuteurs déjà complexe. Les bénéficiaires n'ont alors qu'un seul référent pour les questions forestières, foncières et de certification liées au dispositif aide. De plus, la personne en charge de l'animation du projet représente l'ensemble des interprofessions forêt-bois régionales porteuses de projets issus du dispositif au sein du comité de suivi national DYNAMIC BOIS. Ce lien direct a incontestablement représenté un avantage localement, l'animateur pouvant faire remonter plus facilement les problèmes rencontrés au niveau régional et à l'ADEME, permettant ainsi le dépassement plus rapide de certaines difficultés. Enfin, une autre particularité du projet concerne l'animation en forêt privée, laquelle s'est matérialisée sous forme d'un conventionnement entre le CRPF et un gestionnaire privé indépendant, chargé d'assurer un relai de terrain auprès des propriétaires privées dans sa zone d'intervention. En revanche, et malgré ces efforts de coordination, plusieurs acteurs présents dans le projet initial ont été perçus comme plus à distance, notamment les partenaires environnementaux dont

l'implication a été plutôt faible, comme c'est par exemple le cas pour l'association Alsace Nature. Les deux PNR des Vosges du nord et des Ballons des Vosges, bien que parties prenantes, ont également eu une implication marginale au sein du projet.

En pratique le portage et l'animation de FibAlsace repose sur une coopération rapprochée entre les quatre partenaires au cœur de la démarche. Bien que l'ambition initiale ait été d'impliquer largement d'autres parties prenantes, le réseau reste polarisé autour d'acteurs forestiers traditionnels. La cohésion du consortium FibAlsace est néanmoins saluée par les partenaires, qui soulignent notamment son effet levier sur le potentiel de structuration et de coordination de la filière sur des projets spécifiques, ce dont l'ADEME se félicite localement : « *FibAlsace est un projet qui est structurant, c'est-à-dire que ce qui est mis en place aujourd'hui peut être réactivé ou servira en tout cas, c'est sûr, pour la suite* » (ADEME Grand Est, mai 2020). La plupart des partenaires FibAlsace ont exprimé que le groupe de travail mobilisé pour ce projet pourrait être amené à travailler efficacement sur de nouveaux sujets ainsi que leur satisfaction au regard de la représentation des différents usagers de la forêt ainsi que des échanges fructueux.

❖ **Un déploiement territorial délicat et des systèmes d'aide concurrents qui nuisent à l'efficacité et à la visibilité du dispositif**

Le périmètre d'intervention de FibAlsace, bien que spatialement limité, présente la particularité de se superposer à deux autres projets DYNAMIC BOIS. Sur sa partie sud, en effet, FibAlsace partage une zone d'éligibilité avec le projet ERFCAL, un AMI 2015 porté par les entreprises Valorservices et Sundgaubois, intervenant en Alsace et en Bourgogne-Franche-Comté. Suite à une concertation des porteurs de projet sur les conséquences de cette juxtaposition, il est décidé que la partie alsacienne de la zone Sundgau-Jura bénéficierait de l'animation du projet FibAlsace mais que les actions réalisées seraient à la charge du projet ERFCAL. Cette forme de mise en concurrence sur les projets à financer, bien qu'elle n'ait pas entraîné de conflit localement, soulève néanmoins la question de l'efficacité du dispositif et interroge sur les modalités d'évaluation des projets (le temps passé sur un projet pouvant bénéficier à d'autres et inversement). Dans ce cas la mise en relation est facilitée par l'intervention de la DDT, intervenant sur deux projets, une synergie qui échappe néanmoins au crible des statistiques descriptives. Cette superposition, témoigne en outre d'une difficulté à mettre en relation les différents pré-projets dans leur phase d'élaboration bien que la concertation entre porteurs ait ici débouché sur une forme de coopération. En 2016, un troisième projet, REMOBIO, est validé et recoupe en grande partie la zone d'éligibilité de FibAlsace. Dans ce cas en revanche, le porteur, Agrivalor, vise explicitement la mobilisation et la valorisation de déchets verts non forestiers, misant sur la complémentarité plutôt que leur concurrence. Cette juxtaposition ne clarifie cependant pas les lignes d'un AMI dont les acteurs de terrain expriment des difficultés à identifier les contours précis.

Un autre aspect mis en avant par les porteurs et bénéficiaires du projet concerne une forme de mise en concurrence des différents dispositifs d'aide, notamment sur l'amélioration des peuplements. La fusion des régions consécutive à la loi NOTRe de 2015 a engendrée l'harmonisation des aides issues des PDR des anciennes régions pour la période 2014-2020, rendant disponible une aide régionale à l'amélioration des peuplements en Alsace à partir de 2018. Les peuplements visés étant similaires et les objectifs proches, les deux aides sont entrées en concurrence, avec un avantage pour l'aide régionale qui présentait alors des taux de subvention plus intéressants. Cette superposition de deux outils d'aide similaires mais inégaux, a rapidement appelé une nouvelle harmonisation de dispositifs pour ne pas freiner leur déploiement réciproque : il est décidé fin 2018 de revoir les plafonds de l'aide FibAlsace afin d'aligner les taux entre les dispositifs, obligeant la DRAAF Grand Est à éditer la note de cadrage initiale. Un arbitrage parfois complexe restait néanmoins nécessaire pour les bénéficiaires, entre une aide régionale imposant le recours à un appel d'offre pour la maîtrise d'ouvrage et l'aide proposée par FibAlsace, ciblant un volume objectif de mobilisation de bois énergie excluant de fait les parcelles d'épicéa scolytés et de sapin dépérissant, alors prioritaires en matière d'investissement pour les propriétaires. Suite à des problématiques similaires remontées au niveau national, il est demandé aux porteurs de réaliser un distinguo entre les projets Dynamelio et ceux n'en relevant pas, mais également d'évaluer la part de projets financés hors du dispositif tout en ayant bénéficié d'actions d'animation DYNAMIC BOIS. Sur le terrain cette catégorisation s'avère impossible, étant trop difficile de retracer et de déterminer quels bénéficiaires de l'animation avaient fait le choix d'un autre financement avant, après ou sans lien avec la communication FibAlsace. En conséquence, aucun projet n'est comptabilisé hors Dynamelio pour FibAlsace.

❖ Des modalités de financement complexes et mal adaptées à la réalité du terrain

Une des critiques adressée au dispositif par l'ensemble des partenaires et bénéficiaires FibAlsace est que l'aide apportée se révèle insuffisante face à la réalité des coûts engendrés par les travaux. Aussi, l'affichage d'un taux de subvention à hauteur de 40% est dénoncé comme trompeur, la réalité des devis aboutissant généralement à des montants moindres : « *Les 40% c'est sur une modalité idéale, c'est un max et on s'aperçoit très vite qu'il en est rien dans les faits. La modalité de plantation c'est quelque chose d'assez délicat, il faut une densité suffisante, surtout si vous n'avez pas de gainage, les plantations de chêne en 3 par 3, j'en connais mais c'est une catastrophe. Donc l'aide, maintenant que le dossier est totalement bouclé, est en réalité de 19% soit moins de la moitié de ce qu'il pouvait sembler a priori.* » (ONF Grand Est, juin 2020). Ainsi le cadre du financement est perçu comme trop rigide, en décalage par rapport aux situations et aux pratiques sylvicoles locales, freinant les demandes des propriétaires et limitant l'effet d'entraînement par les gestionnaires.

À ceci il convient d'ajouter un climat d'incertitude fort face aux effets, déjà visibles, du changement climatique, et à l'équilibre sylvo-cynégétique, à même de remettre en question tout investissement, même subventionné. Bien qu'indépendant du dispositif DYNAMIC BOIS, ce « bruit de fond », tel que décrit par les personnes rencontrées, reste l'un des freins principaux à la réalisation de travaux, en particulier de plantations. Or la protection des plants contre les ongulés ne sont pas éligibles dans le cadre du projet, dans une région où la pression est pourtant très importante : « *Nous on a des dossiers qui ne se sont pas fait parce que, parfois ils étaient pas éligibles, mais aussi parce que les frais de protections et tous les frais qu'on devait engager pour protéger les peuplements étaient rédhibitoires par rapport aux coûts de renouvellement.* » (CRPF, mai 2020). Dans ce contexte, les gestionnaires et les services déconcentrés redoutaient « *un abandon pur et simple pour certains propriétaires* » (DDT 68, mai 2020).

La complexité de l'instruction des dossiers et du système d'éligibilité a également constitué un frein important au déploiement du projet sur le terrain : « *J'ai commencé à monter mon dossier, il y a plein de feuilles à remplir et si vous mettez 10 personnes devant vous aurez 10 interprétations différentes. Donc avec une relation permanente avec la DDT pour vraiment savoir où j'allais. Voilà donc le dossier a été monté, ça a mis à peu près 3-4 mois parce que de temps en temps je laissais tomber* » (ONF Grand Est, juin 2020). Devant la difficulté et le taux d'aide attribué en fin de processus, certains acteurs, notamment des collectivités, préfèrent alors réaliser les travaux en restant hors du dispositif. Si les évolutions proposées au cours du projet (modification des critères, prolongation) ont permis d'instruire et de mener à bien quelques projets supplémentaires (trois dossiers pour FibAlsace), leur effet reste marginal et n'a pas réellement permis de compenser un démarrage difficile.

❖ Des effets induits positifs mais difficilement mesurables

Les retours des acteurs impliqués dans le projet ont permis d'identifier trois catégories de retombées positives du projet sur le territoire, à la fois en matière forestière, de coordination et d'animation du collectif. Sur le plan forestier, parties prenantes regrettent notamment que les résultats des actions de plantation et d'animation ne soient pas comptabilisés dans l'atteinte des objectifs en fin de projet, les effets de ces derniers n'étant quantifiables qu'à long terme. Dans le cas de FibAlsace, les résultats ont été comptabilisés ainsi : en forêt communale, les volumes mobilisés ont été estimés et mesurés par analyse des mouvements de surfaces soumises au régime forestier et projection de leur évolution, en accord avec les aménagements ; en forêt privée, les volumes mobilisés ont été comptabilisés directement au moment de la commercialisation, d'où des volumes affichés plus importants. Les porteurs évoquent à ce sujet une forme de frustration de ne pouvoir valoriser tout le travail réalisé sous forme d'objectifs en utilisant les règles comptables du dispositif de suivi. En outre, FibAlsace a été perçu comme une opportunité pour le développement d'autres projets portés par les partenaires. C'est par exemple le cas de l'information et de la formation aux élus par l'association des communes forestières ou le déploiement d'un vaste projet de monitoring environnemental piloté par le CRPF. Celui-ci a été développé en association avec le laboratoire ICube-SERTIT de l'Université de Strasbourg sur 140 000 ha de couvert forestier dans la zone FibAlsace, l'objectif étant de détecter les petites parcelles inexploitées et de réaliser un suivi des actions en détectant les coupes d'exploitation et d'emprise avant et après le projet. Bien qu'elle n'est pas été attendu dans le cadre de DYNAMIC BOIS, cette initiative a bénéficié, grâce à l'effet levier et de mise en relation de FibAlsace, du soutien direct de l'ADEME pour son caractère innovant.

Du point de vue de la coordination entre les différents acteurs, publics et privés, le pouvoir structurant du projet ressort assez nettement de l'analyse. Le fait que l'interprofession coordonne le projet est présenté comme un élément de succès et contribue à légitimer la structure dans son rôle d'intermédiation. Le projet a été l'occasion pour l'interprofession, de même que pour l'ADEME, de gagner en compétence sur les aspects forestiers, comme l'exprime un des coordinateurs FibAlsace : « *Sur ces questions forestières on était à un stade plus macro et un peu plus éloigné, parce que très souvent vu notre activité c'était les structures de la forêt privée ou de la forêt publique qui étaient en 1ère ligne. Là on a interagit beaucoup plus directement et ça nous a fait voir beaucoup plus directement les points positifs ou négatifs, des enjeux ou des problèmes liés à toutes ces questions d'amélioration des peuplements et de mobilisation du bois énergie* » (Fibois Grand Est, mai 2020). Le fait que l'interprofession intervienne dans le portage de projets de financement de l'amont forestier est intéressant pour cette structure centrale de la filière, en lui conférant une vision globale et la capacité d'être un interlocuteur pour la partie sylvicole. Mais cette légitimité nouvelle est également due à la reconnaissance acquise au travers du groupe de travail multi-acteurs *ad-hoc* qui a été formé : l'animateur Fibois Alsace, par les échanges fréquents avec les bénéficiaires, est désormais identifié comme un interlocuteur privilégié. Localement, le projet s'est donc traduit par une double montée en compétence sur les sujets de l'amont forestier, à la fois pour l'ADEME dans son rôle de pilotage et de suivi, mais également pour l'interprofession. Sur la base d'un retour d'expérience au niveau régional, d'autres projets DYNAMIC BOIS ont, par la suite, pu bénéficier de cet effet d'apprentissage, comme c'est par exemple le cas du projet MACOBOIS en Lorraine.

Enfin, les résultats en matière d'animation territoriale de la filière sont pour certains déjà observables, même s'il est attendu que leur effet se manifeste sur le plus long terme. Le projet a permis une sensibilisation plus directe des élus de communes forestière sur l'amélioration des peuplements, la desserte forestière mais également sur les questions foncières. Ses répercussions restent cependant difficiles à évaluer, malgré un volet animation développé (courriers d'informations, réunions publiques), et ceci d'autant plus que FibAlsace n'a pas toujours été identifié par les élus comme l'outil structurant permettant de réaliser l'accompagnement sur ces dossiers. Aussi, cette action avant tout fonctionnelle aura permis de renforcer l'image des partenaires, notamment de l'association des communes forestières. En forêt privée, l'animation a principalement été conduite sous l'égide du CRPF, en relation avec les nombreuses et très structurées associations de propriétaires forestiers alsaciennes : « *Pour nous c'est clair [le facteur de succès] c'était une bonne connaissance du terrain et de tout l'aspect associatif qui tourne autour de la forêt privée, qui nous permet d'avoir un réseau [...] avec des relais de terrain qui sont très anciens, des associations locales, des associations syndicales autorisées.... On a un vivier de personnes qui sont prêt à nous aider, à travailler avec nous sur des projets innovants comme celui-là. Si vous avez pas d'animateur et de relais locaux, c'est beaucoup plus difficile.* » (CRPF, mai 2020). Si FibAlsace n'a pas réellement permis d'entraîner de nouveaux acteurs (notamment entreprises mais également propriétaires forestiers), le projet a néanmoins su capitaliser sur les réseaux existants pour assurer son déploiement et renforcer les coopérations existantes.

L'analyse du cas FibAlsace révèle que la réussite des projets, tant dans la réalisation des objectifs que dans sa mise en œuvre, dépend d'une combinaison de facteurs dont certains sont communs à l'ensemble du dispositif mais dont beaucoup sont également spécifiques et de nature territoriale. L'évolution de la conjoncture économique a eu des conséquences très bien identifiées par les partenaires. Le relâchement marqué sur le marché du bois énergie après une période de tension, coïncidant avec la phase de préfiguration de DYNAMIC BOIS au niveau national, a temporairement fait chuter les prix et avec eux l'intérêt des propriétaires, le système d'aide proposé ne compensant plus le manque à gagner. À l'inverse, la crise sanitaire liée aux pullulations de scolytes a pu avoir un impact positif sur la construction d'aires de dépôts (objectifs dépassés pour FibAlsace : 28 aires et 24 100 m³ mobilisés pour un objectif de 27 aires et 11 000 m³) – effet d'aubaine impossible à anticiper lors de la conception du projet – bien que l'aide n'ait pu être mobilisée pour le reboisement de ces parcelles. Sur le plan technique, le manque de détails sur les critères d'éligibilité et l'ambition du projet, de même que les retards sur la publication de l'instruction technique et sur les différentes notes de cadrage des DRAAF ont rendu malaisée la tâche des opérateurs de terrain. Le temps contraint pour la réponse à l'appel à projet, couplé à ces incertitudes, ont eu pour effet de recentrer les efforts sur un certain nombre d'éléments connus et certains choix stratégiques comme le zonage du projet ou le calibrage de ses objectifs ont pu manquer d'une base objective. Globalement les acteurs rencontrés ne remettent pas le bien-fondé de l'intention initiale mais pointent une combinaison de facteurs défavorables à son déploiement et à son appropriation locale. L'attente d'une aide au développement forestier pour les acteurs de terrain, si elle a pu nourrir de nombreuses

espérances, a aussi été à l'origine de certaines déceptions vis-à-vis d'un dispositif initialement dédié au développement d'un marché spécifique, celui du bois énergie, dans une région où les peuplements très pauvres ne représentent pas un enjeu de premier plan.

Cette étude de cas permet néanmoins de mettre en avant un certain nombre d'éléments de réussite, principalement sur l'effet structurant du projet, le renforcement des dynamiques d'acteurs et le gain, pour ces derniers, de compétences forestières et d'animation territoriale. Le rôle de l'interprofession comme coordinateur principal d'un projet regroupant l'ensemble des acteurs de la filière apparaît pertinent dans le contexte actuel. Cependant, l'effet levier souhaité sur l'aval de la filière n'a pu se concrétiser, ce qui s'est traduit par une participation faible des acteurs économiques du bois énergie et de la transformation. De plus, la mise en œuvre du projet a également eu un effet levier pour d'autres initiatives territoriales innovantes, le projet d'aide allant au-delà de la question de mobilisation de la biomasse. Le cas de FibAlsace démontre que les acteurs forestiers traditionnels, peu habitués au portage de ce type de dispositif territorial, ont su composer avec la marge de liberté qui leur avait été accordée afin de s'approprier et de développer des déclinaisons locales du dispositif, tout en s'adaptant aux contraintes rencontrées et à un contexte évolutif.

Synthèse de l'étude de cas réalisée sur le projet FOREDAVENIR ¹⁶

Afin de répondre à l'AMI DYNAMIC BOIS de 2015, le centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine (CRPFA) s'associe à trois opérateurs économiques¹⁷ et quatre organismes d'appui méthodologiques¹⁸ pour construire FOREDAVENIR, « *Une forêt d'avenir pour les territoires ruraux et la métropole bordelaise* ». Au-delà de ces huit acteurs principaux, le projet est aussi soutenu par une vingtaine de partenaires dont des énergéticiens, des bailleurs sociaux et des collectivités territoriales telles que Bordeaux métropole et des communautés de communes rurales (Figure 105).

S'inscrivant dans un contexte Aquitain marqué par les tempêtes Martin (1999) et Klaus (2009), FOREDAVENIR part du constat que le développement attendu du bois-énergie sur la métropole bordelaise (60 000 tonnes en 2017 ; 200 000 à l'horizon 2050) risque d'accentuer les déséquilibres entre l'offre et la demande en Pin Maritime sur le Massif Landais. Son objectif principal est donc de trouver des ressources supplémentaires pour diminuer les tensions sur la forêt cultivée et sécuriser l'approvisionnement en circuit-court des chaufferies bois existantes et à venir.

Situé aux marges du massif Landais dans un rayon de 50 kilomètres à l'est de la métropole Bordelaise, le territoire projet s'étend sur cinq communautés de communes pour une superficie totale de 365 000 ha dont environ 94 000 ha de forêt. Selon le diagnostic sylvicole préalable (2016), il s'agit « *d'un massif vieillissant et sous-exploité* » à dominante feuillue caractérisé par un morcellement important puisqu'il est dénombré 56 000 propriétaires pour une surface moyenne de 1,68 ha par propriétaire. Au niveau environnemental et socio-économique, il est relevé la faible présence d'entrepreneurs forestiers et de scieurs mais des chaufferies locales, des usages récréatifs tels que la chasse ou la randonnée et la présence de plusieurs zones protégées qui reflètent l'existence de milieux sensibles. En 2018, ce périmètre initial est élargi à l'ensemble du département de la Gironde et inclut une partie du massif Landais (le Médoc).

Le projet FOREDAVENIR peut être décliné en quatre grands enjeux :

1. Remettre en valeur des peuplements en échec sylvicole et dépérissant afin d'assurer une gestion durable de la forêt
2. Inciter des propriétaires à mobiliser leur bois, rédiger de nouveaux documents de gestion et adhérer à une forme de regroupement
3. Améliorer la compétitivité du BE et l'équilibre de la chaîne de valeur
4. Accompagner le développement conjoint de Bordeaux métropole et des espaces ruraux.

¹⁶ Cette synthèse est issue de la thèse professionnelle de J. Gloaguen (2021), *Évaluation d'un programme d'action territoriale entre développement forestier et transition énergétique : le cas du projet FOREDAVENIR en Gironde*, Agroparitech et Inrae.

¹⁷ La coopérative Alliance Forêts Bois (AFB), la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignation (SFCD) et l'association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Aquitaine (ETFA).

¹⁸ L'institut National de l'Information Géographique et forestière (IGN), Forêt Logistique Conseil (FLC), le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATEGeRI), l'agence locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)

Pour répondre à ces enjeux, trois volets d'actions étaient prévus, à savoir l'investissement pour l'amélioration des peuplements (50 % des aides), la coordination et l'animation (40 % des aides) et les investissements en matériels d'exploitation et plateforme de dépôts (10 % des aides).

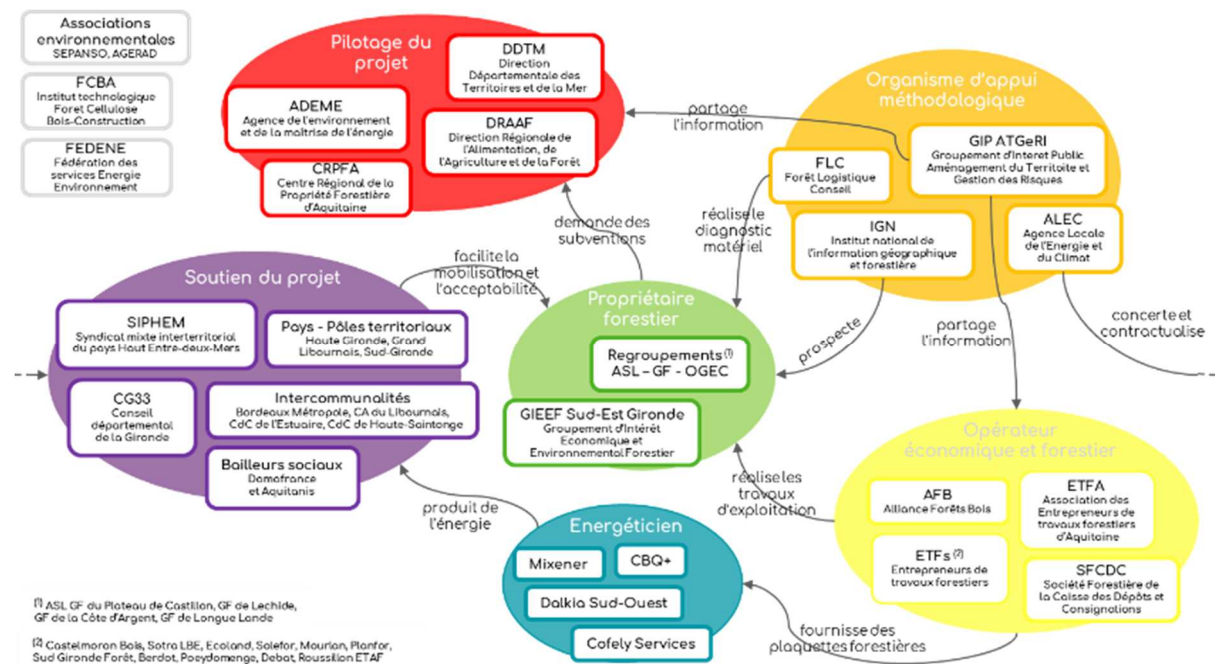


Figure 105 : Cartographie des catégories d'acteurs (FOREDAVENIR)

❖ La remise en valeur des peuplements, un principe partagé mais difficile à opérationnaliser

Alors que la récolte des bois soulève de plus en plus de débats, l'amélioration des peuplements déperissant s'est imposé comme un principe d'action relativement consensuel sur le territoire de FOREDAVENIR. Permettant de réunir autour d'un même projet des forestiers, des élus et des énergéticiens, cet objectif semble également en phase avec les attentes des propriétaires puisque selon l'enquête quantitative réalisée en 2018, 50 % d'entre eux attendent qu'on les aide à « rendre leur forêt plus propre » alors qu'ils sont seulement 20 % à attendre qu'on les aide « à sortir du bois ». Si l'appropriation de l'objectif proposé est un résultat en soi, sa mise en œuvre a rencontré plus de difficultés : « Le critère d'éligibilité c'était forêt sans avenir, alors ça déjà c'est subjectif » résume un opérateur forestier. La plupart des acteurs s'accordent ainsi à considérer que le cahier des charges initial était certes connu mais imprécis ou, du moins, trop sujet à interprétation. Les partenaires du projet et les services instructeurs multiplient alors les réunions et les sorties sur le terrain pour se mettre d'accord sur l'instruction et l'éligibilité en essayant de définir et d'objectiver les indicateurs avec des formulaires et fichiers de relevés de terrain. Si cette co-construction chemin faisant est parfois jugée enrichissante et compréhensible au regard de l'aspect innovant du programme DYNAMIC BOIS, elle est souvent considérée comme un facteur de démobilitation et de perte d'efficacité : « On a passé 18 mois à faire des diagnostics sans trop savoir où on amenait les propriétaires ». La plupart des protagonistes regrettent aussi la lourdeur administrative et la complexité d'une procédure souvent qualifiée d'usine à gaz : « ça met 4 jours-hommes pour monter un dossier, c'est monstrueux (...) On se demande vraiment s'ils n'ont pas peur d'une escroquerie. Et le comble, c'est que des propriétaires ne veulent plus bosser avec nous car ils nous trouvent trop procéduriers alors même qu'on n'a fait qu'appliquer les règles du programme ». Partageant ce constat, un autre opérateur préconise de recourir à des aides forfaitaires et à un contrôle aléatoire sur 10 % des surfaces afin d'alléger les dépenses de fonctionnement et d'augmenter les taux de subvention. Par ailleurs, certains petits ETF regrettent le caractère excluant de ces procédures qui nécessitent du matériel et des compétences informatiques. En revanche, l'ensemble des acteurs s'accordent à reconnaître la réactivité et l'énergie dépensée par les techniciens du CRPF ou du GIP ATEGERI pour résoudre les problèmes et proposer des pistes d'amélioration. De même, ils sont nombreux

à convenir que les services instructeurs ont « *essuyés les plâtres* » en devant gérer ce nouveau dispositif à effectif et moyen constant.

Au-delà de la procédure, certaines questions telles que les opérations sylvicoles à privilégier ou la taille optimale des chantiers ont suscité des débats entre partenaires du projet. Le premier sujet illustre les divergences qu'il peut exister au sein même des forestiers : « *Pour certains, la forêt c'est de la forêt que ce soit du chêne de Tronçais ou des accrus de tremble. Pour d'autres, la finalité d'un boisement, c'est qu'il y ait quand même une récolte à un moment donné* ». Source de méfiance et de tension entre la DDTM et des opérateurs économiques habitués à la sylviculture et à l'industrie du pin maritime, ces discussions récurrentes autour du bien-fondé de l'amélioration ou de la transformation des peuplements feuillus ont, au final, permis à FOREDAVENIR de tenir une forme d'équilibre et de compromis dans les opérations réalisées. Défini au niveau national le seuil minimal de 4h a également suscité des interrogations. Alors que pour certains, cette taille de chantiers suffit à peine à couvrir les frais fixes liés à l'importante logistique du BE, d'autres relèvent l'inadéquation de cette approche au micro-parcellaire du territoire : « *Vous arrivez avec du matériel qui fait 40 tonnes, un Feller Buncher qui coupe 2,5 ha par jour, des engins de débardage qui sortent 150 tonnes de bois en une journée et 30 fonds mouvants qui chargent tout en l'espace de 72h. Tout d'un coup vous avez une méthode américaine dans une petite zone forestière, ça ne peut pas marcher* ». A ces débats sur les modèle technico-économique du BE est venu se greffer une autre préoccupation plus imprévue, l'acceptabilité sociale de l'exploitation forestière : « *Je me suis rendu compte qu'une coupe à blanc de 4 hectares d'un seul tenant, ça fait un trou dans le paysage hyper violent pour les gens. Ces emmerdements sur les chantiers, c'est un paramètre que je ne pensai pas possible au départ et que j'ai vite pris en pleine face. 4 ha, il faut oublier !* » explique ainsi un opérateur. Malgré les différences de point de vue et les écueils rencontrés dans la mise en œuvre du programme, les enquêtés soulignent que FOREDAVENIR a contribué à développer des partenariats et des complémentarités entre acteurs publics et privés de l'ingénierie forestière sur le territoire.

❖ Mobiliser les propriétaires, de l'enjeu du financement à celui de l'accompagnement

Tout en reconnaissant que les subventions ont permis de motiver des décisions et de débloquer des situations, nombre d'opérateurs relèvent le caractère « léger », voir insuffisant d'un taux d'aide à 40 % : « *On sort en moyenne 120 tonnes/ha, ce qui fait un revenu de 600 € maximum/ha au propriétaire. Or, on est sur des projets de reboisement à 2 500 €/ha. Bref, Les peuplements dans lesquels on doit intervenir ne couvrent pas les 60% manquants pour une opération blanche* ». Si pour certains opérateurs, seule une hausse significative du taux d'aide (80 %) pourrait avoir un véritable effet incitatif, d'autres rappellent que beaucoup de ces propriétaires ne sont pas des producteurs et qu'il faut aussi prendre en compte d'autres freins et leviers d'action. Ils évoquent ainsi le manque de lisibilité du dispositif pour des propriétaires qui ne connaissent pas toujours grand-chose à la forêt : « *il y a beaucoup trop d'incertitude pour le propriétaire car on ne peut pas lui dire si l'aide va être acceptée, ni quand ça va être exploité* ». Tout en corroborant ce point, les propriétaires évoquent aussi l'opacité de la filière forêt-bois : « *On a bien eu une liste d'ETF mais sur les coûts et les valeurs des bois, on n'a rien, pas un tableau. Je n'arrête pas de demander des grilles de prix mais il n'y a rien d'écrit et ça varie d'un opérateur à l'autre* ». Dans ce contexte, le rôle de conseil et de médiation apporté par le CRPF ou des techniciens privés « inscrits dans le territoire » est fortement plébiscité et apprécié : « *Merci à eux, heureusement qu'ils étaient là pour nous rassurer et nous aider à monter les dossiers* » explique un propriétaire. Cette relation de confiance est d'autant plus importante que le temps de décision du propriétaire, souvent marqué par une forme de prudence, voire d'inertie, apparaît difficilement compatible avec la durée de vie, souvent courte, des projets : « *Après une animation, un propriétaire ne déclenche pas son choix tout de suite. Il faut l'avoir vu, l'avoir revu, lui proposer des itinéraires, des devis et là-dessus il fait son choix...parfois deux ans après* ». D'ailleurs, l'enquête quantitative réalisée en 2018 sur le territoire de FOREDAVENIR montre que « le manque de temps » (38 %) est la première raison avancée par les propriétaires pour expliquer la non-réalisation de diagnostic sylvicole, devant « l'absence d'intérêt » (26 %) et « le déficit de connaissance » (13 %). Enfin, les opérateurs doivent aussi prendre en compte la diversité des motivations car ce n'est pas parce que les propriétaires ne vivent pas de leurs forêts qu'ils n'y connaissent rien ou qu'ils n'ont pas d'objectifs : « *Les propriétaires âgés sont souvent attachés à leur forêt avec leurs tripes. Si vous leur proposez de casser leur coin à balade, à cèpes et à bécasse, ça ne fonctionne pas* » explique un opérateur privé. L'enquête quantitative montre bien que lorsqu'on interroge les propriétaires locaux sur leurs motivations, la vente de bois (10 %) est classée loin derrière la biodiversité (35 %), le patrimoine (25 %), le cadre de vie (20 %) ou encore la chasse (12 %). Ces priorités sont bien connues des opérateurs qui les intègrent à leur argumentaire en jouant notamment sur l'intérêt de remettre en valeur les peuplements pour améliorer le

patrimoine forestier et foncier légué aux enfants, quitte à ce que ces derniers vendent ensuite. En fait, la véritable difficulté vient des propriétaires « absentéiste » qui, au fil des successions et divisions successives, ignorent parfois même qu'ils sont propriétaires : « *on aura beau se casser la tête sur le pourcentage de subvention, si on a personne à qui proposer le dispositif, ça ne sert à rien* ».

Inspiré par l'expérience des dossiers tempêtes dans le Massif Landais, l'objectif ambitieux de FOREDAVENIR en termes de regroupement s'est heurté à un contexte local marqué par une appétence moindre pour les enjeux productifs et un morcellement de la propriété plus important. Par ailleurs, le regroupement suscite une certaine méfiance chez des propriétaires forestiers généralement soucieux de rester maître chez eux. L'enquête quantitative réalisée sur le territoire de FOREDAVENIR confirme cette préoccupation puisqu'ils sont 70 % à considérer le respect de l'autonomie comme un critère déterminant de l'adhésion à un programme d'action (contre 31 % pour le taux d'aide). Si la volonté de favoriser des regroupements plus souples et plus informels semble en phase avec ces attentes, dans les faits, il n'est pas toujours simple de trouver un porteur qui endosse toutes les responsabilités. Dans les cas des OGEC, la coopérative peut endosser ce rôle mais le décalage existant entre la période d'adhésion et la période du programme d'action pose problème : « *Les contrats qui nous lient aux propriétaires sont d'une durée de 3 ans alors que les engagements FOREDAVENIR sont à tenir sur une durée de 5 ans. Si au bout de 3 ans, le propriétaire décide de ne plus être adhérent de la coopérative et de bousiller sa parcelle, c'est nous qui devront rétrocéder les subventions* ». Sans toujours permettre de résoudre toutes les difficultés, l'accompagnement des propriétaires apparaît là aussi comme un levier d'action, coûteux en énergie mais essentiel : « *Le technicien forestier a donné de sa personne pour monter l'ASL. Il s'est bien débrouillé car ce n'était pas facile avec des petits propriétaires loin d'être tous convaincus* ». Mais si la création du groupement est une étape importante, la gestion de la structure nécessite aussi un travail d'accompagnement important : « *Lors de l'assemblée générale de l'ASL, 6 propriétaires sur la trentaine d'adhérents sont venus et, encore, il a fallu arrondir les angles car il y en a une qui refusait de couper ses arbres alors que l'opération était inscrite dans le PSG* ». De leur côté, les gestionnaires reconnaissent ne pas forcément avoir le modèle économique adapté à des regroupements très étendus, avec beaucoup de propriétaires et de si petites parcelles. Du coup, certains propriétaires s'interrogent : « *On pensait qu'un groupement de 260 ha ça représentait quelque chose, mais aujourd'hui, on a l'impression d'être un poil à gratter pour tout le monde* ». De fait, les opérateurs rencontrés plébiscitent plutôt le remembrement foncier pour constituer des unités de gestion plus conformes aux exigences de l'exploitation forestière. Mais du côté des collectivités, on rappelle le caractère chronophage et coûteux, tant d'un point de vue économique que politique, de ces opérations foncières. Une autre solution proposée par certains est de mieux cibler les propriétés et de se concentrer sur les plus dynamiques afin de gagner en efficacité, au risque néanmoins de perdre les objectifs de bois additionnels et d'accompagnement des petits propriétaires promu par DYNAMIC BOIS.

❖ **L'équilibre de la chaîne de valeur, une conjoncture défavorable et les écueils de la traçabilité**

Alors que FOREDAVENIR anticipait une hausse significative de la demande en bois-énergie, les acteurs se font plutôt l'écho d'un tassement durant la période du projet. Certains regrettent ainsi l'essoufflement des grands projets industriels avec la disparition des appels d'offre de la CRE et le ralentissement des projets BCIAT. A l'échelle régionale, on serait ainsi passé d'une dizaine d'équipements subventionnés annuellement entre 2009 et 2015 à seulement deux ou trois projets par an. Pour d'autres, le déficit de compétitivité du BE tient surtout à la baisse des prix du gaz et au gel de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) dans le sillage du mouvement des Gilets Jaunes : « *La croissance mécanique de la TICGN donnait de la prévisibilité et permettait de montrer que le BE serait rapidement compétitif (...)* Une autre solution serait d'exonérer les entreprises consommant plus de 80% de biomasse. Dans tous les cas, il faut faire quelque chose car le temps n'est plus à la réflexion » explique un énergéticien. De fait, le manque de rentabilité du BE ne freine pas seulement la construction de nouvelles installations mais provoque également des arbitrages en faveur des ressources fossiles dans l'approvisionnement des chaufferies bi-énergie ou tri-énergie existantes. En revanche, le BE semble avoir bien résisté à la concurrence des autres énergies renouvelables. Bien que plébiscitée, la géothermie peine à être rentable sur Bordeaux, le solaire suscite des tensions foncières et l'éolien « *reste un gros mot sur le territoire* » selon un élu. A défaut d'autre solution disponible, le BE apparaît finalement comme une évidence : « *Je ne vois pas quel autre régime on pourrait développer pour atteindre l'objectif de 75% d'EnR en 2030* » explique un représentant de Bordeaux métropole. Si cette dernière est en retard par rapport à d'autres grandes villes françaises, « *on est sur des croissances fortes car la capacité énergétique*

livrée en réseau de chaleur va doubler à horizon 5 ans » constate un énergéticien. Cette dynamique est largement portée par le développement de l'agglomération et la construction de nouveaux quartiers où l'intercommunalité utilise systématiquement « *l'arme du classement de réseau* » qui impose le raccordement à tous les bâtiments neufs. Au final, si FOREDAVENIR a pâtit d'une conjoncture défavorable, ses hypothèses de travail sur le développement d'un bois-énergie surtout porté par la métropole semble rester pertinente à plus long termes.

Dix ans après la tempête Klaus, les tensions sur le Massif Landais semblent s'être fortement atténuées et, pour la plupart des acteurs rencontrés, la question de la disponibilité de la ressource n'est plus vraiment une préoccupation : « *Lorsqu'on met en concurrence des opérateurs pour approvisionner des réseaux de chaleur qui nécessitent entre 10 000 et 20 000 tonnes, on nous propose jusqu'à dix fois le volume nécessaire* ». Cette diminution de la pression tient à la stagnation de la demande en BE mais aussi à la crise sanitaire subie par les forêts du Nord-Est et à « *l'effet domino* » induit. Si on ajoute à cela l'arrivée prochaine des premières éclaircies des peuplements post-tempête Klaus et les secondes éclaircies des plantations post-Martin, l'horizon semble durablement se dégager : « *En 2030, on va récolter 12,5 millions de mètre cube, soit 25% de plus par an* » expose un expert de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine. En contribuant aux efforts consentis pour équiper et professionnaliser la filière BE depuis les années 2000, FOREDAVENIR conforte également cette dynamique : « *L'installation de réseaux de chaleur et les aides de l'ADEME m'ont permis d'embaucher, d'acheter des broyeurs, de construire un hangar et d'avoir une entreprise plus performante* » explique un ETF du Haut-entre-deux-Mers. Néanmoins des sujets d'inquiétudes demeurent ou émergent. Si le respect de la hiérarchie des usages est un principe bien partagé, beaucoup constatent que les lois du marché prévalent et ne vont pas forcément dans le sens souhaité : « *Avec des marchés pluriannuels et des contrats à honorer, le BE est devenu « un business » qui entraîne le secteur. Ce n'est pas sain* » explique un expert forestier. De manière plus inattendue, certains pointent aussi la distorsion de concurrence générée par le passage, en 2015, du taux d'aide à l'équipement de 20 à 40 %. Dans un contexte économique difficile marqué par une inversion des courbes de l'offre et de la demande en BE, cette augmentation des capacités de production peut devenir un piège conduisant les ETF à casser les prix ou à réduire leur activité : « *C'est la guerre entre entrepreneurs de travaux forestiers* » résume ainsi un ETF.

Tendant à supplanter le sujet de la quantité, la qualité des combustibles constitue un enjeu clairement identifié et approprié par les acteurs de FOREDAVENIR. Ces derniers se sont fortement investis sur l'optimisation et l'adaptation des process de transformation de la biomasse aux exigences différenciées des chaufferies. Néanmoins, cet enjeu se heurte à l'absence persistante de traçabilité du BE : « *on a des contrats sans exigence de traçabilité, il faut croire les gestionnaires sur parole* » déplore ainsi une chef de projet de l'intercommunalité bordelaise. Certes, le taux de certification et le rayon d'approvisionnement sont des indicateurs bien intégrés et les dispositifs de contrôle de la qualité des plaquettes se développent. De plus, à travers les bons de livraison, il est possible d'avoir une idée de la répartition entre bois forestier, bois SSD (sortie de statut des déchets) et bois bocager. En revanche, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de suivre les bois issus de FOREDAVENIR jusqu'aux chaudières de la métropole. Pour essayer de résoudre ce problème de traçabilité, certains acteurs de la commande publique souhaitent mettre en place un cahier des charges plus exigeant *via*, par exemple, des labels tels que CBQ+. Mais très peu d'opérateurs sont labellisés sur le territoire et ces derniers peinent à voir l'intérêt d'une telle démarche : « *Je ne veux pas être labellisé CBQ+, ça ne m'apporte rien. Je ne vends pas la plaquette plus chère par contre il faut que je paye une cotisation importante* ». Cette absence récurrente de traçabilité des flux de biomasse constitue un frein à l'ambition d'un projet tel que FOREDAVENIR d'assurer « *l'équilibre de la chaîne de valeur* » pour « *une juste rémunération* » des acteurs de la filière bois-énergie. En ce qui concerne les propriétaires, seule l'obligation de fournir deux devis et donc la mise en concurrence des opérateurs économiques permet finalement, avec toutes limites de cette procédure à la fois complexe et facilement contournable, d'essayer de faire remonter un prix du BE qui reste *in fine* peu attractif : « *Quand on laisse 5€ la tonne au propriétaire c'est le maximum* » explique ainsi un opérateur. Du côté des fournisseurs, si beaucoup contractualisaient déjà avec des industriels et des énergéticiens avant FOREDAVENIR, ce projet a contribué à diffuser la réflexion auprès des collectivités territoriales. Bordeaux Métropole souhaite ainsi donner davantage de visibilité aux exploitants en travaillant sur des contrats d'au moins trois ans avec un pourcentage garanti de tonnage annuel. Mais les acteurs rencontrés avouent aussi ne pas savoir très bien si ces pratiques commerciales seraient vraiment bénéfiques et ce qu'elles impliquent : « *On écrit ce qu'on veut, encore faut-il savoir ce qu'on veut* » admet une ingénieure de l'EPCI. Enfin, certains enquêtés préconisent aussi d'équiper les scieries de chaudières

bois pour améliorer leurs produits par séchage, produire du granulé et *in fine* ramener la valeur ajoutée au sein de ces PME.

❖ Les collectivités territoriales, un soutien unanime mais un engagement variable

Bien que FOREDAVENIR soit porté par des acteurs sectoriels, toutes les collectivités rencontrées ont apprécié et soutenu le projet mais avec des implications variables et plus ou moins de distance. Cet engagement différencié dépend notamment de l'antériorité des collaborations avec le monde forestier, de l'expérience acquise sur le bois-énergie et du modèle de développement promu ainsi que des enjeux associés à la forêt et de leur portage politique (cf. Tableau 17).

Engagé depuis le début des années 2000 dans l'aventure du BE, Territoire à Energie Positive depuis 2012, pourvu d'un plan de développement de Massif depuis 2011, le syndicat mixte du Haut-entre-deux-Mers s'est pleinement engagé dans FOREDAVENIR en cofinçant un poste de technicien forestier et en soutenant la création du premier GIEEF de Gironde (formation du technicien à la rédaction de PSG, aide à la création d'un site interne...): « *« Le GIEEF est parti du territoire »* explique ainsi un propriétaire forestier. Mais ce partenariat actif reflète aussi les difficultés rencontrées par ce territoire rural, qui malgré une expertise reconnue et des actions fortes en faveur du développement local (relance d'une régie locale de l'énergie, contractualisation avec des ETF...), peine encore à emporter l'adhésion des élus sur la pertinence du bois-énergie et à pérenniser ses moyens de fonctionnement: « *Pour nous, c'était FOREDAVENIR où la mort du service Energie (...)* Mais il faut aller encore plus loin, car la condition première, c'est des moyens non pas ponctuels mais sur le long terme ».

La communauté d'agglomération du Libournais présente un profil différent puisque si ce territoire entre vignes et ville porte un intérêt croissant à la forêt tant pour la transition énergétique que pour les activités économiques et sociales associées à cet espace, ses projets bois-énergie demeurent balbutiants et l'échec de la charte forestière de territoire au milieu des années 2000 marque encore les esprits. Sans véritablement accompagner FOREDAVENIR, la communauté de communes a néanmoins soutenu le projet en mettant des locaux à sa disposition. En retour, le CRPFA s'est investi dans un processus de sensibilisation utile tant « *pour répondre aux réticences et inquiétudes* » des élus (coupes rases, risques incendie, fermeture du paysage...) que pour aider la collectivité à mieux identifier les acteurs d'une filière forêt-bois méconnue: « *Alors qu'on connaissait assez mal les entreprises forestières de notre territoire, on a été convié dès le début à des réunions avec l'ADEME sur l'appel à projet DYNAMIC BOIS et à des présentations du projet FOREDAVENIR par le CRPF* ».

Bien que ne se considérant pas encore comme un acteur majeur du bois-énergie, Bordeaux métropole est devenue l'autorité régulatrice « *pleinement et exclusivement compétente* » des projets de transition énergétique à l'échelle de l'agglomération. Le soutien apporté à FOREDAVENIR s'inscrit dans cette dynamique de reprise en main des délégations de gestion concédée. Néanmoins, en raison notamment des difficultés de suivre les flux de biomasse et d'imposer un cahier des charges pertinent, les leviers d'action se sont révélés assez faibles. L'autre intérêt de FOREDAVENIR pour Bordeaux Métropole était d'inscrire le bois énergie dans une logique de coopération entre villes et campagnes. Mais force est de constater que malgré les réflexions engagées dans une perspective « *donnant-donnant* », ce développement conjoint demeure une intention de principe: « *On a beau tourner le truc dans tous les sens, on ne trouve pas comment contractualiser avec les territoires détenteurs de la ressource* » explique un ingénieur de Bordeaux Métropole. Il est néanmoins important de préciser que ces difficultés ne se limitent pas au bois-énergie et que sur de nombreux dossiers, Bordeaux métropole suscite la méfiance des territoires limitrophe. Cette dernière reste en effet parfois vu comme « *un trou noir qui absorbe toutes les richesses du territoire* ». Au final, si FOREDAVENIR a eu le mérite d'identifier l'importance d'une nouvelles solidarités villes-campagnes et contribué à l'émergence d'un dialogue, l'enjeu va bien au-delà de FOREDAVENIR.

| | Territoire Métropolitain | Communauté d'agglomération | Territoire rural |
|-------------------------------------|---|---|--|
| Type d'implication dans FOREDAVENIR | Distante | Mise à disposition de locaux | Co-animation |
| Dynamique du BE sur le territoire | Forte croissance | Emergente | Ancienne |
| Habitude de travail sur la forêt | Non | Échec | Oui |
| Modèle filière BE | Délégation d'appro & d'exploitation | Propre filière d'appro, délégation d'exploitation | Appro local privé et exploitation en régie |
| Enjeux prioritaires | Compétitivité économique & environnementale des équipements BE Contractualisation avec territoire ruraux | Identifier interlocuteurs filière forêt-bois Développer projets locaux | Autonomie énergétique & bilan carbone Pérenniser les financements |

Tableau 17 : Synthèse de la trajectoire des collectivités territoriales et de leur engagement dans FOREDAVENIR
(Source : J. Gloaguen, 2021)

Conclusion :

A l'instar d'autres projets du programme DYNAMIC BOIS (2015), FOREDAVENIR a pâti de difficultés exogènes qui relèvent tout autant de la conjoncture économique du BE que du cadrage institutionnel et administratif du programme (cahier des charges et procédure complexes, taux de subvention et traçabilités des bois jugés insuffisants). Il a également dû surmonter des écueils plus endogènes qui tiennent tout au contexte sylvicole local (morcellement de la propriété privée, diversité des visions de la forêt) qu'à la méfiance suscitée localement par la filière forêt-bois landaise et la métropole bordelaise (puissance et opacité). Malgré cela, il a réussi grâce à l'énergie dépensée, aux compétences mobilisées et aux équilibres partenariaux construits à réaliser un travail de « haute-couture » globalement apprécié. S'il est difficile de mesurer qualitativement les effets induits, on peut néanmoins souligner l'appropriation et l'acceptabilité d'un objectif de remise en valeur des peuplements plus inclusif et fédérateur que celui de la mobilisation des bois. On peut également relever le soutien apporté aux collectivités territoriales, tant en termes de ressources humaines et financières que d'information et de sensibilisation, ainsi que le développement des complémentarités entre acteurs publics et privés de l'ingénierie forestière.

Réponses aux questions évaluatives

Dans cette partie, l'évaluation s'est intéressée à la relation entre ces différentes variables présentées précédemment afin d'apprécier la performance du dispositif et d'expliquer les variations observées dans les résultats obtenus par chacun des projets. A noter que cette approche analytique **s'est tout particulièrement intéressée à l'analyse du volet Dynamelio** dont l'efficacité a été la moins bonne mais qui constituait un pilier important du dispositif et qui offrait l'opportunité de mieux comprendre les conditions de couplage entre une action d'animation et une action de soutien à l'investissement forestier.

Efficacité globale du dispositif

Un effet satisfaisant du dispositif sur l'animation des propriétaires forestiers et le développement forestier

Les objectifs formalisés initialement par le dispositif ont-ils été atteints ?

On considère les effets associés à la mise en œuvre des moyens d'animation comme des résultats permettant de contribuer aux objectifs de développement forestier à travers non seulement le renforcement de la sensibilisation des propriétaires, l'augmentation des surfaces sous document de gestion et la dynamisation des activités de développement forestier à l'échelle du territoire.

29 100 propriétaires ont pu bénéficier des actions d'animation des 43 projets (33 projets avaient formulé un objectif de propriétaires visés à 39 600, ils atteignent leur objectif à **hauteur de 53 %**). Ce sont tout d'abord les réunions d'informations qui ont été privilégiées par les projets et qui ont permis de sensibiliser le plus grand nombre de propriétaires forestiers.

Les nombreuses visites terrains ont également permis la rédaction de 2 300 nouveaux documents de gestion durable sur 72 000 ha. Cela correspond à **42 % de l'objectif en nombre de DGD et plus de 180 % de l'objectif en surface**. Cette différence dans l'atteinte des deux objectifs pourtant interdépendants s'explique par la nature des documents mis en œuvre. Les documents s'adressant principalement à de grosses propriétés (PSG, aménagement forestier) représentent plus de 30% du nombre total de documents pour plus de 70% de la surface totale agréée.

Les projets ont pu créer 127 nouvelles structures de regroupement pour une surface correspondante de 24 000 ha. Mais la grande majorité de ces structures ne sont que des regroupements informels dont la pérennité n'est pas assurée.

Il est difficile d'évaluer l'efficacité de ces actions sur la seule base des objectifs énoncés initialement par les porteurs de projet dans la mesure où ces derniers ont été fixés dans des délais contraints et donc avec beaucoup d'approximation. Pour mettre en perspective ces résultats, nous avons donc cherché à les comparer aux résultats de l'activité courante du CNPF, établissement public chargé de l'animation des propriétés privées.

| Indicateurs | Contrat d'objectif CNPF 2017-2021 ¹⁹ | Résultats DYNAMIC BOIS 2015-2020 |
|---|---|--|
| Nombre de propriétaires ayant bénéficié d'une visite individuelle | 4 000 visites/an | 2 500 visites/an |
| Surface supplémentaires sous DGD agréés (PSG, RTG, CBPS) | 48 000 ha/an | 19 800 ha/an (hors aménagement forestier) |
| Nombre de GIEEF | 30 GIEEF/an | 3 GIEEF/an |

Tableau 18 : Comparaison des résultats de DYNAMIC BOIS avec les ambitions du CNPF en termes d'animation des propriétés privées

Les résultats des projets DYNAMIC BOIS en matière de visites terrain correspondent à 62% de l'ambition annuelle du CNPF. Ce résultat est donc très satisfaisant d'autant que les peuplements ciblés par DYNAMIC BOIS sont bien plus limités que ceux des CRPF dans leurs activités de tous les jours. La surface supplémentaire sous DGD agréés grâce aux projets est de 41% de l'ambition annuelle du CNPF.

Le dispositif d'aide à l'animation a eu un **impact préférentiel sur la réalisation de visites terrains pour la sensibilisation des propriétaires à la gestion durable en même temps qu'au montage de dossiers d'aide à l'amélioration**. Dans l'absolu, ces résultats montrent une **efficacité satisfaisante du volet d'animation qui aura réussi à concrétiser des prises de contacts avec les propriétaires en visites sur le terrain**, d'autant plus quand il s'agit de petits propriétaires peu familiers du fonctionnement de la filière.

Une très bonne efficacité du soutien à l'investissement matériel

Les projets ont réalisé 286 investissements sur 873 programmés, soit **33 % de l'objectif en nombre et 75 % en montant investi**. Cette faible réalisation en nombre est dû au grand nombre de places de dépôt qui n'ont pas été aménagées comme prévus alors qu'elles représentaient les $\frac{3}{4}$ des investissements programmés en nombre. La cause principale de cet échec est évidemment la **sous-réalisation du volet des travaux en forêt qui lui était directement lié**. Le taux de réalisation des investissements en nombre de places de dépôt est d'ailleurs équivalent à l'atteinte des objectifs en matière d'amélioration des peuplements (17,6 %). La profession admet généralement le ratio d'une aire de dépôt pour 30 à 70 ha de forêt, ce qui correspond bien à ce que l'on observe ici (en moyenne une aire aménagée par les projets pour 54 ha amélioré). Néanmoins, on trouve localement des projets en région Grand Est qui ont su se saisir de cette opportunité pour faire face à l'épidémie de scolyte et aux besoins des coupes sanitaires. L'aide à l'investissement en aires de dépôts y a été une grande réussite mais pas pour l'objectif prévu initialement.

Les résultats en termes d'investissements matériels, comprenant les machines d'exploitation forestière et les équipements de préparation de combustible sont par contre excellents car 94 % de l'objectif en nombre a été atteint. Les machines d'exploitation acquises étaient finalement moins spécialisées que prévu au travail sur des bois de qualité bois énergie (BE). Cela permettait aux professionnels de gagner en souplesse dans le contexte économique défavorable au BE.

Grâce aux enquêtes annuelles du FCBA, il est possible d'évaluer la part des machines d'exploitation subventionnées par DYNAMIC BOIS sur le nombre total de ventes annuelles. Il en ressort que les investissements subventionnés représentent une faible part (environ 4%) de l'ensemble des achats réalisés par les professionnels de la filière sur la période 2015-2020. Cette moyenne de 4% concerne les ventes de débusqueurs, de porteurs forestiers, de machines de bûcheronnage et de tête de bûcheronnage achetées seules. Les têtes à disque, à scie ou à cisaille, plus adaptées pour l'exploitation du BE, ont été subventionnées par l'ADEME pour 9% des acquisitions lors de l'année 2016 (unique année pour laquelle le FCBA dispose de l'information). Cela laisse à penser que le programme DYNAMIC BOIS a eu **plus d'effet**

¹⁹ <https://agriculture.gouv.fr/signature-du-contrat-dobjectifs-et-de-performance-du-centre-national-de-la-proprie-forestiere-pour>

en valeur relative sur l'acquisition de machines d'exploitation forestière tournées vers la valorisation de taillis plutôt que de futaie, en tout cas sur la première année d'avancement des projets.

A noter que le niveau de vente de matériel de bûcheronnage a été relativement important sur la période 2015-2020, comparé à la décennie précédente.

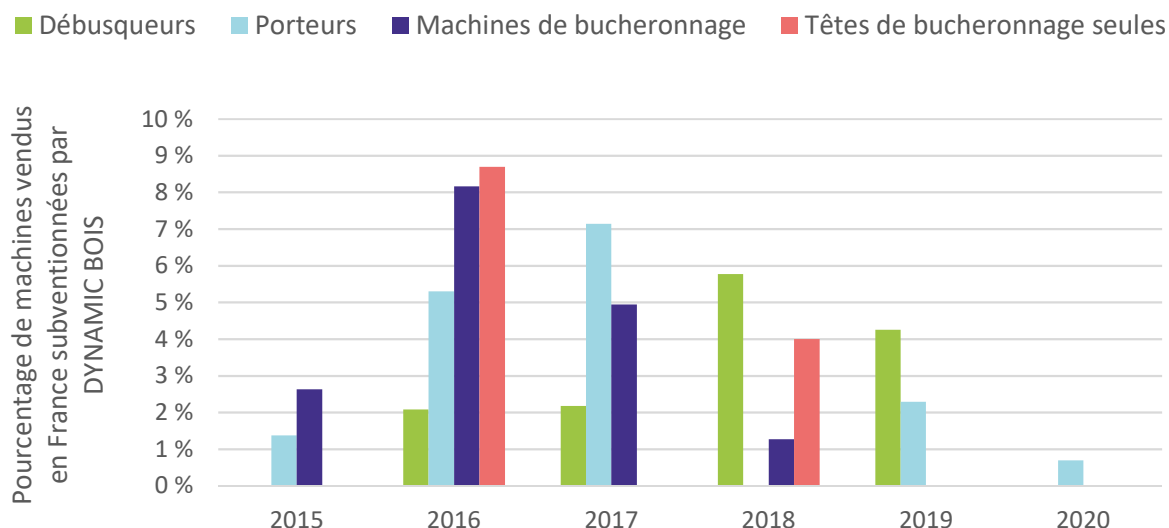


Figure 106 : Part des acquisitions matérielles attribuables au volet d'investissement de DYNAMIC BOIS dans le total des ventes nationales, ventilé par catégorie de machine sur la période 2015-2020 (Source : FCBA, enquête vente annuelle d'engins forestiers)

Aucune donnée n'est malheureusement disponible concernant les ventes en équipement de préparation de combustible, ce qui aurait été plus pertinent pour l'étude. Il est par contre possible de récupérer cette information localement et ponctuellement dans divers documents d'organismes forestiers. L'interprofession FIBOIS AuRA dispose par exemple d'un observatoire du bois énergie et publie régulièrement des études pour mettre à jour l'état de la filière sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2 projets d'Auvergne-Rhône-Alpes ont fait l'acquisition de 9 équipements de préparation de combustible grâce au volet d'aide à l'investissement. Or d'après les documents de FIBOIS AuRA, le nombre d'outils de broyage du bois recensé est passé de 101 en 2015 à plus de 150 fin 2019²⁰. On peut donc estimer que DYNAMIC BOIS a pu subventionner 18% du matériel de transformation vendu en AuRA, prouvant ainsi l'efficace orientation du programme vers le BE comparé à la moyenne de 4% des ventes de machines d'exploitation. Il faut néanmoins se rappeler que le FCBA jugeait le nombre d'équipement sur ce territoire excessif et qu'il valait mieux travailler à l'optimisation de leur temps d'utilisation.

Les 4 projets d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui ont d'ailleurs tous atteint voire dépassé leurs objectifs en nombre d'investissements dans des plateformes, comptabilisent 16 nouvelles plateformes de stockage des combustibles bois installées sur la région. Cela correspond à une augmentation de 8 % du nombre total de plateformes recensé en 2015 par FIBOIS AuRA sur ce même territoire.

Des ambitions en matière d'amélioration des peuplements loin d'être atteintes

Les projets ont engagé des dossiers de demande d'aide pour l'amélioration de 6 400 ha sur les 37 700 ha attendus. Cela représente **17 % de l'objectif consolidé à l'échelle nationale**. L'exploitation de ces parcelles subventionnées devrait permettre de mobiliser 720 000 m³ de bois toute qualité confondue sur les 3 456 000 m³ attendus. Cela représente **21 % de l'objectif consolidé à l'échelle nationale**.

²⁰ FIBRA, Observatoire bois énergie 2016 : <https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2018/01/Observatoire-Bois-Energie-rC%cc%a7gional-donnC%cc%a7es-2016.pdf>

FIBOIS AuRA, Observatoire bois énergie 2019 : <https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2021/04/observatoire-bois-energie-bois-dechiquete-2019-bd.pdf>

On cherche à relativiser les faibles résultats de la mobilisation de bois induite par Dynamelio en la comparant à la récolte de bois en France métropolitaine, quantifiée par l'Agreste. Pour cela, on utilisera les volumes prévisionnels de récolte des dossiers accordés par l'ADEME (qui on le rappelle sont légèrement sous-estimés). Ainsi, **les récoltes en bois engendrées par le dispositif Dynamelio ne pèsent rarement plus de 1% de la récolte nationale en bois feuillus**. Cette part est légèrement plus importante pour la récolte en bois énergie visée par l'ADEME mais cela reste minime dans l'activité classique de la filière forêt-bois. Il est difficile dans ces conditions d'envisager que DYNAMIC BOIS ait pu insuffler une dynamique nouvelle dans l'approvisionnement en combustible des chaufferies biomasses du territoire. A titre de comparaison, la PPE s'était donné pour objectif d'augmenter de 20 % la consommation finale de chaleur pour la filière biomasse sur la période allant de 2014 à 2023²¹.

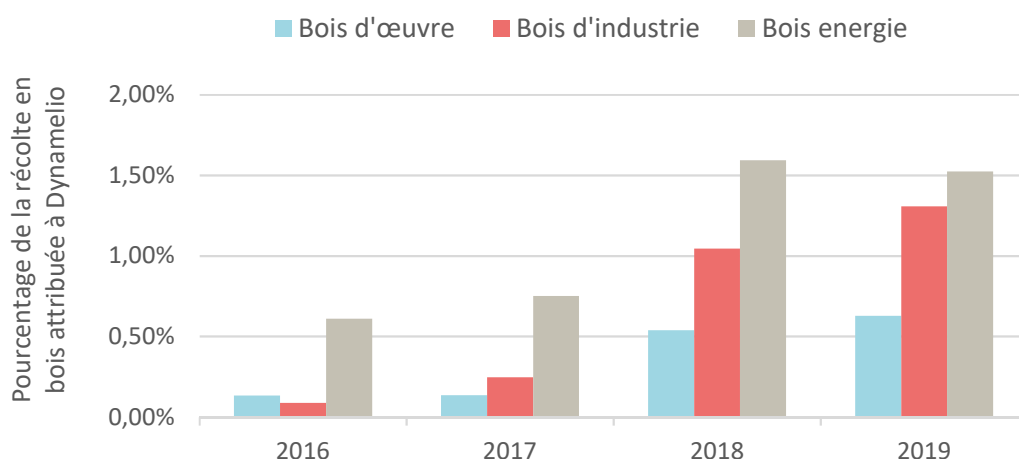


Figure 107 : Part des récoltes prévisionnelles des chantiers Dynamelio dans la récolte de bois feuillus en France, ventilé par qualité de bois

(Source : Agreste, Enquête de branche - Exploitations forestières et scieries (EXFSRI))

Le dispositif a-t-il eu des effets structurants sur les territoires des projets ?

Un effet du dispositif sur l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur difficile à mesurer

Le peu de remontée d'informations concernant le devenir des bois exploités sous Dynamelio témoigne de la difficulté que représente le suivi de la traçabilité des produits. Il était très difficile de savoir quelles ont été les chaufferies fournies et de vérifier les engagements des projets sur une vente préférentielle aux chaufferies du Fonds Chaleur. Néanmoins, le programme et les faibles résultats du volet amélioration ne semblent pas avoir permis la structuration de la chaîne de valeur par la contractualisation des approvisionnements. Les volumes de bois additionnel ont vraisemblablement servi à alimenter les contrats d'approvisionnement déjà en place entre les producteurs de plaquettes et les chaufferies des territoires.

Quelques projets se sont tout de même appuyés sur le programme pour amorcer une montée en compétence de ces entreprises productrices de BE par l'adhésion à des certifications telles que CBQ+ ou des labels de qualité des combustibles Alsaciens. De nombreuses entreprises et techniciens ont aussi pu se former et approfondir leurs connaissances des chantiers de BE. Les partenariats notamment avec le

²¹ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2016. Programmation pluriannuelle de l'énergie : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Synth%C3%A8se.pdf>

FCBA ont permis de mener des études technico-économique sur des chantiers tests de récolte de BE, de criblage des plaquettes forestières, de séchage sur les plateformes, etc. Le programme a donc été dans certains territoires riche en expérience et en acquisition de compétences pour le développement de la filière bois-énergie.

Des dynamiques partenariales hétérogènes et quelques fois fragiles Un effet positif sur la dynamique partenariale et le lancement d'initiatives collectives

Bien que le programme se soit appuyé sur des dynamiques et des réseaux d'acteurs préexistants, DYNAMIC BOIS a eu un **effet positif sur la structuration des professionnels de la filière forêt-bois**. Plus de la moitié des collectifs d'acteurs des projets avaient en effet déjà l'habitude de travailler ensemble, ce qui a facilité la concertation pour le dépôt des candidatures aux AMI. Malgré cela, les résultats ont montré **une forte amélioration de certains aspects de l'ingénierie territoriale** sur la période du programme. On peut citer la meilleure coordination des activités du CRPF et des gestionnaires forestiers privés ou des gestionnaires entre eux.

Cette mobilisation des acteurs s'est même étendue localement aux professionnels de la filière agricole sur des expérimentations pour l'exploitation de bois bocagers.

Une preuve de la réussite de ce fonctionnement partenarial est la volonté affichée par les acteurs de poursuivre leur collaboration vers de nouveaux projets. Certaines collectivités, ayant perçu l'intérêt de ce dispositif et de la dynamique initiée, ont prévu de porter leur propre politique forestière au profit des propriétaires et des entreprises de la filière locale.

Bien sûr, ces effets positifs ne sont pas généralisés pour l'ensemble des projets et certains ont vu **la cohésion du groupe se détériorer**. Tout d'abord, il n'a pas été toujours facile de convaincre les gestionnaires forestiers de rejoindre les collectifs pour participer à l'animation des propriétaires par leur portefeuille client. Certains n'ont pas adhéré à l'orientation énergétique de la valorisation des peuplements tandis que d'autres craignaient les complexités administratives. Pour ceux qui ont rejoint le consortium des projets, certains ont eu du mal à comprendre la dimension collaborative de l'AMI et n'ont dès lors pas été actifs pour la remontée des données auprès du coordinateur concernant les actions de terrain. De même **la dimension partenariale a été mal intégrée** par un certain nombre d'entreprises qui se sont effacées du pilotage de leurs projets après avoir réalisé l'investissement matériel prévu et avoir perçu les subventions de l'ADEME. Ainsi la cohésion des collectifs n'a pas toujours été évidente et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre opérationnelle du programme ont pu créer des tensions entre les acteurs locaux et mettre à mal l'efficacité du projet. **Les perspectives de poursuite des collaborations sont alors plus nuancées et certaines relations sont même durablement détériorées.**

Efficiences du volet Dynamelio

Quels sont les moyens nécessaires pour obtenir des résultats significatifs en matière de mobilisation des propriétaires et d'amélioration des peuplements

Les 6 400 ha améliorés et 720 000 m³ mobilisés ont nécessité un coût total de **21,3 M€ d'investissement sylvicole et 19,2 M€ d'animation** (sans compter les études). Cela représente 8,3 M€ d'aide à l'investissement sylvicole et 11,9 M€ d'aide à l'animation accordés par l'ADEME. A noter qu'on dénombre un total de 254 000 propriétaires forestiers sollicités par les 43 projets avec une réponse obtenue pour 29 100 d'entre eux. L'efficacité des moyens est ici envisagée à l'aune des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du volet Dynamelio.

Les données de moyen et de résultats nous ont permis de répartir les projets selon 3 classes d'efficacité dont la méthodologie est retracée en Annexe V. On poursuit la caractérisation de ces classes en dressant un tableau des variables d'animation des propriétaires. Ces variables décrivent la moyenne des efforts d'animation depuis le démarchage des propriétaires jusqu'au dépôt et à la validation des dossiers de demande d'aide.

| Moyenne des variables par classe d'efficience | Efficience + | Efficience ~ | Efficience - |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Nombre propriétaires démarchés | 196 | 74 | 141 |
| Nombre propriétaires réunion d'information | 422 | 378 | 113 |
| Nombre propriétaires visites terrain | 292 | 125 | 197 |
| Nombre de dossiers déposés | 55 | 11 | 8 |
| Taux de concrétisation dossier/visites | 33,19% | 14,16% | 6,76% |
| Nombre dossiers acceptés | 45 | 7 | 6 |

Tableau 19 : Caractéristiques des projets selon la typologie d'efficience

A partir de ces descriptions statistiques et des résultats qualitatifs de l'enquête ou des bilans d'avancement, nous allons tâcher de décrire les idéotypes de projet pour chacune des classes d'efficience. Les traits dressés sont volontairement grossiers, et tous les projets d'une catégorie ne coïncident pas toujours avec les attitudes et facteurs explicatifs qui sont donnés. Mais ce classement forcé permet de mettre en évidence des facteurs internes ou externes et leurs implications sur l'efficience des projets DYNAMIC BOIS.

Les projets de forte efficience (+) :

Les projets avec une bonne efficience n'avaient pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble et la dynamique d'implication des partenaires n'était pas meilleure qu'ailleurs. Par contre ils se caractérisent par des **efforts importants menés en matière d'animation**, bien réparties entre les CRPF, les gestionnaires forestiers, et les coopératives quand elles étaient présentes. Ces projets ont réussi à **sensibiliser le plus grand nombre de propriétaires** que ce soit par démarchage, fréquentation des réunions d'informations ou rencontres individuelles lors de visites terrain, et ce pour des coûts d'animation équivalents voir inférieurs aux autres projets.

Un avantage certain de ces projets est le **très bon taux de concrétisation** des chantiers sylvicoles observé par rapport aux autres catégories. En moyenne, ils réussissent à convaincre $\frac{1}{3}$ des propriétaires rencontrés lors des diagnostics individuels à monter un dossier de demande d'aide. Nous identifions 2 facteurs majeurs qui expliquent cette efficience de l'animation de terrain. Tout d'abord, la grande majorité des partenaires de ces projets estiment que **leurs coordinateurs ont été d'une grande aide dans la simplification des démarches administratives pour le dépôt d'un dossier**. Cette solution a permis d'alléger la charge administrative des propriétaires aussi bien que des gestionnaires, alors plus confiants pour proposer ces aides à leurs clients. D'autre part, les territoires des projets se situent quasiment tous dans un **contexte de complémentarité avec les autres dispositifs d'aide publique** et non de concurrence comme pour les autres projets de classe d'efficience inférieure. Ainsi, on présume que les propriétaires éligibles n'ont pu être dirigés que vers le dispositif Dynamelio, ne nuisant donc pas à l'efficience du travail effectué pour le compte de DYNAMIC BOIS.

Ainsi, ces projets ont pu obtenir de très bons résultats dans l'absolu concernant les surfaces de peuplement économiquement pauvres améliorées. Une différence importante expliquant à la fois la bonne réactivité des propriétaires et les bons résultats du volet d'amélioration provient de la stratégie d'animation adoptée par ces projets. En effet, une part non négligeable des projets Eff + admettent dans l'enquête s'être **concentré sur le démarchage des moyens à gros propriétaires forestiers** (supérieur à 10 ha) pour le montage de dossiers. Il s'agit de propriétaires souvent bien plus sensibilisés à ces sujets que les très petits propriétaires victime du fort morcellement et pourtant majoritaires. Cela se visualise par la taille moyenne des dossiers acceptés pour ces projets Eff + qui sont près de deux fois supérieurs aux dossiers des projets Eff -. Les objectifs d'amélioration sont ainsi plus faciles à atteindre en s'affranchissant de la limite minimale de taille des dossiers mais cela n'a pas le même impact sur le territoire et la formation des propriétaires.

Enfin, ces projets ont souvent été **proactifs pour faciliter la compréhension et le déploiement du dispositif Dynamelio**. De nombreuses rencontres sur le terrain avec les services instructeurs (ADEME, DDT et DRAAF) ont permis une meilleure appropriation du dispositif d'aide par les partenaires et une lecture commune des limites et tolérances propres à chaque projet pour le dépôt de dossiers. De plus, ces projets n'ont pas hésité à demander une extension de leur périmètre d'intervention pour mobiliser plus de propriétaires (même si le besoin n'était pas toujours partagé) ou à remettre en question leur stratégie d'animation quand celle-ci se montrait infructueuse.

Les projets d'efficacité moyenne (~) :

Étonnamment, les projets d'efficacité moyenne étaient plus habitués à travailler ensemble que les deux autres classes. Les partenaires étaient de bonne volonté au lancement du programme et 62% des projets d'Eff ~ se sont **concentrés sur le démarchage des petits et très petits propriétaires (<10 ha)**, espérant pouvoir compter sur le regroupement de propriétaires. Mais au-delà de cet aspect, les **stratégies d'animation déployées par ces projets nous paraissent être les plus déficientes**. Les coordinateurs des projets se sont confrontés à des **vagues de défaitisme** de la part des partenaires à la vue des critères d'éligibilité et aux difficultés rencontrées pour le montage des premiers dossiers. Le blocage initial de Dynamelio a été jugé par les acteurs comme **très pénalisant** (note moyenne de 1,9/5), aux effets plus délétères sur la motivation des partenaires que semblent le dire les partenaires des projets de catégorie Eff + (2,4/5) et Eff - (2,5/5). De même, les dossiers groupés étaient considérés comme quasiment infaisables en termes de distance et de responsabilité. Ainsi, certains projets ont plus ou moins délaissé le travail d'animation voir abandonné le projet pour l'un d'entre eux. Beaucoup se sont **concentrés sur la réalisation de réunions d'information** en se détournant des visites de terrain qui sont pourtant décisives pour pouvoir proposer et s'assurer de la compatibilité du dispositif Dynamelio.

D'autre part, ce sont les projets Eff ~ qui ont le plus **souffert de la superposition des aides publiques** à l'amélioration des peuplements car les $\frac{3}{4}$ des territoires ont été jugés en situation de concurrence. Dynamelio ressortait souvent comme l'ultime choix parmi le bouquet d'aide existant.

En opposition avec la timidité des actions d'animation des propriétaires, les projets Eff ~ ont été **particulièrement prolifiques en réalisation d'études et d'initiatives au bénéfice de la filière forêt-bois**. 14 % des dépenses en fonctionnement étaient alloués à la réalisation d'études quand cette part était de 8 % pour les projets Eff + et de 6% pour les projets Eff -. Et alors que ces deux dernières catégories de projets se sont concentrées sur la réalisation d'études très opérationnelles avec l'accueil de programmes d'analyse de chantiers BE, les projets Eff ~ ont pris beaucoup plus de libertés dans les sujets traités et les formats utilisés. C'est ici que l'on recense des méthodes de communication très originales par des ateliers d'échanges ou des films sur la filière, de la R&D en informatique pour la télédétection, le développement d'applications de diagnostics sylvicoles ou de partage de chantiers publics/privés, d'actions sur le foncier forestier, etc. Ces initiatives répondaient à des enjeux locaux comme la création d'associations pour répondre rapidement à la carence en gestionnaire forestier, la nécessité d'une interface entre les propriétaires et les financeurs, la commercialisation de plaquettes paysannes, le renouvellement des ressources humaines en forêt, etc. Les expérimentations furent donc riches et peuvent expliquer le désintérêt à l'égard de Dynamelio.

Enfin, c'est dans cette catégorie que l'on retrouve tous les projets s'étant restreint à une intervention en forêt publique. L'interprétation de ce résultat est délicate pour plusieurs raisons. Tout d'abord il est logique d'admettre qu'un travail d'animation et d'amélioration sur des forêts communales réduit fortement la capacité de dépôt de dossiers car la part de peuplements pauvres, cible du programme, est certainement restreinte par la gestion continue de l'ONF sur ces parcelles. Un travail mené par ces projets résidait justement dans l'identification des parcelles non encore soumises au régime forestier et les démarches auprès des élus pour les doter d'un aménagement forestier. Ainsi les coûts d'animation nécessaires sont comptabilisés dans l'attribution de l'efficacité mais pas les résultats obtenus qui ne rentrent pas dans le cadre de Dynamelio. Par exemple, un projet qui a pu améliorer une centaine d'hectares par Dynamelio a aussi permis l'intégration de 1 200 ha au Régime Forestier par l'animation des collectivités, avec des répercussions sans doute bien supérieures sur le long terme.

Les projets de faible efficacité (-) :

Bien que ces projets n'ont obtenus que très peu de résultats, ils présentent des efforts d'animation des propriétaires parfois plus importants que la catégorie Eff ~. L'accent a globalement été donné sur le démarchage et les rencontres individuelles de terrain avec des résultats plutôt satisfaisants. Mais **la**

stratégie d'animation présente des imprécisions qui n'ont pas permis d'atteindre les résultats souhaités. Tout d'abord, les visites terrain ne visaient pas toujours des propriétaires de peuplement pauvres et ces actions pouvaient être intégrées à l'activité habituelle des entreprises. Ensuite, les actions de sensibilisation ont pu cibler d'autres objectifs comme l'incitation à la rédaction de DGD plutôt que le montage de dossiers d'aide. Enfin, l'animation s'est souvent retrouvée en suspens par des départs de chargé de missions ou même de structures qui n'ont pas toujours été remplacées, ce qui ne valorise donc pas le travail effectué. Tout cela explique très certainement le très faible taux de concrétisation des visites terrain.

Quelques-uns avaient des stratégies d'animation robustes mais la faible taille du territoire et le peu d'intérêt des propriétaires les ont placés dans une situation d'impuissance. Sans oublier qu'encore une fois, la majorité des territoires des projets se trouvaient en situation de concurrence entre les dispositifs financiers existants.

Un enseignement transversal aux classes d'efficience est que plus un projet dépose de dossiers d'amélioration, moins le coût d'animation par ha amélioré est élevé. Certains projets arrivent à descendre sous la barre des 1 000 €/ha en dépense d'animation par unité de surface améliorée, elles représentent alors moins de 20% des coûts des travaux d'amélioration sylvicoles. Ils sont 15 projets à présenter une balance positive, c'est-à-dire que pour 1 € investi dans les travaux d'amélioration des peuplements pauvres, ces projets ont dépensé moins de 1 € en coût de fonctionnement. Ainsi, **les coûts structurels initiaux en animation sont très importants** et c'est une fois la dynamique lancée que l'efficience des projets devient intéressante. L'important était donc de proposer une animation continue sur le territoire et de persévérer pour dépasser les premières difficultés rencontrées. Cela repose souvent sur la détermination de quelques acteurs, coordinateurs, partenaires et agents des services instructeurs qui permettent de créer les conditions favorables à la confiance mutuelle et à l'attachement d'atteindre les objectifs fixés. Mais pour les territoires où le programme était relativement mal ciblé, celui-ci a pu faire perdre beaucoup de temps aux acteurs pour peu de résultats.

Cohérence du volet Dynamelio

Dans quelle mesure les conditions de mise en œuvre du dispositif DYNAMIC BOIS étaient-elles cohérentes avec ses objectifs ?

Les effets dommageables du retard au démarrage du dispositif

La mise en place de l'organisation juridico-administrative et financière du dispositif Dynamelio a nécessité un travail important de la part des services administratifs centraux et déconcentrés du ministère de l'agriculture. Le calibrage du volet Dynamelio a en effet reposé sur un long processus de négociation avec la Commission européenne pour la validation réglementaire et de coordination avec le GIP ATGeRi et l'ASP pour l'organisation de la procédure d'instruction. En outre, les conditions d'éligibilité technique ont été confiées à des services régionaux peu impliqués en amont de l'élaboration du dispositif. Ils ont rapidement défini des éléments de spécification régionale en cohérence a priori avec leur doctrine d'action habituelle mais ont dû pour certains ensuite réajuster leurs critères au regard des conditions d'application sur le terrain. L'ensemble de ces difficultés a contribué à freiner le lancement du dispositif et à entretenir une situation de flou et d'incertitude qui a duré un peu plus d'un an.

Au démarrage du programme, le manque d'information claire sur les règles d'éligibilité des peuplements pauvres aux aides à l'amélioration d'une part et la mise en place tardive des logiciels d'instruction d'autre part ont ainsi été pénalisants pour certaines étapes de l'animation pour les projet de 2015. Le retard pris sur ces actions ou les corrections qui ont dû être apportées après les premières communications ont eu des conséquences durables sur la motivation des partenaires et sur la crédibilité donnée au programme par les propriétaires. 64 % des répondants à l'enquête ont considéré ces blocages comme très pénalisants ou assez pénalisants. Seuls 12% des répondants ont su s'adapter à ces retards et imprécisions pour mener à bien leurs actions malgré tout.

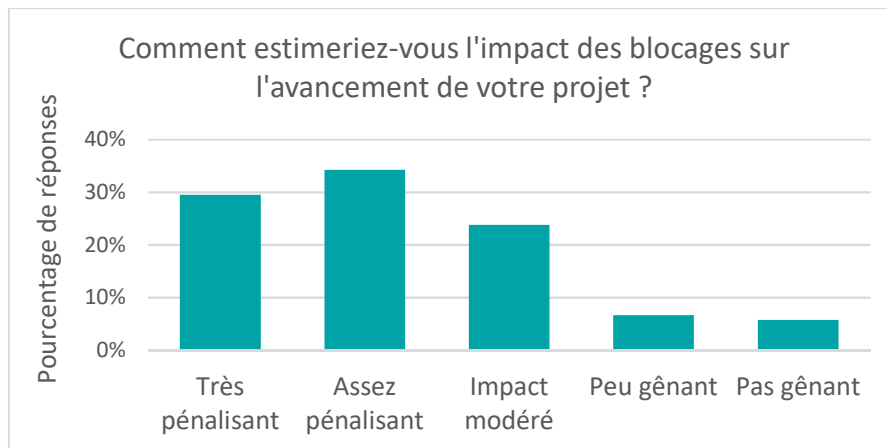


Figure 108 : Perception de l'impact du démarrage retardé du dispositif sur l'avancement des projets (Source : enquête, Q53)

En regroupant les réponses individuelles à l'échelle des projets, ce sont donc **25 sur 31 projets qui estiment que l'impact a été pénalisant pour la poursuite des actions**, soit 80 % des projets renseignés. Ainsi, ce mauvais départ a pu laisser **des séquelles dont la prolongation d'un an accordée par l'ADEME à certains projets de l'AMI 2015 ne pouvait suffire à rétablir**. Le lancement du programme sans règles stables et opérationnelles, bien que justifiée par l'affinage des critères pour plus de pertinence dans l'attribution d'aides publiques, a déstabilisé les prévisions de mise en œuvre des acteurs et les dynamiques initiées dès la formulation des candidatures.

Des critiques importantes sur la rigidité administrative et technique de Dynamelio

Une fois ces blocages initiaux rectifiés, le dispositif d'aide pouvait présenter d'autres freins pour les acteurs des projets sur des considérations techniques ou administratives. Il leur était demandé de hiérarchiser les 3 principaux freins parmi un grand nombre de modalités proposées. 4 modalités se démarquent. **Le principal frein mentionné par plus d'un répondant sur deux concerne la complexité administrative de dépôt des dossiers d'aide**. Viennent ensuite **le taux de subvention de 40% jugé trop faible, la surface minimale de 4 ha des chantiers trop haute et l'inadéquation des critères d'éligibilité des peuplements**. Concernant le taux de subvention on a pu noter que certains projets ont fait appel à des financements privés complémentaires qui ont semble-t-il confirmé que le critère financier pouvait être limitants dans un certain nombre de cas.

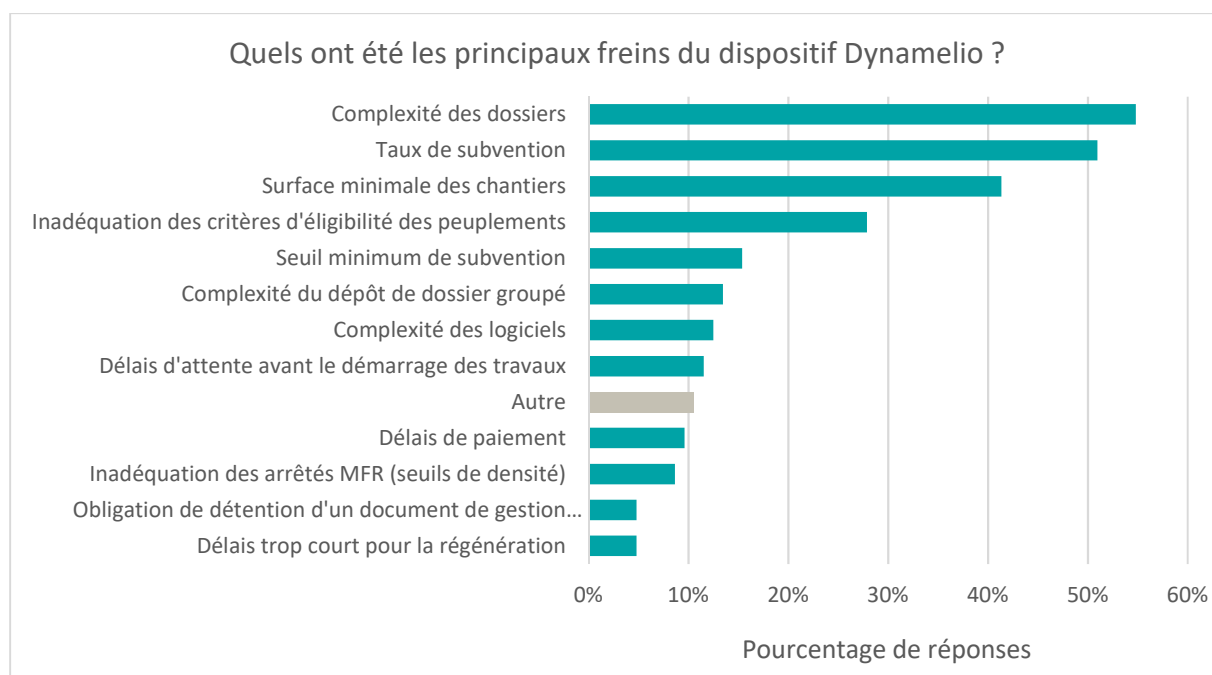


Figure 109 : Perception des freins internes du dispositif Dynamelio (Source : enquête, Q54)

Une bonne coordination administrative en phase d'instruction

La bonne coordination entre les partenaires et les services instructeurs/financeurs (ADEME, Région, DRAAF, DDT(M)) a été un facteur de succès du dispositif. Parmi ces services, **les DDT ont eu le plus gros du travail et leur implication déterminante a été saluée** par plusieurs projets. Leur mobilisation s'est notamment souvent illustrée en amont du montage des dossiers pour pré-valider les projets qui pouvaient être présentés.

Des freins relevant de la cohérence interne ont toutefois pu être relevés dans quelques régions. Les critères d'éligibilité ont pu faire l'objet d'interprétations contradictoires entre les DDT et les acteurs des projets. Par exemple en région PACA où la lecture retenue n'était pas adaptée aux zones de montage, ce qui n'a pu être résolu que très tardivement.

On notera tout de même que le surplus de travail imposé par la gestion de DYNAMIC BOIS et ses nombreuses visites terrains (dont la plupart n'aboutissent pas), la présence aux COPIL, la saisie des dossiers sous OSIRIS puis le suivi du traitement des subventions **n'a pas été accompagné d'une hausse des moyens humains dans les DDT**. Certains agents n'ont pas pu offrir une grande réactivité aux sollicitations des acteurs des projets et les difficultés administratives induites pour le dépôt d'un dossier d'aide ont pu se répercuter sur la motivation des consortiums dans quelques cas bien identifiés.

Une redondance des dispositifs d'aide à l'amélioration qui a quelquefois contribué à éclipser Dynamelio

Les régions et départements français sont nombreux à piloter des fonds européens ou des dispositifs propres proposant une aide à l'amélioration des peuplements pauvres à tel point que, rares sont les territoires de projets pour lesquels le dispositif Dynamelio n'était pas en partie redondant avec une aide financière préexistante. Les projets, en soumettant leur candidature aux AMI, avaient comme ambition de multiplier les possibilités de financement d'un projet de reboisement pour un propriétaire du territoire. Dépassé l'effet d'annonce de l'arrivée d'un nouveau dispositif d'aide, Dynamelio fut intégré à la liste des outils du gestionnaire forestier à disposition de ses clients. Or, l'habitude d'un gestionnaire pour l'utilisation d'une aide préexistante et la prise en main complexe de Dynamelio pouvait générer une première forme d'arbitrage.

Pour qualifier les interactions entre ces aides forestières superposées, la comparaison des critères d'éligibilité aux aides montrent peu de situations de pure complémentarité. Mais les situations de concurrence n'ont pas perturbé de la même manière le déploiement de Dynamelio sur les territoires concernés. On identifie trois régions sur lesquelles des aides européennes ont eu un effet concurrentiel particulièrement négatif. Il s'agit de la région Occitanie (Fonds Carbone), Bretagne (Breizh Forêt Bois) et Normandie (PDR). La quasi-totalité des projets situés dans ces régions n'ont pas consommé plus de 25% de leur enveloppe Dynamelio, **les dossiers de demande d'aide étant dirigés préférentiellement vers ces dispositifs bénéficiant d'une plus grande antériorité et de critères plus avantageux** (taux d'aide allant jusqu'à 60% et surface minimale autorisée à 2ha).

Pertinence du volet Dynamelio

La construction du programme DYNAMIC BOIS était-elle adaptée aux enjeux sociaux, sylvicoles, environnementaux et économiques des territoires ?

Cette question interroge les grands objectifs du programme et leur concrétisation stratégique au regard des enjeux rencontrés par les acteurs de terrain. La réponse sera déclinée en 4 axes qui étudieront la pertinence sociale du programme vis-à-vis des propriétaires forestiers, la pertinence sylvicole, la pertinence environnementale et enfin la pertinence économique.

Pertinence sociale : un dispositif proposant les moyens de répondre aux attentes des propriétaires forestiers sous contraintes

DYNAMIC BOIS s'insère dans les tendances ambitieuses d'utilisation de la biomasse pour la production de chaleur renouvelable en France. Mais ces projections peuvent être déconnectées des pratiques du détenteur de la ressource car peu d'études ont porté sur les motivations des propriétaires forestiers à récolter de la biomasse ligneuse dans le but d'alimenter la filière BE. DYNAMIC BOIS en ciblant l'amélioration de peuplements économiquement pauvres et en impasse sylvicole s'est attaqué à un double problème : la mobilisation déficitaire de peuplements riches en bois énergie et se situant souvent dans des parcelles de petite taille en déficit de gestion dont le propriétaire est vraisemblablement peu sensibilisé à la culture forestière. Cet objectif paraît très pertinent mais il faut encore en vérifier **l'adéquation avec le contexte sociologique des propriétaires et notamment les déterminants qui les poussent (ou non) à l'action**. Pour cela on peut s'appuyer sur plusieurs sources aux échelles d'analyses variables que sont, les résultats de notre enquête nationale auprès des partenaires des projets DYNAMIC BOIS, l'enquête du réseau d'observation de la forêt privée (RESOFOP) de 2015 coordonnée par Fransylva et le CRPF et une enquête sur les propriétaires forestiers du territoire de FOREDAVENIR (projet Girondin de l'AMI 2015) réalisée par l'IRSTEA Bordeaux. On isole ici les résultats décrivant surtout le comportement des petits propriétaires.

Dans l'enquête du RESOFOP questionnant 2800 propriétaires de forêt privée de plus de 4 ha, les résultats rappellent que le bois est plutôt coupé par le propriétaire lui-même dans le cas des petites surfaces et relève alors de l'autoconsommation de bois de chauffage domestique. Dynamelio avait la lourde tâche de faire rentrer ces propriétaires dans le circuit économique de la filière forêt-bois et de déléguer la réalisation des travaux à des professionnels. Face à la question de la production de bois, c'est l'amélioration des peuplements qui est recherchée en priorité, dans une logique de préservation du patrimoine. **Les aides à l'amélioration de Dynamelio, notamment par conversion et balivage plutôt que par transformation, pouvaient trouver un écho aux attentes de ces propriétaires attachés à la propriété de leur forêt.**

L'enquête de l'IRSTEA (650 propriétaires majoritairement de petites surfaces inférieure à 10 ha) identifie les difficultés de gestion rencontrées par les petits propriétaires comme étant la faible taille des parcelles, le manque de connaissance et la non priorité accordée à la gestion de ce patrimoine. **DYNAMIC BOIS ne permettait de répondre qu'au besoin d'information des propriétaires, et ce de manière indirecte par l'animation des partenaires.** La petite taille des parcelles est même devenue une double contrainte, car la moyenne de 3 ha des propriétés des territoires des projets se confrontait à la surface minimale des

dossiers de demande d'aide. Un travail de classification des individus²² permet de nuancer le niveau d'engagement dans la gestion. Au-delà des propriétaires actifs au regard des attendus de la filière et de ceux passifs en terme de gestion, l'enquête identifie 1/3 des propriétaires comme pouvant être la cible d'un tel programme. Il s'agit de propriétaires ayant des objectifs de gestion pour leur patrimoine sans pour autant réaliser des travaux d'entretien ou des activités productrices car bloqués par certaines contraintes. Ils rencontrent des difficultés d'ordre économique pour financer les travaux mais aussi des difficultés de réseaux pour savoir à qui s'adresser, et c'est pourquoi il s'agit de la catégorie de propriétaires formulant le plus d'attentes dans l'AMI retenu sur leur territoire.

Cette même enquête réalisée en janvier 2019 permet aussi de discuter des effets de DYNAMIC BOIS. Sur la portée du démarchage tout d'abord, 86 % des répondants interrogés sur le territoire de FOREDAVENIR disent ne pas avoir entendu parler du projet. **La capacité de communication auprès des propriétaires d'un territoire qualifié de "sous-exploité" semble donc très limitée**, même par l'action du CRPF. Par contre, la moitié des enquêtés ayant eu connaissance de FOREDAVENIR ont participé à une réunion d'information, ce qui confirme l'efficacité de ce volet une fois la prise de contact réalisée. De plus, la connaissance du programme a multiplié par 3,5 les chances de réaliser un diagnostic sylvicole par rapport à ceux qui n'en avaient pas connaissance, et par 2 les chances de réaliser des travaux. Par contre, ces diagnostics n'étaient pas tant du fait d'un intérêt particulier pour le dispositif Dynamelio que pour profiter de l'occasion de faire le point sur son peuplement.

Ainsi, le programme avait la capacité de répondre aux enjeux de manque de connaissance et d'amélioration du patrimoine du public ciblé. Mais d'après notre enquête, **les freins relatifs à la conception du dispositif Dynamelio ont été jugés comme plus limitants pour la mobilisation des propriétaires que la sociologie de ces derniers**. C'est seulement en 4ème position, mentionné par 25% des répondants, que vient la contrainte du faible intérêt des propriétaires pour les enjeux productifs. Cela rejoint les résultats du RESOFOP qui identifiaient que 35% des répondants ne prévoient pas de travaux sur la propriété car ils ne souhaitent pas couper de bois.

Pertinence sylvicole : un dispositif plus adapté aux travaux de transformation qu'à ceux de conversion ou de balivage

Une dizaine de projets misaient majoritairement sur le montage de dossiers de balivage ou de conversion pour atteindre leurs objectifs en surface de peuplements améliorés. De plus, les propriétaires de peuplements pauvres, peu habitués à la gestion sylvicole semblaient d'avantages intéressés par ces solutions techniques. Or les projets ont été confrontés à de plus grandes difficultés pour présenter en sélection ce genre d'actions sylvicoles par rapport au renouvellement par coupe rase et reboisement. Ces difficultés d'ordre technique posées par les critères d'éligibilité et de contrôle avaient été relevées et remontées auprès de l'ADEME et du MAA lors de la préparation et de la publication de l'instruction technique AMI DYNAMIC BOIS par certains projets. Mais celles-ci n'ont pas pu être résolues et nous listons ci-dessous quelques critères qui ont été limitants.

Concernant les travaux d'amélioration :

- Le soin à apporter à ce type d'intervention (respect du cloisonnement, des arbres désignés, du sol, des infrastructures...) est jugé trop chronophage par les exploitants pour les coupes d'amélioration à réaliser dans ce contexte, et les propriétaires n'estiment pas très favorables les conditions d'exploitation qui en découlent, craignant pour la qualité du travail réalisé et la qualité de leurs peuplements.
- Le faible taux de financement (40 %) et l'assiette limitée des opérations subventionnées (marquage) apparaissent souvent insuffisants aux propriétaires qui préfèrent réaliser les opérations sans les contraintes liées au montage d'un dossier et aux engagements qui y sont liés.
- Le plancher minimum de 1000 € de subvention à accorder pour rendre un dossier éligible nécessite une surface très importante de chantier. Avec un coût du marquage d'environ 200 €/ha, il faudrait au minimum un dossier de 12,5 ha pour pouvoir être éligible. Or, dans le contexte de morcellement du parcellaire et avec les difficultés de trouver puis regrouper des surfaces, certains propriétaires jugent que l'aide apportée ne couvre pas le temps passé au montage de dossiers aussi importants et aux contraintes qui y sont liées.

Concernant les travaux de conversion :

²²Elodie Brahic, INRAE BORDEAUX (UR ETBX), Webinaire Chaire BioForTer - 5 Mars 2021 : Les dilemmes de la bioéconomie forestière

Ce genre d'itinéraires sylvicoles peut se révéler incompatible avec les critères de temporalité à respecter (pas d'exploitation avant la complétude du dossier, travaux finançables à commencer au maximum 1 an après la notification de l'accord de l'aide et pas plus de 4 ans après le début de l'exécution). Les soins culturaux à la régénération naturelle des feuillus demanderaient plus de temps et de souplesse pour pouvoir intégrer suffisamment d'interventions de cloisonnement et d'entretien dans les opérations subventionnables.

Pertinence environnementale : une prise en compte limitée des enjeux environnementaux et une faible intégration des acteurs compétents en la matière

Le programme DYNAMIC BOIS fonde sa pertinence environnementale sur la réduction des gaz à effets de serre par le stockage de CO₂ à long terme dans les futaies nouvellement installées et par la substitution de combustible fossile dans la production de chaleur. Mais la logique de remise en gestion des parcelles délaissées, qui sont des puits de biodiversité et l'extraction privilégiée de BE nécessitent des **précautions quant à l'impact de tels projets sur l'environnement**. L'ADEME, en s'associant avec la FNE souhaitait que soient intégrés les enjeux environnementaux au sein des projets forestiers. Pour cela, la réalisation d'un diagnostic sylvicole préalable était essentielle comme outil pour évaluer le peuplement forestier et proposer la gestion la plus appropriée. La FNE a rendu une évaluation²³ de ces diagnostics qui rend bien compte des faiblesses de l'intégration de ce sujet.

La FNE reconnaît que ces diagnostics sont très hétérogènes et **se limitent trop souvent à la prise en compte de la biodiversité ordinaire et des aspects environnementaux réglementaires**. Cela n'est pas suffisant pour décrire les enjeux environnementaux d'un territoire et les projets auraient gagné à s'associer avec des associations de protection de la nature et des naturalistes du territoire pour compléter la définition de ces enjeux. De plus, *"trop peu de diagnostics font le lien entre la partie état des lieux et leurs fiches de gestion concernant les enjeux environnementaux"* (FNE) et les itinéraires sylvicoles ne sont pas toujours envisagés à la lumière des recommandations en terme de fragilité des sols, de gestion des rémanents, d'espèce protégée ou patrimoniale, d'enjeux paysagers, etc. Enfin, l'état des lieux pour l'identification des enjeux sylvicoles et environnementaux doit nécessairement se faire à **l'échelle territoriale par massif**, et non pas à l'échelle des régions comme cela a pu être fait. C'est ici la taille du périmètre d'intervention des projets qui contient la pertinence de prise en compte des aspects environnementaux.

La prise en compte des aspects environnementaux a aussi été contrainte par le **formatage administratif des demandes de subventions**. En effet, le formulaire ne permet pas de saisir la diversité des essences qui composent souvent les peuplements pauvres et seule l'essence principale peut y être inscrite. Il en est de même pour le peuplement après travaux ou seule l'essence principale peut être renseignée. La plantation d'essences d'accompagnement pour les travaux de transformation est autorisée à condition que la surface en diversification ne dépasse pas 25% de la surface totale des travaux. Il s'agit majoritairement de surfaces reboisées en feuillus qui pourraient contrebalancer l'effet d'enrésinement observé à l'échelle nationale dans les reboisements. Ce frein technique lors de la saisie des dossiers a souvent été mentionné par quelques acteurs soucieux que puisse transparaître leur attention quant au maintien de la diversité en forêt. Pour le CRPF de Bourgogne-Franche-Comté, *« la difficulté de monter un dossier Dynamelio pour des reboisements vraiment mélangés se heurte à la conception même du dispositif qui n'admet pas plus de 20 % d'essence en diversification (seulement admis par blocs aisément identifiables) et à la difficulté de réaliser des mélanges diffus en raison de l'obligation de définir une seule essence objectif »* (FOROUEST NIEVRE, Bilan 2019). Il s'agit selon eux d'un frein regrettable à l'innovation pourtant essentielle dans ce contexte de changement climatique et de dépérissements des peuplements. La plateforme de saisie des dossiers du GIP ATGeRi permettait néanmoins de préciser les modalités prises en faveur de la biodiversité sur les chantiers d'amélioration. Cet espace était l'occasion de préciser les éléments pris en compte dans les travaux qui n'ont pas pu être saisis dans le formulaire de demande d'aide, et notamment de décrire la nature et la disposition des essences appliquées en diversification. On

²³ France Nature Environnement, "Prise en compte des enjeux environnementaux dans les chantiers forestiers. Préconisations issues des projets Dynamic Bois", 07/05/2019

trouve des exemples de plantation de Bouleau ou de Chêne sessile en mélange avec du Pin maritime, ou d'autres plantations de feuillus en bordure de parcelle ou en alignement au milieu du peuplement. Ces exemples permettent d'ailleurs de se rendre compte que l'indicateur de surface en diversification n'a pas été saisi systématiquement.

Néanmoins, les possibilités offertes par **l'aide aux actions d'animation ont été une solution pour aller au-delà du diagnostic sylvicole et proposer des démarches innovantes pour prendre en compte les enjeux environnementaux**. Le projet Gerboise a été appliqué localement pour préciser les recommandations de gestion concernant les pratiques liées au bois énergie et en lien avec la fertilité des sols et la biodiversité. Des parcelles subventionnées en amélioration ont été retenues pour des suivis expérimentaux. Des formations des propriétaires aux enjeux environnementaux ont pu avoir lieu mais les projets auraient pu solliciter plus largement l'intervention des associations de protection de la nature, présentant un savoir-faire reconnu en matière d'animation.

Pertinence économique : un objectif ambitieux victime de la conjoncture du marché de l'énergie

Il a souvent été fait mention par les acteurs de l'état du marché des bois et notamment de celui du bois énergie pendant le programme, conditionnant le déclenchement de chantiers d'amélioration. En effet, des prix bas sur la période du projet influencent nécessairement la capacité de débouché des bois. Il a donc été demandé aux enquêtés d'évaluer le niveau de prix pour chacune des qualités de débouchés des bois sur le marché de leur territoire.

D'après les réponses obtenues, plus la qualité des bois est haute, moins son prix semble avoir varié pendant la période du projet. Ainsi, la qualité BO est celle dont le prix est très majoritairement qualifié de normal, avec 43% des réponses. C'est encore le cas pour la qualité BI même si la proportion de mention d'un prix bas atteint tout de même les 33%. Par contre, **la qualité BE est clairement reconnue comme ayant eu un prix faible sur la période du projet**, cette réponse étant mentionnée dans près de 50% des cas.

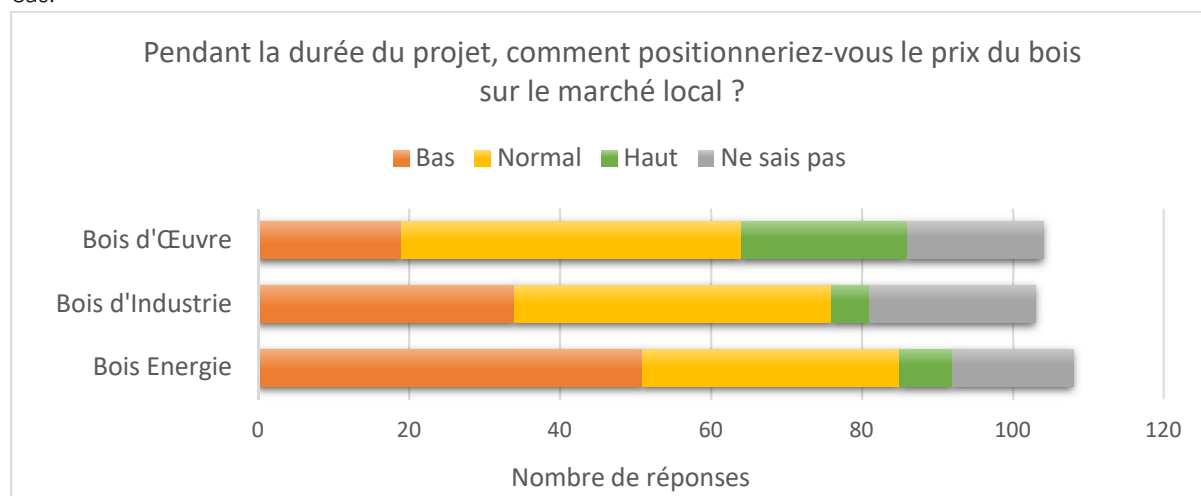


Figure 110 : Perception du niveau des prix du bois (Source : enquête, Q37)

On recense néanmoins une part non négligeable de répondants sans notion du niveau de prix des bois quelle que soit la catégorie de qualité. Si les auteurs des réponses « ne sais pas » ainsi que ceux qui ont passé la question sont de toutes les catégories d'acteurs enquêtés, il ressort néanmoins que ce sont les représentants des propriétaires forestiers qui sont pour 20% d'entre eux en manque d'information sur cet indicateur pourtant essentiel. Cela rejoint les problèmes de communication évoqués pour la pertinence sociale, ce qui **ne facilite pas la consolidation d'un climat de confiance entre les propriétaires et les opérateurs**.

Ce prix bas pour la vente de bois énergie a pu être limitant pour convaincre les propriétaires de passer à l'acte pour le renouvellement de leur forêt. Ainsi, il est important de comprendre le décalage entre le prix minimum attendu par un propriétaire pour déclencher la coupe, et le prix du marché proposé par les opérateurs. Pour ce qui est du bois sur pied, la médiane du prix minimum déclencheur d'un

chantier estimé par les professionnels est de 10 €/tonne, bien que les réponses aient une amplitude allant de 1 à 70. Or, on trouve dans certaines régions des acheteurs proposant des prix de l'ordre de 1,5 à 2 €/tonne. Il est reconnu par les acteurs que c'est l'absence de débouché du bois énergie qui maintient le prix d'achat du bois énergie au propriétaire très bas. L'un des enquêtés fait également mention de l'aide pour l'achat de machines forestières (notamment de broyeurs) qui « ont engendré la création de plusieurs entreprises de production de bois énergie. Aujourd'hui la présence d'un trop grand nombre d'acteurs (près de 100 fournisseurs sur la région) a déstabilisé le marché et entraîné une diminution du prix de vente de la plaquette. Plusieurs d'entre elles sont actuellement en difficulté. »

Enfin, pour étudier la structuration du marché des bois et le niveau d'attente des acteurs de la filière énergétique en un cadre contractuel formalisé, nous avons souhaité évaluer les pratiques de recours à des contrats d'approvisionnement. Les ¾ des enquêtés ont valorisé une partie de leurs bois issus des chantiers Dynamelio ou Hors Dynamelio par des contrats d'approvisionnement avec des chaufferies. Parmi ces réponses positives, la part de bois vendu par cette méthode est comprise entre 20 et 100 % selon les opérateurs, avec une médiane située à hauteur de 60 %. Ces réponses qualifient ainsi la structuration de la filière bois énergie dans les territoires par le recours à un approvisionnement stable et contractualisé. **On relève donc l'intérêt du dispositif pour prioriser cette voie de commercialisation et pour honorer les contrats existants mais aucune évidence n'a pu être relevée quant à un effet sur la signature de contrats additionnels.**

DYNAMIC BOIS n'a pas eu l'effet escompté sur la structuration de la filière énergétique du bois à court terme dans un contexte où la demande en BE a stagné. La conjoncture du marché du bois sur la période du programme est devenue clairement défavorable, devant faire face à des aléas climatiques et une concurrence accrue avec les énergies fossiles. Dans ce contexte, le dispositif a évidemment perdu en pertinence, les incitations financières n'étant plus suffisantes pour orienter l'approvisionnement des chaufferies vers la biomasse exclusivement. L'intérêt même des chantiers BE était momentanément nul quand les filières locales se retrouvaient dans des situations de sur-stockage. Mais cela illustre un manque de souplesse et d'adaptabilité du dispositif face à aux aléas économiques dans un contexte où l'usage de cette solution énergétique ne devrait faire qu'augmenter.

Le programme aura tout de même permis d'augmenter nettement la qualité économique des peuplements ayant bénéficiés de subventions pour leur amélioration. La hausse de la plus-value induite sur les produits bois à venir aura des retombées économiques très profitables à la filière et aux territoires des projets.

**Dans quelle mesure les 3 volets du dispositif d'aide
(amélioration, animation, investissement) étaient-ils complémentaires
dans l'atteinte des objectifs du programme ?**

L'adossé d'une aide à l'animation au volet d'amélioration des peuplements était essentiel au bon déroulement du programme. Ce genre de dispositif demande un temps d'appropriation conséquent pour les gestionnaires puis de lourds efforts sur le terrain pour le porter à la connaissance des propriétaires. En moyenne, les ⅔ des dossiers de demande d'aide ont été déposés à partir de la 3ème année de vie des projets. Il ne s'agissait pas toujours de la dernière année d'exercice mais il est certain que la clôture de bon nombre de projets s'est faite alors que le dispositif montait en puissance. Beaucoup de projets pensent même que ce temps d'animation devrait être rallongé et porté sur le moyen terme pour que ce travail puisse porter ses fruits auprès des propriétaires.

L'adossé d'une aide à l'investissement matériel ou immatériel au volet d'amélioration des peuplements a eu des effets synergiques moins évidents. Il est clair que **l'aide à l'aménagement de places de dépôt était très pertinente pour pallier aux difficultés logistiques que peuvent présenter des peuplements rarement visités.** Si l'exploitation de peuplements de peu de valeurs et sur des petites surfaces est peu attractive pour les entreprises de la filière, le recours possible des propriétaires à cette aide permettait au moins de faciliter la tâche des conducteurs d'engins. La forte interdépendance des résultats entre les investissements en forêt et en aire de dépôt présentée dans le critère d'efficacité prouve bien la complémentarité de ces aides. L'installation de places de dépôts seules, sans infrastructure routière fait que le budget était souvent en dessous des coûts minimum requis pour bénéficier du FEADER.

Alors que le système de subvention de l'AMI était plus accessible car il ne passait pas par l'ASP et par OSIRIS mais était directement financé par l'ADEME sur présentation d'un formulaire beaucoup plus simple. On peut se questionner s'il n'aurait pas été judicieux d'apporter également une aide à la création de desserte, allant de pair avec l'aide précédente. Cela aurait certainement eu un effet levier encore plus important pour la mobilisation de bois dans les territoires aux conditions d'exploitations difficiles.

Pour le reste des acquisitions matérielles, les effets leviers sur le déclenchement de projets d'amélioration sont plus limités. Si les aides ont été effectivement bien dirigés vers l'acquisition de matériel destiné à la valorisation du bois énergie, **elles n'ont finalement que peu servi à l'exploitation sur les parcelles subventionnées**. Les surfaces mises en travaux par le dispositif Dynamelio étaient sans doute trop limitées et beaucoup de matériels ont dû, à juste titre, être employés sur d'autres territoires que ceux des AMI. Dans quelques situations, l'achat de matériel a pu lever des contraintes techniques pour l'exploitation en forte pente ou sur des sols fragiles, permettant alors d'aller chercher du bois réellement additionnel. Mais cette aide à l'investissement n'a finalement eu plutôt qu'un rôle de modernisation du parc matériel des entreprises partenaires, se superposant ainsi à d'autres aides des PDR. D'ailleurs, le besoin en équipement matériel a été l'enjeu le moins cité dans notre enquête pour déclencher la valorisation des peuplements pauvres des territoires de projet. Ce volet d'action de DYNAMIC BOIS, en ne répondant pas à un enjeu fort pour atteindre les objectifs principaux de l'ADEME, a probablement fait perdre en efficacité l'ensemble du programme.

SYNTHESE et RECOMMANDATIONS

L'analyse approfondie du dispositif nous a permis de mettre en évidence la grande diversité des configurations en matière de dynamique de projet et de contexte de déploiement des activités de développement forestier. Dans une situation aussi contrastée il est difficile de définir avec précision une série de facteurs explicatifs du succès ou de l'échec relatif d'un projet par rapport à un autre. Cependant on peut dégager de cette expérience quelques grands enseignements généraux relatifs d'une part à la conception du dispositif DYNAMIC BOIS et d'autre part aux conditions de mise en œuvre des projets. Il est alors possible de formuler à l'issue de cette expérience un certain nombre de recommandations relatives aux initiatives futures en matière de développement forestier.

Un dispositif innovant et ambitieux marqué par quelques problèmes d'ajustement technico-administratifs

Un portage institutionnel inédit et fécond

La collaboration entre l'ADEME, le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les enjeux de mobilisation de la biomasse forestière constitue une avancée positive en faveur d'une approche plus intégrée de l'enjeu de développement forestier. Les objectifs généraux du dispositif témoignent de cette volonté de coupler davantage la valorisation de la forêt avec les acteurs de l'économie du bois et avec les enjeux territoriaux (énergétiques notamment).

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°1 : Le portage interministériel des actions de développement forestier est à encourager, voire à systématiser, dans la perspective de promouvoir une approche intégrée et une convergence des dispositifs de soutien. Des progrès ont été faits en matière d'articulation entre les enjeux de gestion forestière et de développement des chaînes de valeur (bois énergie pour DYNAMIC BOIS) mais des efforts sont à réaliser pour intégrer davantage les enjeux liés à la biodiversité, au changement climatique et à l'aménagement du territoire.

Une complémentarité opportune du couplage animation / investissement

Pour la première fois un dispositif d'appui au développement forestier (Volet Animation) était couplé à un dispositif d'aide à l'investissement forestier (Dynamelio) et d'aide à l'investissement matériel. Il ne fait pas de doute que cette association est à bénéfice réciproque et que l'assemblage des trois contribue à renforcer l'effet incitatif pour l'ensemble des acteurs à s'engager dans une démarche collective. Dans beaucoup de situations l'animation a permis d'optimiser le travail de ciblage des propriétaires éligibles et de faciliter l'administration des dossiers de subvention. De même, l'opportunité de pouvoir bénéficier d'une solution d'appui financier aux travaux forestiers et à l'achat de matériel renforce la légitimité des actions d'animation auprès des propriétaires et des acteurs de la filière. On peut néanmoins remarquer que le ciblage trop restrictif du dispositif d'appui (Dynamelio) auquel est associée l'action d'animation ne permet pas d'optimiser au mieux les moyens qui y sont consacrés. Autrement dit, l'animation à l'échelle d'un massif génère une émulation collective indifférenciée sur laquelle il est difficile de capitaliser dans la mesure où le levier financier ne concerne finalement qu'un nombre limité de propriétaires (ceux qui possèdent des peuplements dits économiquement « pauvres » dans ce cas). De plus, il est indéniable que l'enjeu de répondre aux objectifs de mobilisation fixés par Dynamelio a largement pris le dessus sur les possibilités d'expérimentation collectives offertes par le volet animation. Ce dernier volet a été très souvent envisagé non pas comme une fin en soi avec ses propres objectifs de réalisation, mais comme un moyen au service de la réussite des volets d'investissement.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°2 : Le couplage entre des dispositifs de soutien à l'investissement et d'animation sont à privilégier afin d'encourager la synergie des actions de mobilisation des propriétaires forestiers et des acteurs de la filière. Néanmoins, il est nécessaire de veiller à ce que ce couplage ne soit pas exclusif et que l'action d'animation s'articule aussi avec l'ensemble des autres dispositifs de soutien à l'investissement disponibles à l'échelle du territoire. Il faut aussi être en mesure d'explicitier clairement les objectifs respectifs de chacun des dispositifs afin d'éviter que l'un (l'animation) ne soit envisagé qu'au service de la réussite des autres (les objectifs de résultat en matière d'investissement).

Un cadre administratif et financier adapté sur les volets investissement et animation mais à améliorer sur la partie amélioration des peuplements

Les volets investissement et animation ont été parfaitement calibrés et adaptés aux besoins du dispositif. Dans l'ensemble les projets n'ont pas manqué de moyens d'animation et ont été en mesure de financer la plupart des investissements identifiés comme pertinents à l'échelle du territoire de projet. Le volet Amélioration (Dynamelio) a quant à lui été critiqué pour son retard de mise en œuvre et pour son faible taux de subvention (40%). Le retard au démarrage du dispositif Dynamelio est lié aux difficultés de validation du régime d'aide auprès de la Commission Européenne. Cette situation a posé problème moins pour une question de perte de temps que pour ses conséquences dans certains territoires sur la crédibilité du dispositif. Concernant le taux de subvention jugé trop faible, il faut reconnaître effectivement qu'il se situe nettement dans la fourchette basse par rapport à des dispositifs similaires. Il est toutefois difficile de juger de l'effet objectivement limitant de ce taux en matière de rentabilité technico-économique pour les chantiers potentiellement éligibles au dispositif. Toutefois, le plancher minimal de 1 000 € pour les chantiers d'amélioration – nécessitant alors des surfaces de traitement très importantes – s'est avéré effectivement une contrainte technico-économique importante. De même le seuil de minimal de 4 ha s'est avéré contraignant au regard de la cible visée et a entraîné des complications administratives supplémentaires pour pouvoir constituer des groupes d'îlots éligibles.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°3 : Il existe une forte variabilité des dispositifs de soutien à l'investissement forestier qui résulte de la diversité de plus en plus grande des financeurs (privés et publics). Il est nécessaire à l'échelle régionale d'organiser les conditions d'une meilleure articulation des différents dispositifs dans une perspective de planification pluriannuelle afin de garantir leur cohérence administrative et financière et d'apporter de la lisibilité sur leur complémentarité technique. Enfin, pour éclairer le débat sur le « bon » taux de subvention il semble nécessaire de travailler à une meilleure connaissance des conditions technico-économiques de mobilisation de la ressource forestière et de leurs variabilités.

Des orientations techniques pour l'amélioration des peuplements à simplifier et des bonnes pratiques environnementales à favoriser

Le dispositif Dynamelio a été calibré pour cibler les soutiens à l'investissement sur les peuplements considérés comme économiquement « pauvres », ce qui devait correspondre aux taillis sous futaie et aux accrus forestiers. Cette qualification des peuplements cibles reposait sur des critères techniques définis régionalement, sans pour autant que ces critères ne reflètent un quelconque particularisme régional du point de vue forestier. On peut comprendre la nécessité de justifier de la pertinence de l'aide publique sur la base d'un critère économique – même si cette procédure nécessite un diagnostic sylvicole (potentiellement contestable) préalable à l'identification des propriétaires cibles – mais il ne semble pas pertinent de le différencier régionalement. L'autre caractéristique technique du dispositif Dynamelio était la nature des opérations éligibles. Les ambitions de départ en matière d'impact environnemental ou d'adaptation au changement climatique étaient nettement moins mises en avant. La doctrine du dispositif n'était pas de prioriser un type d'opération par rapport à l'autre mais on a pu constater que les transformations ont été largement privilégiées par rapport aux conversions et aux améliorations. Ce résultat est fortement lié aux contraintes financières et administratives du dispositif (seuil de surface, délai de réalisation des travaux, plancher des dépenses ...) mais il interroge aussi sur la capacité potentielle d'orientation des pratiques sylvicoles d'un tel dispositif. En effet, il est probable qu'à l'avenir l'enjeu des aides publiques soit tout autant de compenser la faible rentabilité économique (ou de gérer les dégâts sanitaires) que d'inciter à des modes de gestion mieux disant d'un point de vue environnemental. Dynamelio avait par exemple introduit une possibilité de promouvoir la diversification mais, en limitant sa part à 25% maximum de la surface, elle n'a pas permis de développer des itinéraires de peuplements mélangés ou le traitement irrégulier des peuplements comme le souhaitaient certains acteurs.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°4 : La définition des critères d'éligibilité des peuplements forestiers à un dispositif de soutien à l'investissement doit reposer sur des considérations techniques (économiques, sanitaires ...) simplifiées et non différenciées régionalement, et qui dans l'idéal peuvent être établies à partir d'éléments de diagnostic objectifs et rapidement mobilisables à l'échelle des massifs. L'utilisation de ces dispositifs à des fins d'incitation à la mise en œuvre d'itinéraires sylvicoles alternatifs (environnement, agroforesterie, adaptation au changement climatique...) doit être encouragée. De même il serait pertinent de promouvoir une logique d'éco conditionnalité des aides à la sylviculture qui pourrait s'appuyer sur une plus forte incitation à la certification ou à la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales. La définition des opérations sylvicoles éligibles doit quant à elle être établie sur des bases régionales en s'appuyant sur une concertation élargie à une diversité d'acteurs, dont notamment les associations environnementales.

Un système de suivi et de monitoring à généraliser

Pour finir, le dernier enseignement que nous tirons de cet exercice d'évaluation du dispositif DYNAMIC BOIS est la pertinence du déploiement ex ante d'un système de suivi et de monitoring du dispositif et de sa mise en œuvre. Même si des ajustements dans les procédures de saisie et de *reporting* seraient nécessaires, on ne peut que constater l'efficacité et la pertinence de la collaboration avec le GIP ATEGeRi dans la perspective d'inscrire tout dispositif d'action publique dans une logique d'évaluation, de retour d'expérience et d'apprentissage continue.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°5 : Tous les dispositifs de soutien au développement forestier doivent s'accompagner d'un système de suivi et de monitoring en travaillant sur la base d'une capitalisation des expériences précédentes afin de consolider une base stabilisée de critères et d'indicateurs pertinents et comparables d'un projet à l'autre. Afin d'optimiser le processus de *reporting* il est nécessaire de coupler au maximum la procédure d'instruction des demandes d'aide avec la procédure de saisie des indicateurs de moyens et de résultat.

Une diversité de configurations partenariales entre les acteurs forestiers et territoriaux

Les projets DYNAMIC BOIS se sont appuyés sur un ensemble très hétéroclite de configurations partenariales qui ont donné lieu à des dynamiques collectives plus ou moins abouties. Dans les situations où les partenaires n'ont pas fait défaut en cours de projet, le résultat conduit à minima à l'agrégation d'actions individuelles et au mieux à la réalisation d'actions en commun. Il est difficile à l'issue de l'évaluation de définir une configuration partenariale « idéale » mais il semble que les projets portés par les CRPF, les interprofessions, les collectivités et les URCOFOR se sont distingués par leur meilleure capacité à maintenir une dynamique collective sur le temps long et à initier des actions innovantes en lien avec la filière ou les territoires. Il apparaît aussi que pour la réussite du volet amélioration il est déterminant qu'une collaboration saine et efficace s'instaure entre les acteurs de l'ingénierie forestière privée (CRPF, chambres d'agriculture) et ceux de l'ingénierie forestière publique (experts, coopératives, gestionnaires forestiers). L'efficacité du développement forestier repose en effet autant sur la compétence technique des différents opérateurs que sur leur capacité à garantir à l'échelle des territoires un climat de confiance en matière de conseil à la gestion et d'organisation du marché de la maîtrise d'œuvre.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°6 : La dynamique de projet à l'échelle d'un territoire est un outil privilégié pour travailler conjointement au décroisement des enjeux forestiers et à la consolidation des partenariats professionnels. Ces objectifs doivent être clairement définis et explicités au démarrage du projet afin de s'assurer de l'engagement sur la durée de l'ensemble des parties prenantes. Il semble aussi que la nature du porteur de projet soit déterminante et qu'il soit préférable de privilégier les acteurs ne portant pas d'intérêts économiques et disposant déjà d'une expérience d'accompagnement des dynamiques collectives à l'échelle du territoire concerné.

Une expérience collective qui se consolide dans le domaine de l'animation de la propriété privée

Dans le cadre des actions d'animation organisées dans le but de sensibiliser, de conseiller et de regrouper les propriétaires forestiers, les projets DYNAMIC BOIS ont eu l'occasion de mettre à l'épreuve un ensemble de stratégies d'animation de la propriété privée. Les différentes expériences confirment la nécessité de conduire à l'échelle des massifs des actions d'animation organisées de manière à cibler les propriétaires en fonction des objectifs de développement prioritaires (peuplements « pauvres », regroupements, documents de gestion ...) et à articuler les dispositifs d'information collective (chantiers vitrine, réunions, presse ...) avec les actions de sensibilisation individuelles (courrier, contact téléphonique, visite de terrain). Il s'avère en outre que la collaboration entre les différents acteurs de l'ingénierie forestière évoquée précédemment offre un potentiel important de démultiplication de l'effet de ces actions d'animation. Il semble néanmoins que dans l'ensemble les projets ne se sont pas suffisamment appuyés sur les élus locaux pour renforcer l'ancrage territorial de leurs actions de développement forestier. Ces élus sont pourtant potentiellement des relais importants de la sensibilisation des propriétaires forestiers et de leur mobilisation dans ce type de démarche. Enfin, le constat est le même pour l'ensemble des projets, il ne fait pas de doute que ces opérations d'animation, et plus généralement de développement forestier, se caractérisent par leur forte inertie et qu'il faut généralement plusieurs années avant de pouvoir capitaliser sur les efforts de sensibilisation engagés à l'échelle des massifs.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°7 : Toute opération d'animation de massif en vue de conduire des actions de développement forestier doit s'appuyer sur une stratégie de priorisation des objectifs et une méthodologie rigoureuse de sensibilisation individuelle et collective des propriétaires. Toutefois, compte tenu de la particularité des enjeux de développement forestier on peut s'interroger sur la pertinence de conduire ces actions en mode projet, c'est-à-dire sur une période limitée de temps. Il semble qu'il existe un enjeu fort de pérenniser (éventuellement dans le prolongement d'une période de lancement soutenue par un projet) les moyens consacrés à la mobilisation des propriétaires dans la perspective de mettre en place sereinement une stratégie de hiérarchisation des priorités et de contribuer progressivement à la consolidation d'un réseau local de soutien au développement forestier.

Des initiatives innovantes dont la diffusion doit être renforcée

Dans le cadre des actions d'animation organisées dans le but de sensibiliser, de conseiller et de regrouper les propriétaires forestiers, les projets DYNAMIC BOIS ont eu l'occasion de mettre à l'épreuve un ensemble de stratégies d'animation de la propriété privée. Les différentes expériences confirment la nécessité de conduire à l'échelle des massifs des actions d'animation organisées de manière à cibler les propriétaires en fonction des objectifs de développement prioritaires (peuplements « pauvres », regroupements, documents de gestion ...) et à articuler les dispositifs d'information collective (chantiers vitrine, réunions, presse ...) avec les actions de sensibilisation individuelles (courrier, contact téléphonique, visite de terrain). Il s'avère en outre que la collaboration entre les différents acteurs de l'ingénierie forestière évoquée précédemment offre un potentiel important de démultiplication de l'effet de ces actions d'animation. Il semble néanmoins que dans l'ensemble les projets ne se sont pas suffisamment appuyés sur les élus locaux pour renforcer l'ancrage territorial de leurs actions de développement forestier. Ces élus sont pourtant potentiellement des relais importants de la sensibilisation des propriétaires forestiers et de leur mobilisation dans ce type de démarche. Enfin, le constat est le même pour l'ensemble des projets, il ne fait pas de doute que ces opérations d'animation, et plus généralement de développement forestier, se caractérisent par leur forte inertie et qu'il faut généralement plusieurs années avant de pouvoir capitaliser sur les efforts de sensibilisation engagés à l'échelle des massifs.

Recommandation des auteurs de l'évaluation n°7 : Toute opération d'animation de massif en vue de conduire des actions de développement forestier doit s'appuyer sur une stratégie de priorisation des objectifs et une méthodologie rigoureuse de sensibilisation individuelle et collective des propriétaires. Toutefois, compte tenu de la particularité des enjeux de développement forestier on peut s'interroger sur la pertinence de conduire ces actions en mode projet, c'est-à-dire sur une période limitée de temps. Il semble qu'il existe un enjeu fort de pérenniser (éventuellement dans le prolongement d'une période de lancement soutenue par un projet) les moyens consacrés à la mobilisation des propriétaires dans la perspective de mettre en place sereinement une stratégie de hiérarchisation des priorités et de contribuer progressivement à la consolidation d'un réseau local de soutien au développement forestier.

Un travail de fond à conduire sur le soutien structurel au développement forestier

En complément des éléments d'apprentissage relatifs à la mise en œuvre du dispositif DYNAMIC BOIS présentés ici, cet exercice d'évaluation nous invite à nous interroger sur les enjeux de l'action publique en matière de développement forestier. Il apparaît en effet que cette expérience confirme qu'il existe dans un grand nombre de territoires des freins structurels au déploiement de la gestion forestière, à la mobilisation de la ressource et à la structuration des chaînes de valeurs. Depuis maintenant plus de 15 ans et la mise en œuvre des premiers Plans de Développement de Massif (PDM) nous disposons d'un recul suffisant pour constater que traiter ce problème implique de prendre en considération deux paramètres importants.

En premier lieu il faut admettre qu'en l'état actuel des choses, une partie non négligeable des forêts ne peut pas être intégrée dans une dynamique de gestion active (conditions technico-économiques et sociotechniques), ou pour le moins que les trajectoires de développement forestier sont très hétérogènes à l'échelle des massifs. Toute opération de développement conduite à l'échelle d'un massif doit donc reposer sur une stratégie planifiée de ciblage opérationnel de l'action d'animation afin de gagner en efficacité et en pertinence.

En second lieu il faut intégrer le fait que le développement forestier dans ces territoires nécessite un travail soutenu et continu dans le temps d'ingénierie forestière et d'équipement des massifs. Il s'agit d'un enjeu d'aménagement du territoire qui doit s'opérer en étroite relation avec les collectivités locales. Il faut aussi assumer que ce développement forestier constitue une action d'investissement pour le futur dont le coût doit être évalué au préalable et dont la prise en charge doit être répartie de manière concertée entre les acteurs privés et publics, locaux et nationaux. Pendant longtemps ces actions de développement forestier se sont inscrites dans une stratégie de mobilisation de la ressource, à l'avenir il est probable qu'il sera nécessaire de réviser cette orientation dominante au profit d'une logique plus intégrée de résilience et d'adaptation au changement climatique. L'erreur serait alors de considérer qu'il ne s'agit que d'un ajustement des référentiels techniques de gestion forestière alors que l'enjeu nécessitera de nouer un lien fort entre la forêt et la société en proposant un développement forestier qui intègre les préconisations et les attentes des usagers, des riverains, des associations environnementales et des élus locaux.

INDEX DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1 La démarche évaluative adaptée à DYNAMIC BOIS | 14 |
| Figure 2 : Présentation des quatre échelles de travail pour l'acquisition de données | 16 |
| Figure 3 : Frise chronologique des différentes sources de données utilisées dans le bilan quantitatif..... | 17 |
| Figure 4 : Construction de la base de données quantitative des projets | 20 |
| Figure 5 : Représentativité de l'enquête par rapport au nombre de participants de DYNAMIC BOIS..... | 25 |
| Figure 6 : Répartition des projets DYNAMIC BOIS sur le territoire national..... | 29 |
| Figure 7 : Répartition géographique et coordination inter-projet | 30 |
| Figure 8 : Répartition des projets DYNAMIC BOIS selon la catégorie des coordinateurs..... | 32 |
| Figure 9 : Répartition des projets par la taille du partenariat | 33 |
| Figure 10 : Typologie des partenariats des projets..... | 33 |
| Figure 11 : Répartition des projets par la propriété forestière visée | 34 |
| Figure 12 : Répartition des projets par durée de vie officielle..... | 35 |
| Figure 13 : Répartition des projets selon les échelles de réalisation des diagnostics sylvicole | 36 |
| Figure 14 : Perception de l'importance de la part des peuplements pauvres sur le territoire des projets (Source : enquête, Q8) | 37 |
| Figure 15 : Prix des énergies en chauffage domestique de 2009 à 2020 en euros pour 100kWh de Pouvoir Calorifique Inférieur. | 38 |
| Figure 16 : Perception de la fréquence d'animation dans les territoires cible des projets avant DYNAMIC BOIS (Source : enquête, Q31)..... | 40 |
| Figure 17 : Diversité des dispositifs d'aide existants sur le territoire des projets (Source : enquête, Q50)..... | 41 |
| Figure 18 : Réussite du volet amélioration de Dynamique Bois suivant les anciennes régions de l'actuelle Grand Est | 43 |
| Figure 19 : Evolution du nombre de dossiers déposés par les projets de la région Grand Est | 44 |
| Figure 20 : Comparaison des surfaces aidées par les deux dispositifs d'aide sur les quatre territoires des projets DYNAMIC BOIS Normands pendant la période 2015-2020 | 45 |
| Figure 21 : Perception des enjeux de valorisation des peuplements pauvres (Source : enquête, Q10)..... | 46 |
| Figure 22 : Perception de l'adaptabilité des critères de qualification des peuplements pauvres (Source : enquête, Q11)..... | 47 |
| Figure 23 : Diagramme en boîte du pourcentage de surface forestière des projets classé comme difficile d'exploitation..... | 48 |
| Figure 24 : Objectif en surface de peuplement à améliorer pour les trois types de travaux prévus | 49 |
| Figure 25 : Ambition de certification des projets, regroupés par grande région | 50 |
| Figure 26 : Ambition de l'engagement de certification des bois en fonction de la présence de PEFC au sein du partenariat des projets..... | 51 |
| Figure 27 : Diagramme en boîte du nombre de propriétaires objectif selon la catégorie des porteurs de projet..... | 53 |
| Figure 28 : Montage financier prévisionnel des projets..... | 55 |
| Figure 29 : Coût prévisionnel des projets ventilé par volet d'action | 55 |
| Figure 30 : Répartition des coûts selon les 3 volets d'action | 56 |
| Figure 31 : Diagramme en boîte de la part de subvention demandée par projets selon les 3 volets d'action..... | 56 |
| Figure 32 : Perception de l'implication des partenaires (Source : enquête, Q42)..... | 57 |
| Figure 33 : Perception de la qualité de la méthode de coordination (Source : enquête, Q43)..... | 58 |
| Figure 34 : Relation entre la qualité de la coordination et l'implication des partenaires (Source : enquête, Q43xQ42)..... | 58 |
| Figure 35 : Comparaison des projets avec ou sans mise en place de fiches chantier sur le taux d'acceptation des dossiers Dynamelio par l'ADEME | 59 |
| Figure 36 : Diagramme en boîte du temps mis par les projets pour rédiger et faire valider leur diagnostic sylvicole..... | 60 |
| Figure 37 : Perception de l'intérêt du diagnostic sylvicole (Source : enquête, Q7)..... | 61 |
| Figure 38 : Outils de connaissance des potentialités forestières des territoires (Source : enquête, Q6)..... | 61 |
| Figure 39 : Evolution du nombre d'actions d'animation menées par l'ensemble des projets | 64 |
| Figure 40 : Evolution du nombre de personnes visées par les actions d'animation menées par l'ensemble des projets..... | 65 |
| Figure 41 : Pourcentage de propriétaires ayant donné suite selon les actions d'animation menées | 65 |
| Figure 42 : Catégorie d'acteurs ayant participé aux actions d'animation (Source : enquête, Q14)..... | 66 |
| Figure 43 : Principales actions d'animation menées (Source : enquête, Q19)..... | 68 |
| Figure 44 : Diagramme en boîte du nombre d'articles publiés selon la typologie de partenariat des projets et ventilé par catégorie de presse écrite | 69 |

| | |
|--|----|
| Figure 45 : Pourcentages des articles publiés selon la typologie de partenariat des projets et ventilé par catégorie de public visé | 69 |
| Figure 46 : Moyens de communication déployés par projet selon la taille du partenariat, ventilé par catégorie d'action..... | 72 |
| Figure 47 : Moyens de communication déployés par projet selon la catégorie du coordinateur, ventilé par catégorie d'action..... | 72 |
| Figure 48 : Déperdition du coût global des projets DYNAMIC BOIS pour les volets de l'investissement et de l'animation..... | 73 |
| Figure 49 : Diagramme en boîte du taux de variation entre le budget prévisionnel et le budget réellement dépensé des 43 projets DYNAMIC BOIS | 74 |
| Figure 50 : Montant total investi selon la typologie de matériel..... | 74 |
| Figure 51 : Diagramme en boîte du coût moyen des différentes catégories d'investissements | 75 |
| Figure 52 : Diagramme en boîte de la part du coût de deux types d'études dans le budget en animation des projets..... | 75 |
| Figure 53 : Répartition des aides soldées par l'ADEME selon la nature du bénéficiaire et ventilé par volet d'action..... | 76 |
| Figure 54 : Evolution du nombre de dossiers déposés par an..... | 77 |
| Figure 55 : Etat d'avancement administratif des dossiers Dynamelio..... | 77 |
| Figure 56 : Nombre de dossiers acceptés par catégorie de bénéficiaire..... | 79 |
| Figure 57 : Répartition des dossiers et de la surface selon la taille des dossiers acceptés | 80 |
| Figure 58 : Répartition de la totalité des îlots composant les dossiers selon leur taille | 80 |
| Figure 59 : Typologie des travaux décidés..... | 81 |
| Figure 60 : Volume de bois prévisionnel par type de travaux et ventilé par qualité | 81 |
| Figure 61 : Evolution prévue des essences forestières en surface d'après les dossiers de transformation acceptés..... | 82 |
| Figure 62 : Répartition par essence des travaux d'amélioration | 83 |
| Figure 63 : Répartition par essence des travaux de conversion | 83 |
| Figure 64 : Répartition par catégorie de dépense du coût total de l'action d'amélioration | 83 |
| Figure 65 : Moyenne du coût à l'hectare de dossiers acceptés selon le type d'opération | 84 |
| Figure 66 : Répartition des dossiers et de la surface selon la taille des dossiers hors Dynamelio | 85 |
| Figure 67 : Typologie des travaux réalisés hors Dynamelio | 85 |
| Figure 68 : Volume de bois récolté hors Dynamelio par type de travaux ventilé par qualité..... | 86 |
| Figure 69 : Evolution des essences forestières en surface d'après les dossiers de transformation hors Dynamelio | 86 |
| Figure 71 : Répartition par essence des travaux de conversion hors Dynamelio..... | 87 |
| Figure 70 : Répartition par essence des travaux d'amélioration hors Dynamelio..... | 87 |
| Figure 72 : Montage financier des dossiers hors Dynamelio | 87 |
| Figure 73 : Répartition des autres possibilités de financement des dossiers Hors Dynamelio auxquels les gestionnaires ont déjà eu recours (Source : enquête, Q23)..... | 88 |
| Figure 74 : Répartition par catégorie du nombre d'investissements réalisés par l'ensemble des projets | 89 |
| Figure 75 : Investissements réalisés par an pour l'ensemble des projets..... | 90 |
| Figure 76 : Nombre d'investissements réalisés par année d'avancement des projets..... | 91 |
| Figure 77 : Volume total de bois transitant par les différentes catégories d'équipement, ventilé par qualité | 92 |
| Figure 78 : Pourcentage moyen de bois certifié transitant par investissement selon sa catégorie | 92 |
| Figure 79 : Perception de l'effet des investissements sur l'augmentation de la récolte de bois (Source : enquête, Q112)..... | 93 |
| Figure 80 : Perception des effets des investissements sur le territoire des projets (Source : enquête, Q113)..... | 93 |
| Figure 81 : Perception du niveau de mécanisation des territoires (Source : enquête, Q27)..... | 94 |
| Figure 82 : Moyenne du niveau d'équipement ressenti par projet en fonction du taux de variation de la consommation du budget en investissement | 95 |
| Figure 83 : Perception de l'adaptation des équipements forestiers aux territoires des projets (Source : enquête, Q28)..... | 95 |
| Figure 84 : Nombre de nouveaux documents de gestion durable par catégorie et surfaces associées.... | 96 |
| Figure 85 : Evolution du nombre de nouveaux documents de gestion durable par année d'avancement des projets..... | 97 |
| Figure 86 : Nombre de nouvelles structures de regroupement par catégorie et surfaces associées..... | 97 |
| Figure 87 : Perception de l'effet du projet sur les actions d'animation des propriétaires (Source : enquête, Q20)..... | 98 |
| Figure 88 : Perception de la durabilité des effets du projet sur les actions d'animation des propriétaires (Source : enquête, Q21)..... | 99 |
| Figure 89 : Croisement entre les réponses d'évolution et de temporalité des effets du programme sur l'animation (Q20 x Q21)..... | 99 |

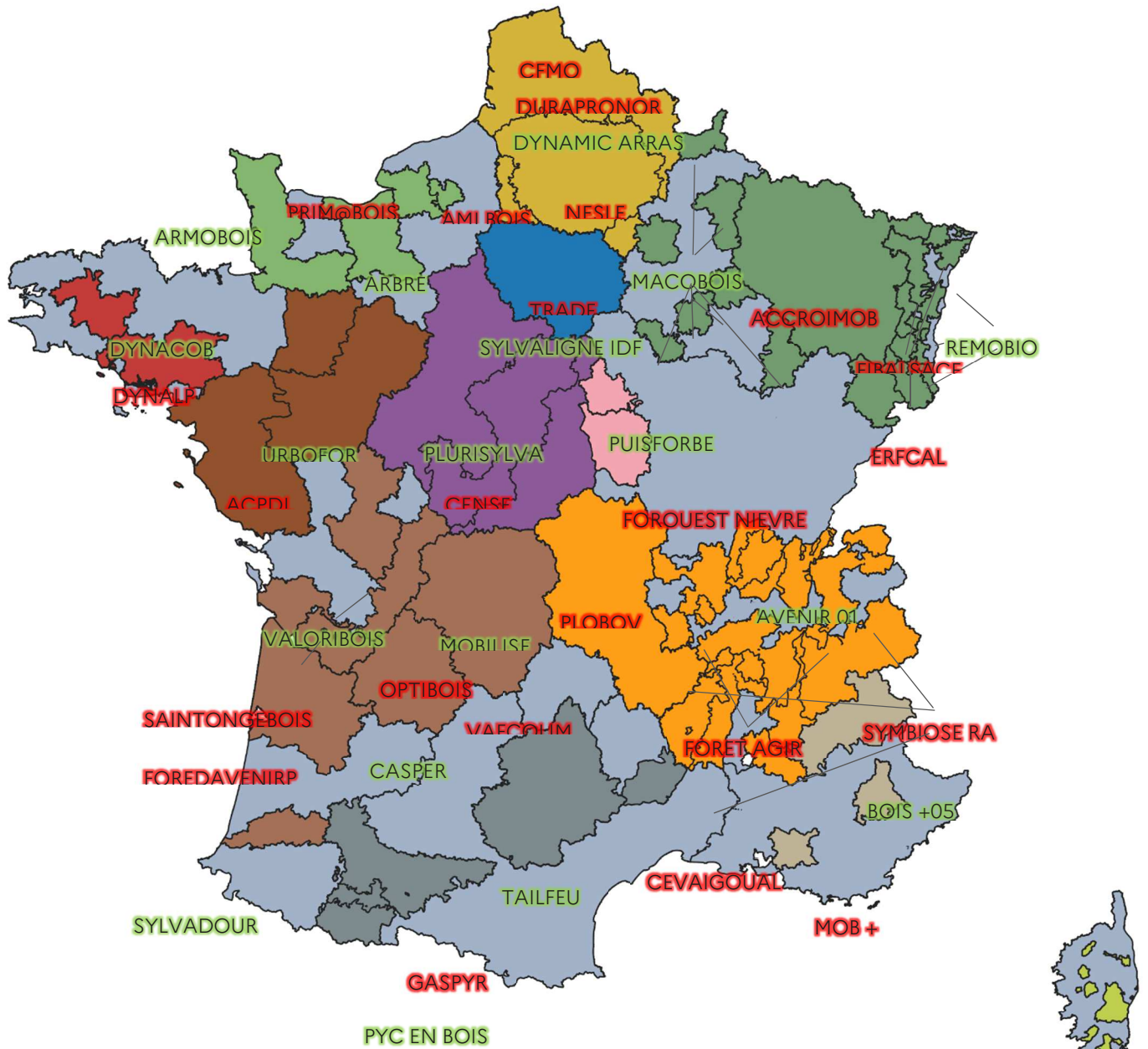
| | |
|--|-----|
| Figure 90 : Perception de l'évolution des interactions entre catégories d'acteurs (Source : enquête, Q41) | 100 |
| Figure 91 : Perception des effets du projet sur l'ingénierie forestière des territoires (Source : enquête, Q32) | 101 |
| Figure 92 : Croisement entre les réponses d'évolution et de temporalité des effets du programme sur l'ingénierie territoriale (Q32 x Q33) | 102 |
| Figure 93 : Fiche "volume mobilisé" mise en place par le projet FIBALSACE | 105 |
| Figure 94 : Répartition des projets selon l'atteinte de leur objectif en nombre de propriétaire à bénéficiaires des actions d'animation | 107 |
| Figure 95 : Répartition des projets selon l'atteinte de leur objectif en nombre et en surface de nouveaux DGD | 107 |
| Figure 96 : Réalisation de l'objectif consolidé en nombre d'investissements | 108 |
| Figure 97 : Répartition des projets selon le pourcentage d'atteinte de leur objectif en nombre d'investissement | 109 |
| Figure 98 : Pourcentage d'atteinte des objectifs de volume définis pour chacune des investissements | 110 |
| Figure 99 : Répartition des projets selon le pourcentage d'atteinte de leur objectif en volume transitant par les investissements | 111 |
| Figure 100 : Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en surface travaillé selon les types de travaux | 111 |
| Figure 101 : Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en volume récoltés selon la qualité des bois | 112 |
| Figure 102 : Pourcentage d'atteinte des objectifs consolidés en volume financier des projets DYNAMIC BOIS | 113 |
| Figure 103 : Répartition des projets selon le pourcentage d'atteinte de leurs objectifs du volet amélioration des peuplements | 113 |
| Figure 104 : Cartographie des catégories d'acteurs (FIBALSACE) | 115 |
| Figure 105 : Cartographie des catégories d'acteurs (FOREDAVENIR) | 120 |
| Figure 106 : Part des acquisitions matérielles attribuables au volet d'investissement de DYNAMIC BOIS dans le total des ventes nationales, ventilé par catégorie de machine sur la période 2015-2020 (Source : FCBA, enquête vente annuelle d'engins forestiers) | 128 |
| Figure 107 : Part des récoltes prévisionnelles des chantiers Dynamelio dans la récolte de bois feuillus en France, ventilé par qualité de bois | 129 |
| Figure 108 : Perception de l'impact du démarrage retardé du dispositif sur l'avancement des projets (Source : enquête, Q53) | 134 |
| Figure 109 : Perception des freins internes du dispositif Dynamelio (Source : enquête, Q54) | 135 |
| Figure 110 : Perception du niveau des prix du bois (Source : enquête, Q37) | 139 |

TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Critères régionaux d'éligibilité des dossiers DYNAMELIO (à partir des notes de cadrage de juillet 2017) | 11 |
| Tableau 2 : Ecart dans les informations disponibles sur les investissements matériels entre deux sources de données | 22 |
| Tableau 3 : Liste des personnes contactées dans le cadre de l'analyse thématique | 26 |
| Tableau 4 : Nombre d'enquêtés par catégorie d'acteurs pour les deux cas d'étude | 28 |
| Tableau 5 : Classification des régions suivant la contrainte que représente les spécificités régionale de l'instruction DYNAMELIO | 41 |
| Tableau 6 : Exemples de dispositifs d'aide à l'amélioration des peuplements pauvres présents sur le territoire de projets DYNAMIC BOIS | 42 |
| Tableau 7 : Objectifs consolidés des 43 projets DYNAMIC BOIS sur le volet des investissements matériels | 51 |
| Tableau 8 : Etat de la donnée pour les objectifs d'animation de chaque projet par leurs paramètres de position | 53 |
| Tableau 9 : Paramètres de position des variables d'actions d'animation pour les projets qui en ont mené | 66 |
| Tableau 10 : Nombre d'articles publiés et répartition entre les différents publics visés pour chaque catégorie de support à l'échelle nationale | 68 |
| Tableau 11 : Résultat des moyens de communication par l'organisation de chantier vitrine | 70 |
| Tableau 12 : Résultats des moyens de communication numérique et par support physique | 70 |
| Tableau 13 : Résultats des moyens de communication par l'organisation d'événements | 71 |
| Tableau 14 : Etat de la variable taux de variation des indicateurs de suivi des chantiers réalisés par rapport au prévisionnel | 78 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 15 : Nombre de dossiers d'investissement matériel ou immatériel ou les informations d'objectif et de réalisation sont connues..... | 90 |
| Tableau 16 : Atteinte des objectifs en temps d'utilisation par le matériel d'exploitation forestière | 110 |
| Tableau 17 : Synthèse de la trajectoire des collectivités territoriales et de leur engagement dans FOREDAVENIR (Source : J. Gloaguen, 2021) | 125 |
| Tableau 18 : Comparaison des résultats de DYNAMIC BOIS avec les ambitions du CNPF en termes d'animation des propriétés privées | 127 |
| Tableau 19 : Caractéristiques des projets selon la typologie d'efficience..... | 131 |

ANNEXES 1 : Répartition géographique des projets DYNAMIC BOIS sélectionnées en 2015



Legende :

- Contour des projets Dynamic Bois
- Contour des regions administratives

Region du projet

- Auvergne Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comte
- Bretagne
- Centre-Val-de-Loire
- Corse
- Grand Est

- Hauts-de-France
- Ile-de-France
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

AMI DYNAMIC BOIS 2016

AMI DYNAMIC BOIS 2015

Annexe 2 : Format web de l'enquête nationale adressée aux partenaires des projets DYNAMIC BOIS



Evaluation du programme Dynamic Bois - Enquête auprès des projets



Introduction

En 2015, l'ADEME lançait son programme DYNAMIC BOIS auquel vous avez participé pour l'amélioration des peuplements forestiers de votre territoire.

Ce programme est maintenant clos et une évaluation du dispositif est actuellement menée par l'INRAE pour apporter des éléments de diagnostic et tirer les enseignements de cette expérimentation. Au delà du traitement des indicateurs saisis sous la plateforme Cartogip et des bilans annuels d'avancement, ce questionnaire nous permettra de mieux comprendre le contexte, la mise en œuvre et les effets du programme sur votre territoire. Il est également pour vous l'occasion de vous exprimer sur des thèmes variés du dispositif.

Les réponses seront confidentielles et les résultats seront présentés de façon anonyme.

Nous vous remercions dès à présent de votre participation.

Notre contact si vous souhaitez des renseignements : benoit.de-querry-de-beauregard@inrae.fr

Information sur vos données personnelles

Cette enquête est réalisée par l'unité de recherche ETBX de l'INRAE dans le cadre de l'étude d'évaluation du programme Dynamic Bois commanditée par l'ADEME. La base légale de ce projet est **l'exécution d'une mission d'intérêt public** et certaines questions peuvent être considérées comme relevant de vos informations personnelles. Nous vous demandons donc de prendre connaissance des éléments suivants relatifs à la protection de vos données.

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de participer à cette enquête. Et, si vous acceptez de participer, vous pouvez également ne pas répondre à toutes les questions qui vous sont posées ou arrêter de répondre à tout moment sans avoir à vous justifier.

Les informations que vous fournirez dans le cadre de cette enquête sont réservées à l'usage de l'unité et des partenaires du projet pour l'objectif du projet indiqué en introduction et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : GIP ATGeRI, ADEME, AgrosParisTech.

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Ces informations seront conservées, dans les meilleures conditions de sécurité et de confidentialité, pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à publication des résultats agrégés.

Conformément au **Règlement européen relatif à la protection des données personnelles** et à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, d'effacement des informations qui vous concernent. Sauf opposition de votre part, les données personnelles collectées lors de cette étude pourront faire l'objet d'un projet de recherche ultérieur à finalité similaire de recherche par l'unité et dans les mêmes conditions de confidentialité et de sécurité.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au responsable de la mise en œuvre de cette enquête par mail à l'adresse : benoit.de-querry-de-beauregard@inrae.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL par courrier postal : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou en ligne <http://www.cnil.fr/>

L'unité se fait accompagner par le Délégué à la protection des données personnelles (DPO) de son établissement de tutelle. Ses coordonnées sont : 24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville- CS 52627 ; 31326 Castanet Tolosan Cedex ; France Tél. : +33 1 (0)5 61 28 54 37 ; Courriel : cil-dpo@inrae.fr

1. RGPD

En cochant cette case, j'atteste avoir lu et accepté les conditions liées à l'usage de mes données dans le cadre de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel (RGPD)

← Précédent

Sulvant →

Partie 1 : Votre participation au programme

2. Nom de votre projet Dynamic Bois :

3. A quelle catégorie d'acteur appartenez-vous au sein du projet ?

4. Etes-vous le coordinateur du projet ... ?

 Oui Non

5. Avez-vous été signataire d'une convention avec l'ADEME ?

 Oui Non

Dans la suite du questionnaire, les réponses aux questions ne sont plus obligatoires. Il ne faut pas hésiter à passer une question si vous estimez qu'elle ne vous concerne pas !



← Précédent

Suivant →

Partie 2 : Contexte forestier

6. Quels ont été les moyens mobilisés pour mieux connaître les caractéristiques et les potentialités forestières de votre territoire ? (plusieurs choix possibles)

- Diagnostic sylvicole Diagnostics individuels localisés Autre
 Mobilisation d'expériences antérieures Étude approfondie du territoire à partir d'analyse cartographique

Si 'Autre' précisez :

7. Que vous a apporté le diagnostic sylvicole dans la conduite du projet ? (plusieurs choix possibles)

- Priorisation des zones d'animation Choix de gestion sylvicole à appliquer Autre
 Catégorie de propriétaires à viser Identification des enjeux environnementaux

Si 'Autre' précisez :

8. Diriez-vous que la part des peuplements pauvres sur votre territoire est :

Très faible Très importante

On désigne par peuplements pauvres, les peuplements définis par l'ADEME comme étant éligible au dispositif d'aide Dynamelis.
Le "territoire" correspond à la délimitation de votre projet.

9. Quelle est la surface éligible de peuplement pauvre qui a pu être identifié sur votre territoire par le diagnostic sylvicole ?

ha

On désigne par peuplements pauvres, les peuplements définis par l'ADEME comme étant éligible au dispositif d'aide Dynamelis.
Le "territoire" correspond à la délimitation de votre projet.

10. Selon vous, quelle est la hiérarchie des enjeux pour la valorisation des peuplements pauvres de votre territoire ? (Classer de 1 à 3 les principaux freins, 1 étant le plus important)

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Desserte | <input type="checkbox"/> Topographie | <input type="checkbox"/> Animation des propriétaires | <input type="checkbox"/> Dispersion géographique des peuplements pauvres |
| <input type="checkbox"/> Equipement matériel | <input type="checkbox"/> Mobilisation des propriétaires | <input type="checkbox"/> Débouché Bois Energie | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux | <input type="checkbox"/> Structure de la propriété | <input type="checkbox"/> Acceptabilité sociale | |

Si 'Autre' précisez :

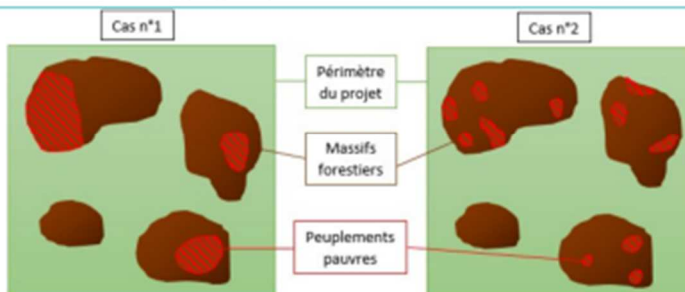
11. Considérez-vous que les critères de qualification des peuplements pauvres étaient adaptés à votre territoire ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ?

12. Diriez-vous que les peuplements pauvres de votre territoire étaient plutôt :

- Localisés dans des zones homogènes (cas n°1) Dispersés sur le territoire (cas n°2)



13. Avez-vous des remarques complémentaires sur ce thème de la caractérisation des peuplements pauvres de votre territoire ?

← Précédent

Suivant →

Partie 3 : Mobilisation des propriétaires (1/2)

14. Avez-vous participé au travail d'animation auprès des propriétaires ?

- Oui Non

15. En moyenne par an, combien d'équivalents temps plein ont été alloués au travail d'animation et de coordination par l'ensemble des partenaires sur la durée du projet ?

ETP/an

16. En moyenne par an, combien d'équivalents temps plein ont été alloués au travail d'animation par votre structure sur la durée du projet ?

ETP/an

17. Quelle catégorie de propriétaire l'animation visait-elle principalement ? (2 choix possibles)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Très petits propriétaires (< 4ha) | <input type="checkbox"/> Gros propriétaires sans PSG (> 25ha) | <input type="checkbox"/> Propriétaires du territoire sans distinction |
| <input type="checkbox"/> Petits propriétaires ([4-10] ha) | <input type="checkbox"/> Gros propriétaires avec PSG (> 25ha) | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Propriétaires moyens ([10-25] ha) | <input type="checkbox"/> Propriétaires en retard sur les travaux prévus | |

Si 'Autre' précisez :

18. Quel a été le principal moyen d'identification des propriétaires sur votre territoire ? (choix unique)

- | | | |
|---|--|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Utilisation du cadastre | <input type="radio"/> Portefeuille client (adhérents d'une coop, clients d'experts ou gestionnaires,...) | <input type="radio"/> Archives de PSG |
| <input type="radio"/> LIDAR | <input type="radio"/> Animation des structures existantes (GF, ASL, GIEEF, OGEC) | <input type="radio"/> Autre |

Si 'Autre' précisez :

19. Quelles furent les principales actions d'animation menées ? (Classer de 1 à 3 les principales actions, 1 étant la plus importante)

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Contact et information des propriétaires | <input type="checkbox"/> Regroupement des propriétaires | <input type="checkbox"/> Organisation de formation |
| <input type="checkbox"/> Visites individuelles | <input type="checkbox"/> Remembrement du foncier forestier | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Accompagnement au montage de dossiers Dynamelio | <input type="checkbox"/> Coordination des gestionnaires | |

Si 'Autre' précisez :



← Précédent

Suivant →

Partie 3 : Mobilisation des propriétaires (2/2)

20. Comment jugez-vous l'effet du projet sur ces différents éléments de l'animation des propriétaires :

| | Baisse | Pas d'effet | Hausse | Ne sais pas |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Réalisation de diagnostics individuels | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Formation et partage d'information auprès des propriétaires | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Création de structures de regroupement de propriétaires | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Rédaction de Documents de Gestion Durable | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

21. Selon vous, les effets décrits dans la question précédente sont-ils ponctuels ou structurels (qui pourront perdurer après la fin du projet) :

| | Ponctuel | Structurel | Ne sais pas |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Réalisation de diagnostics individuels | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Formation et partage d'information auprès des propriétaires | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Création de structures de regroupement de propriétaires | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Rédaction de Documents de Gestion Durable | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

22. Selon vous, quels ont été les principaux freins à la mobilisation des propriétaires ? (Classer les 3 principaux freins, 1 étant le plus important)

| | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Préjugés négatifs des aides financières publiques | <input type="checkbox"/> Manque de confiance dans les professionnels | <input type="checkbox"/> Manque de conseil et d'accompagnement |
| <input type="checkbox"/> Complexité des dossiers administratifs | <input type="checkbox"/> Manque de diversité de l'offre sylvicole | <input type="checkbox"/> Ignore leur statut de propriétaire |
| <input type="checkbox"/> Décalage entre le temps du projet et le temps de décision | <input type="checkbox"/> Faible intérêt des propriétaires pour les enjeux productifs | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Taux de subvention trop faible | <input type="checkbox"/> Faible intérêt des propriétaires pour le regroupement | |

Si 'Autre' précisez :

23. Comment furent financés les dossiers d'amélioration des peuplements Hors Dynamelio ? (Plusieurs choix possibles)

| | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Autofinancement du propriétaire | <input type="checkbox"/> Boisement compensateur |
| <input type="checkbox"/> Aide FEADER | <input type="checkbox"/> Fonds privé |
| <input type="checkbox"/> Aide départementale | <input type="checkbox"/> Non concerné |
| <input type="checkbox"/> Autre aide publique | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre' précisez :

24. Avez-vous des remarques complémentaires sur ce thème de la mobilisation des propriétaires ?



← Précédent

Suivant →

Partie 4 : Investissements en équipement matériel

25. Les investissements réalisés dans le cadre du programme Dynamic Bois ont-ils directement permis une augmentation de la récolte de bois sur le territoire du projet ?

Oui Non Ne sais pas

26. Si non, pourquoi ?

Remplacement d'équipements existants Utilisation hors du territoire du projet Autre

Si 'Autre' précisez :

27. En l'état actuel, estimez-vous que le niveau de mécanisation en matière d'exploitation forestière du territoire du projet est :

Insuffisant Suffisant Excessif Ne sais pas

28. En l'état actuel, estimez-vous que les caractéristiques techniques des équipements forestiers de votre territoire sont adaptées à la valorisation des peuplements existants ?

Pas du tout

Tout à fait

29. Quels ont été les impacts des investissements matériels réalisés sur le territoire du projet ? (Plusieurs choix possibles)

Diversification de l'offre des travaux sylvicoles Valorisation d'une ressource jusqu'ici délaissée Embauche de personnel
 Evolution du prix du bois Optimisation de la sortie des bois Aucun effet particulier
 Evolution de la qualité des bois Sécurité des opérateurs Autre

Si 'Autre' précisez :

30. Avez-vous des remarques complémentaires sur ce thème des investissements matériels ?



← Précédent

Suivant →

Partie 5 : Ingénierie forestière

31. Quel était le niveau d'animation du territoire cible avant le démarrage du projet ?

- Territoire sans prospection
 Territoire avec prospection éparse
 Territoire avec prospection répandue

32. Comment jugez-vous l'effet du projet sur ces différents aspects de l'ingénierie forestière à l'échelle du territoire :

| | Amélioration | Pas d'effet | Dégradation | Ne sais pas |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Coordination entre CRPF et gestionnaires forestiers privés | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Coordination des activités des différents gestionnaires forestiers | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Organisation des chantiers et logistique de la récolte | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Présence et disponibilité des gestionnaires forestiers sur la zone | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Adaptabilité de l'offre sylvicole aux attentes du propriétaire et à l'état du peuplement | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Mise en oeuvre de bonnes pratiques environnementales | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Dans cette question, on introduit la notion « d'offre sylvicole » en se plaçant du point de vue des propriétaires forestiers. On entend par là, d'une part la diversité dans le choix des opérateurs à qui confier la gestion et d'autre part la diversité des itinéraires techniques sylvicoles proposés par ces opérateurs.

33. Selon vous, les effets décrits dans la question précédente sont-ils ponctuels ou structurels (qui pourront perdurer après la fin du projet) :

| | Ponctuel | Structurel | Ne sais pas |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Coordination entre CRPF et gestionnaires forestiers privés | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Coordination des activités des différents gestionnaires forestiers | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Organisation des chantiers et logistique de la récolte | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Présence et disponibilité des gestionnaires forestiers sur la zone | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Adaptabilité de l'offre sylvicole aux attentes du propriétaire et à l'état du peuplement | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Mise en oeuvre de bonnes pratiques environnementales | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

34. Avez-vous des remarques sur ce thème de l'ingénierie forestière ?



Partie 6 : Marché des bois

35. Diriez-vous que les peuplements pauvres étaient plutôt localisés dans :

- Les principaux bassins d'approvisionnement en bois énergie de votre territoire Des massifs secondaires d'ajustement à la demande

36. Les bois issus des chantiers Dynamelio ou Hors Dynamelio alimentaient ils des contrats d'approvisionnement ?

- Non Oui

Si oui, dans quelle proportion (donnez une estimation) ?

37. Pendant la durée du projet, comment positionneriez-vous le prix du bois sur le marché local, selon les qualités suivantes :

| | Bas | Normal | Haut | Ne sais pas |
|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Bois Énergie | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Bois d'Industrie | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Bois d'Oeuvre | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

38. Selon vous, quel serait le prix minimum de la plaquette forestière qui permettrait de déclencher un chantier chez un propriétaire dans les peuplements pauvres du territoire ? (Choisissez l'une des unités de mesure)

€/tonne **OU** €/MWh

39. Avez-vous des remarques complémentaires sur ce thème du marché des bois ?



← Précédent

Suivant →

Partie 7 : Gouvernance du projet

40. Aviez-vous déjà travaillé avec les acteurs partenaires de ... sur d'autres démarches opérationnelles (PDM, PAT, projet de desserte, etc.) ?

Non Oui

Si 'Oui' précisez :

41. Pendant la durée du programme, comment ont évolué vos interactions avec chacune des catégories d'acteurs suivantes :

| | Hausse | Egale | Baisse | Absent du projet |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Représentants propriétaires privée et/ou publique | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| CRPF | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Gestionnaires forestiers (ETF, expert, coopérative, ONF, ...) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Entreprises de récolte / fourniture de bois énergie | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Organismes d'appui (FCBA, ALEC, bureau d'étude, ...) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Interprofession | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Associations environnementales | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Collectivités locales | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Gestionnaires de chaufferie et de réseaux de chaleur (énergéticien, régie municipale, ...) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Services instructeurs (DDT, DRAAF, ADEME) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

42. Comment noteriez-vous l'implication des partenaires dans le projet ?

Superficielle Excellente

43. Au regard des enjeux du projet, la méthode de coordination de ... vous a semblé :

Insuffisante Excellente

45. Le porteur du projet vous a-t-il aidé dans les démarches administratives de dépôt d'un dossier d'aide Dynamelio ?
Démarches administratives de dépôt d'un dossier d'aide Dynamelio ?

Non, de quelle manière ?

Si oui, de quelle manière avez-vous pu les accompagner ?

46. Le périmètre du projet pour mener l'action d'amélioration des peuplements a-t-il été limitant dans l'atteinte des objectifs ?

Oui Non Ne sais pas

47. Avez-vous demandé une extension de ce périmètre ? Oui Non

48. Avez-vous obtenu l'extension de ce périmètre ? Oui Non

49. En quoi le projet Dynamic Bois contribue-t-il à un projet de territoire (ex : CFT, PCAET, ...) ?

50. Existait-il d'autres dispositifs d'aide à l'amélioration des peuplements sur votre territoire ? (Plusieurs choix possibles)

FEADER Département Fonds privés Autre
 Région Fonds local publique Aucun autre dispositif d'aide

Si 'Autre' précisez :

51. Selon vous, ces différents dispositifs étaient-ils : Complémentaires Concurrentiels Sans opinion

52. Avez-vous des remarques complémentaires sur ce thème de la gouvernance du projet ?

← Précédent

Suivant →

Partie 8 : Retour d'expérience

53. Au démarrage du projet, le manque d'information claire sur les règles d'éligibilité et la mise en place tardive des logiciels d'instruction ont pu être pénalisant pour certaines actions.

Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimeriez-vous l'impact de ces blocages sur l'avancement de votre projet ?

Très pénalisant Pas gênant

54. Par la suite, quels ont été les principaux freins du dispositif Dynamelo ? (Classer de 1 à 3 les principaux freins, 1 étant le plus important)

| | | | |
|--|--|---|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Délais de paiement | <input type="checkbox"/> Seuil minimum de subvention | <input type="checkbox"/> Surface minimale des chantiers | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Délais trop court pour la régénération | <input type="checkbox"/> Complexité des dossiers | <input type="checkbox"/> Obligation de détention d'un document de gestion durable | |
| <input type="checkbox"/> Délais d'attente avant le démarrage des travaux | <input type="checkbox"/> Complexité des logiciels | <input type="checkbox"/> Complexité du dépôt de dossier groupé | |
| <input type="checkbox"/> Taux de subvention | <input type="checkbox"/> Inadéquation des critères d'éligibilité des peuplements | <input type="checkbox"/> Inadéquation des arrêtés MFR (seuils de densité) | |

Si 'Autre' précisez :

A propos de la plateforme Cartogip du GIP ATGeRI :

55. Comment jugez-vous l'intérêt de la plateforme du GIP ATGeRI sur les éléments suivants :

| | Inutile | Neutre | Utile | Je ne l'ai pas utilisé |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Gain de temps pour l'envoi des dossiers | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Archivage des dossiers d'aide | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Tableau de bord de l'avancement du projet | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Visualisation des parcelles forestières par la visionneuse cartographique | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Disponibilité de couches cartographiques (zonages environnementaux, protection patrimoine, chaufferies fonds chaleur, ...) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Partage d'information aux autres partenaires | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Mise à disposition d'un annuaire | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

56. Quelle a été votre utilisation du volet Animation/Etude de la plateforme du GIP ATGeRI ? (Plusieurs choix possibles)

| | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dépôt d'études accessibles uniquement aux partenaires du projet | <input type="checkbox"/> Consultation d'études partagées par les partenaires du projet | <input type="checkbox"/> Je ne l'ai pas utilisé |
| <input type="checkbox"/> Dépôt d'études accessibles à toute la sphère dynamic bois | <input type="checkbox"/> Consultation d'études partagées par la sphère dynamic bois | |

57. Est-ce que des fonctionnalités complémentaires vous auraient été utiles dans votre usage de la plateforme ?

Non Oui

Si oui, lesquelles ?

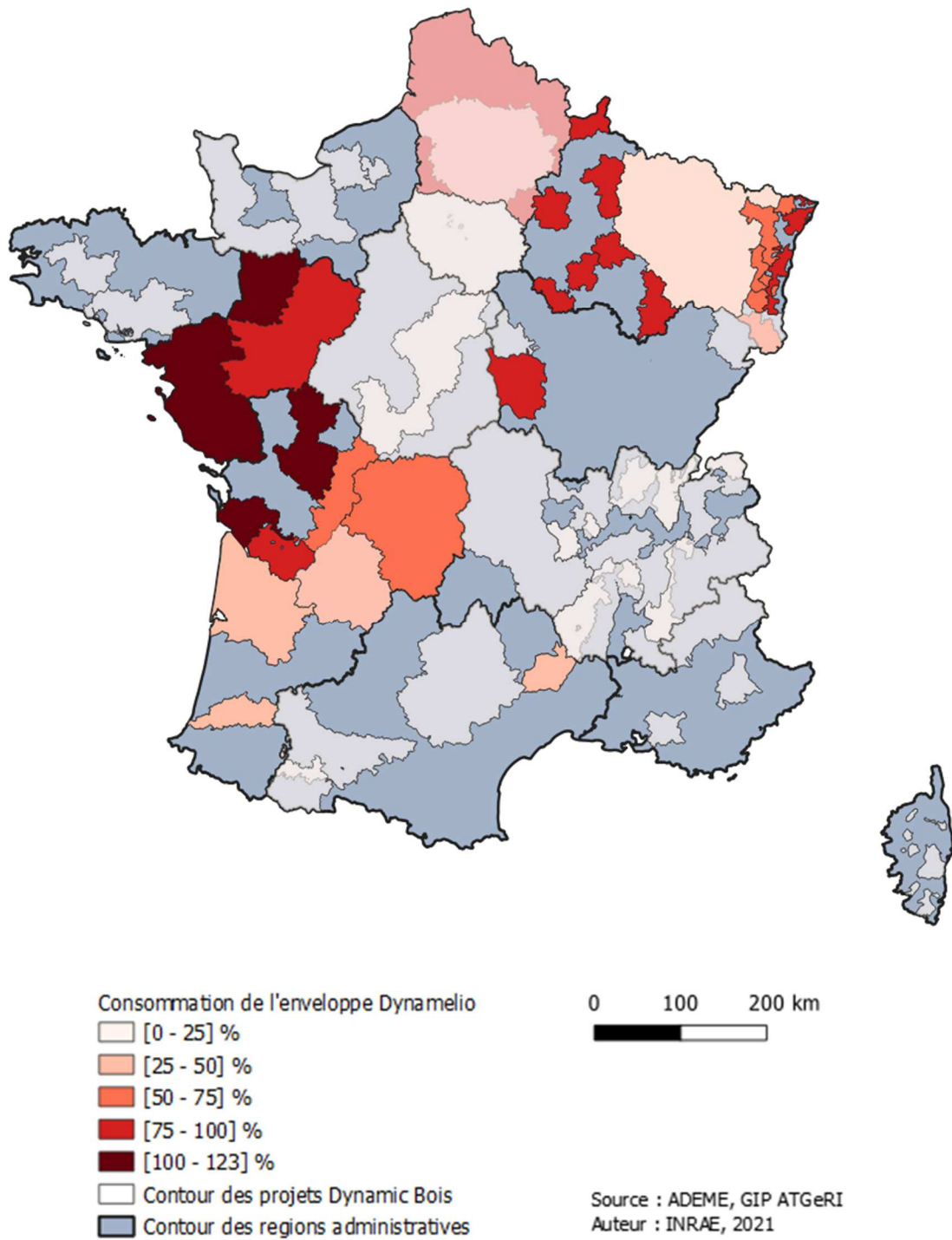
58. Quelles seraient vos préconisations pour améliorer un éventuel nouveau dispositif d'aide au renouvellement des peuplements pauvres ?

59. Le projet a-t-il eu des impacts inattendus sur le territoire du projet ?

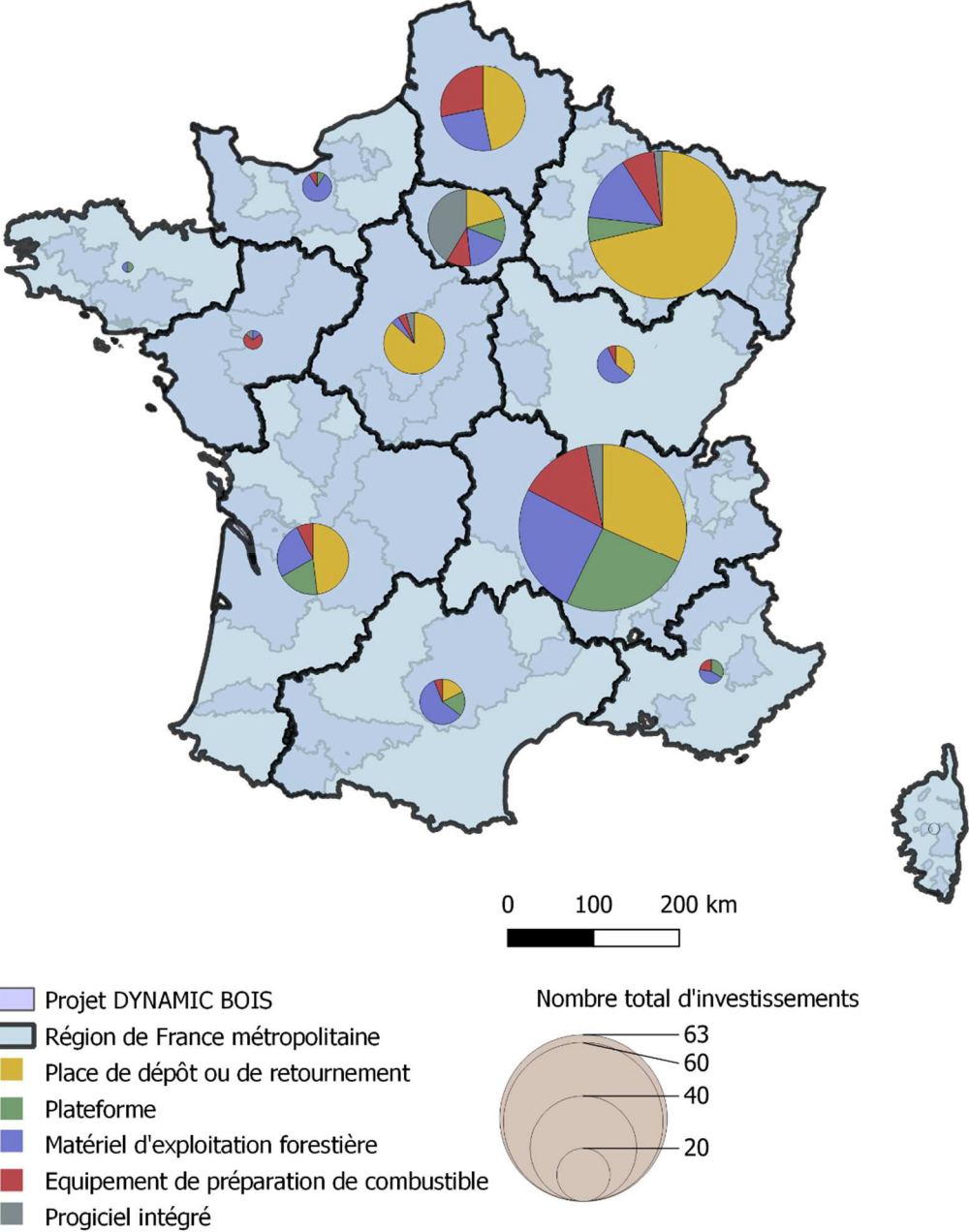
← Précédent

✓ Enregistrer

Annexe 3 : Consommation de l'enveloppe budgétaire du volet d'amélioration des peuplements par les projets DYNAMIC BOIS



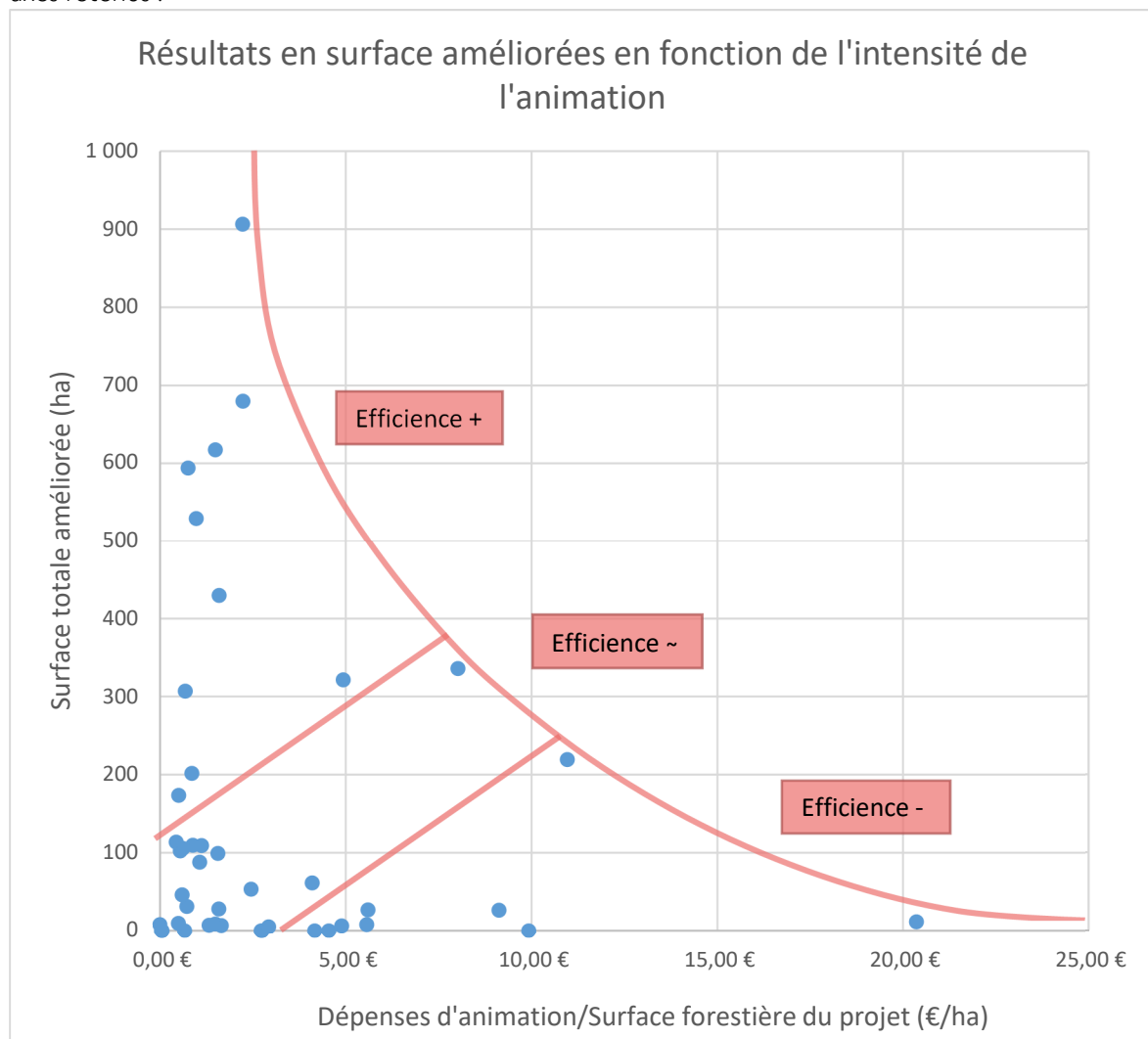
Annexe 4 : Diagramme de la typologie des investissements réalisés par les projets DYNAMIC BOIS, présenté en nombre d'équipements et agrégé par région administrative



Source : ADEME, GIP ATGeRi
 Auteur : INRAE, 2021

Annexe I : Méthodologie de classification de l'efficacité des projets

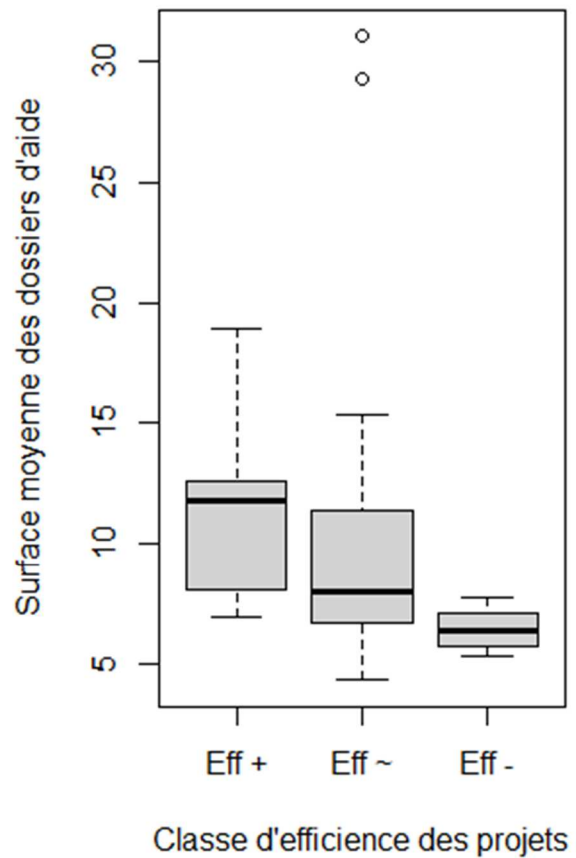
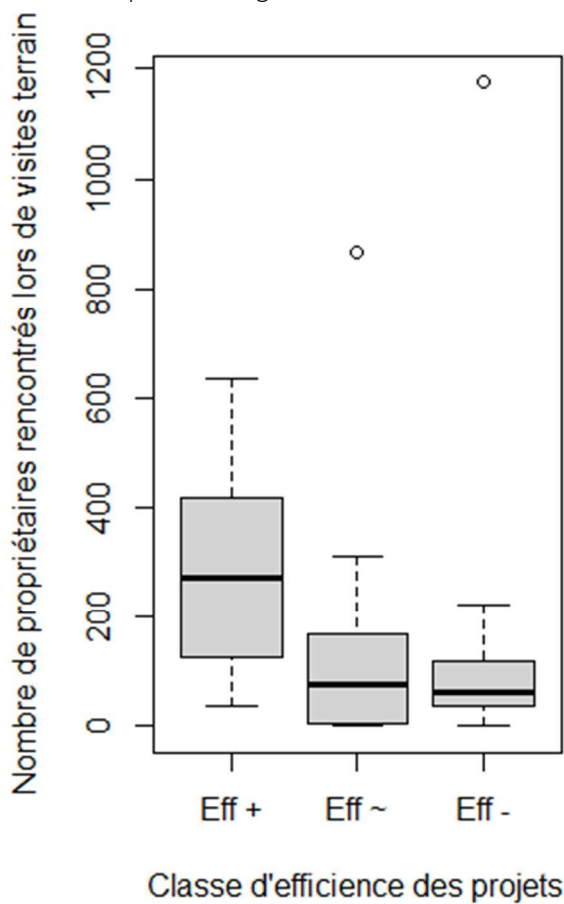
Nous avons cherché à caractériser l'efficacité des projets pour pouvoir les comparer entre eux. Par définition de ce critère d'évaluation, l'efficacité sera traduite par le croisement d'une variable de résultat du volet d'amélioration des peuplements avec une variable de moyen. Il s'agira de la surface totale améliorée pour la variable de résultat et une nouvelle variable traduisant l'intensité de l'animation calculée en divisant les dépenses en coût d'animation des projets par la surface forestière de leur territoire. On obtient un coût d'animation à l'hectare qui permet de normaliser les projets en retirant l'effet de la taille des territoires sur l'obtention des résultats. Bien sûr cette méthode n'est pas parfaite car des dépenses en fonctionnement ont pu servir à bien d'autres actions pour le développement forestier que l'animation des propriétaires. Mais outre les dépenses en études qui n'ont pas été comptabilisées, la nature des dépenses d'animation n'est pas connue et ne peut donc pas être filtrée. L'intérêt premier de ces subventions étant de pouvoir alimenter le volet amélioration, ce croisement de variables nous paraît être le plus pertinent en plus d'être porteur de sens. Les projets sont distribués comme-ci selon les deux axes retenus :



Les projets se répartissent globalement le long des deux axes avec des projets dont l'intensité d'animation est économe (comprise entre 0 et 5€/ha) mais qui présentent une grande variabilité de résultats en termes de surface améliorée. A l'inverse, on trouve des projets aux résultats quasi nuls mais dont les coûts de fonctionnement peuvent varier du simple au vingtuple. Le croisement des deux axes de moyen et de résultat permet de caractériser une forme d'efficacité des projets dans l'atteinte des objectifs du volet de l'amélioration. Un classement des projets en 3 classes d'efficacité est réalisé suivant leur répartition sur ce graphique et notre expertise. On propose une catégorie de projets pour lesquels l'efficacité peut

être jugée de bonne (+) car les résultats dans l'absolu en amélioration sont bon voir excellent pour une intensité de l'animation réduite. On trouve ensuite des projets d'une efficacité moyenne (~) qui présentent peu de résultats pour peu de moyens investis ou au contraire de bons résultats mais pour des moyens conséquents. Et enfin, une efficacité mauvaise (-) est attribuée à des projets qui ont obtenu de faibles résultats malgré des coûts plus importants en fonctionnement.

Il s'agit à présent d'essayer d'expliquer ces différents niveaux d'efficacité par un échantillon des nombreuses variables quantitatives et qualitatives traduisant les moyens dont nous disposons. Les classes d'efficacité sont comparées une à une avec les variables quantitatives. Sur les nombreuses variables testées, beaucoup n'expliquent pas les différences d'efficacité observées. La taille du collectif par exemple, le facteur d'enrénement après travaux de transformation ou encore la part de BE dans la récolte des dossiers d'amélioration sont de moyenne équivalente dans les 3 classes d'efficacité. Néanmoins, les tests de comparaison de médianes (test de Krsukal Wallis) trouve une différence significative entre les classes d'efficacité pour les variables du nombre de propriétaires rencontrés par des visites de terrain (p -value = 0.0225), du taux de concrétisation des visites terrain en dépôt de dossiers (p -value = 0.01601) et de la surface moyenne des dossiers d'aide accordés par l'ADEME (p -value = 0.0189). Deux des trois variables de moyens pour expliquer la différence entre les classes d'efficacité sont illustrés ci-dessous par des diagrammes en boîte :



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



ETUDE EVALUATIVE DU DISPOSITIF DYNAMIC BOIS

En 2015 et 2016, deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Ecologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont sélectionné 43 projets destinés à mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes d'amélioration forestière et de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices.

L'enjeu du travail d'évaluation proposé ici était non seulement de mesurer et d'analyser, à l'échelle de chacun des projets, l'efficacité et l'efficacité opérationnelle des actions et des investissements réalisés, mais aussi d'apporter des éléments de diagnostic stratégique sur le dispositif en matière de pertinence et de cohérence à l'aune des contextes et enjeux nationaux et territoriaux.

A l'issue de cette évaluation, les recommandations formulées consistent (i) à encourager les initiatives partenariales et territorialisées d'appui au développement forestier, (ii) à préconiser un ajustement des conditions administratives et financières des dispositifs de soutien à l'investissement forestier afin d'en simplifier l'accès et de promouvoir des itinéraires sylvicoles plus diversifiés, et (iii) à soutenir l'ensemble des dynamiques de projet qui peuvent contribuer non seulement à l'émergence mais surtout à la diffusion de pratiques innovantes dans le domaine de la gestion forestière et de la mobilisation des bois

